

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES LOGIQUES D'ACTION DES PERSONNES EN SITUATION  
D'ITINÉRANCE QUI SONT RETOURNÉES À LA RUE À LA SUITE D'UN  
ÉPISODE DE LOGEMENT SUBVENTIONNÉ

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

PASCAL AURA

MARS 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

En premier lieu, je souhaite remercier tous les participants à mon étude qui m'ont partagé généreusement leur expérience en logement subventionné et leur perception de la rue. C'est grâce à votre contribution que nous pouvons envisager de mieux comprendre les rouages identitaires associés à la rue et reconnaître les besoins qui y sont comblés. Un grand merci à vous pour la confiance que vous m'avez accordée.

Ensuite, je tiens à remercier mon directeur, Michel Parazelli, qui a été une grande source d'inspiration tout au long de ce projet de recherche. Tu as toujours su guider mes réflexions hors de ma zone de confort, ce qui a contribué significativement à l'enrichissement de mon analyse. Je te suis reconnaissant du soutien que tu m'as toujours offert, surtout dans mes moments d'hésitation et d'impatience.

L'élaboration de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'aide continue de mon réseau de contacts dans le domaine de l'itinérance. Un merci spécial à Jean-François, Antoine, Élane, Vincent, Daniel, Georges et Émilie de la Mission Old Brewery; Rudy, Philippe et Dwayne de la Maison du Père.

Finalement, le soutien indéfectible de ma famille a été le carburant dont j'avais besoin pour mener à terme ce projet. À mes parents, Lucie et Gilbert, à mon frère, Christophe, à ma belle-sœur, Gina, à ma grand-mère, Pauline, je vous dis merci. Dans la même veine, à toi Carmelle, pour tes encouragements sans relâche, merci.

Un dernier remerciement à mon meilleur ami, Mathieu, qui a su me soutenir émotionnellement à toutes les étapes de ma vie et par extension, de ma maîtrise.

## DÉDICACE

À toi grand-maman Noussa, mon héroïne de  
vie, pour le courage que tu insuffles à chacun  
des membres de notre famille.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
DÉDICACE.....	iii
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	viii
RÉSUMÉ .....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE .....	4
1.1 Stratégie de recherche documentaire .....	4
1.2 Définition de l’itinérance comme phénomène social .....	5
1.3 Les politiques publiques de lutte à l’itinérance .....	9
1.4 La gestion de l’espace public : judiciarisation et politiques d’assainissement ..	10
1.5 Le « réseau » et les changements d’orientation dans le milieu communautaire	12
1.6 Les ressources de logement social avec soutien communautaire .....	14
1.7 L’approche du Logement d’abord .....	15
1.8 Typologie des sorties de rue .....	20
1.8.1 « Sortir de la rue ».....	21
1.8.2 « S’en sortir de la rue » .....	22
1.8.3 « S’en sortir dans la rue ».....	24
1.9 Question de recherche et objectif général.....	25
CHAPITRE II CADRE THÉORIQUE .....	27
2.1 Le rétablissement et l’invitation à une seconde individuation.....	28

2.2	Les épreuves sociales.....	29
2.3	La « vie moindre ».....	32
2.4	Identité, reconnaissance et logiques d'action individuelle .....	37
2.5	Opérationnalisation des concepts .....	43
2.6	Rappel de la question de recherche, hypothèse et sous-objectifs .....	50
CHAPITRE III MÉTHODOLOGIE .....		52
3.1	Perspective épistémologique .....	52
3.2	Méthode d'analyse.....	54
3.3	Technique de collecte de données .....	57
3.4	Échantillonnage et recrutement .....	57
3.5	Contexte pandémique : la COVID-19 .....	61
3.6	Limites de l'étude .....	62
3.7	Considérations éthiques .....	64
CHAPITRE IV PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....		66
4.1	Présentation des participants.....	68
4.2	« Sortir de la rue » : les aspirations de Daniel et d'Éric .....	74
4.2.1	Daniel .....	74
4.2.2	Éric .....	89
4.2.3	Retour à la rue : une occasion de travailler leurs dépendances pour Daniel et Éric .....	102
4.3	« S'en sortir de la rue ».....	104
4.3.1	Bernard.....	104
4.3.2	Christian .....	118
4.3.3	Retour à la rue : une occasion de dynamiser leur projet de vie pour Bernard et Christian .....	132
4.4	« S'en sortir dans la rue » .....	133
4.4.1	Albert.....	133
4.4.2	Francis .....	147
4.4.3	Gaston .....	162
4.4.4	Hubert.....	176

4.4.5	La rue : un lieu de reconnaissance pour Albert, Francis, Gaston et Hubert .....	191
4.5	Synthèse des résultats .....	194
CHAPITRE V DISCUSSION.....		203
5.1	Retour sur la notion de rétablissement.....	203
5.1.1	Définition du rétablissement selon les participants.....	205
5.1.2	Facteurs inhibant le processus de rétablissement.....	206
5.2	Redevenir citoyen .....	211
5.3	Le choix du logement, partenariat avec l'OMHM et relocalisation .....	215
5.4	Retour sur « s'en sortir dans la rue » et le biais de désirabilité sociale .....	218
CONCLUSION.....		221
ANNEXE A Grilles d'entretien .....		227
	Retour volontaire à la rue.....	227
	Retour involontaire à la rue.....	230
	Refus de logement subventionné .....	233
ANNEXE B Formulaire de consentement .....		235
ANNEXE C Affiche de recrutement .....		239
BIBLIOGRAPHIE .....		241

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
3.1 Tableau des modes de gestion relationnelle de soi.....	50



## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BANQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CIM : Convergence itinérance Montréal

NGP : Nouvelle gestion publique

OBM : Mission Old Brewery

PLM : Projet logement Montréal

HLM : Habitation à loyer modique

SHQ : Société de l'habitation du Québec

SPLI : Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance

## RÉSUMÉ

Parmi les stratégies de lutte au phénomène de l'itinérance, nous retrouvons l'approche du Logement d'abord (*Housing first*) qui s'appuie sur l'offre d'un logement subventionné sans condition préalable (Tsemberis et al., 2004). Le logement est compris ici comme un droit fondamental et c'est à partir de cette prémisse que les participants peuvent s'inscrire dans leur processus de rétablissement (Gaetz et al., 2013b). Or, la présente recherche s'est intéressée plus particulièrement aux personnes qui en ont fait l'expérience, mais qui sont retournées à la rue. En suivant une méthodologie qualitative de type phénoménologique, nous avons cherché à cerner les éléments communs chez nos participants à travers les deux phénomènes à l'étude : l'expérience du logement subventionné et le retour à la rue. Ainsi, quelles sont les motivations et les logiques d'action pour justifier un retour à la rue? À quels besoins la rue répond-elle pour ces personnes? Est-ce possible alors de « s'en sortir dans la rue »? Nous avons développé une typologie des sorties de rue que nous avons associée à des besoins existentiels spécifiques selon les travaux de Bajoit (2003). Nous avons postulé qu'en fonction des logiques d'action adoptées par les participants, il serait possible de dégager à quels besoins existentiels ils tentent de répondre et dans quel type de sortie de rue ils s'inscrivent. Nous avons émis l'hypothèse que paradoxalement, le processus de rétablissement renvoie à une injonction à l'autonomie des participants alors que leur contexte de précarité ne leur permet pas de jouir pleinement de celle-ci (Namian, 2011). Il s'en suivrait alors un déni de reconnaissance auquel ces personnes tenteraient de répondre en retournant à la rue. Suivant l'analyse de nos huit entretiens semi-directifs, nos résultats démontrent que le retour à la rue n'est pas nécessairement vécu comme un échec. En effet, la rue peut devenir un lieu de retranchement temporaire qui participe paradoxalement au travail identitaire hors des repères de la rue; une base de sécurité pour permettre à certaines personnes de se relancer dans leur projet identitaire à la suite de l'instabilité provoquée par l'essai en logement et l'injonction à l'autonomie issue du rétablissement.

Mots clés : Rétablissement, itinérance, autonomie, repères identitaires, reconnaissance, sortie de rue, logement subventionné.

## INTRODUCTION

Depuis les dernières années, plusieurs d'initiatives au Québec et au Canada ont vu le jour afin de s'attaquer au problème de l'itinérance chronique et épisodique. S'inspirant de l'approche Logement d'abord (*Housing First*), le gouvernement canadien a d'abord mis sur pied un projet de recherche afin de déterminer les retombées sociales et économiques de cette approche. Il s'agit du projet Chez soi qui s'est tenu entre 2009 et 2013 et qui s'adressait aux personnes ayant des troubles psychiatriques (Rae *et al.*, 2016). Par la suite, le gouvernement fédéral a créé la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) en 2014 afin d'octroyer une enveloppe budgétaire à certains organismes communautaires pour mettre sur pied des programmes de réinsertion sociale s'inscrivant dans cette approche. Le principe premier derrière le Logement d'abord est d'offrir d'abord et avant toute forme de traitement, du logement aux personnes en situation d'itinérance. C'est à partir de la prémisse du logement qu'une personne peut ensuite s'investir dans son rétablissement.

Parmi les déclinaisons de l'approche Logement d'abord, celle de Projet logement Montréal (PLM) s'adresse aux personnes en situation d'itinérance qui ne présentent pas de problèmes de santé mentale. Nous nous sommes intéressés à ce programme quand, à la lumière de notre recension des écrits scientifiques, nous avons observé qu'aucune étude n'a été effectuée sur l'expérience en logement subventionné pour les personnes ne présentant pas de diagnostic en santé mentale. De plus, le phénomène de retour à la rue à la suite de cette expérience est peu couvert dans la littérature. Il nous a donc semblé pertinent d'offrir une voix à ces personnes afin de relater leur expérience. Celle-ci est largement mise sous silence, notamment par la difficulté méthodologique

que cette démarche représente d'une part, et par le nombre élevé d'études portant sur les bienfaits d'une approche de type Logement d'abord d'autre part. En nous intéressant aux expériences en logement et aux motivations à retourner à la rue, nous avons tenté de comprendre en quoi la rue devient, en certaines circonstances et pour certaines personnes, préférable au logement. C'est donc à l'aide d'une étude phénoménologique auprès de personnes en situation d'itinérance que nous avons exploré leur expérience de retour à la rue après avoir eu accès à un logement subventionné.

Le premier chapitre présente la problématique de l'étude en faisant d'abord état de la situation du phénomène de l'itinérance à Montréal et des pratiques de gestion publique de l'itinérance. Ensuite, nous exposons le modèle de PLM en relation avec l'approche du rétablissement et ses implications pour les personnes concernées. Nous terminons ce chapitre en proposant une typologie des sorties de la rue, ce qui nous sera utile pour distinguer des dynamiques spécifiques de retour à la rue. Au deuxième chapitre consacré à notre cadre théorique, nous revenons d'abord sur la notion de rétablissement en fonction du remaniement identitaire qu'elle sous-entend. Ensuite, nous abordons les concepts d'épreuves sociales (Martuccelli, 2009a; 2009b; 2015) et de « vie moindre » (Namian, 2011). Finalement, nous faisons appel aux travaux de Bajoit (2003) concernant sa conception de l'identité, les tensions existentielles qui traversent les individus, ainsi que les logiques d'action qu'ils se proposent d'entreprendre afin de répondre à des besoins existentiels. Ce cadre conceptuel nous a permis d'associer chaque type de sortie de rue à un besoin existentiel spécifique et à des logiques d'action s'y rapportant. Le troisième chapitre est consacré à l'élaboration de notre méthodologie de recherche et l'opérationnalisation de nos concepts à des fins d'analyse. Quant au quatrième chapitre, il présente l'analyse des résultats de nos huit participants que nous avons regroupés en trois catégories, en fonction de notre typologie des sorties de rue.

La discussion constitue le cinquième chapitre où nous formulons des pistes de réflexion autour de certains enjeux transversaux du rétablissement.

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

Par cette recherche, nous avons tenté de répondre à la question suivante : quelles sont les logiques d'action pour une personne en situation d'itinérance de retourner à la rue à la suite d'un épisode de logement subventionné? Afin d'y amener des éléments de réponse, nous avons d'abord défini le phénomène de l'itinérance tout en le contextualisant en fonction des politiques publiques en œuvre qui l'affectent. Ceci nous a permis de mieux cerner les enjeux liés à l'occupation de l'espace public et comment l'accès au logement devient une priorité dans les politiques de lutte à l'itinérance. Dans un deuxième temps, nous avons exposé les rouages de l'accès au logement subventionné par l'entremise du réseau communautaire notamment. Nous avons présenté comment celui-ci est influencé par le contexte social actuel et les politiques publiques, ce qui a une incidence sur l'offre de service auprès de la population itinérante. En troisième lieu, nous avons vu les fondements de l'approche du Logement d'abord, ses visées et l'injonction à l'autonomie qui en découle. Finalement, nous avons tenté de proposer une typologie des sorties de rue en relation notamment avec le concept de reconnaissance afin d'expliquer comment « s'en sortir dans la rue » peut aussi être possible.

#### 1.1 Stratégie de recherche documentaire

De prime abord, il importe de spécifier de quelle façon nous avons procédé pour étayer notre recherche documentaire. Nous avons notamment employé les banques de

données « Google scholar », Érudit. De plus, nous avons utilisé la bibliothèque de l'UQAM et la BANQ pour trouver des ouvrages complets traitant entre autres sur le phénomène de l'itinérance, les logiques d'action (Bajoit, 2003) et de la reconnaissance sociale. Il est à noter toutefois que nous n'avons pas trouvé de recherches abordant le phénomène du retour à la rue pour les personnes en situation d'itinérance et plus spécifiquement, suite à une expérience de logement subventionné. C'est ce qui a notamment suscité notre engouement pour la présente recherche et orienté nos questions de recherche.

## 1.2 Définition de l'itinérance comme phénomène social

Le dernier recensement d'itinérance « visible » au Québec, effectué en 2018, porte à croire que le phénomène est en hausse depuis les dernières années; établissant le nombre à environ 5 800 personnes en situation d'itinérance (Corriveau, 2019). À Montréal, cette hausse s'établirait de 8 à 12 % entre 2015 et 2018 et se chiffrerait à 3 149 personnes. Il est à noter cependant que cet outil est « imparfait » puisqu'il ne permet pas de saisir l'ampleur de l'itinérance « cachée » qui affecte surtout les femmes (Bellot et Rivard, 2017; Politique nationale de lutte à l'itinérance 2015-2020, 2014 : 9). Or, comment définit-on une personne dans cette situation, quelles en sont les causes et comment le phénomène a-t-il évolué?

La plupart des auteurs traitant de l'itinérance reconnaissent la complexité des causes de ce phénomène et la difficulté de sa définition (Roy et Hurtubise, 2007; Grimard, 2006; Laberge *et al.*, 1995). À son niveau le plus réducteur, nous pourrions dire que le dénominateur commun de l'itinérance se résume à une absence de logement stable (Roy et Hurtubise, 2003 : 5). Or, il semble y avoir des raisons conceptuelles pour lesquelles, au Québec, nous utilisons le terme d'*itinérant* plutôt que simplement *sans domicile fixe* (SDF) comme en France. Le terme d'itinérant fait écho à plus qu'une

instabilité résidentielle : « Il correspond, plus empiriquement, à une définition large qui englobe une diversité de problématiques rencontrées (alcoolisme, santé mentale, toxicomanie, prostitution,, etc.) chez les populations privées temporairement de logis et dont l'inscription sociale est l'univers de la rue » (Roy et Hurtubise, 2007 : 7). Selon Laberge *et al.*, le découpage flou et polémique de l'itinérance provient du fait qu'il s'agit d'une condition de vie plutôt qu'une désignation spécifique (1995 : 2).

Le terme d'itinérance souligne donc le caractère extrêmement précaire du mode de vie de ces personnes (*Ibid.*). De plus, ce phénomène est associé, toujours selon les auteures, à des problématiques sur le plan social, psychologique et de la santé (1995 : 3). Nous pouvons alors comprendre le phénomène de l'itinérance comme ayant des composantes individuelles et structurelles, faisant de celui-ci un phénomène social (Grimard, 2006 : 2; Rech, 2007 : 122). Dans le cadre de ce mémoire, nous avons choisi l'emploi de « personne en situation d'itinérance » afin d'éviter de cristalliser ou de réduire une personne à ce statut.

Entérinée en 1987 par le Comité des sans-abris de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Année internationale du logement de sans-abris, la définition de l'itinérance qui semble faire consensus, autant selon le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Politique santé et bien-être (PSBE) du gouvernement du Québec (1998) et qui semble toujours d'actualité est la suivante :

[Une personne itinérante est] une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics, pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment, de santé mentale, d'alcoolisme et/ou de toxicomanie et/ou de jeux compulsifs, ou dépourvue de groupe d'appartenance stable (Comité des sans-abris de la ville de Montréal, 1987).



Cependant, il importe tout de même de spécifier qu'une nouvelle définition de l'itinérance a été entérinée en 2013 par L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance dans le cadre de son rapport de recherche :

L'itinérance décrit la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a ni la possibilité ni la capacité immédiate de s'en procurer un. Elle est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouve l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être des sans-abris et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible (Gaetz *et al.*, 2013a : 12).

Deux éléments majeurs sont à distinguer de ces définitions. L'un a trait au retrait de la clause selon laquelle une personne en situation d'itinérance serait « dépourvue de groupe d'appartenance stable ». Ceci semble correspondre, à l'inverse, à une reconnaissance de la possibilité qu'une personne puisse avoir des relations stables même en situation d'itinérance. L'autre élément est que l'itinérance ne serait plus définie de manière opératoire selon des modalités temporelles. Les deux définitions présentées semblent être utilisées aujourd'hui autant dans le cadre des politiques publiques que dans la mission de certains organismes ou regroupements tels que le RAPSIM. Or, selon Laberge *et al.* (1995 : 4), la définition du phénomène constitue un enjeu politique important, puisque c'est à partir de celle-ci que l'évaluation et le dénombrement des personnes en situation d'itinérance est fait, et que l'ampleur des ressources à déployer est décidée. Nous pouvons ajouter à ceci le type de ressources et de services y étant consacrés en priorité (Groleau, 1999 : 30).

L'itinérance est aussi définie en fonction de sa temporalité. Ainsi, trois types d'itinérance sont distingués : transitoire (situationnelle), épisodique (cyclique) et chronique (MSSS, 1998 : 52; Politique nationale de lutte à l'itinérance 2015-2020, 2014 : 30-31). L'itinérance chronique est le principal enjeu des politiques de lutte à l'itinérance étant donné les coûts sociaux élevés qu'elle représente (Culhane et Byrne,

2010). La seule définition opératoire trouvée parmi les publications gouvernementales est celle provenant du MSSS (1998). Elle renvoie à une situation d'itinérance prolongée sur au moins 12 mois et représenterait entre 10 et 15% de cette population (MSSS, 1999 : 52). Par ailleurs, Groleau a soulevé une contradiction importante en ce qui a trait à la définition de l'itinérance en fonction de sa temporalité. Entre la définition de l'itinérance évoquée plus haut (1987) et celle qu'en fait le MSSS, Groleau a formulé la critique suivante qui nous semble toujours pertinente : « La durée de l'itinérance est donc un critère important dans la définition et la construction du problème de l'itinérance, et ce critère peut varier en fonction notamment des objectifs poursuivis, des valeurs et des intérêts et des enjeux politiques » (1998 : 29). C'est donc dire que la définition de l'itinérance peut varier dans le temps afin de répondre à des préoccupations politiques. : « La durée de l'itinérance est donc un critère important dans la définition et la construction du problème de l'itinérance, et ce critère peut varier en fonction notamment des objectifs poursuivis, des valeurs et des intérêts et des enjeux politiques » (1998 : 29).

Selon Grimard (2006), le visage de l'itinérance a beaucoup changé au Québec depuis la crise économique des années 1980, fragilisant les populations les plus vulnérables. En effet, selon Laberge *et al.* (cités dans Grimard, 2006 : 5), le phénomène de l'itinérance s'est transformé de trois manières distinctes : « 1) un accroissement numérique des personnes en situation d'itinérance, 2) une diversification des groupes touchés et 3) une aggravation des problèmes reliés à la problématique (c.-à-d. extrême pauvreté, absence de logement à prix modique, apparition du VIH/SIDA, etc.) ». L'extrême pauvreté dans laquelle s'inscrivent les personnes en situation, d'itinérance, la précarité des emplois et la rareté des logements stables et abordables rendent difficile leur inclusion sociale (Grimard, 2006 : 6). Il serait par ailleurs pertinent de se référer à des documents plus récents afin d'obtenir un portrait actuel de l'itinérance. Néanmoins,

ces conditions de vie sont grandement influencées par les politiques sociales en place et il importe de les situer en fonction du regard posé sur ce phénomène.

### 1.3 Les politiques publiques de lutte à l'itinérance

Comme nous l'avons décrit plus haut, la question du logement est intimement liée au phénomène de l'itinérance. Selon Laberge *et al.*, « [...] la difficulté ou l'impossibilité d'accéder à des espaces privés, renvoie les personnes itinérantes vers les espaces publics ou semi-publics où elles sont beaucoup plus facilement l'objet de confrontation, de rejet ou de répression. De très nombreux comportements acquièrent leur caractère problématique exclusivement lorsqu'ils sont exécutés en public » (1995 : 8-9). Ainsi, non seulement l'inaccessibilité au logement aurait-elle des impacts au niveau de la santé et du bien-être de ces personnes, mais de surcroît, l'investissement de l'espace public des sans-abris ne leur serait pas reconnu. En ce sens, Colombo (2008 : 48) avance dans sa thèse doctorale que « depuis une dizaine d'années en Amérique du Nord et plus récemment en Europe, face à la montée d'une approche des décideurs politiques centrée sur la peur et l'insécurité, on commence à penser la question des sans-abris à partir de la non-reconnaissance de leur droit à l'occupation de l'espace ». Il en résulte que l'accès au logement et à l'espace public devient de plus en plus limité pour ces personnes. De plus, par un processus d'invisibilisation, cette situation met à mal la reconnaissance de leur citoyenneté (Parazelli *et al.*, 2013; Rech, 2007; Groleau, 1999; Laberge, Poirier *et al.*, 1998; Lamoureux, 2001, cité dans Colombo, 2008 : 48). Afin de comprendre l'évolution du phénomène de l'itinérance et son mode de gestion, il importe de faire un survol des enjeux de sécurité publique et d'assainissement de l'espace public.

#### 1.4 La gestion de l'espace public : judiciarisation et politiques d'assainissement

L'espace public est toujours régi par des lois qui visent principalement la sécurité et qui sont appliquées à toute la population. Mais dans les faits, les modalités de leur application diffèrent lorsqu'il s'agit de comportements indésirables issus de la marge (Sylvestre *et al.*, 2012; Margier *et al.*, 2014; Bellot et St-Jacques, 2007). Il en résulte une gestion de l'espace public par le contrôle des personnes marginalisées via un dispositif de judiciarisation qui permet au corps policier d'arrêter sans mandat les contrevenants (Sylvestre *et al.*, 2012; Margier *et al.*, 2014; Bellot et St-Jacques, 2007). Dans le contexte néolibéral d'aujourd'hui, ces dispositifs s'inscrivent dans une logique d'aseptisation de l'espace urbain, limitant ainsi l'occupation de l'espace par les populations marginalisées (Margier *et al.*, 2014 : 25). Cette purification de l'espace engendre comme effet l'exclusion sociospatiale de certains groupes en renforçant de surcroît la dimension intrusive de ceux-ci (Sibley, 1995; cité dans Margier *et al.*, 2014 : 25). Étant donné l'essor de la compétitivité entre les villes à l'échelle nationale et internationale, celles-ci se doivent d'être attractives dans un souci économique; l'occupation de l'espace urbain par les populations marginales étant perçue ici comme un obstacle au développement et à l'image de cohésion sociale véhiculée par les promoteurs économiques et politiques (Parazelli, 2021; Margier *et al.*, 2014 : 25).

Le processus de gentrification peut constituer une des applications des mesures d'aseptisation de l'espace public selon certains auteurs, bien que le terme même soit toujours débattu (Smith, 2005; Bélanger, 2014). La gentrification renvoie à la réappropriation des quartiers populaires par une classe plus aisée et qui crée un effet d'entraînement. Pour Smith (2005), la gentrification part d'une volonté politique de réaménagement urbain ce qui attirerait les classes plus aisées dans les quartiers centraux et contribuerait à stimuler l'économie locale. L'auteur développe le concept de « revanchisme » afin d'illustrer l'intention des décideurs publics de reprendre le

contrôle sur des zones urbaines « volées » par les groupes marginalisés et ainsi les rendre plus attrayantes et « sécuritaires » pour le reste de la population. Il donne en ce sens l'exemple du *Tompkins Square Park*, à New York, qui fut fermé en 1991 afin d'exclure les itinérants qui y avaient élu domicile clandestinement. Il en résulte que ces groupes ont dû se déplacer continuellement, de plus en plus en marge de la société au fil des réaménagements. À Montréal, on retrouve des exemples de ce type notamment en ce qui a trait au parc Émilie-Gamelin ou au Square Viger (Parazelli et Desmeules, 2021; Bélanger, 2014). En y instaurant des activités continues durant la période estivale accompagnées d'une présence policière accrue, cette animation programmée de l'espace public tend à éloigner le problème de l'itinérance du centre-ville. Or, comme ces personnes persistent à occuper l'espace public, des politiques de lutte à l'itinérance sont mises en œuvre dans toutes les grandes villes canadiennes, dont Montréal (Margier, Morin et Bellot, 2021).

Margier *et al.* évoquent que la ville de Montréal s'est dotée d'un *Plan d'action ciblé en itinérance* (2010) qui vise principalement deux aspects soit l'accès au logement abordable et le partage de l'espace public avec les autres citoyens (2014 : 26; 2021). Ceci peut se résumer à deux objectifs : « répondre aux besoins de base des personnes itinérantes et marginalisées » et « favoriser une cohabitation harmonieuse de l'espace public » (*Ibid*). Ce plan d'action a été suivi de deux autres qui vont dans la même lignée : le *Plan d'action en itinérance 2014-2017* et le *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*. Bien que les deux plans plus récents font mention de l'importance de la création de logements abordables, l'accent est plutôt mis sur les conditions individuelles empêchant d'y avoir accès et de s'y maintenir (2021 : 90). On y reconnaît notamment que l'itinérance est un processus de désaffiliation sociale qui se manifeste par la difficulté pour une personne d'accéder à un logement stable, sécuritaire, salubre et adéquat. Par conséquent, la création de logements abordables n'est qu'une facette de l'intervention qui est préconisée par la Ville de Montréal. L'accessibilité au logement

s'imbrique dans une vision plus globale « qui s'appuie sur un continuum de services préventifs ainsi que des ressources pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et favoriser leur sortie de la rue » (Ville de Montréal, 2018 cité dans Margier *et al.*, 2021 : 90).

Même si Margier *et al.* associent davantage la question de l'accessibilité au logement comme priorité dans le reste du Canada, il n'en demeure pas moins qu'au Québec, des programmes sont aussi mis sur pieds afin de réinsérer socialement les personnes en situation d'itinérance par le biais du logement. En effet, le Canada s'est doté en 2014 de la *Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance* (SPLI) dont l'objectif est d'offrir du logement subventionné à la population itinérante en s'inspirant de la philosophie du « Logement d'abord » (SPLI, 2018). Cette approche constitue un des moyens privilégiés pour lutter contre le phénomène d'itinérance dont celui de « sortir de la rue » ces personnes. Avant de s'y attarder davantage, il importe de répertorier et de caractériser les ressources disponibles de réinsertion sociale dans le milieu communautaire et comment celui-ci a évolué en fonction des politiques sociales.

### 1.5 Le « réseau » et les changements d'orientation dans le milieu communautaire

Selon Roy et Morin (2007 : 197), les approches communautaires et institutionnelles forment un partenariat dans le domaine de l'itinérance, surnommé le « réseau ». C'est à partir de celui-ci qu'une rencontre avec la personne en situation d'itinérance est possible et par lequel la mise en place de l'action prend forme. Les différentes ressources disponibles offrent des services variés à travers lesquels une personne peut se mouvoir, malgré certaines contradictions ou discontinuités entre elles (2007 : 200). Certaines ressources sont plus spécialisées et d'autres offrent une plus grande variété de services notamment en ce qui a trait au logement (2007 : 199). Il importe de mentionner que la recherche de financement stable de ces ressources les oblige parfois à changer l'orientation de leur mission ou leurs objectifs (2007 : 200) afin de satisfaire

certaines exigences. En effet, 57 % de leurs revenus proviennent de subventions provinciales et celles-ci sont de moins en moins attribuables à la mission globale de l'organisme et davantage à des ententes de services (Bourque et Jetté, 2019 : 155).

Comme l'illustrent Roy et Morin (2007 : 202), il semble y avoir un changement d'orientation au sein de certaines organisations communautaires en ce qui a trait à leurs logiques d'action, passant d'un engagement inconditionnel à la figure d'expert. En effet, des inquiétudes sont formulées face à « l'ancrage » d'une personne, sa dépendance envers les services sur une longue période, qui serait alimentée par un engagement inconditionnel à l'autre. C'est pourquoi l'engagement inconditionnel tend à se faire substituer par des programmes qui répondent à des objectifs organisationnels, pratiques ou idéologiques, propres à la ressource (2007 : 204) et souvent déterminés par des besoins de financement. C'est dans cette perspective que les auteures avancent que « [l'individu] a besoin de quelqu'un (un expert) pour décoder ses besoins. Dans cette double conception de l'individu (autonome et dépendant) émerge le thème de la responsabilité : celle de la sortie de l'itinérance » (*Ibid.*). Il est alors évoqué que la personne en situation d'itinérance dépend de l'expert pour donner un sens à sa situation; condition nécessaire à sa mise en action (*Ibid.*, Bourgeault, 2003). L'intervenant est donc aussi dépendant de la capacité d'engagement de l'individu dans la relation afin de mener à terme son action.

L'émergence de la figure de l'expert dans les services communautaires va de pair avec l'influence grandissante de la Nouvelle gestion publique (NGP) dans le réseau de la santé et des services sociaux (Parazelli et Ruelland, 2017; Bourque et Jetté, 2019). En effet, la NGP s'appuie sur des données probantes pour justifier ses mesures, ce qui met la table pour l'émergence d'une « expertocratie » difficilement contestable (Parazelli et Ruelland, 2017 : 90). De plus, « la NGP prétend améliorer la gestion publique en y introduisant les façons de faire du secteur privé reposant sur la compétition et la sanction par le marché » (Bourque et Jetté, 2019 : 149). Par conséquent, une

compétition se joue entre les organismes pour répondre aux normes associées au financement provincial, surtout puisqu'il se fait toujours plus rare depuis 2014 (Bourque et Jetté, 2019 : 157). C'est ce qui explique notamment certains changements organisationnels au sein de certains grands refuges de Montréal. Selon Namian (2014 : 8), l'un de ces refuges a réduit considérablement la taille de son service d'hébergement d'urgence pour favoriser et développer ses programmes d'accompagnement et de sortie de rue. En ce sens, on y impose des contraintes de temps beaucoup plus sévères et conditionnelles pour se sortir de la rue, tout en mobilisant fortement l'autonomie des participants. La plupart des grands refuges de Montréal adoptent une vision et une gamme de services similaires en termes de programmes de sortie de rue et d'accès au logement social.

#### 1.6 Les ressources de logement social avec soutien communautaire

Afin de répondre à la crise du logement au tournant des années 2000, notamment due à une hausse des prix locatifs significatifs sans que le revenu des ménages ne suive, le gouvernement du Québec s'est doté de plusieurs mesures d'aide au logement (Gaudreau, 2007 : 162). Parmi celles-ci, il a contribué financièrement à développer 757 logements sociaux pour les personnes sans domicile fixe. Ces logements prennent alors la forme de projets de logement associés à différents groupes communautaires, dont les grands refuges et les Auberges du cœur (Gaudreau, 2007 : 163). En ce sens, Gaudreau explique que :

Le logement social avec soutien communautaire est la forme d'intervention qui s'est développée, au cours des ans, auprès des personnes itinérantes. Une diversité de pratiques coexiste : création de contextes de socialisation dans les maisons de chambres existantes, développement de petits projets en dehors du centre-ville ou tout près des grands refuges, etc. En fait, les organismes communautaires, en tant qu'organismes sans but lucratif, gèrent un parc de logements composé de plus de mille appartements dans lesquels est offert un soutien communautaire. Les personnes qui ont connu la rue y trouvent un



logement permanent avec un loyer abordable correspondant généralement à 25 % de leur revenu (Gaudreau, 2007 : 167).

Selon le répertoire des ressources en hébergement communautaire et en logement social avec soutien communautaire du RAPSIM, il y aurait plus de 800 places dans des ressources d'hébergement d'urgence, 1000 places pour des ressources d'hébergement à court et moyen terme et plus de 3 100 places dans du logement social avec soutien communautaire (RAPSIM, 2019). Ce vaste répertoire y inclut tous les services pour tous les types de personnes ciblées confondus (hommes, femmes, jeunes, santé mentale, etc.). Il nous permet néanmoins d'avoir une certaine vision d'ensemble des services d'hébergement disponibles.

À ceci s'ajoutent les habitations à loyer modique (HLM) dont les demandes sont grandes et qui sont régies par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Ce parc de 23 000 logements permet à des personnes en situation de précarité d'intégrer un milieu mixte et non entre pairs, contrairement à certains projets locatifs du communautaire, afin d'atténuer la stigmatisation qui les afflige (Gaudreau, 2007 : 167). C'est notamment dans cette optique que s'inscrit l'approche du Logement d'abord, favorisant ainsi une intégration dans la communauté (Latimer *et al.*, 2014).

### 1.7 L'approche du Logement d'abord

Un schisme idéologique entre les grands refuges de Montréal (Accueil Bonneau, Maison du père et Mission bon accueil) et le RAPSIM s'est produit en 2018 en rapport à l'adhésion à l'approche du Logement d'abord, véhiculée et subventionnée par le gouvernement fédéral (Rousseau, 2018). Ces refuges, ainsi que la Mission Old Brewery qui n'a jamais adhéré au RAPSIM, se sont regroupés pour former une coalition appelée Convergence itinérance Montréal (CIM), adoptant ainsi une vision de la lutte à l'itinérance qui s'inscrit dans l'idéologie de cette approche. Le RAPSIM, qui regroupe plus de cent organismes, s'oppose à une vision trop étroite, voire unique

en la matière. Elle prétend défendre une pluralité des approches. Étant donné son poids organisationnel, CIM forme un collectif puissant qui risque d'accaparer la plupart des subventions fédérales liées à l'approche Logement d'abord, au détriment des approches alternatives (Parazelli cité dans Rousseau, 2018).

Cette approche vise principalement les personnes en situation d'itinérance chronique. Elle s'est popularisée notamment pour ses nombreuses retombées sociales liées au maintien en logement des participants qui y adhèrent. En effet, le taux de maintien en logement varie entre 80 % et 95 % selon les études (Tsemberis *et al.*, 2004 : 654; Gaetz *et al.*, 2013b : 13; Pleace, 2011; Pleace et Bertherton, 2013 : 32; Boudreau cité dans Rousseau, 2018). Le maintien à domicile a pour conséquence de réduire grandement le phénomène de la porte tournante dans le système hospitalier, qui est principalement lié aux effets néfastes des conditions de vie de l'itinérance sur la santé (Gaetz *et al.*, 2013b : 13; Dorvil, 1987; Culhane et Byrne, 2010). Sous-jacent à ce constat, il y a un enjeu économique clairement défini : pour chaque tranche de 10 \$ investie dans le programme, un retour de 7 \$ est estimé (Gaetz *et al.*, 2013b : 14). Il est aussi observé que le maintien en logement prévient significativement la clientèle judiciairisée de récidiver (Gaetz *et al.*, 2013b : 16). L'attrait du gouvernement fédéral à subventionner ce genre de projet découle donc principalement des gains économiques que celui-ci représente en plus de l'objectif visant à réduire le phénomène de l'itinérance chronique (Stefancic et Tsemberis, 2007).

Bien que le programme Logement d'abord s'adresse en premier lieu aux personnes en situation d'itinérance chronique souffrant de troubles psychiatriques, le modèle a été repris auprès des personnes ne présentant pas nécessairement ces troubles. Il n'en demeure pas moins que l'approche se fonde sur celle du rétablissement (Gaetz *et al.*, 2013b; Piat *et al.*, 2009; Tsemberis, 2004, 2010; Kirst *et al.*, 2014). Dans le milieu de la psychiatrie, l'approche du rétablissement s'est imposée en opposition à l'approche du traitement d'abord au tournant des années 1980, de concert avec le mouvement de

désinstitutionnalisation (Piat *et al.*, 2009). Dès lors, le mieux-être des personnes ayant un trouble psychiatrique n'est donc plus défini strictement à partir de la réduction des symptômes de maladie mentale : «... *the biochemical solution does not bring with it a dream, a goal, a journey, a direction, an inspiration, a faith, or a hope. These are what are sought in recovery* » (Lund, 2002 cité dans Piat *et al.*, 2009: 2). Selon le *Substance Abuse and Mental Health Services Administration* du département de santé mentale et services humains aux États-Unis [traduction libre], le rétablissement se définirait comme étant : « *a journey of healing and transformation enabling a person with a mental health problem to live a meaningful life in a community of his or her choice while striving to achieve his or her full potential* » (2004, cité dans Piat *et al.*, 2009: 2).

Il en découle que le rétablissement est largement reconnu par les personnes visées et la communauté scientifique comme étant un processus à l'image de l'*empowerment* (Piat *et al.*, 2009 : 3; Drake et Whitley, 2014; Le Cardinal *et al.*, 2013 : 366; Gaetz *et al.*, 2013b). Selon Le Cardinal *et al.* (2013 : 367), le rétablissement serait en effet issu d'un mouvement de revendications communes d'usagers en psychiatrie qui, dans les années 1980 et 1990, ont réclamé un système d'accompagnement plus centré sur les besoins des personnes et une reconnaissance accrue des bienfaits de l'entraide mutuelle (*Ibid*). De plus, il est revendiqué que les usagers acquièrent plus de pouvoir de prendre des responsabilités et faire des choix de vie sans attendre d'être guéris (*Ibid*). Le processus de rétablissement se fonderait donc sur trois composantes clés selon les auteurs : l'espoir, l'autodétermination et l'inclusion sociale.

Comme l'explique Namian dans sa thèse doctorale, la désinstitutionnalisation, de pair avec l'émergence du rétablissement, provoque un changement de pratique : la prise en charge est remplacée par l'accompagnement (2011 : 36-37). En reconnaissant le droit aux personnes psychiatisées de s'actualiser et s'autodéterminer, la prise en charge omniprésente de l'institution ne fait plus sens. En effet, puisque ces personnes revendiquent une plus grande part de responsabilité et le pouvoir de faire des choix en

ce qui les concerne, les praticiens doivent donc changer de posture et « accompagner », « travailler avec » celles-ci dans leur processus de rétablissement plutôt que « travailler sur » (Namian, 2011 : 41). L'accompagnement est donc envisagé ici comme être aux côtés d'une personne dans son cheminement. Pour Namian, ceci évoque une nouvelle contrainte se rapportant à la mobilité sociale :

L'individu ne serait plus amené à « retrouver sa place », assignée d'avance, mais à « refaire sa place », contraint de plus en plus à devenir l'auteur de sa trajectoire, et, dès lors, de « cheminer » de manière adaptée dans des terrains mobiles où les environnements, les rôles et les voies pour « faire sa place » ne sont plus aussi clairement balisés qu'hier, ou demandent du moins un travail d'adaptation constant et toujours à refaire (2011 : 41).

Il en résulte une injonction à leur autonomie, à l'entreprise d'elle-même (Namian, 2011 : 41; 2014). Ainsi, il est attendu d'une personne qu'elle se mobilise face à son rétablissement : qu'elle détermine ses objectifs à atteindre, qu'elle s'implique dans son remaniement identitaire hors des stigmates de la santé mentale, qu'elle endosse sa citoyenneté et participe à son intégration dans la communauté (Namian, 2011 : 41; Gaetz *et al.*, 2013b: 9). C'est en ce sens que Namian inscrit le rétablissement dans le courant de la postmodernité (Touraine, 1992), du déclin de l'institution comme l'évoque Dubet (2002), et que les praticiens sont amenés à accompagner les individus dans leur socialisation; la responsabilité qui va de pair avec leur autonomie (2011 : 43).

L'approche du Logement d'abord se fonde sur plusieurs principes communs à travers ses adaptations et implantations internationales (Pleace et Bretherton, 2013 : 26; Gaetz *et al.*, 2013b). Parmi celles-ci, nous retrouvons une séparation entre le logement et les services connexes; le logement étant considéré comme un droit et non acquis au mérite. Ainsi, les traitements associés à la santé mentale et/ou aux problèmes de toxicomanie des participants ne sont pas conditionnels au logement. Aussi, une équipe de suivis intensifs est associée aux participants afin de leur offrir du soutien psychosocial suivant les logiques de l'approche par réduction des méfaits en plus de favoriser le maintien en

logement (*Ibid.*). C'est par le biais de ces équipes que les participants peuvent avoir accès à leur logement et aux soins de santé qu'ils désirent. La notion du respect des décisions et des choix entrepris par les participants demeure aussi importante. Les équipes de suivis intensifs doivent donc demeurer flexibles étant donné qu'il n'y a pas d'obligation de la part des participants de se fixer des objectifs spécifiques. Finalement, Gaetz et al (2013b : 9) ajoutent qu'une importance est accordée à l'insertion dans la communauté de ces personnes : « Un des aspects de la stratégie de Logement d'abord consiste à aider les personnes à s'intégrer au sein de leur collectivité, ce qui exige d'elles qu'elles s'engagent socialement et qu'elles aient la possibilité de participer à des activités utiles ».

Une subvention est allouée à la personne dans le cadre de cette approche ce qui lui permet de ne payer que 25 % à 30 % de leur revenu pour du logement (Tsemberis *et al.*, 2004 : 652). Le logement dans cette approche est principalement offert en fonction de deux modèles différents en pratique. Le premier, étant plus classique selon la vision d'origine de son créateur Sam Tsemberis, s'appuie sur une approche de « sites dispersés dans la communauté » (*scattered-site approach*) (Pleace et Bretherton, 2013 : 27). Il est donc souhaitable qu'un participant puisse choisir l'endroit où il souhaite s'installer et s'insérer dans la communauté. La seconde approche en matière de logement est dite à « sites uniques » (*single-site communal*) (Pleace et Bretherton, 2013 : 28). Celle-ci se réfère à des immeubles ou des communes d'habitation où tous les logements sont destinés aux participants d'un programme de Logement d'abord. Selon les principes de l'approche du Logement d'abord, le second modèle rend plus difficilement justice à la « normalisation » des participants dans la communauté et la notion du respect des choix (Pleace et Bretherton, 2013 : 29). En effet, ces blocs peuvent contribuer à cloisonner les personnes en situation d'itinérance chronique entre elles plutôt que de les intégrer à la communauté et favoriser un processus de resocialisation (*Ibid*; Gaetz *et al.*, 2013b). En contrepartie, certains avantages peuvent être perçus tels que le soutien entre pairs

partageant la même expérience et la réduction de l'isolement social (Pleace et Bretherton, 2013 : 31). Une des adaptations du modèle du Logement d'abord est dite à « faible intensité ». Il s'agit de la même application au niveau du logement, mais elle est destinée à une population itinérante n'étant pas nécessairement psychiatisée et ayant besoin d'une moins grande intensité de services (Pleace et Bretherton, 2013 : 29; Gaetz *et al.*, 2013b : 10). C'est le cas notamment de Projet logement Montréal qui est affilié à tous les grands refuges de Montréal<sup>1</sup>.

### 1.8 Typologie des sorties de rue

Les tenants de l'approche du Logement d'abord s'entendent pour affirmer que ce type de solution n'est pas une panacée contre l'itinérance chronique et qu'elle demeure partielle face à la marginalisation socioéconomique de ces personnes et du soutien dont elles ont besoin (Tsemberis, 2012 cité dans Pleace et Bertherton, 2013 : 33). Sans aborder plus largement les causes structurelles et politiques à la source de l'itinérance, ce phénomène ne risque pas de disparaître de sitôt (Groleau, 1999 : 30; Roy et Hurtubise, 2007 : 11-12). Néanmoins, cette approche figure parmi les solutions de type « sortie de rue » largement véhiculées par les grands refuges rassemblés au sein de Convergence itinérance Montréal et dont témoigne leur réorganisation des services (Namian, 2014). Or, l'expérience de « sortie de rue » se vit différemment selon les contextes et processus par lesquels les personnes s'inscrivent. Il importe alors de s'intéresser à la subjectivité de celles-ci au-delà de la simple mise en logement. Nous proposons ici une typologie des « sorties de rue » en fonction des processus sous-

---

<sup>1</sup> Nous n'avons pas été en mesure de retrouver des écrits scientifiques ou des documents de référence élaborés sur le fonctionnement de PLM. Toutefois, le lecteur peut se référer au site web suivant pour plus d'information : <http://www.projetlogementmontreal.org/>

jacents et de l'expérience subjective de la sortie de rue exprimés par les formules suivantes : « sortir de la rue », « s'en sortir de la rue » et « s'en sortir dans la rue ».

### 1.8.1 « Sortir de la rue »

Les programmes de réinsertion sociale mis de l'avant par les différents refuges de Montréal au cours des dernières années proposent souvent des plans de sortie de rue aux personnes sans-abris (Namian, 2014 : 39). En ce sens, la « sortie de rue » constitue le but à atteindre qu'il faut comprendre comme étant « liée à des indicateurs [objectifs] d'intégration en dehors de l'assistance » (Pichon, 2014 : 83). Nous pouvons évoquer l'image d'une grue opérée par un intervenant social qui « place » une personne en logement ou en hébergement plus ou moins permanent. « Sortir de la rue » renvoie donc à un processus plus ou moins hétéronome par lequel une personne quitte les murs des refuges, sort du « système » et s'intègre dans un autre milieu n'étant plus associé à la rue (Namian, 2014 : 39), parfois par le biais de décisions prises pour elle.

Comme le constate Namian, un refuge de Montréal en particulier a réduit considérablement la capacité de son hébergement d'urgence (sans condition) au profit d'un programme de réinsertion sociale (2014). Ceci provoque un certain passage obligé vers ce nouveau programme pour les usagers habituels du refuge. Ils sont donc forcés dans une certaine mesure à suivre un processus de sortie de rue sans quoi, ils n'auront pas accès à certains services de base (lit, nourriture, habillement, douche, etc.). Et pour ce faire, ces personnes doivent paradoxalement démontrer un engagement face à leur processus de sortie de rue et donc, à l'entreprise d'elles-mêmes (Namian, 2014 : 40, Lelubre, 2014). La visée première de ces programmes est donc de briser la dépendance de ces personnes face au « système ». C'est pourquoi ces programmes ont une durée limitée, plus ou moins flexible, à l'intérieur de laquelle une personne fait l'apprentissage de son autonomie, se prend en main et travaille sur elle (Namian, 2014 : 39-40). Il est donc attendu qu'une personne se fixe des objectifs personnels à réaliser jusqu'à ce qu'elle soit prête à « sortir de la rue ». En cas d'échec en lien avec ses

objectifs ou par un manque de mobilisation de sa part et sans justificatifs nécessaires à l'appui, une personne peut voir son programme se terminer (Namian, 2014 : 40). Il n'est donc pas rare dans un tel contexte qu'une personne passe de la rue, au refuge, à un programme de sortie de la rue et finalement, par manque d'engagement, retourne à la rue ou au refuge. Ceci se traduit donc selon Namian comme une situation d'itinérance transitoire-chronique (2014 : 41).

Ainsi, « sortir de la rue » ne renvoie qu'à une situation observable, objective, ce qui se démarque considérablement de « s'en sortir de la rue » qui s'appuie sur un processus de remaniement identitaire (Pichon, 2014).

#### 1.8.2 « S'en sortir de la rue »

« S'en sortir de la rue » fait référence à la subjectivité d'une personne de s'identifier hors du contexte de la rue (Pichon, 2014; Colombo, 2008). Ceci peut se faire même à l'intérieur du contexte de rue ce qui constitue un certain paradoxe identitaire : « [...] c'est finalement un processus, un passage d'une position identitaire à une autre, en d'autres termes, un *repositionnement identitaire*, à la fois en rupture et en continuité avec la rue » (Colombo, 2008 : 4). Colombo appuie son hypothèse identitaire sur le principe de reconnaissance tel que développé par Honneth (2000). Le repositionnement identitaire menant à une sortie de rue s'actualiserait à travers une dynamique de reconnaissance et de non-reconnaissance (Colombo, 2008 : 5). Même située en marge de la société, la rue demeure néanmoins un espace social dont le rapport est de nature identitaire (Parazelli, 1997; Colombo, 2008 : 34). Selon Ebaugh, on pourrait envisager le processus identitaire spécifique à la sortie de rue comme étant à la fois une *désidentification* et une *réidentification* par rapport au rôle qu'une personne endosse (1988 cité dans Colombo, 2008 : 53). Pour Bergier (1996), la sortie de rue passe par l'endossement d'un nouveau système de valeur; passant d'un mode de vie dont les critères de normalité ne font plus sens à un autre à normalité plus conventionnelle qui s'inscrirait dans un espace social légitime (cité dans Colombo, 2008 : 54). La confiance



semble être aussi un facteur déterminant à prendre en compte autant par rapport à soi-même qu'aux autres pour rétablir des rapports sociaux ordinaires; se repositionner comme sujet crédible, « digne d'être réaccepté dans le jeu social » (Caiata-Zufferey, 2002 : 179, cité dans Colombo, 2008 : 54).

L'approche du Logement d'abord favorise en ce sens une resocialisation qui peut se comprendre comme un remaniement identitaire (Gaetz *et al.*, 2013b : 9). En effet, l'emphase mise sur l'intégration dans la collectivité et l'engagement social dans cette approche (*Ibid.*; Pleace, 2011 : 6) semble se rapporter à l'endossement d'un nouveau cadre normatif tel que l'entend Bergier (1996). Il est prévu en ce sens que le processus sous-jacent à ce remaniement identitaire ne soit pas linéaire : il est attendu qu'une personne ayant été sans-abri sur une longue période puisse faire des allers-retours entre la rue, les refuges et un logement stable (Gaetz *et al.*, 2013b : 5). En offrant un logement aux personnes participantes avant toute forme d'intervention et en leur octroyant le droit au refus de services sans compromettre leur logement (à condition d'un minimum d'une rencontre par semaine) (Stefancic et Tsemberis, 2007 : 267), l'approche du Logement d'abord peut aussi s'inscrire entre « sortir de la rue » et « s'en sortir de la rue ». En effet, il semble qu'elle offre d'abord aux participants la possibilité de « sortir de la rue » pour ensuite offrir aux participants la possibilité de travailler sur eux pour « s'en sortir ».

Il s'agit donc d'un modèle spécifique qui pourrait favoriser chez certaines personnes en situation d'itinérance le désir de « s'en sortir ». Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un processus subjectif, une personne peut « s'en sortir » sans avoir recours à de tels dispositifs. Néanmoins, pour qu'une personne « s'en sorte » et adopte un nouveau cadre normatif, un nouveau rôle social, elle doit être en mesure de se reconnaître et se faire reconnaître comme tel (Colombo, 2008). Or, Colombo souligne que selon plusieurs auteurs, la transition entre deux modèles normatifs différents peut être difficile puisqu'elle peut brouiller les repères d'une personne et générer de l'angoisse, ce qui

peut se solder par un retour à la rue (2008 : 55). Ainsi, une resocialisation de la sorte doit s'inscrire en rupture avec l'ancien modèle du sans-abrisme (*Ibid.*). Ceci nous amène à nous questionner quant à la possibilité qu'une personne se reconnaisse et s'identifie au monde de la rue; que cette reconnaissance soit plus grande dans le milieu de la rue qu'en logement dans la collectivité.

### 1.8.3 « S'en sortir dans la rue »

En reprenant le concept d'épreuve sociale développé par Martuccelli (2009a) afin de cerner le processus d'individuation moderne comme étant intimement liés à la subjectivité de l'acteur social, nous pouvons nous imaginer la figure de la personne en situation d'itinérance comme étant le produit des échecs successifs de ces épreuves (scolarité, travail, famille, ville). Selon la théorie de la désocialisation avancée par Pichon (2014 : 80), une personne qui se désocialise progressivement de la société finit par se resocialiser, dans la rue, avec son milieu de pairs et adopter la culture y étant associée. Ainsi, même en ayant subi subjectivement les échecs des épreuves sociales, une personne en situation d'itinérance peut tout de même donner un sens à sa situation à travers des « réussites » en marge de la société. Une approche de type Logement d'abord ayant comme moteur le rétablissement semble offrir la possibilité à une personne de se mesurer à nouveau aux épreuves sociales notamment avec l'aide des équipes de suivi. Cependant, l'injonction formulée à l'égard de leur autonomie, de se mettre en action face à leur mieux-être et leur resocialisation peuvent être vécues difficilement et susciter d'autres échecs. C'est ce qui nous amène à postuler qu'une personne puisse s'identifier davantage à la rue qu'en logement, par la reconnaissance dont elle jouit dans ce milieu et les avantages qu'elle pense être en mesure d'obtenir : « croiser régulièrement dans des lieux connus ses compagnons d'infortune permet de développer des liens d'entraide et d'amitié. Cela assure sa place dans le monde et, même si celui-ci est circonscrit, il constitue une certaine forme de reconnaissance nécessaire au sentiment d'exister et d'être utile » (Roy et Grimard, 2015 : 23). « S'en

sortir dans la rue » ressort de l'expérience subjective d'une personne dans ce contexte et s'inscrit en discontinuité avec la première définition de l'itinérance telle qu'évoquée plus haut, et selon laquelle une personne en situation d'itinérance serait « dépourvue de groupe d'appartenance stable » (Comité des sans-abri de la ville de Montréal, 1987).

En somme, la gestion publique du phénomène de l'itinérance préconise la création de plusieurs programmes de logements subventionnés dont la plupart s'inspirent de l'approche Logement d'abord. Ces programmes s'appuient sur la notion de rétablissement afin de favoriser l'intégration des participants dans la communauté et une resocialisation. En ce sens, nous avons postulé que le rétablissement induisait une injonction à l'autonomie. Parmi ces programmes, nous retrouvons PLM qui s'adresse surtout aux personnes ne présentant pas de trouble de santé mentale. Bien que la vaste majorité des participants demeurent dans leur logement, certains retournent à la rue.

Comment ces personnes pourraient-elles alors justifier leur retour à la rue afin de préserver un sentiment de consonance existentielle, c'est-à-dire en harmonisant leurs désirs aux attentes qu'elles perçoivent des autres? L'émergence accrue des programmes de sortie de rue dans les grands refuges de Montréal témoigne de l'importance qui leur est consacrée, notamment par l'influence de la nouvelle gestion publique. Puisque nous croyons que le processus de sortie de rue se fait aussi de manière subjective, nous avons développé une typologie des sorties de rue afin d'encadrer le phénomène à l'étude, soit l'expérience du logement subventionné accompagné d'un épisode de retour à la rue. C'est ce qui nous a amenés à formuler notre question de recherche et notre objectif général.

## 1.9 Question de recherche et objectif général

Afin de comprendre les logiques d'action d'une personne qui retourne à la rue à la suite d'un épisode de logement subventionné, il nous a fallu étudier le processus subjectif

sous-jacent aux types de sorties de rue. En ce sens, le concept de reconnaissance semble prendre une importance cruciale dans l'identification d'une personne au monde de la rue. En effet, il semble que le sentiment d'appartenance à la rue et le désir d'y retourner peuvent être renforcés par un double mouvement soit 1) les difficultés associées à une resocialisation dans la communauté par le biais du logement subventionné et l'incitation à se soumettre à nouveau aux épreuves sociales au risque d'engendrer d'autres échecs et 2) le désir de reconnaissance qu'une personne en situation d'itinérance puisse satisfaire dans la rue, notamment par l'entremise de ses pairs ainsi que la sécurité engendrée par ses repères et sa connaissance du réseau d'aide.

À travers cette recherche, nous avons tenté de répondre à la question suivante : quelles sont les logiques d'action et les motivations des personnes qui sont retournées à la rue à la suite d'un épisode de logement subventionné?

L'objectif général de la recherche est de comprendre pourquoi et dans quelles circonstances certaines personnes choisissent la rue plutôt que le logement subventionné. Nous tenterons donc de cerner et de repérer les rouages identitaires en jeu dans les différents types de sorties de rue en considérant aussi la possibilité de « s'en sortir dans la rue » afin de mieux en comprendre les significations, les motivations et les logiques d'action sous-jacentes.

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE

Ce deuxième chapitre a comme visée de présenter le cadre théorique sur lequel nous nous sommes appuyés pour répondre à notre question de recherche. L'accent que nous avons mis sur le processus d'individuation et l'implication subjective de l'acteur dans celui-ci nous inscrit dans le champ de la sociologie de l'individu, appuyé surtout par les travaux de Martuccelli (2009) et de Bajoit (2003). Nous allons démontrer comment l'engagement dans le rétablissement invite à un second processus d'individuation ayant un but de normalisation. Cependant, la mise à l'épreuve qui en découle et les réussites visées dépendent grandement des ressources de l'acteur (Martuccelli, 2009). Or, Namian (2011) stipule que les personnes vulnérables détiennent un registre d'action « moindre » étant donné les nombreuses ruptures sociales qui les affligent et la situation de plus ou moins grande précarité dans laquelle elles se trouvent. Ceci pourrait affecter les capacités de l'acteur à surmonter les épreuves sociales. De plus, il semblerait qu'il y aurait un manque de reconnaissance de ces limitations à l'autonomie de la personne de la part des intervenants sociaux issus des programmes de Logement d'abord (Padgett *et al.*, 2008). C'est en ce sens qu'en dernier lieu, nous avons démontré comment s'articule le concept de reconnaissance dans le processus identitaire en œuvre sous-jacent à l'individuation et comment les logiques du sujet se forment autour de cet enjeu (Bajoit, 2003). En effet, l'individu est traversé par des tensions existentielles qu'il tente

de résoudre suivant une logique d'action particulière et c'est ce qui nous permettra de déterminer le type de sortie de rue qui le caractérise.

## 2.1 Le rétablissement et l'invitation à une seconde individuation

Comme mentionné au premier chapitre, l'approche du Logement d'abord se fonde sur l'approche du rétablissement (Gaetz *et al.*, 2013b; Polvere *et al.*, 2014). Celle-ci assoit ses repères théoriques sur une définition de l'*empowerment* sur le plan individuel afin d'affirmer que le mieux-être se définit davantage autour des concepts d'espoir, d'autodétermination et d'inclusion sociale (Le Cardinal *et al.*, 2013 : 366 Piat *et al.*, 2009 : 3; Drake et Whitley, 2014; Gaetz *et al.*, 2013b). En effet, rappelons que le rétablissement s'est imposé comme approche à la suite d'un mouvement de revendication de la part des patients psychiatisés qui demandaient une plus grande reconnaissance de leur capacité à prendre des décisions pour et par eux-mêmes avant même d'être guéris (Le Cardinal *et al.*, 2013 : 367). C'est ainsi que dans la foulée du mouvement de désinstitutionnalisation, sur le plan de l'intervention, l'accompagnement se substitue à une prise en charge (Namian, 2011 :41). Ceci répondrait donc au besoin d'autonomie exprimé par les patients puisque l'accompagnement vise à « cheminer avec » la personne dans son processus de rétablissement (*Ibid.*). Ce processus d'*empowerment* engagé à une échelle individuelle peut aussi être perçu comme une injonction de responsabilisation face à son mieux-être, suivant ainsi l'orientation postmoderne des processus d'individuation (Dubet, 2002, Namian, 2011 : 43). Rappelons en ce sens l'importance qui est accordée à la resocialisation des personnes dans leurs processus de rétablissement, ce qui n'échappe pas aux logiques de l'approche du Logement d'abord (Gaetz *et al.*, 2013b : 9; Piat *et al.*, 2009). Davidson et Strauss (1992) avancent en ce sens l'idée selon laquelle le rétablissement est intimement lié à une reconstruction identitaire, une redécouverte de soi plus fonctionnelle (cité dans Piat *et al.*, 2009 : 2). L'individu est alors amené à «

refaire sa place » plutôt qu'à la « retrouver », mobilisant ainsi sa subjectivité dans ce processus identitaire (Namian, 2011 : 41). En d'autres termes, il semble y avoir une invitation soutenue à ce qu'une personne prenne de nouveau part à son processus d'individuation, hors des repères marginaux de la rue et donc, à une certaine « normalisation » de sa vie sociale (Bourgeault, 2003; Gaetz *et al.*, 2013b : 9). Nous nous sommes appuyés sur la notion d'épreuves sociales développée par Martuccelli (2009a) afin de cerner les repères normatifs transmis dans ce processus.

## 2.2 Les épreuves sociales

Pour Martuccelli (2009a), une sociologie de l'individu moderne doit prendre en compte le caractère subjectif et subjectivant de l'individu dans son processus d'individuation puisque « les individus ne cessent de se singulariser et ce mouvement a tendance à s'autonomiser des positions sociales » (2009a : 17). Les règles et les normes produisant des individus par le biais des institutions ne sont plus garantes de ce processus et elles « seraient de plus en plus engendrées in situ et de manière purement réflexive par les acteurs » (2009 : 20; Dubet, 2002). C'est en ce sens que déduire des conséquences microsociologiques de la seule perspective macrosociologique ne convient plus aux conditions de la modernité. La sociologie de l'individu ne peut plus faire abstraction de la subjectivité de l'acteur dans le processus d'individuation et son influence sur celle-ci (2009a : 22; 2009b : 4). Or, pour Martuccelli, il devient primordial de rendre compte de cette influence et de tenter de l'opérationnaliser pour en faire un objet d'étude : « Si l'individuation se produit donc toujours à l'intersection d'une dimension diachronique et synchronique, encore faut-il être capable de condenser en abrégé, à l'échelle de l'individu, une situation historique et sociale » (2009a : 23). C'est ainsi qu'il développe son concept d'épreuves sociales comme étant un opérateur analytique du processus d'individuation.

L'auteur distingue quatre grandes caractéristiques de la notion d'épreuve. Dans un premier temps, les épreuves définissent de grands enjeux sociétaux, structurellement construits et historiques (2009a : 24). En ce sens, ces épreuves sont inévitables dans toute société moderne, mais leurs modalités et leur rapport à l'individu peuvent changer selon les périodes (2015 : 54). Afin de maintenir le caractère analytique et opératoire des épreuves, tout en soulignant leur aspect structurel, historique et donc vécu en tant qu'expérience commune, l'auteur se limite à identifier quatre épreuves sociales : la scolarité, le travail, la famille et la ville (*Ibid.*). De manière succincte, « Les épreuves sont des défis historiques socialement produits, inégalement distribués, que les individus sont contraints d'affronter » (2009a : 25).

Deuxièmement, elle est indissociable d'une forme de récit ternaire : la période de formation; la mise à l'épreuve; la résolution (2009a : 23). Cependant, ce schéma narratif s'est complexifié : « l'exploration cernée par les épreuves apparaît comme véritablement ouverte et multiple, sans terme, et souvent sans modèle de perfection morale » (2015 : 54). Par exemple, la période de formation qu'est traditionnellement le parcours scolaire devient une épreuve en soi. Les épreuves sociales, dans la modernité, ne sont donc plus vécues à l'image d'une aventure linéaire romanesque avec leurs résolutions propres; elles se disséminent tout au long de la vie et, n'ayant plus de résolution définitive, elles peuvent « faire l'objet de désaccords entre divers jugements institutionnels » (2009a : 23). L'individu ne se construit donc plus en atteignant un idéal moral résultant d'un triomphe, mais plutôt dans l'expérience même de l'épreuve « en dehors de toute signification normative » (2015 : 54).

Dans un troisième temps, les épreuves amènent « une articulation particulière entre les niveaux micro et macro » (2015 : 55). C'est justement son objectif conceptuel : restituer une histoire de vie collective à partir d'une articulation entre les enjeux collectifs et les épreuves personnelles (*Ibid.*). Ainsi, tout membre d'un collectif doit s'acquitter de ces épreuves; c'est la manière dont il s'en acquitte qui marque sa



singularité (*Ibid.*). C'est ce qui permet à l'auteur de déclarer que « Toute [épreuve] a donc deux faces : elle est à la fois le résultat des mécanismes sociétaux qui les produisent et une expérience éprouvée par les individus » (*Ibid.*).

Ceci nous amène à insister sur la caractéristique finale : l'importance du pàtir subjectif. C'est donc l'effort déployé par l'individu pour s'y confronter qui prend une connotation analytique d'envergure : « la vie sociale est de plus en plus marquée par des situations (divorces, chômage, échecs scolaires) qui, au-delà de leurs raisons structurelles, demandent aux individus de trouver la force et l'énergie nécessaire de faire face, au travers d'expériences d'autant plus douloureuses et solitaires qu'elles sont vécues comme des fautes personnelles » (2009a : 23-24). L'auteur mentionne qu'afin d'éviter d'être confronté à nouveau à des impasses passées, l'individu est amené à faire des apprentissages constants (2009a : 24). Il en revient alors à l'individu de décider de son sort en fonction de la manière dont il s'acquitte d'une épreuve (*Ibid.*). Il devient donc difficile de cerner l'issue des épreuves simplement par une dichotomie échec-réussite (2015 : 55). Il faudrait alors se référer au sens qui est produit à terme par l'acteur (2009a : 25). En se référant à son ouvrage sur la question, il ajoute :

Le résultat ne tranche pas; au contraire, la manière dont l'individu réagit subjectivement au verdict d'une épreuve, la manière dont ce verdict érode ou épargne la personnalité et la confiance en soi, ouvre à tout un nouveau continent d'enquête. Le *même* résultat face à une épreuve peut avoir des significations, objectives et subjectives, très différentes en fonction des individus et des parcours (Martuccelli, 2009a; 2015 : 56).

La position sociale de l'acteur (classe, âge, sexe, ethnie...) n'est alors qu'utilisée comme « ressource » par celui-ci et ne peut dès lors plus faire l'objet du centre d'une analyse sociologique. De plus, il ne faudrait pas négliger la dimension symbolique des épreuves puisque c'est en référence à celles-ci que l'acteur construit sa narration et se définit. C'est pourquoi un revers peut être vécu négativement étant donné le jugement social qui l'accompagne.

La notion d'épreuve devient nécessaire pour répondre, selon Martuccelli, à une grande question de la sociologie contemporaine : « Puis-je agir? » (2009a : 28). Étant donné l'individualisation des parcours, la classe sociale seule ne permet plus de définir l'action (2009a : 29). Il en résulte que « le problème est désormais de montrer l'imbrication *in situ* des processus globaux et de leur articulation locale, à condition de ne pas en rester à ce seul niveau et d'être capable d'étudier, empiriquement, le processus effectif de déclinaison » (*Ibid.*). Comme le déclare l'auteur, la plupart des individus n'ont plus l'impression que leur position sociale est « imperméable au changement ni à la détérioration sociale » (2009a : 30). La position sociale d'un acteur dépend de ses compétences cognitives à anticiper les risques et sécuriser son parcours, des ressources pratiques dont il dispose ainsi que la qualité de son soutien social (*Ibid.*). C'est pourquoi que selon cette perspective, le cadre d'action qui le régit découle des interdépendances qui l'entourent. Donc si l'individu n'est pas en mesure de transformer sa position sociale, il développe tout de même des capacités à se créer des univers sociaux plus ou moins protecteurs. Dans un contexte global de vulnérabilité, l'acteur peut s'appuyer sur certaines ressources comme la famille pour amoindrir, par exemple, les contrecoups liés à un congédiement (épreuve du travail) . Le soutien social qu'une personne détient permet de pallier du moins partiellement une situation de précarité (*Ibid.*).

Or, dans le contexte de l'itinérance, de quel soutien disposent ces personnes? Quel est leur cadre d'action possible pour améliorer leur situation de précarité? Namian (2011) avance dans sa thèse doctorale que les personnes vulnérables ne sont pas dénuées d'un cadre d'action, mais que celui-ci est « moindre ».

### 2.3 La « vie moindre »

Dans son étude sur les populations itinérantes et sidéennes, Namian (2011) propose que les personnes vulnérables détiennent un registre d'action « moindre » qu'elle

conceptualise avec la notion de « vie moindre ». Elle définit son concept comme étant « un régime d'existence spécifique dont les contraintes à l'œuvre réduisent radicalement le champ de l'action possible » (2011 : 6). Les personnes vulnérables qui en font l'expérience semblent, selon l'auteure, se situer entre la survie biologique et sociale. En ce qui a trait à la survie sociale, l'auteure avance que « la vie sociale [...] est profondément érodée par un ensemble de ruptures, de manques ou de perte de dimensions sociales significatives (perte de liens avec les mondes sociaux du travail, des loisirs, de la famille, de la vie amoureuse, etc.) » (2011 : 5).

Par cette description, il semble évident que les personnes vulnérables n'ont pas accès aux mêmes options sociales afin de répondre à l'injonction de la socialisation comprise dans le rétablissement et explicitée dans la formulation du programme Logement d'abord (Gaetz *et al.*, 2013b; Padgett *et al.*, 2008; Polvere *et al.*, 2014). On pourrait penser que se dessine un certain cercle vicieux entre les échecs des épreuves sociales (scolarisation, famille, travail, ville) et le soutien social qu'elles peuvent offrir en retour, en cas de réussite, pour surmonter les autres. Ainsi, d'amener une personne en situation de vie moindre à se mesurer à nouveau à un processus d'individuation semble être particulièrement difficile étant donné son manque de soutien social issu des nombreuses ruptures sociales qu'elle a vécues. Dans le même sens, Padgett *et al.* (2008) ajoutent que l'injonction à l'autonomie issue de l'approche du rétablissement pose problème pour les personnes vulnérables, d'autant plus si elles ont un trouble de santé mentale. Au-delà de la santé mentale, les auteures déplorent le fait que des programmes de Logement d'abord qui s'appuient sur cette approche ne semblent pas prendre en compte que les personnes vulnérables peuvent avoir une capacité de mobilisation réduite par plusieurs facteurs concomitants tels que la criminalité, le chômage, la pauvreté, la consommation, les traumatismes, les stigmates de la santé mentale, etc. (2008 : 333). Il n'en demeure pas moins que Namian insiste sur le fait que les personnes dans

une telle situation ont néanmoins un registre d'action possible même si celui-ci est limité (2011).

Selon Kirst *et al.* (2014), dans leur étude sur les personnes en situation d'itinérance ayant un trouble de santé mentale et s'inscrivant dans un programme de Logement d'abord, ces nombreuses ruptures sociales peuvent résulter en une perte d'espoir. Or, selon leur recension des écrits, l'espoir et l'optimisme seraient la pierre angulaire du rétablissement et il importe donc de promouvoir leur rehaussement afin que ces personnes puissent se reprendre en main (2014 : 1; Piat *et al.*, 2009). Leurs résultats démontrent que le logement stable et subventionné constitue une nécessité pour permettre à ces personnes d'entrevoir leur futur avec espoir et optimisme. Cependant, il ne serait pas suffisant pour permettre à ces personnes de réellement s'engager dans leur processus de rétablissement. En effet, selon Drake et Whitley (2014) et Piat *et al.* (2009), les personnes ayant un trouble de santé mentale semblent bien cerner les injonctions issues du rétablissement et les attentes envers elles. Elles sont capables de bien définir les fondements du rétablissement et en quoi il constitue un processus.

Par contre, dans les faits, très peu de personnes y répondraient concrètement une fois qu'elles sont en logement (Drake et Whitley, 2014; Stefancic, 2014). Comme l'argumente Stefancic (2014) dans son étude longitudinale couvrant une période de huit ans, une fois en logement subventionné, les personnes ayant un trouble de santé mentale et un passé d'itinérance chronique ne semblent pas s'investir dans leur processus de socialisation. Bien que ces participants ne se soient pas inscrits dans un processus de socialisation manifeste, l'auteure signale qu'ils expriment tout de même le désir de relations sociales saines, montrant ainsi une certaine ambivalence face à leurs capacités d'en créer. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'ils décrivent leur environnement comme étant pauvre, préjudiciable, empreint de discrimination et d'activités illicites ce qui entrave une mise en relation (2014 : 102). Stefancic argue que l'isolation sociale qui en découle reflète un manque d'opportunités perçues pour

établir des relations sociales sécuritaires, et qui proviendrait davantage d'une conséquence des désavantages cumulatifs de leur situation passée que de leur problème de santé mentale (2014 : 128). Il semble donc qu'il y ait une perte d'espoir d'entretenir des relations saines et sécuritaires, ce qui fait obstacle à leur rétablissement (2014 : 129). L'espoir pourrait donc se comprendre comme étant le moteur d'action dans un contexte de vie moindre et une nécessité pour l'implication dans leur rétablissement (Piat *et al.*, 2009).

Namian stipule que la vie moindre « révèle un régime d'existence et d'action qui, bien qu'il en soit radicalement éloigné à plusieurs degrés, demeure intimement ancré dans la socialité ordinaire; c'est-à-dire dans des rapports sociaux empreints des mêmes normes, des mêmes repères, des mêmes valeurs et injonctions que la vie sociale ordinaire » (2011 : 5). Ceci semble confirmer que les personnes en situation d'itinérance sont soumises aux mêmes injonctions d'autonomisation et de socialisation malgré un registre d'action « moindre ». Comme le concluent Padgett *et al.* (2008) et Namian (2011; 2014), les programmes de Logement d'abord ne sembleraient pas assez tenir compte du registre d'action « moindre » des personnes en situation d'itinérance qui réduit considérablement l'espace dans lequel ils peuvent exercer leur autonomie et par conséquent, se soumettre à un second processus d'individuation tout en affrontant à nouveau les épreuves sociales.

Le programme de Logement d'abord prévoit tout de même dans sa structure qu'une personne puisse perdre son logement à répétition, étant donné certaines difficultés d'adaptation, avant qu'elle ne puisse stabiliser sa situation (Gaetz *et al.*, 2013b; Polvere *et al.*, 2014). Paradoxalement, qu'une personne choisisse de quitter le programme demande une grande mobilisation de sa part et constitue en soi une démonstration d'autonomie. Le choix de retourner à la rue dans ce contexte semble être en réaction face à l'injonction d'autonomisation; l'individu se réapproprierait son propre projet d'autonomie comme il l'entend. Cette démonstration d'autonomie ne concorde pas,

cependant, avec le processus de normalisation véhiculé par le Logement d'abord et pourrait donc constituer, aux yeux des intervenants, un échec (Polvere *et al.*, 2014; Margier *et al.*, 2014; Bourgeault, 2003).

C'est donc dans l'espace restreint de la « vie moindre » qu'une personne en situation de précarité est amenée à se mouvoir pour répondre de manière paradoxale à l'injonction d'autonomie. Cette tension et cette contradiction peuvent être difficiles à vivre pour une personne dans cette situation et constituer un obstacle évident à se remettre à l'épreuve. De plus, comme le proposent Dordick (1996) et Hopper (2003), le choix de retourner à la rue pourrait témoigner d'une réponse à l'isolement social vécu en logement (cités dans Padgett *et al.*, 2008 : 333). L'isolement social semble en effet être l'un des aspects négatifs les plus étudiés en lien avec le Logement d'abord (Padgett *et al.*, 2008; Kirst *et al.*, 2014; Stefancic, 2014). Namian semble aussi évoquer qu'une perte d'espoir pourrait découler des paramètres de la vie moindre : « il y a *quelque chose* dans la vie moindre qui semble bloquée, freinée, paralysée au point de donner à penser que les jeux sont faits. » (2011 : 243). Les concepts d'isolement social et de perte d'espoir semblent aussi s'interinfluencer. En effet, une perte d'espoir au rétablissement pourrait mener à un isolement social accru et inversement, l'isolement social pourrait tendre vers une perte d'espoir. En outre, le choix de retourner à la rue pour contrer les effets néfastes de l'isolement social semble répondre à un besoin de reconnaissance qu'il importe de conceptualiser.

Nous avons tenu à spécifier cependant que bien que le concept de « vie moindre » soit utile afin de garder en perspective l'autonomie relative d'une personne vulnérable, il renvoie principalement au concept de précarité. En effet, Wresinski définit la précarité comme suit :

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux.

L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible (1987 : 6).

C'est pourquoi, nous utiliserons les termes de « vie moindre » et de « précarité » pour désigner des conditions d'existence sociale des personnes interviewées.

#### 2.4 Identité, reconnaissance et logiques d'action individuelle

Afin d'opérationnaliser les logiques d'action individuelle dans le processus identitaire et motivé surtout par un besoin de reconnaissance, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Bajoit (2003).

Pour Bajoit, toute relation sociale a une orientation et une signification et par conséquent, un sens (2003 : 80). À travers ces échanges, les relations sociales témoignent d'assignation des statuts, de positions sociales qui sont « inégalement rétribuées » (*Ibid.*). Celles-ci se jouent en fonction des ressources humaines et matérielles mobilisées dans la relation. Il est facile d'imaginer dans ce contexte qu'une personne en situation de vie moindre détienne moins de ressources humaines et matérielles, ce qui semblerait justifier une position sociale jugée « inférieure ». Or, c'est ainsi que se créent, entre autres, des classes sociales et des groupes de rôle, ou des groupes d'appartenance. L'identité collective qui se crée ainsi est synonyme, pour Bajoit, du processus de socialisation (*Ibid.* : 81). L'auteur s'intéresse au processus par lequel un individu est amené à adapter son comportement aux exigences « des autres ». En ce sens, il identifie quatre motivations interreliées « qui ne se réduisent jamais à une simple réponse aux attentes des autres » (*Ibid.* : 82) : le calcul, l'« habitude », l'identification et la conviction. Il ajoute que « jamais une conduite ne s'explique simplement par une seule motivation » (*Ibid.* : 85). C'est ce qui explique que dans une relation sociale donnée, l'individu sélectionnera la motivation la plus à même de lui

valoir de la reconnaissance sociale . L'auteur se garde bien de préciser qu'il ne faut jamais limiter l'analyse du discours de l'acteur aux seules motivations explicites puisqu'il pourrait en avoir d'autres moins avouables. Bien qu'elles y jouent un rôle, elles demeurent implicites. En se référant aux travaux de Tajfel (1982), l'auteur stipule que les individus qui partagent les mêmes marqueurs sociaux ont tendance à se reconnaître entre eux. Ceci a un impact sur l'individu en lien avec les motivations évoquées plus haut : « en appartenant à des groupes socialement valorisés, les individus augmentent leur estime d'eux-mêmes (habituation), jouissent de la solidarité de leur groupe (calcul), participent de ses projets et de ses valeurs (conviction) et y trouvent un réconfort affectif (identification) » (*Ibid.* : 86-87).

C'est à partir des identités collectives que se distingue, imbriquée dans la modernité et l'avènement de l'Individu, l'identité personnelle (*Ibid.* : 96-97). Ceci se rapporte encore une fois, au processus d'individuation. Pour Bajoit, les identités collectives sont traversées par des « tensions existentielles » que les individus gèrent afin de construire leur identité personnelle. Le travail que fait l'individu sur lui-même pour (re)construire son identité est continu et lui demande de mobiliser des ressources pour y parvenir (*Ibid.* : 99-100). Trois buts sont à atteindre par ce processus bien qu'ils soient parfois difficiles à concilier entre eux : le sentiment d'accomplissement personnel, de reconnaissance sociale et de consonance existentielle . C'est ce travail de conciliation des trois sphères de l'identité qui éviterait à l'individu de souffrir de ces tensions existentielles malgré qu'elles ne soient jamais définitivement atteintes (*Ibid.*). Ainsi, de soumettre l'individu à un second processus d'individuation par le biais du rétablissement semble représenter un risque puisqu'il perdrait les acquis du premier sans s'assurer des acquis du second.

Trois tensions sont identifiées par l'auteur. Le « sujet dénié » renvoie à une difficulté à concilier son identité engagée et son identité assignée, ce qui se solderait par un déni de reconnaissance (*Ibid.* : 101). Une des origines possibles de ce déni, selon Honneth



(1999), serait de se faire « dénigrer par les autres pour son mode de vie, [...] sa manière de jouer ses rôles sociaux; il est banni de la communauté (marginalisé) [...] et perd son estime de soi » (cité dans Bajoit, 2003 : 101). Ceci semble s'appliquer au mode de vie itinérant. Or, avec l'injonction de se responsabiliser face au processus de socialisation induit par le rétablissement, on demande à l'individu de s'engager. S'il n'a pas fait un travail d'identification préalable hors des repères de la rue, son identité reste assignée à celle de la rue, ce qui peut générer cette tension existentielle, une contradiction avec ses engagements et par conséquent, un déni de reconnaissance de la part des intervenants et son groupe d'appartenance.

L'individu a aussi besoin de se reconnaître lui-même et c'est ce qui lui est dénié par la tension issue du « sujet divisé » : « ce qu'il a été et est devenu ne correspond pas à ce qu'il aurait voulu » (*Ibid.* : 101). Il y aurait donc un déni d'accomplissement qui se démarque dans la difficulté à concilier l'identité engagée et désirée. Les origines possibles de ce déni sont nombreuses et peuvent toutes s'appliquer au mode de vie itinérant : excès d'introversiion, d'altruisme, d'indécision, de cohérence, de méfiance, de vulnérabilité ou encore de culpabilité (*Ibid.* : 102). Les conséquences peuvent être nombreuses aussi : nostalgie, culpabilité, honte, vertige, angoisse, ennui. Comme nous le verrons dans le quatrième chapitre, plusieurs de nos participants, dont Daniel et Éric, ont manifesté une forme d'« excès » au sens où l'entend ici Bajoit. Finalement, nous retrouvons la tension du « sujet anémique » : « L'individu a intériorisé des attentes culturelles d'accomplissement qu'il sait ou qu'il croit incompatibles avec les attentes des autres et avec les contraintes sociales. Et il ne parvient ni à faire admettre ses attentes par les autres ni à adhérer, à faire siennes les contraintes instituées par les normes sociales » (*Ibid.* : 102). Il n'arrive donc pas à concilier son identité assignée avec celle désirée, ce qui entraîne une dissonance existentielle. Par conséquent, si l'individu intériorise les attentes envers lui issues du rétablissement (emploi, retour aux études, etc.) alors qu'il ne se sent pas en mesure d'y répondre dû à son contexte de vie

moindre, il aurait de fortes chances de vivre cette tension existentielle. Toutefois, il peut agir sur son identité désirée ou assignée afin d'éviter cette tension, il en résulte néanmoins une forme ou une autre de tension existentielle :

S'il renonce à réaliser ses attentes (s'il choisit d'essayer d'adhérer aux normes sociales), il devra se renier lui-même : il connaîtra ainsi la tension du sujet divisé. Si, au contraire, il persévère à vouloir réaliser ses attentes, il se heurtera à un déni de reconnaissance et il vivra alors la tension du sujet [dédié]. Ainsi, ce qu'il fera pour résoudre cette tension engendrera soit plus de dénis de reconnaissance, soit plus de dénis d'accomplissement (Bajoit, 2003 : 102).

Il semble que dans le second processus d'individuation imposé, l'approche du rétablissement tente de recentrer les sources de reconnaissance sociale autour des intervenants et de la communauté dite « normale » plutôt que sur les pairs issus du milieu de l'itinérance. Ainsi, une personne pourrait s'engager, par injonction, dans des projets qui lui valent la reconnaissance des intervenants, mais sans qu'il s'y reconnaisse lui-même : « il y a aussi [des attentes] auxquelles il répond contre son gré, par obligation sociale, en désaccord avec lui-même, celles qui ne correspondent à aucun projet dans son identité désirée » (*Ibid.* : 103-104). Il se peut alors qu'à travers ce déni d'accomplissement, la reconnaissance dont elle jouit de la part des intervenants et de la communauté soit perçue par elle comme ayant moins de valeur que celle pouvant provenir de son groupe de pairs.

L'idéal à atteindre pour Bajoit, et ce qui constitue le travail continu de son identité personnelle, est de concilier les trois types d'identité (désirée, assignée et engagée) afin que l'individu puisse « avoir de l'estime pour lui-même, et, en même temps, jouir de l'estime des autres, pour ce qu'il s'est engagé à faire dans sa vie » (*Ibid.* : 105). La façon de gérer les tensions existentielles est propre à chacun en fonction des ressources dont il dispose et c'est ce qui amène l'individu à s'engager dans des « logiques du sujet » (logiques d'action) (*Ibid.* : 115).

Bajoit définit les logiques du sujet comme étant « ce que propose de faire l'individu », ce qu'il peut se dire à propos de son récit sur lui-même, ce qu'il peut concevoir de changer dans sa vie pour résoudre les tensions existentielles. Bajoit spécifie que ce travail sur soi est en grande partie involontaire et inconscient. C'est à travers la manière dont les individus « choisissent » de travailler sur eux-mêmes que se constituent les logiques d'action sous-jacentes. Pour chaque sphère de l'identité, Bajoit propose deux logiques d'action extrêmes et une plus nuancée qui se comprend comme la combinaison des deux logiques d'actions opposées.

En ce qui a trait au travail sur l'identité assignée, l'auteur souligne que l'individu peut se conformer ou se rebeller face aux attentes perçues des autres (*Ibid.*). Mais entre les deux, en combinaison, l'individu peut adopter une logique du sujet adaptateur. Dans le contexte qui nous interpelle et de manière pertinente, l'auteur évoque que :

Certains ne se conforment qu'en apparence, mais n'en continuent pas moins à poursuivre leurs fins propres par des voies clandestines, secrètes pour les autres, mais souvent inconscientes pour eux-mêmes; dans ce but, ils réinterprètent, avec plus ou moins de mauvaise foi, les injonctions des institutions pour les rendre compatibles avec les leurs. Ce faisant, ils se persuadent parfois qu'ils ont essayé, qu'ils ont fait leur possible, qu'ils y ont mis de la bonne volonté, mais que, puisqu'ils ont échoué, leurs échecs prouvent qu'ils ne sont pas capables de se conformer aux attentes des autres, qu'il vaut donc mieux ne pas persévérer, et qu'ils ont maintenant bien le droit de faire ce qu'ils veulent. Chez certains d'entre eux, l'échec de leur tentative conformiste engendre une culpabilité plus ou moins insidieuse, qui bloque leur capacité de reformuler un projet personnel, et les entraîne dans une marginalité qui radicalise leur refus, voire leur haine du social (*Ibid.* : 116).

Sur le plan de l'identité désirée, l'individu peut suivre des logiques d'action du sujet altruiste (se mettre à la disposition des autres) ou du sujet authentique (vivre le plus conformément possible à ses exigences ou ses pulsions) (*Ibid.* :117). En combinaison des deux, il se trouve la logique du sujet stratège :

Il arrive que les objets sur lesquels l'individu a investi son identité désirée ne soient pas, ou pas tout à fait culturellement légitimes : il doit alors y renoncer, ou les rechercher en secret, ou combiner les deux. [...] Le sujet pourra aussi lui trouver des substituts, des succédanés, qui lui permettront de se dire qu'il n'y renonce pas, tout en y renonçant cependant (*Ibid.* : 117).

Finalement, au niveau de l'identité engagée, l'individu peut adopter des logiques d'action du sujet conséquent (aller jusqu'au bout, assumer) ou du sujet innovateur (repartir à zéro sur de nouvelles bases). Entre les deux se trouve la logique d'action du sujet pragmatique :

Habituellement, l'individu s'adapte tout en restant conséquent avec ses choix antérieurs; au gré des circonstances, des obstacles et des opportunités qu'il rencontre sur son chemin, il modifie peu à peu ses fins et ses moyens. Mais, il est fréquent que les deux voies soient également difficiles, qu'il n'ait plus le choix qu'entre des persévérances pénibles et des renoncements déchirants; les combiner devient alors bien plus compliqué (*Ibid.* : 119).

Mentionnons en dernier lieu la distance que prend Bajoit face à la position d'Honneth (1999) sur la reconnaissance (*Ibid.* 129). En effet, Bajoit souligne qu'on ne peut pas interpréter tous les rapports complexes entre reconnaissance sociale et accomplissement individuel en fonction de l'idée que l'individu chercherait à tout prix cette reconnaissance. Il nuance quelque peu cette position en affirmant qu'une personne pourrait très bien retirer de la fierté d'un déni, comme en s'identifiant à un groupe marginal. Dans ce cas, le déni de reconnaissance serait la source même de son estime de soi (*Ibid.* : 130). Et inversement, pour se faire reconnaître par un groupe, on doit parfois se faire dénier par un autre.

Ainsi, le contexte de « vie moindre » qui caractérise notre population à l'étude pourrait entrer en contradiction avec l'injonction à l'autonomie issue du rétablissement. Ceci pourrait être vécu comme un déni de reconnaissance des limitations de ces personnes à s'inscrire dans un second processus d'individuation.

## 2.5 Opérationnalisation des concepts

Au cours des entretiens, nous avons été particulièrement attentifs aux tensions existentielles que vivent les participants et surtout, la manière dont ils s'en affranchissent. En effet, ces tensions se manifestent surtout à travers des enjeux de reconnaissance et d'accomplissement autant de la part des autres qu'envers soi-même. C'est pourquoi nous avons tenté de les identifier et les situer selon la perspective de l'individu. Il importe de prime abord de mentionner un aspect que Bajoit (2003 : 109) juge essentiel en ce qui a trait aux tensions existentielles : elles se font ressentir lorsque les contraintes ou les attentes *varient* chez une personne. Avant ces variations, l'individu se meut à travers ses « bricolages identitaires – avec ses brèches plus ou moins colmatées, avec ses blessures plus ou moins cicatrisées » (*Ibid.*). Or, lorsque ses attentes envers les « finalités d'une relation ou ses espoirs de rétributions augmentent, ou bien quand les contraintes augmentent ou que les ressources diminuent, alors, les tensions existentielles varient plus ou moins brusquement » (*Ibid.*). Ceci déconstruit les bricolages identitaires antérieurs et engendre un malaise insupportable qui demande alors à être géré. Il était donc envisageable qu'à travers la nouvelle mise en situation de l'individu en logement subventionné et la remise à l'épreuve issue du rétablissement, des variations au niveau de ses attentes relationnelles, de ses contraintes et ses ressources se fassent ressentir. Le contexte de la participation au programme de Logement d'abord devenait donc une source de tensions existentielles que l'individu a eu à gérer. Il en va de même pour l'expérience de retour à la rue.

Pour faire face à ses tensions existentielles, l'individu peut se raconter des histoires, modifier le récit qu'il a de lui-même afin de s'accommoder et/ou se distancier de celles-ci (Bajoit, 2003 : 111). Rappelons que ces tensions appellent l'individu à faire un travail continu de conciliation entre les trois sphères constitutives de son identité (engagée, assignée et désirée) reliées à trois types de besoins existentiels qu'il tente de combler.

Ainsi, l'individu a recours à des logiques du sujet, étroitement liées aux ressources dont il dispose, afin de réduire les tensions en œuvre entre les trois sphères de son identité. Bajoit (2003) identifie trois logiques du sujet possibles par sphère d'identité. Dans chacune des sphères, nous retrouverons deux logiques « extrêmes » du sujet et une position plus nuancée combinant les deux à la fois. L'auteur précise que les individus sont en mesure de conjuguer plusieurs logiques d'action en fonction de la situation dans laquelle ils se retrouvent et « dès lors, ces logiques sont toujours toutes présentes en même temps dans leurs conduites, et plus que de faire des choix, ils doivent constamment arbitrer les tensions entre elles » (Bajoit, 2003 : 128). Le lecteur peut se référer à la section 2.4 du mémoire pour la description détaillée des logiques du sujet et des tensions existentielles.

À la lumière des tensions existentielles soulevées chez les participants et les logiques d'action sous-jacentes à la conciliation des sphères de l'identité, nous avons été en mesure de classifier le choix de retourner à la rue selon la typologie des sorties de rue exposée précédemment. En ce sens, il importe d'associer les types de sorties de rue aux sphères identitaires particulières que l'individu tente de concilier à partir de son expérience de retour à la rue. Même si l'individu cherche à combler toutes les sphères de son identité de manière plus ou moins uniforme, nous avons postulé que chacun des trois besoins existentiels soit relié plus significativement à un type de sortie de rue. Ceci est appuyé par le fait que dans son étude auprès des jeunes, Bajoit (2003 : 125) mentionne que certains d'entre eux cherchent à combler des besoins particuliers; qu'ils mettent plus d'efforts de conciliation identitaire pour ce qu'ils jugent important et ainsi, s'engagent dans des logiques d'action. Par conséquent, à travers les besoins exprimés par les participants, les tensions existentielles qui les animent et les logiques d'action sous-jacentes à la conciliation des sphères y étant associées, nous avons été mieux disposés à comprendre les motivations d'un retour à la rue. Nous détaillerons donc chacun des types de sorties de rue en fonction de ces critères.

Nous avons associé « sortir de la rue » au besoin de consonance existentielle. L'individu chercherait donc à concilier son identité désirée avec son identité assignée afin de réduire l'écart entre ce « qu'il voudrait pour lui-même et ce qu'il croit que les autres attendent de lui » (Bajoit, 2003 : 100). Sur le plan du travail sur l'identité désirée, retenons la logique du sujet altruiste. Celle-ci se rapporte à se mettre à la disposition des autres, à renoncer à soi-même et à ses attentes (*Ibid.* : 117). Ceci correspond à la définition de « sortir de la rue » que nous avons élaborée précédemment selon laquelle un individu se laisserait porter par les attentes des autres, en l'occurrence les intervenants, et accepte de sortir de la rue « passivement ». Cependant, entre un extrême de sujet authentique (se conformer à ses pulsions et désirs) et de sujet altruiste, Bajoit (2003 : 117) évoque la logique du sujet stratège : « Il arrive que les objets sur lesquels l'individu a investi son identité désirée ne soient pas, ou pas tout à fait, culturellement légitimes : il doit alors y renoncer, ou les rechercher en secret, ou combiner les deux ». Nous avons alors imaginé qu'une personne puisse « reproduire » la rue chez lui, de manière plus ou moins discrète ce qui en serait un indicateur. À l'inverse, une personne peut ne pas avoir de repères identitaires forts ce qui se traduit par une incertitude sur ses désirs, mais elle ne parvient pas pour autant à adhérer aux contraintes des institutions (2003 : 118). Un retour à la rue dans ce contexte se manifesterait à la suite d'un refus ou d'une forte hésitation à se plier aux règles instituées par les programmes de logement subventionné.

Ensuite, nous avons associé « s'en sortir de la rue » avec le besoin d'accomplissement personnel. L'individu tenterait alors de concilier son identité engagée avec son identité désirée. Il rechercherait donc une harmonie entre ses engagements personnels et ce qu'il voudrait être, en d'autres termes, se reconnaître lui-même. Au niveau de l'identité engagée, Bajoit (2003 : 118) écrit qu'elle « est le produit des multiples transactions antérieures par lesquelles l'individu a géré ses tensions entre les attentes des autres et les siennes propres ». Par souci de cohérence entre la parole et les actes, il peut parfois

être difficile de « refaire sa vie », de s'engager dans d'autres logiques d'action, ce qui n'est pas toujours reconnu comme étant normal (*Ibid.* : 119). Entre des logiques d'action extrêmes allant du sujet conséquent (assumer ses choix et y aller jusqu'au bout) au sujet innovateur (prêt à recommencer à zéro sur d'autres bases), Bajoit situe la logique du sujet pragmatique. Cette dernière renvoie à un individu qui s'adapte en modifiant ses fins et ses moyens au gré des circonstances, tout en demeurant conséquent avec ses choix antérieurs (*Ibid.*). L'auteur précise cependant qu'il peut parfois être difficile d'amalgamer ces deux voies, qu'une personne « n'ait plus le choix qu'entre des persévérances pénibles et des renoncements déchirants » et c'est ce qui constitue l'indicateur principal. Il était possible d'envisager alors qu'une personne qui s'engage dans son processus de rétablissement via un programme de Logement d'abord puisse rencontrer des difficultés à préserver et atteindre son identité désirée dans son nouveau contexte. Il peut être difficile pour cette personne de choisir entre rester dans le programme à des fins de cohérence et revenir à la rue pour repartir à zéro, comme c'était le cas notamment pour Albert. Bajoit ajoute qu'après un échec évident, certaines personnes ont besoin de beaucoup de temps pour formuler un autre projet, ce qui les enlise dans une certaine forme de léthargie le temps de faire leur deuil (*Ibid.*). Revenir à la rue dans ce contexte exacerberait les tensions existentielles présentes. Nous croyons que ce qui vient d'être expliqué correspond à notre définition de « s'en sortir de la rue » étant donné les logiques du sujet innovateur et pragmatique qui peuvent se rapporter à une adhésion à un autre schème de valeurs, un repositionnement identitaire hors des repères de la rue.

Finalement, nous avons fait un rapprochement entre « s'en sortir dans la rue » et le besoin de reconnaissance sociale. L'individu souhaiterait concilier son identité assignée avec son identité engagée. Il chercherait donc à être cohérent entre ses actions pour lesquelles il s'engage et ce qu'il croit que les autres attendent de lui. Lorsqu'une personne s'engage dans des actions qui ne sont pas conformes aux attentes qu'il perçoit



des autres, ceci peut engendrer un déni de reconnaissance (*Ibid.* : 101). Cette situation créera vraisemblablement de l'isolement social. Dans un travail sur l'identité assignée, certains peuvent choisir d'adopter une logique du sujet conformiste (se persuader que les autres ont raison) et à l'opposé, choisir une logique du sujet rebelle (rejeter les attentes perçues des autres). Dans le processus de rétablissement, on invite les personnes à se soumettre à un autre cadre de référence et donc de se conformer, de faire un travail sur son identité assignée (et désirée). Nous avons donc imaginé qu'une personne puisse rejeter cette invitation et aller à l'encontre des attentes jugées non légitimes de ses intervenants. Mais entre ces deux extrêmes, Bajoit conçoit avec plus de nuances une logique du sujet adaptateur. Ainsi, certains peuvent soit se conformer ou se rebeller, mais seulement en apparence. Ils peuvent plus ou moins faire preuve de mauvaise foi et interpréter un échec comme étant une incapacité à se soumettre aux attentes des autres (*Ibid.* : 116) et justifier un retour à la rue par exemple : c'est ce qui constitue notre indicateur pour cette logique d'action. Nous estimons que ce qui précède correspond à la définition de « s'en sortir dans la rue » surtout pour les enjeux de reconnaissance présents.

Pour chaque travail de conciliation, il y a deux versants identitaires possibles, comme nous l'avons mentionné. Nous n'avons exposé que celui qui nous semblait le plus pertinent et approprié en fonction de nos hypothèses de recherche par souci de cohérence avec notre cadre conceptuel et notre proposition méthodologique. Ceci est appuyé par le fait que pour Bajoit, rappelons-le, un individu tend à mettre plus d'efforts dans le travail identitaire qui lui apporte le besoin existentiel jugé plus important (2003 : 125). Par conséquent, nous avons pris aussi en considération les logiques d'action sous-jacentes aux autres sphères identitaires associées à chaque tension existentielle et type de sorties de rue. C'est notamment le cas pour le travail sur l'identité engagée dans la figure de « s'en sortir dans la rue ».

Par exemple, Francis, qui sera abordé plus loin, s'était engagé dans une logique du sujet innovateur en prenant la décision de revenir à la rue. Ce faisant, il a retrouvé ses repères dans la rue et il a pu poursuivre ses activités criminelles qui lui ont procuré un sentiment d'accomplissement personnel tout en s'inscrivant dans « s'en sortir dans la rue ». Il ne faut pas oublier que même si des besoins existentiels sont associés principalement à chaque type de sortie de rue, ceci n'empêche aucunement une personne de chercher à combler ses autres besoins.

Pour Bajoit, si un individu ne s'inscrit dans aucune logique d'action telle qu'exposée, il pourrait alors vivre la tension du sujet anémique qui le maintiendrait dans une dissonance existentielle, vue comme étant impossible à résoudre (2003 : 120). Étant donné qu'aucune logique d'action n'est suivie, l'individu se retrouve dans l'impossibilité de concilier les sphères de son identité désirée et assignée : c'est ce qui l'amène à tomber dans une forme d'inertie et le rend sujet à l'hétéronomie. Ainsi, nous avons postulé que si certaines personnes semblent ne rien faire, ceci peut tout de même être considéré comme un choix paradoxal (conscient ou inconscient). Cette logique d'action ne figure pas dans le cadre théorique de Bajoit (2003). Puisqu'elle ne se rapporte à aucune action ni aucune motivation, elle n'est pas associée proprement à un type de sortie de rue. Toutefois, comme nous le verrons dans le cas d'Éric, les personnes qui en manifestent la logique ont tendance à se laisser porter par des décisions prises par leurs intervenants ou d'autres acteurs en jeu pour elles-mêmes. Pour les besoins de notre démarche de recherche, nous avons tout de même utilisé la logique du sujet anémique pour désigner une logique d'action qui rendrait compte d'une dynamique hétéronome dans le contexte de « sortir de la rue ».

Le concept de vie moindre développé dans notre cadre conceptuel nous permettra de mieux comprendre et situer les enjeux de reconnaissance liés aux tensions existentielles. En effet, en ne reconnaissant pas le cadre d'action réduit par une vie moindre, une personne peut souffrir d'un déni de reconnaissance de la part de ses intervenant.e.s. Si

elle doit se soumettre aux injonctions issues du rétablissement et à une remise à l'épreuve alors que son registre d'action ne lui permet pas d'y répondre adéquatement, il y a des raisons de croire que ceci puisse se traduire par une mise en échec. Soulignons encore une fois que selon Bajoit (2003), tout échange mené à travers les relations sociales attribue des positions sociales et que celles-ci dépendent des ressources dont dispose une personne. Une personne en situation de vie moindre risque alors de se faire attribuer une position sociale inférieure *de facto* dans son nouveau milieu par l'injonction à la socialisation issue du rétablissement. Ainsi, si elle ne se fait pas reconnaître son passé limitatif et n'arrive pas à se faire reconnaître autant par son nouveau milieu que par elle-même dans les actions qu'elle entreprend malgré tout, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'un retour à la rue puisse répondre à son besoin de reconnaissance sociale.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons été particulièrement attentifs aux épreuves sociales auxquelles doivent faire face les participants, la variation dans les attentes ou les contraintes chez une personne, aux tensions existentielles qui en découlent, aux décisions qu'ils prennent en conséquence pour les résoudre, à leur contexte de vie moindre et finalement, aux enjeux de reconnaissance sous-jacents. Ceci nous permettra de soulever des logiques d'action que nous pourrions alors classifier en fonction du type de sortie de rue identifié. Le lecteur pourra se référer à l'annexe A du document afin de se faire une idée des éléments recherchés à travers la grille d'entretien. De plus, le lecteur peut se référer à la figure 1 de la page suivante qui reprend le tableau des modes de gestion relationnelle de soi élaboré par Bajoit (2003 :120) en y incorporant la relation proposée entre les types de sortie de rue et les logiques d'action possibles.

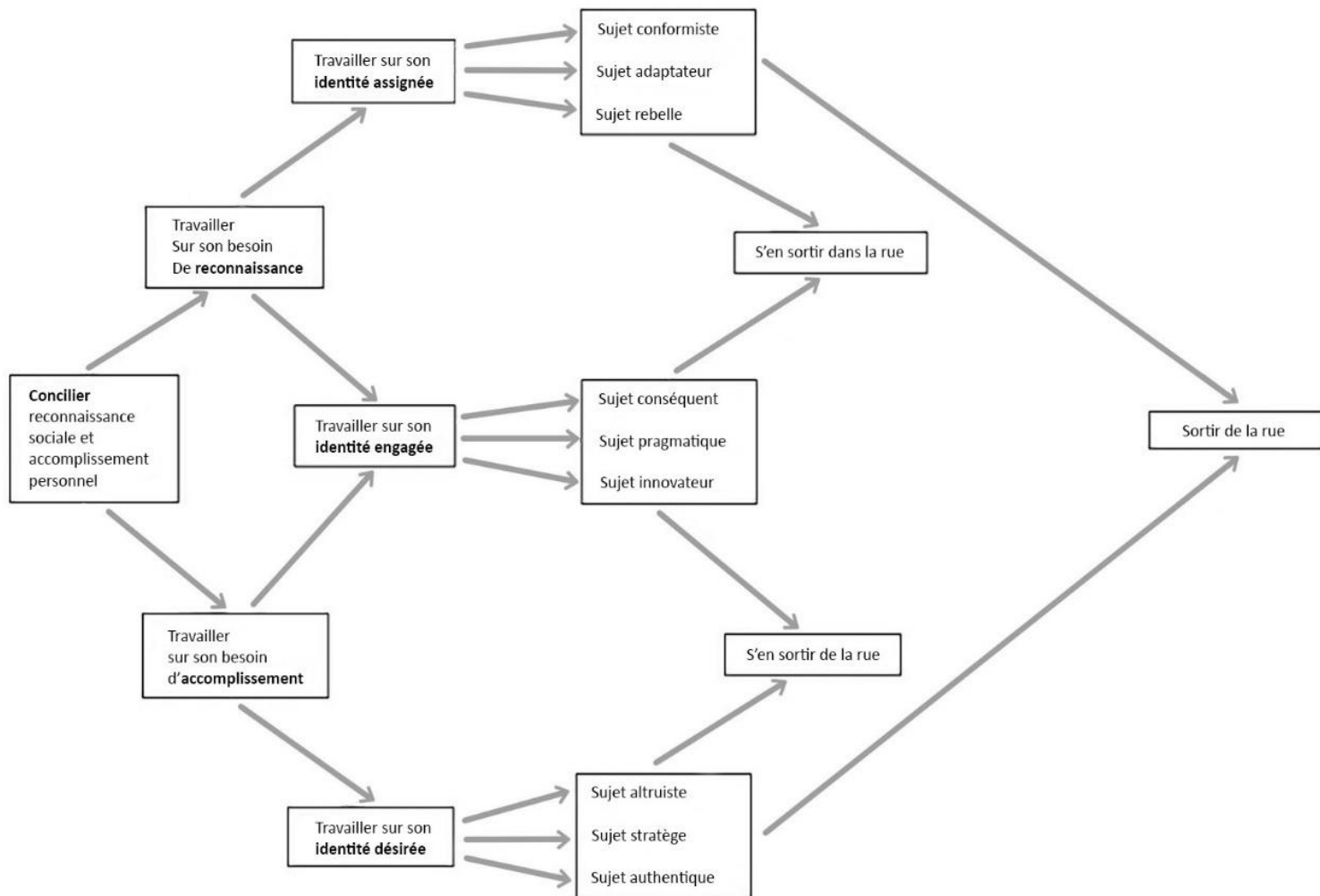


Figure 3.1 : Tableau des modes de gestion relationnelle de soi (Bajoit, 2003 :120).

## 2.6 Rappel de la question de recherche, hypothèse et sous-objectifs

Rappelons d'abord notre question de recherche initiale : quelles sont les logiques d'action et les motivations des personnes qui sont retournées à la rue après un épisode de logement subventionné?

À la lumière de notre cadre théorique, nous formulons l'hypothèse selon laquelle les injonctions à l'autonomie issues de l'approche du rétablissement, véhiculées par les programmes de Logement d'abord, peuvent se heurter au contexte de « vie moindre » de la population itinérante. Lorsque ces enjeux ne sont pas considérés, un déni de reconnaissance pourrait faire violence aux participants de ce programme. En effet, soumettre de nouveau une personne à son processus d'individuation, aux épreuves sociales, et à une injonction de son autonomie alors qu'elle est dans un contexte d'action restreint, peut générer des attentes trop grandes à son égard et se solder par des échecs. Par conséquent, certaines personnes adopteraient des logiques d'action les menant à choisir la rue plutôt que le logement subventionné par besoin de reconnaissance sociale.

Les sous-objectifs de la recherche sont les suivants :

- 1) Documenter les problématiques et les sources de tensions existentielles qui émanent de la participation à un programme de logement subventionné.
- 2) Déterminer à quels besoins existentiels tentent de répondre les participants à travers les logiques d'action suivies et dans quel type de sortie de rue ils s'inscrivent.
- 3) Décrire comment une personne peut donner un sens à sa situation d'itinérance et légitimer la possibilité de « s'en sortir dans la rue ».

## CHAPITRE III

### MÉTHODOLOGIE

Puisque nous avons cherché à mettre en lumière les expériences de logement subventionné et de retour à la rue des participants à travers une approche phénoménologique, il importait de se doter d'outils pour regrouper et analyser les données en fonction de notre cadre conceptuel. Nous pensons ici à la méthode d'analyse thématique telle qu'élaborée par Paillé et Mucchielli (2012) et à la façon avec laquelle nous avons opérationnalisé les concepts mis en exergue précédemment. Ensuite, nous avons abordé les techniques de collecte de données, les critères de sélection des participants, l'échantillonnage et le recrutement des participants, le contexte pandémique de la COVID-19, les limites de l'étude et les considérations éthiques.

#### 3.1 Perspective épistémologique

En aval des choix de concepts à l'étude, il importe de situer notre perspective épistémologique. Compte tenu de l'importance accordée à l'expérience subjective du processus d'individuation et où la notion de reconnaissance joue un rôle stratégique, nous avons situé notre recherche dans le cadre du courant épistémologique de l'approche compréhensive. Selon Charmillot et Dayer (2007 : 132), cette approche consiste à « envisager la personne humaine en tant qu'acteur et à centrer l'analyse sur la dialectique individuel/collectif ». Ces auteures s'appuient sur les travaux de

Schurmans (2003) pour définir la compréhension dans cette perspective qui mise sur l'importance de la création du sens qui « caractérise notre humanité » (cité dans Charmillot et Dayer, 2003 : 132). Cette auteure stipule que « d'une part, les êtres humains réagissent par rapport aux déterminismes qui pèsent sur eux; d'autre part, ils sont les propres créateurs d'une partie de ces déterminismes » (*Ibid.*). Pour les auteures, deux mises au jour s'imposent par cette posture : les significations que l'acteur attribue à son action (ce qu'il veut, ses buts, sa conception des attentes des autres, etc.) et la logique collective qu'est l'activité sociale (le réseau de significations qui apparaît sur la base du faisceau croisé des actions singulières) (*Ibid.*). Par le sens véhiculé par l'acteur dans l'action de retourner à la rue, nous avons pu dégager des logiques de conduites individuelles et collectives (2007 : 132).

Étant donné l'implication subjective du chercheur dans ce type de recherche, nous avons employé la perspective théorique interprétative qu'est la phénoménologie (Anadón, 2006). Anadón explique que « [nous faisons] appel à ces théories interprétatives parce qu'elles partagent l'objectif de donner la parole aux différentes voix, personnes et groupes sociaux afin de les amener à prendre la place qui leur revient au sein de la société » (2006 : 11). Or, c'est précisément ce qui était recherché dans notre étude et qui l'a motivée : donner une voix aux personnes qui ont fait le choix de retourner à la rue à la suite d'un épisode de logement subventionné. Il est question ici de comprendre quelles sont leurs logiques d'action et leur reconnaître cette expérience du logement subventionné qui semble largement passée sous silence dans la littérature. Si la subjectivité de l'acteur est au centre de l'analyse qui découle d'un type de recherche qualitatif/interprétatif, les « significations et interprétations sont élaborées par et dans les interactions sociales où les aspects politiques et sociaux affectent les points de vue des acteurs » (2006 : 15). C'est pourquoi il faut ramener l'interprétation subjective du sens de l'action de l'acteur à son contexte social et collectif. C'est entre autres ce que nous avons fait en ramenant les propos de l'acteur au contexte de son

individuation et des épreuves sociales auxquelles il devait faire face à nouveau en s'engageant dans son rétablissement. Les représentations qu'il se fait de son acte dépendent du contexte social dans lequel il s'inscrit.

L'approche phénoménologique en recherche qualitative vise à étudier la conscience humaine (2006 : 19). Plus spécifiquement, il s'agit de mettre l'accent sur le vécu et l'expérience subjective de la personne (*Ibid.*). Dans sa dimension philosophique primaire, il est question de déterminer ce qui est commun à travers l'expérience d'un phénomène dans le discours des participants afin de faire émerger une description « universelle » (Creswell, 2007 : 58; Anadón, 2006 : 19). Deux phénomènes ont dès lors fait l'objet de notre étude, soit l'expérience du Logement d'abord et le retour à la rue. Par cette approche, nous souhaitons découvrir certains aspects négatifs vécus de manière commune par les ex-participants qui auraient pu émerger de l'expérience de logement subventionné et qui n'auraient possiblement pas été pris en compte dans la littérature scientifique actuelle, afin d'en tirer des pistes de réflexion. Nous avons cherché à comprendre si certains de ces aspects nous permettaient d'expliquer, du moins partiellement, le choix d'abandonner le programme. Quant au retour à la rue, nous avons postulé que ce phénomène était dû, entre autres, à un besoin de reconnaissance et c'est ce que nous avons tenté de déterminer, tout en maintenant une attitude d'ouverture à d'autres explications suivant le principe de réduction phénoménologique au cœur de cette approche (Giorgi, 1997 : 346-347; Fortin et Gagnon, 2016 : 191; Kakkori, 2009).

### 3.2 Méthode d'analyse

Les entretiens ont d'abord fait l'objet d'une retranscription sous la forme de verbatim. Ceci favorise l'exercice d'une analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2012). Selon Paillé et Mucchielli (2012 : 232), « Avec l'analyse thématique, la thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus



donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique) ». Deux fonctions de ce type d'analyse sont à soulever : une fonction de repérage et une fonction de documentation. La première renvoie au travail de saisie de l'ensemble des thèmes pertinents d'un corpus en lien avec les objectifs de recherche (*Ibid.*). La seconde concerne la capacité de faire des parallèles ou documenter des oppositions entre certains thèmes véhiculés par les différents corpus à l'étude. Ainsi, il était question de vérifier si certains thèmes ont des récurrences à travers les différents témoignages recueillis. Ce type d'analyse s'intègre bien à une approche phénoménologique pour faire ressortir ce qui est vécu de manière commune dans les expériences des participants.

Plus largement, la thématization s'est imbriquée dans une analyse de contenu (Paillé et Mucchielli, 2012; Campeau, 2019 : 87). Il s'agit d'un ensemble d'instruments méthodologiques appliqué à des discours variés et basé sur la déduction et l'inférence (Wanlin, 2007 : 249). L'interprétation des données se situe entre deux pôles : la rigueur de l'objectivité et la fécondité de la subjectivité du chercheur (Badin, 1977 cité dans Wanlin, 2007 : 249). L'analyse de contenu se divise en plusieurs étapes. Dans un premier temps, lors de la préanalyse, nous avons fait des lectures flottantes des verbatims afin de nous imprégner de leur contenu et laisser venir à nous nos impressions préliminaires (Wanlin, 2007 : 249). Ensuite, il a été nécessaire de reprendre les passages du verbatim et d'identifier les thèmes qu'ils reflétaient en fonction de nos hypothèses et objectifs de recherche (Paillé et Mucchielli, 2012 : 242). Les thèmes soulevés doivent être assez précis et proches de la teneur des propos des participants pour qu'ils demeurent des unités d'analyse spécifiques (*Ibid.* : 243). Un travail de regroupement de thèmes a été nécessaire pour bien les spécifier (Wanlin, 2007 : 250) quitte à les reformuler (Paillé et Mucchielli, 2012 : 244). Ceux-ci ont constitué nos indicateurs qui nous ont permis d'appuyer nos hypothèses s'inscrivant

dans une arborescence thématique divisée en rubriques larges, rubriques, grands thèmes et thèmes.

C'est ce qui nous a amenés dans un deuxième temps à l'exploitation du matériel. Il s'agissait justement de créer l'arborescence thématique et d'y incorporer les thèmes soulevés en suivant une grille de codage. Pour Wanlin (2007 : 250), « [cette phase] consiste à appliquer, au corpus de données, des traitements autorisant l'accès à une signification différente répondant à la problématique, mais ne dénaturant pas le contenu initial ». En effet, l'arborescence thématique a permis de présenter l'essentiel du propos abordé dans le corpus sous une forme schématisée et synthétique afin de favoriser l'utilisation des thèmes dans une perspective analytique (Paillé et Mucchielli, 2012 : 257).

Finalement et dans un troisième temps, l'analyse de contenu comprend une période de traitement, d'interprétation et d'inférence des données. Lors de cette phase, le chercheur a été amené à traiter les données de manière à les rendre significatives et valides (Wanlin, 2007 : 251). Il a été pertinent ici de s'adonner à un exercice de comptage de la récurrence de certains thèmes afin d'en appuyer sa validité. Cependant, Paillé et Mucchielli (2012 : 266) nous préviennent de tenir compte du poids intrinsèque des thèmes; chaque thème n'ayant pas nécessairement la même importance analytique. En ce sens, ils évoquent qu'un thème plausible et prévisible à l'intérieur d'un corpus n'aura pas le même poids analytique qu'un thème étonnant ou surprenant, même si le premier a été énuméré à plus d'une reprise. La récurrence d'un thème renverrait davantage à un statut qu'à une valeur. Ce statut pourrait par exemple, selon les auteurs, mettre en lumière une autre information d'autant plus importante que le fait qu'elle soit récurrente (*Ibid.* : 267). Selon Robert et Bouillaguet (1997 cités dans Wanlin, 2007 : 251), « [l'interprétation des résultats consiste à] prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié ». C'est ici que s'est prêté le chercheur à l'évaluation du dispositif en

place et la validité de ses hypothèses (*Ibid.*). En interprétant les données, le chercheur a fait preuve d'inférence, ce que Wanlin (2007 : 251) qualifie comme étant une opération logique à partir de laquelle des conséquences sont tirées des propositions amenées. Selon Robert et Bouillaguet (1997 : 32 cités dans Wanlin, 2007 : 251), « il s'agit donc de justifier la validité de ce qu'on avance à propos de l'objet étudié en exposant les raisons de la preuve ».

### 3.3 Technique de collecte de données

Étant donné l'approche phénoménologique que nous avons utilisée et l'importance accordée au pàtir subjectif des participants, nous avons employé la technique de l'entretien qualitatif. Comme style d'entrevue, nous avons utilisé l'entrevue semi-directive. Selon nous, il s'agit de la méthode la plus adéquate afin de recueillir le vécu des participants et faire ressurgir les éléments communs des phénomènes à l'étude. Comme formulé par Fortin et Gagnon, « à l'aide d'entrevues non dirigées ou semi-dirigées et de récits de vie, le participant rapporte l'évènement tel qu'il le perçoit, et le chercheur tente de dégager les significations que le participant donne à cet évènement » (2016 : 192). De plus, elle ne demande pas d'aptitudes particulières de compréhension, de lecture ou d'écriture, ce qui nous a semblé adéquat pour la population à l'étude. La nature semi-directive de l'entrevue a permis d'élaborer une grille d'entretien avec des questions ouvertes, ce qui a permis la libre expression des participants, mais tout en maintenant un certain cadre afin de centrer les réponses sur les phénomènes à l'étude. La durée de l'entrevue prévue était d'une heure et trente minutes.

### 3.4 Échantillonnage et recrutement

La méthode d'échantillonnage que nous avons choisie est non probabiliste. Ceci est étroitement lié au type d'échantillonnage qui était intentionnel. Ce choix découle de

l'approche phénoménologique sélectionnée puisque nous avons tenté d'obtenir un échantillon le plus homogène possible afin de rendre compte des éléments communs qui se retrouvent dans l'expérience vécue des participants.

Notre population cible comprenait les personnes sans logement actuellement au Québec et qui étaient des ex-participants de programmes de logements subventionnés, de Projet logement Montréal (PLM) ou autres, qui s'inscrivaient dans une approche de Logement d'abord. Plus précisément, nous nous sommes limités aux personnes en situation d'itinérance qui fréquentaient l'un des grands refuges à Montréal. Nos critères de sélection étaient donc 1) être de sexe masculin, 2) être sans domicile fixe, 3) être un ex-participant d'un programme de logement subventionné (PLM ou autres) ou d'avoir refusé une offre de logement subventionné et 4) fréquenter l'un des grands refuges pour itinérants à Montréal.

Au départ, nous voulions nous limiter aux personnes ayant fait l'expérience spécifique de PLM par souci d'homogénéité. Toutefois, le directeur de PLM nous a demandé d'élargir notre recherche aux autres programmes de logements subventionnés comme condition pour apposer nos affiches de recrutement au sein de la Maison du Père, ce que nous avons respecté. Le lecteur peut se référer à l'annexe C pour un exemple de notre affiche de recrutement. De plus, nous avons ouvert notre recherche aux personnes en situation d'itinérance qui auraient simplement refusé une offre de logement subventionné. Nous croyions qu'il aurait ainsi été intéressant d'obtenir le témoignage de personnes qui choisissent la rue sans hésitation face au logement subventionné afin de faire ressortir leurs motivations. Ceci nous permettait donc d'avoir trois cas de figure de participation soit 1) ceux ayant fait l'expérience du logement subventionné qui sont retourné de manière volontaire à la rue, 2) ceux qui en ont fait l'expérience, mais qui sont retourné à la rue de manière involontaire et 3) ceux qui ont refusé une offre de logement subventionné. Cependant, la situation pandémique dans laquelle s'est

déroulée notre recherche a grandement limité notre recrutement et nous n'avons pas pu recruter une personne dans cette dernière situation.

Comme critère d'exclusion, nous avons retenu « de présenter un trouble de santé mentale grave et persistant » pour des raisons de considérations éthiques d'une part, et par souci d'homogénéité de l'échantillon d'autre part. En effet, les personnes présentant un trouble de santé mentale grave et persistant (schizophrénie, bipolarité...) ont accès à un plus large éventail de services communautaires et institués ainsi que des suivis psychosociaux plus serrés. Ainsi, il nous semble que l'expérience en logement diffère considérablement de celle d'une personne dite « normale ». De plus, la plupart des études entourant l'approche du Logement d'abord se font auprès des personnes présentant des troubles psychiatriques importants (Drake et Whitley, 2014; Kirst *et al.*, 2014; Padgett *et al.*, 2008; Piat *et al.*, 2009; Stefancic, 2014). Nous avons pensé qu'il était pertinent d'offrir une vitrine aux personnes faisant l'expérience des logements subventionnés basés sur le même modèle, mais adaptés à leurs conditions de vie, en l'occurrence PLM, pour élargir l'étendue de recherche à cet égard et donner une voix à ces personnes.

Nous avons choisi de nous en tenir aux personnes qui s'identifient comme étant de sexe masculin par souci d'homogénéité de l'expérience vécue. En effet, l'expérience de la situation d'itinérance semble se vivre différemment selon le sexe et il en va de même pour les différents types de programmes de logement subventionnés (Rich *et al.*, 2005). De plus, les refuges pour hommes sont plus accessibles que les refuges pour femmes étant donné le sexe masculin du chercheur principal et de l'approche « par et pour les femmes » souvent mise de l'avant dans les refuges pour femmes en situation d'itinérance.

Sur le plan spécifique des techniques de recrutement, nous avons opté pour des affiches de recrutement dans divers organismes d'aide pour personnes en situation d'itinérance

dont la Mission Old Brewery, l'Accueil Bonneau, la Maison du Père, la Mission bon accueil, le Pas de la rue et finalement l'ancien hôpital Royal-Victoria qui a été reconverti pour accueillir des personnes en situation d'itinérance durant la pandémie de 2020. De plus, nous avons créé un document de référence pour les intervenant.e.s du milieu afin de les familiariser avec notre recherche et de pouvoir faire preuve de proactivité pour solliciter des candidats potentiels.

Étant donné l'existence de liens professionnels dans le domaine de l'itinérance, le chercheur principal est allé à la rencontre des intervenant.e.s de plusieurs milieux pour faire état de la recherche en cours et répondre à leurs questionnements. Ceci a débouché notamment à deux séances lors desquelles nous avons obtenu un bureau attitré aux entrevues au sein de la Maison du Père. Ceci a facilité le recrutement puisque les intervenant.e.s ont pu solliciter des candidats potentiels et les amener directement au bureau pour effectuer les entrevues sur place. À ce sujet, plusieurs entrevues se sont tenues dans des locaux attitrés d'organismes communautaires partenaires. Les autres entrevues se sont surtout tenues à l'UQAM ou à la BANQ. Dans tous les cas, les participants ont pu déterminer les endroits qui leurs convenaient le mieux pour le déroulement des entretiens.

La taille de l'échantillonnage visé était entre 6 et 12 participants. Nous avons réussi à recruter 9 participants pour la recherche, ce qui nous a semblé suffisant à la lumière de résultats obtenus. Toutefois, nous avons exclu un participant qui nous a admis en cours d'entrevue être diagnostiqué avec un trouble bipolaire et d'avoir eu une expérience en logement subventionné associée à son trouble de santé mentale (Projet Chez soi). De plus, un de nos participants, Gaston, nous a dit qu'il ne s'était pas désaffilié de PLM au moment de l'entrevue et qu'il ne se considère pas à la rue, mais plutôt en transition d'un logement. Nous avons décidé de conserver néanmoins son témoignage étant donné sa pertinence et parce que son expérience a beaucoup de points en commun avec celle des autres participants.

Un des défis méthodologiques résidait justement dans le recrutement, avec les critères précis d'être un ex-participant d'un programme de logement subventionné et fréquenter actuellement un des grands refuges. Considérant le taux de rétention élevé dans les programmes issus de l'approche Logement d'abord, il était par conséquent envisageable que retrouver des personnes répondant à ces critères soit plus ardu. Nous avons donc misé sur nos liens professionnels afin de solliciter la proactivité des intervenant.e.s pour identifier des participants potentiels et les guider vers la recherche. En effet, les participants devaient eux-mêmes contacter le chercheur afin de témoigner de leur motivation à participer à la recherche. Cependant, le recrutement des participants s'est encore plus compliqué à cause la situation pandémique de 2020.

### 3.5 Contexte pandémique : la COVID-19

La situation pandémique de 2020-2021 nous a forcés à adapter les contextes d'entrevues afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur. En ce sens, il était exigé pour le chercheur de porter son masque durant l'entrevue et de respecter le plus possible une distanciation sociale de deux mètres, comme recommandé par la Santé publique. De plus, les participants étaient tenus de porter un masque aussi. Étant donné la fermeture de la plupart des lieux non essentiels, il était parfois difficile de trouver des lieux de rencontre adéquats, comme avoir accès à l'enceinte de l'UQAM. Nous avons réussi néanmoins à mener nos entrevues convenablement.

Il est à noter que ce chamboulement social sans précédent a aussi eu une incidence sur l'offre de service destinée à la population itinérante. Par exemple, l'ancien hôpital Royal-Victoria a été reconverti en refuge notamment pour désengorger les organismes communautaires traditionnels (Mission Old Brewery, Mission bon accueil, Maison du Père) afin de réduire les risques d'éclosion au sein de ceux-ci. Nous avons donc pu faire du recrutement au sein de cet établissement.

Nous avons espoir de susciter la collaboration des intervenant.es pour le recrutement des participants étant donné les liens privilégiés que nous avons dans le domaine. Cependant, ce contexte a considérablement limité la disponibilité des employés sur place à se mettre en œuvre pour le bien de la présente recherche, ce qui est tout à fait compréhensible. Ceci a causé un grand retard dans la réalisation des entretiens. Ainsi, il ne nous a pas été possible de trouver des participants présentant le profil d'une personne ayant refusé l'offre du logement subventionné.

### 3.6 Limites de l'étude

Concernant les limites de l'étude, il importe de mentionner les liens professionnels du chercheur principal dans le réseau communautaire. En effet, puisqu'il a été intervenant pendant plus de quatre ans dans un organisme d'aide aux personnes en situation d'itinérance, il y avait des possibilités qu'il entre en contact avec des participants qu'il connaissait à priori. Ce fut le cas notamment de Gaston qui l'a reconnu aussitôt, lors du face à face. Il a donc fallu que le chercheur fasse attention de maintenir son rôle et éviter d'entrer dans un discours trop familier pour ne pas nuire aux réponses données, notamment par un biais de désirabilité sociale. Toutefois, nous considérons que les entrevues se sont bien déroulées dans l'ensemble et que son passé d'intervenant n'a pas fait obstruction à la qualité des entretiens. Par ailleurs, ses connaissances dans le réseau communautaire ont aidé à la compréhension de certaines références des participants à des modes de fonctionnement ou des programmes spécifiques.

Aussi, il est pertinent de mentionner, encore à l'égard de Gaston, que ce dernier était légèrement en état d'ébriété au moment de l'entretien. Quand nous l'avons rencontré, il était en train de boire de la bière. Ceci a possiblement affecté quelque peu la qualité de ses réponses, mais dans l'ensemble, son discours nous semblait adéquat et son jugement non altéré. Notons qu'il se considérait comme étant alcoolique. La réalité de la consommation de substances dans le milieu de l'itinérance était à prendre en compte



et nous avons dû faire preuve de jugement avant de lui faire signer le consentement à la participation.

La petite taille de notre échantillon est aussi considérée comme une limite étant donné que malheureusement, nous n'avons pas pu recruter des participants qui répondaient au cas de figure d'une personne ayant refusé une offre de logement subventionné. Ceci aurait pu être pertinent afin de dresser un contraste avec les autres participants qui ont fait l'expérience du logement subventionné, notamment sur le plan des logiques d'action et des motivations à retourner (ou se maintenir) à la rue. Toutefois, puisque nous n'avons recensé aucune étude qui porte spécifiquement sur l'échec du logement subventionné et de surcroît, auprès de personnes qui ne présentent pas de troubles de santé mentale, nous considérons notre recherche comme étant exploratoire. La petitesse de l'échantillon ne nous permet évidemment pas de dresser un portrait complet et global des phénomènes à l'étude en l'occurrence, l'intégration en logement subventionné et le retour à la rue. Néanmoins, cette recherche a permis d'offrir une voix à ces personnes qui semblent largement oubliées dans la littérature scientifique.

Nous avons aussi contacté le directeur de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer par intérim de l'OMHM, afin d'obtenir des documents consultatifs pour mieux connaître le contexte des subventions allouées. Toutefois, cette demande nous a été refusée. En effet, nous avons appris au fil de nos discussions avec différents acteurs du milieu, que PLM a eu plusieurs déclinaisons (PLM 1, PLM 2, et PLM 3) et que l'expérience diffère grandement en fonction du type de subvention offert. En effet, dans le cas de PLM 1, la subvention était accordée à la personne, ce qui signifie qu'une personne pouvait perdre ses logements à répétition sans toutefois perdre la subvention. Dans le cas de PLM 2, la subvention est au logement ce qui implique qu'un retour à la rue, par exemple, se solderait en théorie par une désaffiliation à la subvention. Dans le cas de PLM 2, une entente a été établie entre

la Société de l'habitation du Québec (SHQ) et l'OMHM pour l'attribution de subventions provinciales au logement. Le fonctionnement du programme de logement subventionné a été mandaté par l'OMHM à PLM.

Par conséquent, il nous était difficile de présenter avec justesse le fonctionnement prévu de PLM et l'impact du type de subvention sur l'expérience des participants.

### 3.7 Considérations éthiques

Dans un premier temps, il importait d'obtenir le consentement libre et éclairé des participants via un formulaire de consentement dont le lecteur est invité à consulter en annexe B. En ce sens, nous avons soulevé que le fait d'aborder l'expérience du logement subventionné puisse faire émerger des affects négatifs pour les participants. En effet, étant donné qu'ils ont quitté un programme de logement subventionné pour revenir à la rue, ceci aurait pu constituer un échec à leurs yeux et raviver une expérience désagréable. Nous avons pris ces sentiments en considération dans les risques associés à la participation de la recherche et nous l'avons mentionné dans le formulaire. Nous avons aussi dû prévoir le soutien et la disponibilité des intervenant.e.s sur place à la suite de l'entrevue, pour accommoder les participants au besoin.

Dans un deuxième temps, il importait de considérer le double rôle qui aurait pu être attribué au chercheur principal lors des entrevues. En effet, il a travaillé au sein d'un organisme d'aide aux personnes en situation d'itinérance pendant de nombreuses années et comme nous en avons déjà fait mention, il était à prendre en compte le risque qu'il connaisse des participants au préalable. Il était donc primordial qu'une distinction soit faite entre les rôles qu'il a pu jouer auprès de ces personnes de manière explicite. Ceci a demandé entre autres d'adopter une posture neutre et ne pas se fier aux expériences passées et aux connaissances sur le vécu d'une personne dans cette situation, comme ce fut le cas, de façon limitée, avec Gaston. Un effort de distanciation

soutenu était toutefois de mise. Nous avons considéré que cette situation aurait pu avoir des effets autant positifs que négatifs. D'un côté, la connaissance d'une personne au préalable pourrait alimenter un climat de confiance, tel qu'observé par Lapalme (2017 : 57). Mais de l'autre, un climat trop familier pour le bon déroulement de l'entrevue pourrait s'installer ou à l'inverse, une personne aurait pu être réticente à participer si elle voyait un conflit d'intérêts par les contacts du chercheur dans le réseau.

Nous avons bien informé les participants de notre souci de l'anonymat et c'est pourquoi nous leur avons donné des pseudonymes, tout comme aux autres personnes mentionnées dans les entretiens. Toutefois, nous avons prévenu les participants qu'une personne perspicace et au fait de leur dossier pourrait les replacer en fonction du témoignage offert et exposé dans le présent mémoire. Nous voulions exposer les risques, bien que faibles, de représailles de la part des organismes d'aide à l'itinérance qui pourraient se sentir concernés par un témoignage négatif de leur expérience. Tous les candidats ont néanmoins accepté de participer à la recherche et d'offrir leur témoignage.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons prévu une rémunération participative de 20 \$ par candidat à titre de dédommagement pour le temps consacré à l'entrevue. Cette mesure a servi aussi d'incitatif pour participer à la recherche, tout en reconnaissant leur contribution à celle-ci. Ce montant a été offert au terme de l'entrevue. Nous avons considéré que cette somme était respectueuse et proportionnelle au travail demandé des participants.

## CHAPITRE IV

### PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce quatrième chapitre, nous allons exposer les résultats obtenus à la suite des entretiens semi-directifs des huit participants à l'étude qui sont retournés à la rue après une expérience de logement subventionné. Afin de bien situer les participants et leurs propos, nous allons procéder à une analyse en trois temps. Rappelons que notre recherche vise à comprendre les motivations sous-jacentes au retour à la rue pour des personnes ayant fait l'expérience du logement subventionné. Pour ce faire, nous avons analysé les facteurs de tensions existentielles (augmentation ou diminution des attentes et des contraintes) en fonction des besoins (consonance existentielle, accomplissement personnel et reconnaissance sociale) auxquels tentent de répondre les participants. Nous avons associé chaque type de sortie de rue à un besoin existentiel et à un travail sur une sphère de l'identité en particulier.

Lors de la présentation de nos résultats, nous avons fait preuve de nuance dans l'attribution des types de sortie de rue à chaque cas. En effet, puisqu'une personne peut s'inscrire dans plusieurs logiques d'action à la fois et que chaque individu tente de concilier toutes les sphères de son identité afin de répondre à tous ses besoins existentiels, nous ne pouvons pas toujours associer une personne à un seul type de sortie de rue. Rappelons que pour Bajoit, un individu fait un travail identitaire, toujours inachevé, afin « d'avoir de l'estime pour lui-même (accomplissement personnel) et, en même temps, jouir de l'estime des autres (reconnaissance sociale), pour ce qu'il s'est

engagé à faire concrètement de sa vie (consonance existentielle) » (2003 : 111). Toutefois, une personne peut mobiliser davantage de ressources internes pour combler un besoin qui semble plus important pour elle. C'est ce qui nous permettra de relever un type de sortie de rue prédominant en regard de l'expérience des participants. Ainsi, pour faciliter la lecture et l'analyse, nous allons regrouper les cas analysés en fonctions de leur type de sortie de rue principal : « sortir de la rue », « s'en sortir de la rue », et « s'en sortir dans la rue ».

Nous avons constaté au fil de notre analyse une certaine évolution des types de sortie de rue dans lesquelles s'engagent les participants. En effet, en nous penchant sur la façon dont une personne est sortie de la rue, de prime abord, avec l'offre de logement subventionné, le contexte de son retour à la rue ainsi que sa perspective d'avenir actuelle, nous avons pu déterminer un type de sortie de rue en fonction de chacun de ces trois temps. Ce qui nous a toutefois importé davantage est le moment critique du retour à la rue afin d'en comprendre les motivations. C'est pourquoi le regroupement des participants a été fait en fonction du type de sortie de rue dans lequel ils s'inscrivaient au moment de retourner à la rue.

Donc dans un premier temps, nous avons fait un survol large des participants en fonction de leurs données nominatives et des grandes lignes de leur parcours à travers leur expérience du logement subventionné. Dans un deuxième temps, nous avons exposé le discours des participants en détail, en fonction de trois axes thématiques se rapportant à notre question de recherche : 1) leurs dynamiques motivationnelles à intégrer le programme de logement subventionné, 2) l'intégration en logement et les difficultés rencontrées et 3) les dynamiques motivationnelles à retourner à la rue et la production de sens. À la fin de la présentation détaillée de chaque participant, nous avons rapporté leurs propos à notre cadre théorique en portant une attention particulière aux tensions existentielles qui les traversent ainsi qu'aux logiques d'action dans

lesquelles ils s'inscrivent. Ceci nous a permis de tirer des conclusions quant au(x) type(s) de sortie(s) de rue leur étant associé(s). À la fin de chaque regroupement de cas de figure en fonction de leur type de sortie de rue associé, nous avons fait une courte analyse transversale. Finalement, dans un troisième temps, nous avons formulé une synthèse des résultats à l'aide d'une analyse croisée de chaque participant afin de faire ressortir les points communs de leur expérience.

Afin de respecter l'anonymat de tous les participants et des autres personnes mentionnées dans leur témoignage, nous leur avons attribué des pseudonymes. Dans le même sens, nous avons évité de mentionner spécifiquement les organismes qu'ils fréquentent. Nous avons substitué le nom des organismes en leur attribuant des lettres : A, B, C, D, etc. Nous avons aussi censuré le nom des programmes et pavillons de certains organismes.

#### 4.1 Présentation des participants

##### Albert

Albert est un homme de 60 ans qui fréquente principalement l'organisme A comme refuge pour personnes en situation d'itinérance. Il se considère comme un « nomade » qui avait besoin de « poser ses sacs ». Le programme de Projet logement Montréal (PLM) a piqué sa curiosité quand il a observé que plusieurs participants au premier volet de ce programme ne revenaient pas à l'organisme A. Il s'y est intéressé et s'est inscrit au programme. Albert y a vu une opportunité afin de mener à bien son projet d'ouverture d'une école de karaté, projet auquel il a réfléchi et dans lequel il a investi du temps depuis plusieurs années. Il a mentionné que c'est nécessaire pour lui d'avoir une adresse afin de pouvoir déclarer un siège social pour son entreprise. Il a développé une très bonne relation avec son intervenant de PLM, Luc qui l'a épaulé dans les difficultés qu'il a traversé en logement et la défense de ses droits à l'habitation. Albert

n'a pas accepté les conditions insalubres des deux logements qu'on lui a proposés et est retourné à la rue de manière volontaire. Il maintient un regard positif sur sa vie et son expérience malgré l'échec du logement et semble jouir d'un statut enviable dans la rue tout en se maintenant actif face à la réalisation de son rêve.

### Bernard

Bernard est un homme de moins de 55 ans qui est actuellement à la rue. Il a passé 6 ans dans la rue avant de faire l'expérience du logement subventionné avec PLM. Bernard a une formation en journalisme et a travaillé pendant 15 ans à Yellowknife comme directeur des communications pour une organisation de développement économique. À son retour à Montréal, il s'est rendu compte que les loyers avaient drastiquement augmenté et n'ayant « plus d'argent dans les poches », il s'est retrouvé à la rue. Bernard a fait le tour des refuges de Montréal jusqu'à ce qu'il lise sur internet qu'une nouvelle entente entre le gouvernement fédéral et provincial a mené à la création de Projet logement Montréal. Il s'est alors rapidement inscrit afin de se sortir de la rue. Lors de son entrevue de participation et durant toute son expérience en logement, il a mentionné à ses intervenantes vouloir se trouver du travail. C'est alors qu'il a demandé à ne plus être contraint à mettre son chèque d'aide sociale en fiducie puisqu'il y voyait un non-sens : devra-t-il soumettre aussi ses chèques de paie éventuels au contrôle de PLM? De surcroît, il a fortement reproché à son agent logement de lui avoir « menti » au sujet du montant qu'il aurait à déboursier pour son chauffage. Celui-ci est 30 \$ plus cher que ce qui lui avait été promis. Face à ces problèmes, il a fait une demande de relocalisation qui lui a été refusée. Il a donc choisi de quitter PLM à la fin de son bail. Par la suite, il a eu l'opportunité d'avoir un second logement avec l'OMHM. Ce ne fut pas une bonne expérience pour lui étant donné qu'il ne s'identifiait pas au quartier et ne se sentait pas chez lui. Aujourd'hui, Bernard est de retour à la rue, mais il a un projet de reconversion d'un presbytère en coopérative d'habitation avec un ami.

### Christian

Christian est âgé d'environ 45 ans. Il a perdu son père et sa mère dans un accident de voiture étant jeune et il a grandi avec son oncle en France. Il a complété une maîtrise en finances à la Sorbonne, mais qui n'a pas été reconnue au Québec. Il a hérité d'une somme importante d'argent de ses parents, mais elle est placée dans des paradis fiscaux, ce qui limite son accès. Christian s'est rebellé contre son oncle au tournant de l'âge adulte et a passé quelques années à « faire la vie de bohème ». Il a dit avoir pu vivre quelque peu de ses placements pendant un certain temps et se payer du luxe. De peur de dilapider son argent, il a sécurisé ses avoirs et est devenu itinérant. Il a fréquenté quelques refuges dont l'organisme C et l'organisme A. Il a mentionné qu'il avait simplement besoin « de ne rien faire » pendant quelques années. Il a entendu parler de Projet logement Montréal et a décidé de s'y inscrire. Il est resté 3 ans dans son logement à « prendre soin de lui ». En fonction du partenariat avec l'OMHM, Christian s'est vu contraint de déménager dans un logement plus grand, mais situé dans un quartier qu'il « hait ». Des problèmes d'insalubrité sont remontés à la surface et il a demandé à se faire relocaliser. Sa demande ne fut pas entendue correctement et 6 mois plus tard, il a décidé de rompre son bail avec l'OMHM. Il est donc revenu à la rue, à l'organisme A, mais il nous a fait comprendre que ceci lui a permis de faire un grand travail sur sa perspective d'avenir. En effet, l'ensemble de son expérience lui a donné un regain d'espoir quant à un retour aux études dans lequel il s'est engagé et qui lui a permis d'envisager de pouvoir s'acheter une propriété.

### Daniel

Daniel est un homme âgé d'une quarantaine d'années. Il a un lourd passé criminel et de consommation de drogues (héroïne, cocaïne, alcool, cannabis). Il est actuellement sous médication pour limiter le sevrage lié aux opiacés (méthadone). Il a s'est inscrit au programme de PLM auprès de l'organisme A. Il a rapidement accepté le premier logement qu'on lui a proposé. Daniel était fier de son nouveau logement et souhaitait



le montrer à ses amis. Aussi, il a démontré une grande empathie auprès des personnes de son entourage qui étaient restées à la rue en leur proposant de les héberger, malgré l'interdiction liée au programme de logement subventionné. Rapidement, plusieurs problématiques se sont manifestées : entrées par infraction, vols, vente et consommation de drogue, « *blackout* », non-respect des consignes sanitaires liées au COVID, dégâts d'eau, insalubrités... Face à ces problèmes, Daniel a fait une demande de relocalisation dont on l'a fortement découragé. Il a donc abandonné cette démarche. Cependant, les problèmes ont perduré et il a fini par perdre son logement « volontairement » : il a accepté de signer une clause de bris de bail volontaire pour être radié des offres de logement l'OMHM pour un an seulement plutôt que dix.

### Éric

Éric est un homme de 67 ans qui a travaillé la plus grande partie de sa vie. Il a eu trois maisons dans le passé lorsqu'il était jeune et travailleur. Son enjeu majeur est qu'il a développé une dépendance au jeu. C'est à cause du jeu compulsif qu'il s'est retrouvé à la rue et qu'il a perdu son droit de voir ses petits-enfants. Il est toujours en contact avec ses deux filles, mais à distance et de façon limitée. Ses filles lui refusent de voir ses petits-enfants à cause de son problème de jeu et son instabilité résidentielle. Son plus grand rêve est de pouvoir accueillir ses petits-enfants chez lui avant qu'il ne soit trop vieux et mourant. Éric a donc tenté de s'inscrire auprès de PLM afin de sortir de la rue. La situation d'Éric était particulière puisqu'il reçoit sa pension de vieillesse. Il n'est donc pas sur l'aide sociale comme la plupart des participants au programme. Le plus grand attrait de PLM pour Éric était la fiducie volontaire. En effet, son plan était de placer son argent en fiducie afin de s'assurer du paiement de son loyer étant donné son problème de jeu. Or, PLM n'a pas été en mesure de le placer en fiducie malgré ses demandes répétées. Éric a perdu un premier logement pour non-paiement et le second qu'on lui a offert, de la même manière. Il est présentement en démarches avec un

intervenant de l'organisme A afin de comprendre pourquoi il n'a pas pu être placé en fiducie et si le blâme de son échec peut être attribué à PLM plutôt qu'à sa personne.

### Francis

Francis est un homme de 50 ans qui a vécu une grande partie de sa vie à la rue. Il a deux enfants d'âge adulte aujourd'hui. Francis a consommé des opiacés, du crack et du cannabis pendant plus de 20 ans. C'est à la suite d'une thérapie pour sa consommation qu'il s'est fait offrir un logement subventionné, mais qui n'était pas issu de Projet logement Montréal comme la plupart des participants. Dans le cadre qui lui était propre, la subvention de son logement était renouvelée tous les 4 mois à concurrence maximale d'un an. Son intervenante lui a donc fortement conseillé de se trouver un travail afin qu'il puisse payer la totalité de son logement au terme de sa subvention. Francis se considère cependant comme un musicien et le travail « à 12\$/h » ne l'intéresse pas. Il s'est donc davantage concentré sur sa musique, ce qui ne répondait pas aux attentes de son intervenante. Peu avant la fin de sa subvention, Francis nous a dit qu'il a rechuté au niveau de la consommation et qu'il est retourné à la rue puisqu'il lui « manquait une adrénaline ». En effet, Francis a un lourd passé criminel et il sait se débrouiller seul dans la rue en commettant des vols notamment et en sachant où vendre sa marchandise. Aujourd'hui, Francis nous a dit prendre conscience des années qu'il lui reste à vivre. Au moment de l'entrevue, il était hébergé dans un programme de transition de l'organisme E dans l'attente d'un autre logement subventionné.

### Gaston

Gaston est un homme d'origine marocaine âgé de 60 ans qui résidait lui aussi, au moment de l'entrevue, dans le programme de transition vers un logement pour personnes en situation d'itinérance de l'organisme E. Son témoignage s'est démarqué des autres participants par le fait qu'il ne s'était pas désaffilié de PLM. Il n'était donc pas exactement retourné à la rue selon ce qu'il nous a dit. Gaston a un passé d'itinérance

et il a un dossier judiciaire. Il a un handicap physique qui limite sa mobilité et il se dit ouvertement alcoolique. Il s'est fait offrir un premier logement par l'entremise de PLM en 2017. Il s'est fait évincer de son logement à cause des trop nombreux va-et-vient qu'il y avait dans son logement. Gaston y invitait ses pairs qui sont restés dans la rue notamment et qui consommaient de la drogue dans le logement. Il s'est fait relocaliser un peu plus loin, dans le même quartier. Gaston est affligé par la maladie de Crohn, qui semble être la cause de plusieurs de ses déboires. En effet, il a raconté qu'à la suite d'une attaque de la maladie, son propriétaire a eu peur qu'il meure dans le logement et l'a évincé en évoquant l'insalubrité comme cause. Gaston a passé un bon moment à l'hôpital et à son retour, il a dû quitter son logement pour aller dans des refuges pour personnes en situation d'itinérance, dont l'organisme A et l'organisme B. Il nous a dit que la situation pandémique a causé un retard important dans la relocalisation qu'on lui a promis. En attendant son prochain logement, par le biais de PLM ou de l'OMHM, il s'est retrouvé dans le programme de l'organisme E où il nous a rencontrés.

### Hubert

Hubert est une personne âgée d'environ 50 ans. Il nous a dit qu'il a vécu la majeure partie de sa vie dans la rue : 40 ans. Il a eu plusieurs métiers néanmoins et des appartements dans son passé. Présentement, il est camelot pour l'organisme H depuis 5 ans. Il a longtemps fait du camping dehors jusqu'à ce qu'il y mette lui-même le feu afin de forcer un changement de situation. En effet, il s'est fait offrir peu de temps après un logement autonome subventionné par le biais de l'organisme H. Contrairement à PLM, Hubert n'avait pas d'intervenant.e.s ni de comptes à rendre à personne, ce qu'il appréciait au départ. Toutefois, il ne s'est pas senti bien dans son logement principalement à cause de ses voisins qui le « harcelaient ». Ses aspirations de *party*, de va-et-vient dans son logement et son problème de toxicomanie lui ont valu des visites régulières des policiers, jusqu'à ce qu'il ne se sente plus le bienvenu chez lui. Il a alors décidé de « *scrapper* » son logement et de revenir à la rue. Après quelques temps

dans la rue, Hubert nous a dit qu'il a fait un grand travail identitaire pour trouver un équilibre entre la rue et le logement, un thème important pour lui. Aujourd'hui, il se sent prêt à revenir en logement, que ce soit par le biais d'une subvention ou non.

#### 4.2 « Sortir de la rue » : les aspirations de Daniel et d'Éric

Dans cette première section, nous allons exposer les situations de Daniel et Éric qui s'inscrivent dans « sortir de la rue ». Ce qui caractérise ce cas de figure est la posture relativement passive des participants à l'égard de leur projet de sortie de rue. Le besoin existentiel auquel ils tentent de répondre principalement se rapporte à la consonance existentielle. Ils tentent ainsi de concilier les sphères de leur identité désirée et assignée. Rappelons qu'en fonction du besoin existentiel qu'ils tentent davantage de combler par des logiques d'action s'y rapportant, leur travail identitaire peut mener davantage au déni d'accomplissement ou inversement, au déni de reconnaissance. Débutons avec Daniel.

##### 4.2.1 Daniel

Possiblement à cause de son passé de consommation active, Daniel a des difficultés d'élocution et il n'est parfois pas évident de comprendre ce qu'il dit. De plus, il présente certaines difficultés à demeurer centré sur le propos en regard des questions posées. Néanmoins, son témoignage représente un intérêt à plusieurs niveaux. Daniel se dévoile comme quelqu'un de particulièrement altruiste. Il a de la misère à mettre ses limites auprès de ses « amis » ce qui va engendrer beaucoup de problématiques dans son logement. Dans le jargon du milieu de l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance, Daniel représente le portrait typique d'une personne qui peine à « sortir la rue de lui ». Il a des habitudes et des points de repère forts dans la rue ce qui est incompatible avec les attentes liées au logement subventionné. À la suite de nombreuses problématiques, Daniel fait une demande de relocalisation qui lui est

fortement déconseillée par ses intervenantes. Il accepte donc de rester dans son logement, mais les problématiques finissent par faire en sorte qu'il n'aura plus le choix de revenir à la rue. Plutôt que devoir se défendre auprès de la Régie du logement et risquer une pénalité de 10 ans, Daniel accepte une entente stipulant qu'il serait exclu seulement pendant un an de l'OMHM à la condition de quitter volontairement son logement.

### Le passé de Daniel : judiciarisation et consommation de drogue

Daniel nous a dit à quelques endroits qu'il est un ancien consommateur de drogues fortes et qu'il a un lourd passé criminel. Il affirme d'emblée avoir des problèmes personnels : « Moi j'ai un gros dossier judiciaire tsé. Ça fait 13 ans que je ne fais plus de prison. Mais tsé je ne me *shoot* plus. Ça fait 9 ans que je ne me *shoot* plus. » Il était suivi par l'organisme G qui vient en aide aux personnes ayant un passé de consommation d'héroïne. De plus, Daniel nous a informés que sa surconsommation de drogue l'a amené à développer une certaine fragilité mentale et à faire de l'anxiété, sentiment qui est exacerbé par sa situation d'itinérance. Justement, Daniel nous a indiqué qu'à un certain moment donné, il a remarqué les offres de PLM associées à l'organisme G et à l'organisme A qu'il fréquentait. Il s'est inscrit aux deux endroits et a reçu une réponse positive des deux organismes. Il a accepté l'offre de l'organisme G afin d'obtenir un logement plus rapidement.

### La fierté d'intégrer un logement

Daniel s'est fait offrir trois logements. Cependant, il a affirmé que dans un excès d'enthousiasme à la suite de la visite du premier logement, il a accepté celui-ci sur le coup, sans considération pour les autres : « Y'é super celui-là, *fuck* les deux autres, je ne veux même pas aller les voir. Je vais louer celui-là. Mais sans réfléchir tsé. »

Pour Daniel et tous les autres candidats, le prix à payer pour les logements subventionnés constitue un avantage indéniable. Daniel a mentionné qu'il a aimé s'habituer à avoir un logement et vivre une « vie normale ». Son logement lui a procuré un sentiment de liberté et est devenu un lieu sécurisant pour pouvoir se reposer quand il en a besoin, contrairement à sa situation dans la rue où il lui manquait un tel espace. Daniel a évoqué de manière intéressante que son logement lui permettait aussi de se « libérer » de son sentiment d'anxiété lié à la vie de rue : « D'avoir un logement justement, l'anxiété qui est reliée à pas avoir de logement. C'est sûr que ça ôte un gros poids. [...] C'est pour ça que je voulais dire liberté. »

Daniel a investi rapidement son logement pour le mettre à son image ce qui lui a procuré un sentiment de fierté : « Ben j'aimais ça décorer chez nous.[...] de mettre mon petit grain de...ma petite pincée pour montrer que c'était mon...moi j'aime ça mettre...c'est ma mode là tsé. Pour moi, c'était...pour que ça me ressemble un peu moi. » D'ailleurs, il s'est empressé d'inviter ses amis pour leur montrer son nouveau logement : « Mes chums, je suis allé leur montrer ça. Y'en a qui sont venus coucher une soirée ou deux, à écouter des films. Je me suis acheté une TV et un DVD Blu-ray. Écouter des films ostie tsé. » Daniel nous a dit qu'il s'y sentait tellement bien qu'il a même invité sa mère et son ex-blonde pour leur montrer comment son logement était beau. Il s'est senti valorisé par son logement :

Si je suis, je vais être bien dedans, tsé je vais inviter des gens, comme j'ai invité ma mère chez nous pour ma fête. Y'avait deux de mes *chums*, c'est pour montrer à ma mère : « Regarde maman, mon chez nous y'é beau. Puis tsé, j'ai changé d'amis moi là, c'est pas des *junky* ça là ». Bon c'est *cool* esti. Moment donné, mon ex-blonde est venue me voir. [...] Puis aussi inviter des gens, c'est comme je pouvais me valoriser là-dedans. Là au moins tsé je peux montrer un bel appart tsé. [...] Je me sentais bien.

« Un trop grand cœur » et ses dérives

Daniel nous a expliqué avec beaucoup de clarté à travers l'entrevue comment sa propension à aller vers les autres et faire preuve d'empathie lui ont amené beaucoup de problèmes dans son logement : « Ben c'est ça tsé, j'ai un grand cœur des fois mais y'é trop grand. Il faudrait que je pense plus à moi. Tsé comme mon logement, c'est mon logement. » Comme il nous l'a dit souvent, Daniel ne pensait pas assez à lui. Il a invité beaucoup de personnes chez lui qui ont abusé de sa générosité. Notamment, le participant a évoqué plusieurs cas de vols dans son logement. Il nous a raconté se sentir déchiré entre aider des amis dans la rue en leur offrant un toit sur la tête et les règlements associés à un logement subventionné :

Moi j'invitais du monde, ils me payaient tsé. Puis là moi je peux pas! Là yé là, tabarnak. « Il pleut dehors, ah rentre ». Tsé *fuck off*. Laisser un chum à la pluie dehors, je me trouvais crisse...difficile à faire. Je ne pouvais pas tout le temps faire ça. C'est sûr que les voisins appelaient, ils m'entendaient parler.

Daniel s'est senti « obligé » à certains moments de dépanner des personnes sans-abri. L'une d'entre elles lui a même offert de payer une part du loyer, ce qui n'est pas permis selon les règles du logement subventionné. Le participant a mentionné que certains de ses invités ont fini par « ambitionner », à rester plus longtemps que prévu chez lui et à fumer du cannabis dans son appartement. Étant donné l'interdiction de consommer de la drogue dans le logement, il nous a dit qu'il devait remédier rapidement à la situation et c'est pourquoi il s'est assuré auprès de sa concierge qu'aucune plainte n'était portée à son égard.

Daniel nous a exposé les dérives de sa générosité lorsqu'il nous a confié qu'il a fini par héberger un *dealer* de crack chez lui à son insu. À force d'inviter des gens chez lui qui consommaient de la drogue, Daniel s'en est fait offrir en échange d'un hébergement temporaire. Il nous a dit comment ceci a fait en sorte qu'il a « rechuté » et qu'il a dû se rendre à l'hôpital. Daniel était alors confronté au fait qu'il devait mettre ses limites et faire le tri des personnes qu'il acceptait d'héberger pour sa propre sécurité et la stabilité

de son logement, notamment en ce qui a trait aux personnes qu'il ne connaissait pas. En effet, et d'autant plus avec les limites imposées par les mesures sanitaires liées au COVID, il s'est rendu compte des nombreux bris de règlements qui menaçaient sa stabilité en logement :

Tsé je suis un gars sociable. J'ai toujours aidé du monde puis justement c'est là que j'aurais fallu que je pense plus à moi. Mais j'y ai dit, je l'ai crissé dehors pareil. [...] C'est du monde que je ne connaissais pas. C'est du monde qui invite d'autres monde tsé : « Eille va-t'en. Amène pas du monde que je ne connais pas tsé ». Surtout que je leur ai dit bon ce logement est PLM tsé. Fac tsé j'en ai dépanné quelques-uns, mais tsé, j'ai pas le droit fac euh...C'est en plus avec le COVID. [...] puis là les polices ils venaient, bon, « vous êtes combien? ». « Ben là on est quatre tsé ». On a pas le droit d'avoir personne.

Daniel nous a fait part aussi de ses problèmes de mémoire et des *blackouts* qu'il faisait occasionnellement. Ceci a entraîné plusieurs dégâts d'eau dans son logement dont il se tient responsable.

#### Demande de relocalisation et enjeux de confiance avec ses intervenant.e.s

Comme beaucoup d'autres participants, les intervenant.e.s de Daniel le visitaient pour s'assurer que son intégration se fasse bien. Il a ajouté qu'il avait une bonne relation avec ses intervenant.e.s, même s'il a dû changer d'intervenante. Cependant, comme nous l'avons exposé plus haut, beaucoup de problèmes étaient associés au logement de Daniel. En plus de l'hébergement excessif et de la consommation de drogue et des dégâts d'eau, le participant nous a rapporté aussi un problème de coquerelles. À son retour de l'hôpital à la suite de sa rechute d'héroïne, Daniel nous a raconté qu'il s'était encore fait voler. Toutes ces problématiques combinées l'ont poussé à faire une demande de relocalisation. Or, Daniel nous a dit que ses intervenantes l'ont dissuadé de faire une demande de relocation puisque son prochain logement pourrait être « pire » que celui qu'il avait présentement :



Daniel : Ben la fille m'a dit, je me suis fait dire que c'est comme ça à peu près dans tous les logements subventionnés. J'ai dit : « ouin, j'imagine...Ça se peut que tu pognes moins pire ». Mais ils te le disent que tu peux pagner pire.

Pascal : Fac tu pouvais être relocalisé, mais tu as choisi de ne pas l'être, c'est ça? Parce que tu ne voulais pas prendre le risque.

Daniel : Ben là c'est comme...ouais c'est ça. [...] C'est juste moi qui avait à checker les trois endroits. C'est de avant de choisir, c'est de bien se poser la question ou les questions qui sont fondamentales à moi et mon appart tsé.

Daniel a mentionné qu'il aurait dû visiter les trois options de logement qu'il avait au départ plutôt que de prendre le premier qu'il a vu. Ceci fait partie de ses apprentissages auxquels nous reviendrons plus tard. En revenant sur sa demande de relocalisation, Daniel était convaincu que ses intervenant.e.s avaient raison et qu'il ne devrait pas risquer de « perdre » son logement actuel au profit d'un autre qui risque d'être encore plus insalubre. Daniel s'est donc découragé à faire sa demande de relocalisation : « Elle ne m'a pas laissé voir comme quoi que y'avait le pouvoir de relocaliser de un. Tsé en me disant ça, c'est comme impossible. Puis si jamais ça marche, ben tsé ça peut être dans pire. Tsé penses-y! »

Daniel a remis en doute la confiance que ses intervenant.e.s lui accordaient étant donné tous les dégâts d'eau et les événements qu'il leur a rapportés :

Est-ce qu'ils ont un froid à cause de la dernière fois, y'a tu quelque chose qui a froissé ? [...] Ouin, si y'ont encore confiance en moi tsé, même si j'ai dérapé tsé bon. Jamais j'aurais voulu trois affaires d'eau d'à filé. Voyons donc! C'est ça l'affaire tsé. [...] Mais j'aurais dû prendre plus mon temps tsé, puis de...quand j'ai voulu qu'ils me mettent ailleurs puis qu'ils me relocalisent, sans faire rien, y'a eu des dégâts d'eau. Je sais, je suis désolé, mais câlisse esti.

Le participant, dans son dernier extrait, se souciait de la baisse de confiance portée à son égard de la part de ses intervenant.e.s. Bien qu'il ait endossé la responsabilité des dégâts d'eau dans son logement, il était conscient qu'il ne répondait pas aux attentes

de ses intervenant.e.s. Dans tous les cas, Daniel aurait apprécié une attitude plus positive et encourageante à l'égard de sa demande de relocalisation :

Ben pouvoir, mettons tsé comme je te disais, me relocaliser, de...ben d'être plus positif envers moi. En voulant dire peut-être, sûrement pouvoir pogner meilleur. Puis essayer ou *whatever*. Ben plus être positif avec moi en voulant dire tsé, si tu veux y aller, on va y aller. Puis regarde si...Parce que bon j'y disais aussi que c'était pas juste ça. Y'avait des vols puis toute la patente. Puis bon...ben des affaires. C'est arrivé comme ça. Comme je le prends comme un apprentissage là.

Daniel, comme plusieurs autres participants, a tiré des apprentissages de son expérience en logement subventionné que nous allons détailler dans la prochaine section.

#### Retour à la rue involontaire et apprendre à imposer ses limites

Daniel nous a exposé tout au long de l'entretien les nombreux problèmes auxquels il a dû faire face dans son logement. Ceux-ci lui ont valu l'intervention des policiers à quelques reprises, notamment en ce qui a trait au non-respect des consignes sanitaires en vigueur. Il nous a raconté que son propriétaire aurait alors fait pression auprès de PLM afin de pouvoir l'évincer. Daniel, tout comme Albert et Hubert, s'est donc fait offrir de quitter à l'amiable et d'écoper d'une seule année de pénalité avec PLM et l'OMHM plutôt que devoir se rendre à la Régie du logement et possiblement être exclu pour 10 ans. Cette « solution » a fait sens pour Daniel qui a opté alors pour le moindre mal et gardé la possibilité de retourner avec PLM :

Pascal : Puis qu'est-ce qui a motivé ton choix de quitter le logement de PLM puis de retourner à la rue?

Daniel : À cause justement, que j'étais barré juste un an des subventions puis que je me disais que c'était vrai que y'avait pas de tache à la régie, ni là-dedans. [...] Mais parce que je veux pouvoir qu'éventuellement, si ça pouvait se faire, un moment donné de me réessayer tsé.

Daniel a mentionné que ses intervenant.e.s ont réagi « positivement » à sa décision de quitter son logement à l'amiable plutôt que de faire face à la Régie du logement et qu'il

comprenait son propriétaire d'avoir poussé ces démarches-ci. Il nous a dit à maintes reprises qu'il souhaitait apprendre de son expérience sur plusieurs plans, à commencer par la recherche d'appartement :

[...] c'est sûr que j'aurais peut-être dû plus réfléchir. Puis à checker les trois places qu'ils avaient à me montrer. Parce que tsé regarde, c'est juste un coup de malchance dans le fond. C'est pas grave, c'est juste que j'apprends avec ça. Puis tsé la prochaine fois, je vais faire attention.

Daniel s'est rendu compte aussi qu'il est trop généreux de sa personne et qu'il pouvait se faire abuser. Il nous a dit qu'il devait apprendre à penser à lui-même avant les autres et à « mettre son pied à terre ». Il s'agit de l'apprentissage majeur qu'il a fait.

Daniel nous a fait mention à quelques reprises de son sentiment de culpabilité lié à ses mauvaises décisions ou ses erreurs. En parlant du rétablissement, il a reconnu qu'il ne doit pas se culpabiliser pour tout et qu'il doit garder une perspective d'avenir :

Parce que tsé, quand je vais faire une erreur dans ma vie, l'erreur est faite, elle est faite. Fac c'est soit que je me culpabilise puis que je continu à me culpabiliser, ça ne m'aidera pas. Je veux juste prendre ça comme un *tricks* la prochaine *shot* pour ne pas tout le temps recommencer la même erreur parce que un moment donné...Il faut apprendre plus avec ouais c'est ça.

#### Régler ses problèmes avant de se trouver un autre logement

Nous avons demandé à Daniel à quel besoin correspondait la rue pour lui. Il a commencé par nous répondre qu'il ne pouvait plus faire confiance à sa porte en référence aux nombreux vols qu'il y a eu. Il nous a dit que malgré tout, il se sentait plus en sécurité en logement. Toutefois, il a ajouté qu'il devait s'assurer de ne plus inviter trop de personnes chez lui et de leur faire confiance aveuglément puisque c'est ce qui a « *fucké* » son logement. Daniel ne perçoit pas d'avantage à être dans la rue à l'exception de ne pas avoir de loyer à payer. Il a jugé cependant que ce serait mieux pour lui de pouvoir dépenser cet argent dans un loyer justement. Daniel demeure

convaincu qu'il est mieux en logement qu'à la rue et il est prêt à prendre son mal en patience : « [...] je suis juste barré un an fac tsé je peux comprendre pourquoi je suis barré puis déjà que y'ont été gentils de dire juste un an. Y'auraient pu dire 3-4-5 ans tsé. Mais moi j'ai pas voulu que ça se passe de même pantoute. » Comme il l'a mentionné, il n'a jamais souhaité que son expérience de logement subventionné avec PLM prenne cette tournure. Ainsi, Daniel souhaite apprendre de ses erreurs et semble mettre la table pour une seconde expérience ultérieure positive : « Ben là c'est sûr que je m'entoure ben plus d'amis qui ne consomment plus. Puis tsé ou ben, j'ai des amis aussi des anciens [inaudible] qui sont sur la méthadone tsé. »

De manière éloquente, Daniel a conclu l'entrevue en nous disant qu'il s'est inscrit dans un programme de l'organisme A afin d'obtenir un second logement, mais qu'il souhaite surtout régler ses problèmes avant toute chose pour ne pas les répéter lors de sa prochaine chance.

#### Point d'interprétation : Répondre aux besoins des autres avant les siens

De ce que nous avons compris de l'histoire de Daniel, il a été en situation d'itinérance pendant longtemps. Bien que nous ne sachions pas les raisons qui l'ont mené vers la rue, il nous a d'emblée dit qu'il a un lourd passé criminel avec détention et qu'il est un ex-consommateur d'héroïne et de cocaïne entre autres. Il nous a signalé avoir eu quelques expériences en logement avant de se faire offrir une place avec PLM, mais que sa dernière expérience n'était pas positive étant donné la présence de consommation de drogue dans son bloc. Nous pouvons comprendre, selon son témoignage, que Daniel a vécu plusieurs échecs au niveau de ses logements et ceux-ci semblent être dus à sa vulnérabilité, notamment face à la consommation de drogue. Par conséquent, il nous semble que son contexte de « vie moindre » s'avérait d'ores et déjà un obstacle à la réussite de l'épreuve urbaine.

Ce qui nous frappe aussi avec Daniel est son ambivalence au niveau de ses repères identitaires dans et hors de la rue. Il paraît beaucoup plus proche de ses repères dans la rue (drogue, criminalité, non-respect des règles, solidarité avec ses pairs dans la rue, méfiance de la police, impulsivité, etc.) qu'à l'extérieur de la rue. Cependant, par le biais de l'offre de logement subventionné, Daniel semble avoir « testé » des repères hors de la rue : décorer son logement, inviter sa mère, fierté d'avoir un logement, se reposer, etc. Nous pouvons penser que c'est donc avec un certain désir de conformité que Daniel s'est inscrit au programme de PLM :

Pascal : [...] c'était quoi les avantages du logement subventionné?

Daniel : Ben de m'habituer à avoir un logement puis à pas... Ben juste avoir une vie normale. Juste le fait d'avoir un logement, de pouvoir passer une nuit là, 2-3 nuits normales, tu te lèves le matin tu vas prendre ton café.

Nous considérons que Daniel se positionne alors davantage dans « sortir de la rue », bien qu'il ait démontré un certain travail identitaire précurseur se rapprochant de « s'en sortir de la rue ». Comme nous allons le détailler, son discours entourant son identité désirée nous fait penser qu'elle n'est pas très développée, ce qui limite sa perspective d'un futur idéal.

De prime abord, Daniel nous a dit qu'il a accepté sur-le-champ le premier appartement qu'il a visité par excès de joie. Son identité désirée semble se limiter à l'accès à un appartement en soi; il n'envisageait pas que d'autres logements pourraient mieux lui convenir. Puisqu'il ne paraît pas avoir d'idéal plus élaboré, ceci semble l'amener à accepter plus ou moins passivement son logement malgré le fait que dès la première visite, il ait remarqué de la moisissure et que ceci le gênait. Cette situation ne semble pas avoir créé une grande tension existentielle chez Daniel, puisque comme nous le verrons, ses propres attentes envers lui-même se rapportaient davantage à celles qu'il percevait des autres.

Daniel s'est motivé rapidement à investir son logement selon ses goûts et en disposer à son image. Le logement répondait alors à son besoin d'accomplissement personnel en se rapprochant de son identité désirée (être un bon hôte, investir un logement normal, intimité). Il en résulte un certain sentiment de fierté et une estime de lui amplifiée, ce qui l'a incité à inviter sa mère et des amis chez lui, tel que nous l'avons exposé précédemment. Il s'est alors senti valorisé dans le fait de bien accueillir des gens chez lui en leur montrant une image différente de lui-même. Cette identité désirée semble s'étayer par le regard des autres, mais aussi en se rendant utile aux autres. En effet, Daniel a invité beaucoup de personnes chez lui au détriment des règlements en place. Il nous a dit aussi comment il se sentait « obligé » parfois d'accepter d'héberger des gens chez lui.

Les nombreux exemples que Daniel a donnés en lien avec l'abus de sa générosité ont exposé une tension entre son identité désirée (être un bon hôte, investir un logement normal, intimité) et son identité assignée (répondre aux désirs des autres, gars de la rue, consommateur). Daniel s'est alors inscrit dans une logique du sujet altruiste qui s'explique selon Bajoit comme étant « prêt à renoncer à lui-même, résigné à se tenir à la disposition des autres » (2003 : 117). L'auteur ajoute plus loin que « Parfois, l'identité désirée est ramenée à l'identité assignée par survalorisation du sacrifice de soi : l'individu se convainc que c'est en renonçant à lui-même qu'il sera authentique, que sa seule vraie identité est d'obéir, de servir les autres » (*Ibid* : 117-118).

Comme Daniel nous a dit à plusieurs reprises qu'il doit apprendre à mettre ses limites, ceci nous pousse à croire qu'il n'était pas en mesure de souvent le faire durant son expérience de logement subventionné. Son identité désirée ne semblait donc pas assez forte pour être opposée à son identité assignée, ce qu'il percevait des autres. De notre point de vue, c'est pourquoi il s'est plié à leurs demandes même au détriment de sa

santé (rechute de consommation de drogue) ou en mettant à risque son logement en enfreignant des règlements.

Ainsi, Daniel a souffert de dissonance existentielle étant donné le conflit entre son identité désirée (être un bon hôte, investir un logement normal, intimité) et son identité assignée (répondre aux désirs des autres, gars de la rue, consommateur). En « superposant » son identité désirée à celle de son identité assignée par la logique du sujet altruiste, il en vient à combler un besoin de reconnaissance sociale au détriment de son besoin d'accomplissement personnel. C'est ce qui vient justifier que son sentiment d'être « valorisé » en invitant des gens chez lui se rapporte à un besoin de reconnaissance sociale qui se comble. À l'opposé, il a alors vécu un déni d'accomplissement personnel par excès d'altruisme : « l'individu s'impose des devoirs de reconnaissance envers les autres (de les reconnaître et de leur être reconnaissant), il se dénie le droit d'être égoïste, exigeant, de changer le cours de la vie des autres en changeant le cours de la sienne » (Bajoit, 2003 : 101). Comme indicateur de ce déni d'accomplissement et tel que Bajoit (2003 : 102) le conçoit, Daniel a développé un sentiment de culpabilité dont il nous a fait part à plusieurs reprises.

À travers son témoignage, Daniel nous a raconté comment ses pairs de la rue s'imposaient chez lui, invitaient qui ils voulaient, volaient, se confrontaient avec la police, consommaient et vendaient de la drogue. C'est comme si Daniel reproduisait « la rue » chez lui. En effet, on retrouve un déni d'intimité et des comportements qui s'y rattachent. Si Daniel avait des repères identitaires forts hors de la rue, ces comportements pourraient le déranger, mais ceci ne semble pas être tout à fait le cas. Ceci nous laisse supposer que les repères identitaires de Daniel sont encore solides dans la rue. Son identité désirée s'approche davantage de la rue que hors celle-ci malgré les engagements qu'il prend auprès de PLM (respect des règles). Ainsi, sur le plan de son identité désirée, Daniel a suivi une logique d'action du sujet stratège puisque les objets

dans lesquels il a investi une grande part de son identité désirée dans le passé (criminalité, consommation de drogue) ne sont pas culturellement légitimes. Il partage de façon ambivalente ses repères dans la rue et hors de celle-ci.

À force de constater les nombreux problèmes de son logement, Daniel a tenté de se faire relocaliser. Il a souligné que sa demande a été fortement découragée par ses intervenant.e.s. Ceci a engendré chez lui un déni de reconnaissance et une forme de perte d'espoir comme il nous l'a fait remarquer à propos de ce qu'il aimerait changer dans le programme de PLM :

Ben pouvoir, mettons tsé comme je te disais, me relocaliser, de...ben d'être plus positif envers moi. En voulant dire peut-être, surement pouvoir pogner meilleur. Puis essayer ou *whatever*. Ben plus être positif avec moi en voulant dire tsé, si tu veux y aller, on va y aller.

Toutefois, Daniel ne s'était pas opposé au jugement de ses intervenant.e.s et s'est conformé (en apparence du moins) à leurs attentes. Pour pallier la tension entre son identité désirée (avoir un nouveau logement exempt de problèmes) et son identité assignée (rester dans son logement, faire preuve d'autonomie), le participant s'est inscrit dans une logique du sujet adaptateur. Ce faisant, il a néanmoins souffert d'un déni d'accomplissement.

Or, ses problèmes de logement étaient toujours présents et comme nous l'avons exposé plus haut, il s'est culpabilisé entre autres pour le choix de son logement. En relation avec la logique du sujet adaptateur, Bajoit stipule que « Chez certains d'entre eux, l'échec de leur tentative conformiste engendre une culpabilité plus ou moins insidieuse » (2003 : 116). Rappelons que la logique du sujet adaptateur renvoie à une tentative de conformisme, en apparence tout au moins, ce qui se rapporte bien à la situation de Daniel qui a tenté de « s'habituer » à être en logement.



Les problèmes engendrés auront finalement le dessus sur son logement et Daniel sera contraint de quitter devant un faux choix qu'on lui a présenté : soit il se défend à la Régie du logement et risque d'être exclu pendant 10 ans des services de l'OMHM ou il accepte de quitter à l'amiable et ne subit qu'une pénalité d'un an. Un autre participant, Hubert, vivra sensiblement la même situation. Daniel a choisi de quitter à l'amiable ce qui fait du sens pour lui puisqu'il peut maintenir l'espoir de reprendre éventuellement les services de PLM. Daniel s'est donc passivement laissé évincer de son logement puisqu'il a accepté les recommandations d'un intervenant de l'organisme A. Il a alors suivi une logique d'action du sujet conformiste puisqu'il s'est conformé aux recommandations de son intervenant, même au prix de son logement qui faisait partie de son identité désirée.

Une grande partie du témoignage de Daniel a tourné autour des apprentissages qu'il a faits au courant de son expérience du logement subventionné. Il a nommé en particulier qu'il doit apprendre à imposer ses limites aux autres, à s'écouter avant de répondre aux besoins d'autrui :

C'est ça aussi qui m'a...ça m'a comme sonné un signal d'alarme, pour mes futurs logements tu comprends? Parce que c'est ben beau aider les gens mais c'est pas moi le père des enfants pauvres fac eh...Je dois penser à moi avant de penser aux autres. Quand t'es bien avec toi-même, tout est placé à l'endroit, dans ta vie, t'es plus...t'es plus motivé à aider quelqu'un d'autre.

Présentement, Daniel s'est engagé dans un programme de l'organisme A afin d'obtenir un second logement au bout de 4 mois, « tant qu'à rien faire ». Cependant, Daniel nous a dit qu'il souhaitait régler ce qu'il avait à régler avant de s'aventurer pour un autre logement. Nous en avons compris qu'il tentait de mettre en action les apprentissages qu'il a faits au courant de sa précédente expérience. Ceci nous laissait supposer qu'il était en train de faire un travail identitaire sur le plan de son identité désirée (s'affirmer,

mettre ses limites, autonomie) et qu'il repositionnait ses repères identitaires progressivement hors de la rue.

En somme, son témoignage nous a fait penser qu'il répondait davantage à « sortir de la rue » qu'aux autres typologies de sorties de rue. Rappelons que Daniel a souffert surtout de dissonance existentielle (conflit entre id. désirée et id. assignée) qu'il a résolue plus ou moins passivement, ce qui est propre à « sortir de la rue ». Pour résoudre le conflit entre son identité désirée (être un bon hôte, investir un logement normal, intimité) et son identité assignée (à la disposition des autres, gars de la rue, consommateur), Daniel a suivi une logique du sujet altruiste et a « superposé » son identité désirée à son identité assignée par survalorisation du sacrifice de soi. Il s'est alors perdu à travers les besoins des autres, ce qui semble lui avoir procuré de la reconnaissance sociale, mais aussi un déni d'accomplissement personnel. Notons aussi que son ambivalence marquée au niveau de ses repères identitaires dans et hors de la rue l'a amené parfois à emprunter la logique du sujet stratège qui se rapporte à désirer secrètement des objets qui ne sont pas tout à fait culturellement légitime. C'est en ce sens qu'il s'est enlisé rapidement à reproduire la rue chez lui, en s'oubliant et en se mettant plutôt passivement à la disposition des autres.

C'est donc surtout à travers des logiques d'action en lien avec son identité désirée qu'il s'est déplacé à travers ses colmatages identitaires. Nous avons ainsi pu supposer qu'il s'inscrivait principalement dans « sortir de la rue ». Toutefois, notons qu'avec le travail que semble faire Daniel afin de solidifier son identité désirée et ses repères hors de la rue, il pourrait s'inscrire progressivement dans « s'en sortir de la rue ».

Selon notre lecture de la situation, Daniel aurait aussi le potentiel de s'inscrire dans « s'en sortir dans la rue » puisque ses repères y sont toujours bien installés et qu'il est en mesure d'en retirer de la reconnaissance sociale de ses pairs et de ses intervenant.e.s.

En effet, tout au long de son entretien, il a été prêt à se dénier son besoin d'accomplissement pour faire plaisir aux autres, ce qui lui a procuré de la reconnaissance. Il est aussi retourné à la rue afin de se conformer aux attentes de ses intervenant.e.s ce qui lui a procuré aussi de la reconnaissance sociale. Cependant, ce n'est pas le désir ni le besoin exprimé par Daniel et c'est pourquoi nous considérons qu'il se situe davantage entre « sortir de la rue » et « s'en sortir de la rue ».

#### 4.2.2 Éric

Éric s'est présenté comme quelqu'un de peu bavard, aux propos concis et qui n'avait pas l'intention de débiter sa vie. Toutefois, au fil de l'entrevue, il s'est mis de plus en plus à son aise et nous a fait des déclarations intéressantes sur son parcours. Éric reçoit des rentes et la pension de vieillesse puisqu'il a plus de 65 ans. Sa motivation à se trouver un logement stable se rapporte à l'espoir d'y accueillir ses petits-enfants avant qu'il ne soit trop vieux. Étant donné sa dépendance au jeu, ses deux filles ont des contacts limités avec lui et elles lui refusent le droit de voir ses petits-enfants. En ce sens, Éric a déclaré avec une image forte : « Le jeu est un voile vis-à-vis la famille. » Éric s'est intéressé à PLM justement pour leur fiducie. Il avait espoir de se protéger de lui-même et pouvoir payer son loyer en toute quiétude. Or, PLM n'a pas été en mesure de lui offrir ce service : « Je n'étais pas en fiducie alors l'argent, fac l'argent n'était pas ramassé. Et moi j'ai des problèmes de jeu fac le jeu mangeait le loyer. » Il a perdu les deux logements qu'on lui a offerts pour non-paiement du loyer et son dossier s'est rendu à la Régie du logement. De retour à la rue, il a tenté de comprendre pourquoi il n'a pu être en fiducie comme la plupart des participants et possiblement faire porter le blâme de son échec à PLM. Entretemps, il s'est engagé dans le programme X de l'organisme A pour se trouver un autre logement.

Tenter de se protéger de soi-même et intégration dans le premier logement de PLM

Éric nous a dit être conscient de ses problèmes de jeu. Ce qui l'a intéressé de PLM de prime abord est leur système de fiducie qui lui permettrait de s'assurer de payer son loyer sans être tenté de jouer. Or, Éric n'a jamais pu mettre son argent en fiducie : « Moi ils ne l'ont pas fait pour moi. » Les raisons qu'Éric a évoquées ne sont pas claires et c'est pourquoi il a tenté de jeter de la lumière sur la situation lors de son retour à la rue. Il a mentionné entre autres qu'il n'y avait plus de place pour lui dans la fiducie de l'organisme A. Rappelons que le programme de PLM couvre l'ensemble des grands refuges de Montréal (Convergence itinérance Montréal) et qu'il y a des partenariats entre les organismes, dont un partage administratif de la fiducie. C'est pourquoi Éric a mentionné qu'il a aussi tenté avec l'aide de son agente de logement de PLM de placer son argent dans la fiducie de l'organisme F, mais sans succès : « Fac Josée elle a essayé d'aller à [l'organisme F] parce que [l'organisme F] en faisait. Mais elle dit que c'était trop compliqué, on le faisait pas. »

Malgré qu'il n'ait pas été en mesure de placer son allocation en fiducie, Éric a décidé tout de même de tenter l'expérience de PLM. Éric nous a dit qu'il s'est senti « libéré » et « soulagé » dans son logement comparativement au mode de vie contraignant à l'intérieur des ressources communautaires, comme plusieurs autres participants. Pour Éric, son nouveau logement ne représentait pas tout à fait un retour à la normale surtout en considération de son problème de jeu compulsif :

Pascal : Puis ça a tu changé ta perception de toi le fait de changer, de passer de la rue en logement?

Éric : Non. Non. J'étais habitué, j'ai eu trois maisons avant, je veux dire pourquoi je suis tombé dans la rue, c'est probablement à cause du jeu.

Pascal : Ouais. [...] T'es retourné à quelque chose de plus normal j'imagine?

Éric : Non. J'ai retrouvé quelque chose dans mes moyens, mais le jeu était encore là.

Même s'il devait cotiser plus d'argent pour son logement puisqu'il bénéficie de ses rentes et de la pension de vieillesse, Éric, tout comme l'ensemble des participants, a

apprécié l'avantage financier que représente l'offre de logement subventionné. Toutefois, son logement ne correspondait pas à son idéal. Éric nous a dit qu'il trouvait son logement loin de tout et qu'il n'aimait pas son nouveau quartier. Il a ajouté qu'il n'était plus en mesure de faire ses activités quotidiennes, comme d'aller à la bibliothèque avec son ordinateur, à cause du long trajet qu'il aurait eu à faire pour se rendre au centre-ville. Selon Éric, PLM devrait pourtant être en mesure de trouver des logements dans le centre-ville comme il le souhaitait. Il considère cependant que c'est probablement dû à des critères de sélection trop restrictifs des logements que PLM n'est pas en mesure de le faire. Ceci fait écho aux propos de Christian cités plus loin :

Pour PLM, moi j'ai fait affaire avec Josée. Elle était très gentille, mais même si tu disais que tu n'aimais pas la location, elle me dit : « ah non, tu vas aimer ça ! » Et sont pas capable d'en trouver des locations près d'ici. Mais y'ont des critères que tu ne peux pas dépasser certains montants. Fac là les critères probablement c'est ça qui cause qu'il te *shipent* à l'autre bout du monde.

Éric a admis qu'il s'était quelque peu « habitué » à son nouveau quartier, mais il ne s'y était pas « intégré » pour autant, notamment puisque la localisation ne lui convenait pas. Nous avons demandé à Éric quel était l'intérêt pour lui d'être dans le centre-ville :

Pascal : Ça aurait été quoi pour toi l'intérêt d'être en plein centre-ville?

Éric : Je veux dire, tout est là. La place des spectacles, le Festival de jazz, plein de festivals, la grande bibliothèque...

Pascal : Fac tu parles que y'aurait plus d'intérêts fac tu te serais moins ennuyé peut-être?

Éric : Ouais c'est ça. [...] Mais peut-être que ça m'aurait porté à moins aller jouer. Vu que le jeu était la seule chose à ce moment-là. Mais en étant ici, probablement que je me serais rattaché plus à la famille. [...] En arrêtant de jouer peut-être et qu'ils m'invitent de temps en temps.

Comme nous avons pu le remarquer dans ses propos, Éric nous a fait part que sa plus grande préoccupation était de rétablir les liens avec sa famille qui ont été brisés par le jeu. Il nous a raconté comment sa famille a réagi avec l'annonce de son logement : « Ils

étaient contents que j'aie un appartement. Mais ils disaient : “ Ah oui, tu vas avoir un appartement, c'est bon, mais faudrait que t'arrêtes de jouer ”. Le jeu est un voile vis-à-vis la famille. » Son problème de jeu limite donc ses contacts familiaux.

Pour Éric, un des attraits les plus intéressants de son logement était justement sa grandeur afin d'y maintenir l'espoir d'accueillir en visite ses petits-enfants. C'est la raison pour laquelle il a fait des compromis pour accepter son offre de logement : « La raison de l'acceptation c'était le 4 et demi. C'était la grandeur, une chambre supplémentaire. Et non pas l'environnement. » En lien avec son projet de pouvoir accueillir ses petits-enfants, il a reconnu qu' « en fin de compte, ça ne s'est pas concrétisé ».

#### Manque de confiance envers son intervenant et incapacité à payer son premier logement

Éric, comme plusieurs autres participants, dont Albert et Daniel, a vécu l'expérience d'un premier logement infesté de punaises de lit. Cependant, Éric a été en mesure de trouver une solution : « [...] je montais des plaintes et 6 mois après le gouvernement ou la Ville se sont lancés là-dedans et y'ont tout fait nettoyer. » Éric a donc été en mesure d'améliorer sa qualité de vie par lui-même.

En lien avec son intervenant attristé, Éric nous a dit qu'il n'avait que des discussions très en surface avec lui et qu'il « n'avait rien à lui demander » :

Éric : Ben il venait, il disait : « comment ça va ? ». J'y dis : « ça va bien, merci, tout va bien ». « Au revoir ». Il partait. Fac après 3-4 mois, il n'est plus revenu. Il me dit si je suis pour revenir et que tu n'as pas de problèmes la veille de ça, je veux dire...appelle-moi si tu as des problèmes et j'irai te voir.

Pascal : Ok. Puis tu y en avais tu parlé de ton problème de jeu à lui?

Éric : Euh, il le savait.

Pascal : Il le savait? Mais vous n'avez pas eu de discussions par rapport à ça?

Éric : Non.

Éric nous a raconté que son intervenant et lui ne s'étaient pas fixé d'objectifs ensemble. Il nous a expliqué qu'il avait de la difficulté à entrevoir comment son intervenant pouvait l'aider étant donné son jeune âge et son manque d'expérience. C'est possiblement pourquoi Éric nous a dit qu'il ne se serait pas confié à son intervenant.

Il a par ailleurs déploré le manque de proactivité de son intervenant face à son problème de jeu pourtant connu :

Il le savait déjà que j'avais des problèmes de jeu parce qu'il voulait me mettre en confiance mais ne pas être capable, puis la deuxième année il savait. [...] il ne m'a jamais demandé « [Éric], tu vas-tu arrêter de jouer? », « [Éric] tu vas-tu faire ça ? », « [Éric] tu fais-tu un budget? »... Aucune question de ce genre.

Éric a mentionné qu'il a tenté de faire son propre budget afin de s'assurer qu'il paye bien son loyer. En lui demandant ce que signifie le « rétablissement » pour lui, Éric nous a répondu qu'il aurait apprécié se faire aider pour le jeu, ce qui constitue des attentes à l'égard de ses intervenant.e.s :

Le rétablissement, s'ils m'auraient aidé peut-être par rapport au jeu, j'aurais très apprécié ces choses. Même si j'ai été à Jean-Lapointe, ou à *gambling* anonymes par le passé, ça n'a rien changé. [...] Arrêter de jouer. [...] Ça veut dire que j'accumule des sous et je vais voir plus...la famille va être contente et je vais pouvoir m'intégrer avec eux-autres. Je vais voir mes petits enfants!

Les efforts d'Éric pour mettre en place un budget et limiter son jeu n'ont pas duré longtemps, selon ce qu'il nous a rapporté. Il a perdu son premier logement pour non-paiement : « La première année c'était 2018, fac là ça faisait 2-3 mois que je ne payais pas mon loyer, fac là ils m'ont mis dehors. »

#### Deuxième logement et deuxième manquement de paiement

À la suite de la perte de son premier logement, Éric a fait un bref retour à la rue avant que PLM ne lui offre une seconde chance en logement. Celle-ci s'est accompagnée d'un surplus à payer afin de compenser les loyers derniers qu'Éric n'a pas été en mesure de payer. Il nous a rapporté plusieurs désagréments à son deuxième logement. Comme Bernard et Christian, il a qualifié son deuxième logement « d'encore pire », à commencer par la grande distance qu'il avait à parcourir à pied pour s'y rendre. Aussi, le deuxième logement lui étant proposé était un 3 et demi plutôt qu'un 4 et demi comme il avait avant, ce qui a rendu son projet d'accueillir ses petits-enfants dans leur propre chambre caduc. Sur le plan de la salubrité, Éric a toutefois mentionné que le deuxième logement était mieux, mais qu'au niveau de l'isolement sonore, « les murs sont en carton ». Éric nous a dit qu'il a bien failli appeler la police à quelques occasions pour porter plainte, mais contrairement à son premier logement où il s'est mobilisé pour traiter son problème de punaises, il n'a pas engagé d'action. Selon ce que nous a rapporté Éric, il n'avait pas discuté grandement de son problème de qualité de vie avec son intervenant : « Non. Il ne peut pas rien faire. Il est là pour m'évaluer. Je veux dire, je dois y avoir mentionné, peut-être...Mais il m'a dit, on ne peut pas rien faire. »

Comme lors de son premier logement, Éric nous a dit qu'il n'a pas été en mesure de payer son logement à cause de son problème de jeu. Son dossier s'est retrouvé devant la Régie du logement, mais il n'a pas cru pertinent de se pointer à son audience : « [...] puis l'affaire de la régie, je n'y ai pas été. Je vais là, je ne payes pas mon loyer, ils vont me dire : “ Monsieur, vous ne payez pas votre loyer, on va vous mettre dehors ”. Ils m'ont mis dehors, qu'est-ce que tu veux que je leur dise? »

Éric nous a expliqué que son éviction a pris 6 mois avant d'être effective étant donné que la situation pandémique du moment ne permettait pas aux propriétaires de mettre en application les avis d'éviction. Éric nous a dit qu'il aurait apprécié la visite d'un ou d'une intervenante afin de faire le point sur sa situation :



Pendant 6 mois rien et la journée qu'ils me mettent dehors, elle vient me voir. Elle aurait pu venir me voir avant là. [...]Y'auraient pu venir pendant 4-5-6 mois... « [Éric] faudrait que tu fasses de quoi, arrêter de jouer, vas pu jouer », patati-patata...Mais pas de nouvelles d'eux-autres. [Inaudible] Je sais que je suis dans le tort, je ne vais pas appeler PLM. Parce que la première fois, je les ai appelé à un moment donné s'ils pouvaient faire quelque chose et ils m'ont dit non, on ne peut pas rien faire, tu t'arrangeras avec tes troubles. J'ai demandé : « Est-ce que vous ne pouvez pas payer certains mois? Je vous payerai plus tard. » Ils me disent : « Non, on ne peut pas rien faire. » Fac ils m'ont laissé me mettre dehors. Fac toutes tes affaires dehors d'un coup.

Éric nous a dit qu'il était exaspéré de ses logements infestés ou mal conçus au niveau de l'isolement sonore. Il a semblé alors justifier son retour à la rue notamment par la grâce de Dieu :

Mais comme le bon Dieu a dit, a décidé : « Va, t'en a assez du bruit, des insectes, des voisins, on va te mettre dehors! » On va te faire mettre dehors parce que tu vas jouer mais dans le fond, c'est pas ça, on fait ça parce qu'il faut que tu sortes de là, tu n'es plus capable.

#### Retour à la rue : un sentiment d'injustice et faire porter le blâme à PLM

Tout au long de l'entretien, Éric a formulé la même critique face à PLM soit l'offre limitée des logements. Il nous a dit comment, s'il avait eu accès à un logement plus près du centre-ville, même plus petit, il aurait été davantage encouragé à y rester et à payer son loyer : « [...] s'ils trouvent les locations, ils devraient peut-être chercher que les choses plus modernes pour que ça t'encourage de rester. [...] Fac ça tout ça et peut être que je serais encore là, même pas en fiducie! »

Éric nous a raconté qu'il était au « désespoir » à son retour à la rue puisqu'il n'avait plus d'argent et plus d'endroit où aller. Il a passé une semaine complète à même la rue avant de se faire offrir une place à l'organisme A, ce qu'il a trouvé très difficile. Toutefois, il a connu un regain d'espoir concernant un prochain logement : « Je ne pensais pas m'en sortir. Je ne pensais pas me rendre jusqu'ici, mais je suis ici et j'espère

que je vais avoir un autre appartement et qu'ils me mettent en fiducie et que le problème du loyer soit résolu. » À son retour à l'organisme A, Éric s'est rendu compte que la plupart des personnes qu'il connaissait sont parties en logement PLM :

Tsé moi je les ai perdu de vue, et je reviens ici et on me dit : « ah encore des anciens qui sont ici », qui n'ont pas fait de PLM, ben c'est des anciens. Tandis que ceux qui ont fait PLM, je ne les ai pas revus. Ici y'ont été en fiducie, y'ont eu de la chance. Moi je ne l'ai pas été.

Des intervenant.e.s, il n'y en avait qu'un seul qu'Éric ait reconnu et qui s'est dit prêt à défendre sa cause auprès de PLM concernant le refus de le mettre en fiducie. Éric a eu espoir que si PLM portait le blâme de son échec en logement à cause du refus de fiducie, qu'on ait pu lui offrir une troisième chance :

[...] si mon intervenant de [l'organisme A] va aller voir PLM discuter pourquoi vous l'avez pas mis en fiducie et à savoir c'est qui le problème. « C'est tu [Éric] parce qu'il va jouer ou c'est vous autres parce que vous l'avez pas fait mis en fiducie? » D'après lui, il me dit que c'est PLM qui est en tort parce qu'ils t'ont pas mis en fiducie. Fac c'est ça que je vais être en discussion dans les prochaines semaines. [...] J'espère que mon intervenant de [l'organisme A] ira parler avec PLM et s'il donne le blâme à eux autres, ça fait que j'aurais une autre chance à PLM. Mais en espérant que les appartements soient meilleurs.

Éric a fait un retour sur ses débuts de PLM et le sentiment d'injustice qu'il a vécu face à l'offre de logement pour les autres participants :

Éric : [...] quand j'étais là la première année, y'en a un qui a eu un appartement métro Sherbrooke! Un trois et demi au 15<sup>e</sup> étage. [...] J'ai dit : « Pourquoi vous ne me trouvez pas une affaire comme ça? » Elle me dit : « Ah ça, oublie ça y'en a plus. » [...] J'étais déçu. À savoir si...y'en a un qui vient de l'avoir ça fait un mois, pourquoi moi je ne pourrais pas l'avoir un mois plus tard? [...] C'est pour ça que quand qu'ils m'en montrent un, et que c'est favorable à ce que je veux, je vais dire oui tout de suite. Je veux sortir de la rue *now* moi. Mais pourquoi lui et pourquoi pas moi?

Aujourd'hui, Éric s'est inscrit dans le nouveau programme X de l'organisme A. Celui-ci constitue un programme de 4 mois au bout duquel un logement est offert au participant. Toutefois, Éric nous a dit qu'il est dans le programme davantage pour l'hébergement qui est offert durant les quatre mois que pour le logement offert en fin de compte. En effet, il s'est montré sceptique par rapport à l'offre de logement envisagée étant donné sa mauvaise expérience en la matière avec PLM. En fin d'entrevue, il nous a fait part de ses priorités et responsabilités actuelles :

Fac mes priorités maintenant c'est d'essayer d'arrêter de jouer, d'avoir un appartement convenable qui soit en fiducie et qui me garantisse pour plusieurs années que j'ai un appartement. Et c'est à moi de soumettre...d'arrêter de jouer.

Point d'interprétation : Tenter de faire reconnaître sa vulnérabilité

Le problème majeur et avoué d'Éric réside dans son problème de jeu compulsif. C'est la cause de sa situation d'itinérance et de la cassure avec ses liens familiaux, auxquels il tient particulièrement. En effet, comme Éric nous l'a dit pour conclure l'entretien, son plus grand rêve est de pouvoir accueillir ses petits-enfants pendant qu'ils sont encore jeunes et qu'il lui reste encore de belles années à vivre.

En étant à l'organisme A, il a eu vent du programme de PLM qui pouvait offrir des logements intéressants et il s'y est inscrit. L'attrait principal pour Éric, et contrairement à Bernard (voir plus loin), était leur système de fiducie qui permet de garantir le paiement de loyer aux propriétaires. C'est parce qu'il est conscient de son problème de jeu qu'il a considéré ce système comme étant un facteur de protection contre lui-même : « Moi quand j'étais encore en loyer [inaudible] si y'était fait en fiducie. Ils me prennent sur le loyer, ils me donnent la balance et voilà je m'occupe. Si je veux aller jouer un certain montant, s'il m'en reste, c'est à moi à décider et voilà. » Or, possiblement parce qu'il n'est pas sur l'aide sociale comme la plupart des participants au programme puisqu'il reçoit ses rentes et sa pension de vieillesse, PLM n'a pas été en mesure de

placer son argent en fiducie. Ceci a alimenté un sentiment d'injustice chez Éric qui se trouve « malchanceux » en comparant sa situation aux autres participants. Il a ajouté que certains ont eu droit à des logements en plein centre-ville, comme il l'avait souhaité pour lui-même, mais que cette option n'était plus disponible pour lui. Il a rapporté s'être senti « déçu » et cette situation semble avoir alimenté un sentiment d'injustice.

Le sentiment d'injustice exprimé par Éric renverrait ici à un déni de reconnaissance puisqu'« il est nié dans son droit à un traitement égal par rapport aux autres » (Bajoit, 2003 : 101). Il y a donc une tension entre son identité désirée (traitement égal, logement stable, se protéger) et son identité assignée (différent des autres, pas les mêmes droits, plus de sécurité financière, pas vulnérable). Pour Éric, il semble que PLM ne le juge pas aussi vulnérable que les autres face à ses problématiques. Il en résulte qu'Éric s'est conformé plutôt passivement aux attentes de PLM en suivant une logique du sujet adaptateur, puisqu'il a accepté ses conditions de logement (sans fiducie) sans toutefois être convaincu du bienfondé de la chose. Comme il a fait un travail identitaire sur le plan de son identité assignée pour répondre au déni de reconnaissance évoqué, il a dénié, en contrepartie, son droit à l'accomplissement personnel (mettre en place des facteurs de protection, assurer une stabilité résidentielle, rôle de grand-père).

Rappelons qu'Éric a déjà été un professionnel et qu'il a eu trois maisons dans le passé. Ses repères identitaires sont donc encore ancrés à l'extérieur de la rue. Puisqu'il n'y a pas de travail identitaire préalable à sa sortie de rue sur le plan de ses repères, nous considérons qu'Éric se place davantage dans la position de « sortir de la rue » pour l'instant. En effet, par le biais d'un logement stable, il a tenté de répondre surtout à un besoin de consonance existentielle, de concilier son identité désirée (logement stable, près de sa famille, être un grand-père) et son identité assignée par sa famille (joueur compulsif, peu fiable, tout de même grand-père). Il essaie surtout de se rapprocher de

son rôle assigné de grand-père. Et comme il l'a évoqué de manière éloquante : « Le jeu est un voile vis-à-vis la famille. »

Comme nous le savons, Éric a eu droit à deux logements. De la manière dont Éric nous a raconté son expérience, son passage de la rue à son premier logement s'est fait plutôt passivement : il a accepté les conditions de son logement même si elles ne répondaient pas à ce qu'il souhaitait (loin du centre-ville). Ce qui l'a motivé à faire ce choix malgré tout était la grandeur de son logement, un 4 et demi, qui lui a permis d'entretenir l'espoir d'y accueillir ses petits-enfants dans une chambre qui leur serait propre. Le compromis qu'il a fait nous amène à considérer qu'il se trouve dans une logique du sujet pragmatique puisqu'il s'adapte au gré des circonstances et des obstacles qu'il rencontre : « [...] Après ça même si c'était un petit peu loin, tu t'habitues à l'environnement. Tsé, tu trouves les magasins, tu trouves le dépanneur, tu trouves les épiceries... » Considérant son problème de jeu, Éric nous a dit qu'il a aussi tenté de se faire un budget, sans l'aide de son intervenant, afin de se protéger de lui-même. Cependant, son initiative n'a pas tenu le coup face à sa vulnérabilité : « Ben y'ont essayé de faire un budget, mais ça n'a pas tenu longtemps. [...] Mon budget c'était par moi-même. »

Selon Bajoit, Éric aurait donc, par « excès de vulnérabilité », dénié son besoin d'accomplissement (2003 : 102). En effet, Éric n'a pas su concilier son identité désirée (arrêter de jouer, avoir un logement stable, avoir le droit de voir ses petits-enfants, rôle de grand-père) et son identité engagée (joueur compulsif) puisque sa vulnérabilité face au jeu est trop grande. C'est ainsi qu'Éric a continué de jouer et qu'il a omis de payer son loyer pendant quelques mois. Avant de perdre son logement, il nous a raconté qu'il a tenté de trouver une certaine solution avec son intervenant, mais sans succès.

Éric reproche justement à son intervenant de ne pas avoir essayé de l'aider au niveau de son problème de jeu qui était pourtant connu. Malgré les critiques formulées, Éric nous a dit qu'il n'a pas fait de demandes à son intervenant notamment puisqu'il a jugé celui-ci « sans expérience » à cause de son jeune âge. Selon les propos d'Éric, il s'était inscrit dans une logique du sujet adaptateur puisqu'il a tenté de se conformer quelque peu aux attentes de son intervenant (ça va bien, pas de problème) tout en continuant de jouer « secrètement ». Cette tension exprimée semble avoir généré un déni d'accomplissement puisqu'entre son identité désirée (arrêter de jouer, grand-père disponible à ses petits-enfants) et son identité assignée (ça va bien, pas de problème, autonome), il a tenté de démontrer à son intervenant qu'il n'avait pas besoin de lui, ce qui répondait aux attentes de ce dernier. Il nous semble qu'il tentait donc de répondre surtout à un besoin de consonance existentielle.

Ensuite, Éric s'est fait offrir un second logement qui correspondait encore moins à ses attentes. Effectivement, le logement était très loin du centre-ville et de ses repères, plus petit, ce qui ne lui permettait pas d'avoir une chambre additionnelle pour accueillir ses enfants, et ses « murs sont en carton ». De plus, le logement lui coûtait plus cher puisqu'il a accepté une entente avec PLM qui stipule qu'il paierait 180 \$ additionnels pour rembourser ses loyers non payés du premier logement. Malgré ses demandes répétées, Éric ne s'est toujours pas fait offrir la protection d'une fiducie. Ainsi, Éric partage l'avis de plusieurs participants, comme Bernard et Christian (voir plus loin), concernant le fait que son second logement était pire que le premier. Il y a certainement une tension qui s'est créée entre son identité désirée (logement stable et moderne, près des points de service, fiducie) et son identité assignée par PLM (pas besoin d'aide, autonome, capable de s'adapter). Encore une fois, Éric s'est inscrit dans une logique du sujet adaptateur et s'est conformé en apparence aux attentes qu'il percevait de PLM tout en continuant de jouer. Ceci nous fait croire qu'il avait tenté de répondre à un besoin de consonance existentielle, mais de façon superficielle.

Comme exposé précédemment, Éric semble s'en être remis à la grâce de Dieu pour expliquer son retour à la rue. Il a donc usé d'une stratégie de distanciation pour remettre à plus tard le travail identitaire nécessaire pour régler la tension entre son identité désirée (grand-père disponible à ses petits-enfants) et son identité engagée (joueur compulsif). Selon cette vision, ce n'est pas à cause de son problème de jeu qu'il est retourné à la rue, mais plutôt parce qu'il n'était « plus capable » des conditions de son logement. Éric s'est donc inscrit dans une logique d'action du sujet anémique (ne rien faire) au moment de retourner à la rue étant donné qu'il ne semblait pas avoir accompli un travail identitaire à ce moment et était paralysé par une grande perte d'espoir.

Éric a passé une semaine à même la rue avant de se faire offrir une place à l'organisme A. Durant cette semaine, il a vécu une grande perte d'espoir ce qui l'a déstabilisé : « Découragé! Je suis au désespoir! (en chantant) [...] C'était dur. [...] Je ne pensais pas m'en sortir. » Cependant, il s'est rapidement trouvé une place dans le programme X de l'organisme A qui lui propose un logement au bout de quatre mois. Bien qu'Éric soit relativement satisfait de ceci puisqu'il a un certain regain d'espoir, il ne s'est pas fait d'illusions par rapport au logement qu'il se verra proposé : « Je le prends plus pour l'hébergement que pour la résidence qu'ils vont me trouver là. [...] s'ils m'envoient à Repentigny ou ces affaires-là, c'est moins...» Parallèlement à son programme X, l'intervenant d'Éric tentait d'obtenir une audience à PLM afin de faire valoir le point de vue d'Éric. Il souhaitait démontrer que PLM pourrait être tenu responsable de son échec de logement étant donné le refus de le placer en fiducie et ainsi, possiblement obtenir une troisième chance avec PLM. Toutefois, Éric n'avait pas une grande foi envers son intervenant de l'organisme A qui le représentait puisqu'il le trouvait « mou ».

Ainsi, Éric semblait assez passif depuis son retour à la rue, concernant ses perspectives de logement et de sortie de rue. L'espoir qu'il entretenait de « s'en sortir » était mitigé puisqu'il entrevoyait des propositions de logements qui ne répondraient pas à ses

attentes, comme ce fut le cas lors de sa dernière expérience. Il s'est laissé guider par les initiatives de ses intervenant.e.s de l'organisme A, ce qui nous indique qu'Éric est présentement et principalement dans « sortir de la rue ». Son discours nous fait surtout penser qu'il a tenté de répondre à un besoin de consonance existentielle, de rapprocher son identité désirée (arrêter de jouer, rôle de grand-père, logement stable) à son identité assignée par sa famille (grand-père). La vulnérabilité exprimée d'Éric face à son problème de jeu se traduisait par un manque d'engagement conséquent à son identité désirée (arrêt du jeu compulsif). Toutefois, Éric semble aujourd'hui prêt à passer de la parole aux actes : « Fac mes priorités maintenant c'est d'essayer d'arrêter de jouer, d'avoir un appartement convenable qui soit en fiducie et qui me garantisse pour plusieurs années que j'ai un appartement. Et c'est à moi de soumettre...d'arrêter de jouer. » Dans une moindre mesure, cet extrait semble indiquer qu'Éric tend à « s'en sortir de la rue » sur le plan de ses nouveaux engagements.

#### 4.2.3 Retour à la rue : une occasion de travailler leurs dépendances pour Daniel et Éric

Pour ces deux participants, la notion « d'excès », qui se rapporte à un indicateur de déni d'accomplissement au sens ou l'entend Bajoit (2003 : 101), est au cœur de leur échec en logement subventionné. Dans le cas de Daniel, nous avons exposé un excès d'altruisme qui se manifeste par sa propension à se mettre à la disposition de ses pairs dans la rue afin de les accommoder. Il finit par reproduire, en quelque sorte, la rue chez lui. Pour Éric, nous avons mis en lumière son excès de vulnérabilité face à son problème de jeu. Dans les deux cas, ceci les amène à compromettre leur stabilité résidentielle et à dénier leur besoin d'accomplissement. Daniel a choisi de se plier aux recommandations de ses intervenant.e.s et a accepté de quitter à l'amiable son logement. Il s'est donc inscrit dans une logique du sujet conformiste sur le plan de son identité assignée. Quant à Éric, il s'est laissé évincer simplement et a été contraint de retourner à la rue. Il a donc suivi une logique d'action associée au sujet anémique (ne rien faire).



En dépit de choix actifs, leur retour à la rue s'est donc fait relativement passivement dans les deux cas. Les deux participants ne sont pas retournés à la rue de manière pleinement volontaire. Pour Daniel, nous avons considéré toutefois que sa motivation à retourner à la rue se rapportait à un besoin de consonance existentielle. En effet, en ayant des repères identitaires ambivalents dans et hors de la rue, se conformer aux recommandations de ses intervenant.e.s a réduit l'écart entre son identité désirée (rue, logement stable) et assignée (pas encore prêt pour un logement autonome). C'est ainsi qu'il a semblé prendre conscience des apprentissages qu'il avait à faire et qu'il s'est inscrit dans un autre programme de réinsertion. Le retour à la rue a fait vivre à Éric une grande dissonance existentielle puisqu'il n'a pas de repères identitaires forts dans la rue, contrairement à Daniel. La rue ne représente aucun avantage pour lui et sa motivation à y retourner est nulle.

Les deux participants ont mentionné toutefois avoir fait des apprentissages à la suite de leur expérience. Ceci les a amenés à considérer de faire un travail sur le plan de leurs « excès » respectifs avant d'accepter une nouvelle offre de logement subventionné. Dans le cas de Daniel, il considèrait faire un travail sur le plan de son identité désirée afin de solidifier ses repères hors de la rue et un travail sur son identité engagée afin de se donner les moyens d'y parvenir (être en mesure de mettre son pied à terre). Dans le cas d'Éric, il considèrait faire un travail sur son identité désirée afin d'y exclure les jeux de hasard et un travail au niveau de son identité engagée afin de se doter, lui aussi, des moyens pour y parvenir. De plus, ils se sont tous les deux inscrits dans des programmes de réinsertion sociale auprès de l'organisme A dans la perspective d'une nouvelle offre de logement. C'est pourquoi les deux participants se retrouvent actuellement dans « s'en sortir de la rue ».

### 4.3 « S'en sortir de la rue »

Dans cette seconde section, nous présentons les cas de Bernard et Christian qui s'inscrivent dans « s'en sortir de la rue ». Ce qui est propre à ce cas de figure est le travail identitaire effectué au niveau des repères identitaires hors de la rue. Le besoin existentiel qui motive alors la sortie de rue se rapporte au besoin d'accomplissement personnel. Les personnes dans ce registre vont donc surtout mobiliser leur identité engagée afin de se rapprocher de leur nouvelle identité désirée.

#### 4.3.1 Bernard

Au moment de l'entretien, Bernard se présentait d'emblée comme une personne avec des projets et des ambitions. Il nous a dit qu'il était en train de travailler sur une présentation au Salon du livre anarchiste et qu'il était en démarche pour faire approuver un projet de reconfiguration d'un presbytère en coopérative d'habitation intergénérationnelle autogérée. Bernard n'a pas toujours été aussi proactif. En regard de la rue, il nous a dit qu'il s'était taillé son « confort » pendant plusieurs années, comparant la rue à « une poche de kangourou ». Son expérience de PLM semble l'avoir dynamisé dans son projet de vie et l'avoir sorti de sa léthargie.

#### Perception de la rue : entre liberté/contraintes et survie/confort

Pour Bernard, la rue est un univers qui crée l'illusion de liberté. Avant son expérience en logement subventionné, il ne s'était pas rendu compte de sa forte dépendance aux ressources communautaires pour s'alimenter ou dormir, ce qui brime justement pour lui sa liberté. Or, Bernard nous a dit que le besoin fondamental des personnes en situation d'itinérance, c'est cette liberté : « Une personne qui vit dans la rue, c'est une personne qui a de la misère à vivre dans un cadre hermétique, géré, systématique. Ils veulent avoir la liberté. » Il a ajouté que d'être en mode survie et dépendant au circuit

des ressources communautaires monopolise beaucoup de temps et entrave la possibilité de se sortir de la rue, notamment sur le plan de la recherche d'emploi et d'appartement.

Bernard nous a fait part de sa vision de la rue qu'il imaginait comme « un ventre de kangourou ». Il fait référence au confort que peut procurer la rue :

La rue c'est comme un genre...un peu comme un ventre de kangourou. C'est que quand tu y rentres dedans, t'as comme...tsé, 1), tu n'es pas tout seul. T'es jamais tout seul. T'as t'as... c'est pas une confrérie mais tsé, les gens savent par quoi tu passes puis tsé c'est comme, le lendemain matin, quand t'es fatigué, ils te disent ah ouais, je te comprends. C'est comme tsé. Y'a comme...je ne peux pas dire une solidarité parce que y'a beaucoup de gens de la rue qui sont assez narcissiques et égoïstes qui même peuvent te voler. [...] Mais tsé justement, dans ce fameux sac de kangourou-là, c'est que tsé, t'es au chaud, tsé tu dors dans une mission, t'es au chaud, t'es pas...ou l'été tu te trouves un parc, tsé c'est comme faire du camping, c'est pas désagréable! Fac tsé, y'a comme un côté que c'est comme bon, OK, c'est pas le meilleur mais tsé, je ne dors pas dans un banc de neige. [...] Sauf qu'à un moment donné tu te mets à tourner dans une dynamique qui fait que tu vas pas en sortir. T'essaye pas de t'en sortir. Faut vraiment qu'il y aille quelque chose qui fasse « Bang! Ah, là faut que je m'en sorte ». Mais tsé, très souvent quand t'es rendu là, ben des fois il est un petit peu tard. Fac c'est ça pour ça que je te dis que c'est comme une poche de kangourou. C'est que tu ne vois pas l'extérieur, tu ne vois pas vraiment ce qui se passe mais t'es confortable. C'est comme...bah, c'est pas le gros confort mais ce n'est pas si pire que ça.

Pour Bernard, le déclic qu'il a évoqué semble se faire chez lui à partir du moment où il s'est inscrit à PLM. En effet, il a mentionné que la clef du succès pour se sortir de l'itinérance et se normaliser (retour aux études ou à l'emploi) passait forcément par un logement. Bernard, comme beaucoup d'autres participants dont Albert et Hubert, avait donc une vision ambivalente de la rue, surtout en ce qui a trait à la liberté et aux contraintes. En effet, la rue serait une fausse liberté étant donné les nombreuses contraintes liées à la survie et les choix que les ressources faisaient pour lui, mais il a dit aussi que le propre d'une personne en situation d'itinérance est ce même besoin de

liberté. C'est en partie comment il a justifié son besoin d'autonomie concernant le contrôle de son argent (voir plus loin).

PLM : un retour à la « vie normale »

Pour Bernard, PLM comprenait plusieurs avantages qu'il jugeait « intéressants » à commencer par le soutien matériel offert, ce qui procurait l'envie d'investir le logement :

[...] c'est là qu'elle m'a expliqué qu'ils fournissaient un...un ameublement de base. Fac là je me suis dit : « Oh! Ça ça m'intéresse doublement ». Parce qu'effectivement, quand t'as seulement qu'un matelas à terre, dans ton logement, ça ne te donne pas tellement le goût d'y revenir le soir ou du moins, tsé, tu vas te saouler la gueule, tu vas entrer c'est comme : « “arrgg”, je vais aller dormir là ». Tandis que là au moins, c'est, tsé ils te donnaient une base de meubles, ils te donnaient même une première épicerie tsé [...] tsé tu te dis bah regardes, on fait un bon bout de chemin avec ça, et puis ça ça m'a intéressé j'ai dit « OK ». Ça, ça ça vraiment...comme les anglais disent, c'est une *stepping stone* tsé, c'est une roche pour sortir de l'eau. Tu mets le pied dessus pis c'est un appui plus fort. Ça, tout de suite, j'ai dit ça c'est intéressant.

Bernard a aussi pu profiter du soutien de son intervenante pour intégrer son nouveau quartier convenablement, ce qu'il dit avoir apprécié. Celle-ci l'a aidé notamment à trouver ses points de repère dans le quartier. Comme plusieurs autres participants, Bernard a pris soin de mentionner que certains réapprentissage ont été durs à faire en quittant la rue comme ce qui a trait à la gestion de ses finances et le paiement de ses factures de téléphone et d'électricité. Encore une fois, l'aide de son intervenante a été appréciée à ce niveau.

L'ameublement et le soutien offert pour son intégration dans son nouveau quartier et son logement lui ont donné cet espoir de pouvoir réellement se sortir de la rue : « C'était comme j'avais repris ma place dans la société. J'avais repris les bons, les bonnes encoches de la vie puis j'étais rentré dedans. » Il a ajouté que de retrouver ses

habitudes de vie « normales » lui ont permis de se sentir plus « valorisé » et prompt à se mettre en action :

Tsé de réussir à prendre une douche chaque matin, pis de t'habiller propre pour aller chercher de l'emploi, c'est ben plus valorisant que de faire une petite lavette à la serviette dans une toilette de gare, pis tsé tu te dis que t'essai de t'arranger le mieux, mais tu sais que...tu te sens pas à l'aise.

Bernard a trouvé qu'il était nécessaire pour lui d'avoir un logement « dans la communauté » (*scattered-site*), loin du mode de vie associé à l'itinérance et qu'il s'agissait d'une force de PLM : « [...] au moins ça te donne une chance de sortir de ce milieu-là, de ne pas rester enfermé dans une dynamique de rue, une dynamique d'addiction. » Ce sentiment est partagé par deux autres participants, Christian et Éric. Il a ajouté de manière intéressante que pour sortir quelqu'un de la rue, il faudrait aussi qu'il puisse s'en sortir « mentalement », ce qui est aussi partagé avec Hubert, notamment :

Ben ça te sors du milieu parce que non seulement faut pas simplement sortir physiquement la personne, faut la sortir aussi mentalement. Faut pas que tu la laisses baigner dans ce milieu-là. D'où la raison que quand j'ai vu la petite épicerie de départ, ça m'amenait à ne pas continuer de fréquenter les ressources alimentaires.

La distanciation du milieu de l'itinérance que lui procure son logement lui a permis alors un retour à sa « vie normale » : « Ben c'était un retour aux choses normales. [...] Comment dire, ça te redonne le goût de faire des pas de plus. Ben justement, après avoir eu ce logement-là, je me suis trouvé un emploi ». Bernard a évoqué que sa nouvelle situation en logement le propulse à s'engager dans un processus de normalisation et à se « réapproprier sa vie ». À ce sujet, il a évoqué l'importance pour lui de la liberté de choisir :

Ben oui, ça fait partie de la réappropriation de ta vie. [...] tu décides...Tsé, tu deviens un humain. Tu n'es plus simplement un pion qui avance à travers une série de décisions qui sont prises pour toi. Tsé c'est une prise en charge. [...] On veut toujours avoir cette fameuse liberté de choisir.

Cette nouvelle liberté s'est accompagnée d'un changement de sa perception de lui-même : « Oui tout à fait. Même justement, le fait d'avoir stabilisé le logement, ça a permis de trouver le travail. Puis en trouvant le travail, ben justement c'est là que tu te rends compte que merde, je croyais que j'étais libre puis finalement non. » Les propos de Bernard nous ont amenés à considérer que c'est avec sa nouvelle capacité à choisir pour lui-même et à prendre action qu'il a réussi à se trouver un travail quelques mois plus tard. Il mentionne la « fierté » que ceci lui procure :

Puis y'a aussi la fierté, cette fierté-là de dire ben regarde, j'ai travaillé, je l'ai gagné cet argent-là puis je le dépense comme je le veux. Je m'achète des vêtements neufs, pas des vêtements usagés, je suis content, je suis fier. Ça ça a été le gros côté positif du logement. [...]Tsé, t'as vraiment l'impression d'être un humain. Pas simplement être une personne qui est gérée.

#### Bris de confiance avec PLM : entre autonomie et prise en charge

Selon Bernard, sa première intervenante a rapidement conclu qu'il était suffisamment autonome pour prendre soin de son logement, ce qui a justifié des suivis plus espacés. Son intervenante lui a même proposé de l'aider dans sa recherche d'emploi, mais Bernard a refusé poliment étant donné qu'il s'est jugé suffisamment apte pour cette tâche : « [...] je suis capable de trouver du travail. Ça ce n'est pas un problème. [...] novembre j'avais une job. » Cependant, sa lune de miel avec PLM n'a pas duré pas longtemps. En effet, peu de temps après son intégration, il s'est senti « floué » par son agent de logement qui lui aurait « menti » en ce qui a trait au montant qu'il aurait à déboursier pour ses factures d'Hydro-Québec :

Sauf que le problème, et c'est là que j'ai fait le reproche à PLM, moi il m'a dit 50 \$. Tsé, donc tu pars avec l'idée...bon OK, ça me donne une telle marge. Sauf

que c'était pas 50 \$, c'était 80 \$ par mois. Et là j'ai dit : « là ça marche pas! » S'il m'avait dit au point de départ que ça coûterait 80 \$ par mois, c'est 30 \$ de plus, je m'aurais posé la question, je l'aurais peut-être pas pris. Alors j'ai dit : « là ça ne marche pas, vous allez faire quoi avec ça? »

C'est à partir de cette constatation que la relation entre Bernard et PLM s'est détériorée. Il a déploré qu'il devait alors se débrouiller seul avec cette « patate chaude » et que d'autres problématiques à l'égard du fonctionnement de PLM ont fait surface. En effet, Bernard a alors soulevé une contradiction importante pour lui en ce qui a trait au contrôle imposé de son argent :

[...] j'ai un copain moi aussi qui a bénéficié du programme de PLM pis lui a 65 ans et plus. Donc lui c'est une pension qu'il a. [...] Ça va directement dans le compte de mon ami. [...] Tandis que moi mon chèque, y'avait une entente. Moi mon chèque allait à Welcome Hall [...]. Et là le lendemain du mois, donc ça veut dire que t'as même pas l'argent le jour même, tu l'as le lendemain. Pis là j'ai dit, y'a un problème. Y'a un problème que vous comprenez pas les gars de la rue. [...] De gérer l'argent de la personne, ça va à l'encontre carrément du concept [de liberté], vous jouez dans les bibittes des gens. C'est parce que justement, ont est des gens qui considèrent justement qu'on veut la liberté. Pis là tu sors de la liberté pis on veut te mettre en cage. [...] Tsé, s'ils me contrôlent l'argent, pourquoi est-ce que l'autre qui reçoit une pension, lui c'est acceptable qu'il reçoit sa pension pis qu'il vous donne sa part puis moi non? J'ai dit : « vous ne me faites pas confiance? »

D'avoir le contrôle de son argent lui importait grandement puisqu'il a jugé inacceptable que son éventuel chèque de paie soit contrôlé par PLM et envoyé dans sa fiducie au Welcome Hall. Il a tenté alors de faire valoir son point de vue en leur sortant l'entente des partenariats qui, selon lui, ne stipulait aucunement le contrôle de l'argent. Il a mentionné de manière pertinente que même si c'est un « règlement » interne, celui-ci peut aussi se changer. En guise de protestation, Bernard a alors pris les devants et a fait des démarches autonomes auprès de son agente d'aide sociale pour reprendre le contrôle de son argent. Ceci a entraîné une brisure dans le dialogue avec PLM. Face aux reproches de PLM, Bernard nous a expliqué qu'il a malgré tout tenté de trouver

des solutions à sa situation. Notamment, il a proposé de se faire relocaliser, tel que stipulé dans l'entente face à un problème majeur, ce qui lui a été refusé :

Et là ça a créé un froid. Là y'ont dit : « Ah, tu ne peux pas faire ça, c'est quoi ça? C'est l'entente de départ, c'était de même. » Puis j'ai dit : « Oui. L'entente de départ était de même, mais l'entente de départ c'était 50\$ d'électricité aussi par mois et vous ne voulez pas essayer de trouver un moyen de tsé de réconciliation. » Et même que je lui ai envoyé le document de l'entente des partenariats et j'ai marqué : « Regardez bien telle clause telle numéro. » J'ai dit : « Si problème il y a, le participant a droit à un déménagement. » Puis j'ai dit : « Est-ce que vous m'offrez le déménagement? » Tout de suite ça a été non. [...] Mais c'est bel et bien marqué qu'à tel point, si un problème majeur se produit [...] y'a le droit à un déménagement. Je lui ai dit qu'on était face à un problème majeur. [...] fac là c'est là que mon intervenante a quitté le dossier.

Dans l'extrait plus haut, Bernard a mentionné que PLM avait changé son intervenante avec laquelle il s'entendait bien pour une autre avec qui « ça n'a carrément pas passé ». La nouvelle intervenante a tenté de reprendre le contrôle de la situation en exigeant des « garanties » de la part de Bernard, ce qu'il a refusé à son tour : « [...] j'ai dit : “ moi je te demande seulement une garantie : garantis-moi que tu vas me trouver un autre logement, que tu vas me déménager. ” “ Si tu n'es pas capable de me donner cette garantie-là, ne me demande aucune garantie.” » Devant le refus de se faire relocaliser même en exposant son interprétation de l'entente par rapport aux « problèmes majeurs » et face aux garanties qu'on lui exige, Bernard a conclu qu'il y avait un bris de confiance. Il s'est senti « floué » dans cette histoire et il a alors pris la décision de ne pas renouveler son bail avec PLM au bout de l'année. Ceci a entraîné la fin des discussions.

Bernard a exprimé qu'il s'est senti « fâché » et « roulé dans la farine » face au refus de ses intervenantes de trouver un moyen de réconciliation. Son sentiment de trahison l'a dynamisé à s'engager dans une recherche d'emploi active en prévision que son logement ne soit plus subventionné à la fin de l'année : « J'ai décuplé les recherches



d'emploi énormément puis ça a débouché rapidement pour un emploi en début novembre [...]. » Bernard nous a dit qu'il ne souhaitait plus jamais se faire prendre dans une situation de la sorte. En effet, il s'est fait offrir de revenir dans le programme, mais il a refusé en considérant que ceci entraînerait la reproduction des conditions qui l'ont mené à quitter le programme de prime abord.

#### Expérience d'un second logement et retour à la rue

Bernard nous a expliqué qu'il a tenté de se trouver un autre logement en fonction de ses revenus liés à son nouveau travail. Par contre, il s'est vite rendu à l'évidence que les loyers sont devenus beaucoup plus chers avec le temps qu'il ne l'anticipait au départ. Il a essayé tant bien que mal de conjuguer son travail à sa recherche de logement, mais il a fini par se rendre compte qu'il ne serait pas en mesure de se trouver un logement adéquat avant la fin de son bail :

Puis là ben naturellement, tu travailles, fac t'as pas nécessairement plus de temps qu'il faut pour essayer de t'orienter sur une autre direction, puis à un moment donné l'échéance de la fin du bail arrivait puis je me disais, *fuck...* Je vais prendre le *guess* esti. Je vais travailler puis je vais être dans la rue puis peut-être me faire un petit coussin puis ça va me permettre de faire le petit *stepping stone* comme je te disais.

Comme évoqué plus haut, Bernard a alors tenté de revenir à la rue tout en maintenant son emploi afin d'économiser assez d'argent dans la rue pour pouvoir s'en sortir. Cependant, il nous a admis avoir fait « une erreur » en revenant à la rue. L'erreur pour Bernard se situe au niveau du coût de la vie qu'il avait mal anticipé. Il a donc eu de la difficulté à se sortir à nouveau de la rue. Bernard nous a rappelé que lors de l'admission à PLM, les participants doivent faire une demande d'accès à l'OMHM. Ainsi, il a passé deux ans à la rue avant de se faire contacter par l'OMHM qui lui a alors proposé un second logement. Par contre, comme un autre participant, Christian, il a jugé que l'offre de logement constitue un faux choix :

[...] quand l'OMHM, quand sont arrivé j'ai dit : « Je sais que la façon de m'en sortir, ça passe par ça, par un logement. » [...] quand elle m'a dit : « Tu vois le logement? T'as le droit de ne pas le vouloir, sauf que tu vas être radié de la liste pendant un an. » [...] Tu dis : « Bon OK, je vais le prendre. » Mais tsé, c'est comme est-ce que c'est un choix? C'est pas un vrai choix. [...] tsé je trouve ça un peu bête. C'est des règles...je peux comprendre que oui, tsé c'est pas un magasinage, mais tsé donne nous au moins une chance de dire : « Ben non, lui je ne le prend pas. » Tsé, je m'en prendrais un autre mais pas lui. [...] Là j'ai été voir le logement avec l'employé, mais tsé, encore une fois, je trouve que c'est un peu de mettre une épée Damoclès au-dessus de la tête. Tsé, ils te disent que t'as le droit de le refuser mais si tu le refuses, tu vas être un an en dehors de la liste avant d'y avoir droit. Fac là, tu te dis que tu es dans la rue, tu te dis « je ne peux pas refuser tabarnouche » tsé. Fac là, t'acceptes.

Devant la menace d'être radié de la liste des candidats à des logements de type HLM, il a accepté l'offre même si elle ne correspondait pas à ses attentes. Il a évoqué sa difficulté d'intégration dans son nouveau quartier qui était loin de ses points de repère, ce qui est partagé par Christian et Éric. Il nous a dit avoir eu de la difficulté à se nourrir convenablement étant donné que c'était un quartier plus ethnique. Il aurait préféré avoir eu l'option de choisir un quartier plus près de ses repères identitaires et culturels comme Ahuntsic.

Comme ceci est partagé par plusieurs participants, l'expérience du deuxième logement a été encore pire pour Bernard. En plus de ne pas s'identifier à son nouveau quartier, Bernard a mentionné qu'il ne se sentait pas chez lui. C'est ce qui va justifier son second retour à la rue :

Ben en fait, l'OMHM eux t'es lâché lousse. Y'a aucun contrôle. T'es chez vous. Moi j'aurais plus aimé ça avec PLM tandis que là, avec l'OMHM, là je rentre, j'ai pas aucun meuble. [...] C'est là que, c'est pour ça que je te dis oui, le gros avantage de PLM, c'est que justement, d'avoir au moins le goût de rentrer chez vous. Tandis que là, je rentrais chez moi et c'était très zen là tsé (rires). [...] Fac là, j'étais plus souvent qu'autrement dehors de chez moi. [...] Puis, je n'étais pas dans mon bain là-bas. Fac j'ai dit non, il n'est pas question. Je veux quitter.

Les propos de Bernard nous ont fait penser qu'il exprimait une certaine perte d'espoir à ce moment-là et que la rue représentait un non-sens. Par conséquent, il s'est mobilisé rapidement au renouvellement de son projet de sortie de rue :

Je suis justement allé avec l'ami que je te parlais, on fait, on a commencé à travailler sur l'idée de, on connaît, ben c'est plus lui qui connaît un abbé qui est assez connu, un archevêché de Montréal, puis on essaie de voir parce que l'archevêché, en tous cas, l'église catholique ferme des paroisses. Et y'ont des presbytères à rendre. Puis là, on est en train d'essayer de travailler pour essayer de trouver une subvention pour acheter un presbytère et le transformer en coopérative d'habitation.

Point d'interprétation : Se redynamiser dans des projets de sortie de rue

Comme expliqué par Bernard, avant qu'il ne tombe sur l'offre de service de PLM, il était plutôt passif dans la rue : « Sauf qu'à un moment donné tu te mets à tourner dans une dynamique qui fait que tu vas pas en sortir. T'essayes pas de t'en sortir. Faut vraiment qu'il y aille quelque chose qui fasse “ bang! ” Ah, là faut que je m'en sorte. » PLM semble donc représenter une bougie d'allumage dans son cas. Il a alors reconsidéré ses repères identitaires hors de la rue et il s'est engagé dans un processus de sortie de rue. Selon notre lecture, Bernard a eu un regain d'espoir de se rapprocher de son identité désirée (stabilité en logement, emploi, « redevenir citoyen »). Il s'est donc engagé dans une logique du sujet conséquent et il a accepté l'offre de logement de PLM. On note l'importance pour Bernard de se faire offrir un logement dans la communauté et donc loin des repères identitaires liés à la rue. Les propos de Bernard nous font remarquer que ses repères identitaires sont bien ancrés hors de la rue depuis qu'il s'est dynamisé dans son projet de sortie de rue. Le fait de s'engager à nouveau vers ses repères identitaires hors de la rue nous amène à considérer qu'il s'inscrivait alors dans « s'en sortir de la rue ». En effet, l'espoir qu'il entretenait par le biais de PLM de se conformer à ses attentes nous a démontré qu'il a fait un travail de repositionnement identitaire important.

Comme nous l'avons vu, Bernard a vécu des tensions dans son logement de PLM, notamment en lien avec le prix plus élevé que promis de son chauffage et le contrôle de son argent. Ceci a entravé ses efforts de se repositionner hors des repères de la rue et de se rapprocher de son identité désirée (citoyen autonome). Face à ces problèmes « majeurs », il a tenté de se faire relocaliser et de sortir de la fiducie imposée en s'appuyant sur l'entente partenariale. Puisque ses demandes ont été rejetées, ceci semble avoir engendré un déni de reconnaissance que Bernard a perçu de la part de PLM et qui a pu se traduire par un sentiment d'injustice.

Notons d'ailleurs ici un certain paradoxe entre l'injonction à l'autonomie qu'il a vécu de la part de ses intervenantes (prendre soin de son appartement, réduction des suivis, trouver un emploi) et le fait qu'on ne lui a pas octroyé le contrôle de son argent. Bernard a évoqué à juste titre à ce niveau : « Tsé, s'ils me contrôlent l'argent, pourquoi est-ce que l'autre qui reçoit une pension, lui c'est acceptable qu'il reçoit sa pension pis qu'il vous donne sa part puis moi non? J'ai dit vous ne me faites pas confiance ? » Bernard a donc rejeté les attentes qu'on portait à son égard (se soumettre au cadre de PLM) et s'est engagé dans une logique d'action du sujet rebelle afin de régler une tension entre son identité assignée (besoin de contrôle) et son identité engagée (autonomie). En ce sens, il a fait des démarches par lui-même pour se sortir de la fiducie ce qui a provoqué un tollé chez ses intervenantes de PLM qui lui ont alors rendu visite en compagnie de la coordinatrice du programme. On lui a demandé de se plier à plusieurs conditions et « garanties ». Comme nous l'avons exposé, puisque les arguments et les solutions amenées par Bernard ont été rejetées, il a refusé à son tour de se plier aux conditions de ses intervenantes et a décidé de quitter le programme à la fin du bail. Il a justifié sa décision par un « bris de confiance » envers le programme de PLM, ce qui a mis en lumière la tension entre son identité engagée (processus d'autonomisation, recherche d'emploi) et son identité assignée (personne ayant besoin de se faire contrôler son argent et son logement). Il a bien résumé sa pensée dans l'extrait suivant :

Ben parce que, quand le lien de confiance s'est cassé, moi j'avais pas confiance du tout qu'elle chercherait un autre loyer. Moi je me suis dit, elle va attendre la fin du bail et c'est comme, ah ben, là on va te trouver de quoi d'autre. J'ai dit : « Non, c'est *now!* » Je ne vais pas passer l'hiver à payer 30\$ de plus puis déjà le lien de confiance était brisé. Alors c'est clair que tu ne peux arriver, me demander des exigences quand moi je t'en demande qu'une seule puis que tu ne peux pas me la fournir, j'ai dit : « Ben non. C'est à toi de faire des efforts. Mon lien de confiance vous l'avez brisé et ce n'est pas par ma faute. C'est vous ». Et moi j'ai demandé : « Regarde, on s'assit et on discute. Comment qu'on règle le problème? » Elle me dit qu'il ne peut pas y avoir de règlement de problème, c'est même moi qui leur a montré que oui, ils pouvaient me déménager. Tu vois? J'avais plus de confiance en eux autres. Donc c'est clair que non. Regarde, tu me demandes des garanties et toi tu ne m'en donnes pas, regardes, *goodbye*. Je fini le bail et c'est « salut ».

À la suite de ce bris de confiance et la « cassure du dialogue », Bernard a essayé de s'adapter rapidement au fait qu'il devrait quitter son logement. Rappelons qu'entretemps, il s'est trouvé un emploi par lui-même et qu'il a fait des recherches de logement ce qui s'inscrit dans une logique du sujet conséquent. En ce sens, il a donc vécu une certaine réussite de l'épreuve du travail. Par contre, nous avons vu que Bernard avait rencontré des difficultés dans sa recherche d'emploi. Il s'est retrouvé devant un manque de ressources internes pour faire face à ce problème ce qui a créé une tension existentielle entre son identité engagée (emploi) et son identité désirée (stabilisation du logement). Ceci a exposé son besoin d'accomplissement personnel. Il nous semble que Bernard tentait de répondre à l'épreuve urbaine, comme les autres participants présentés précédemment, alors qu'il était limité par un contexte de « vie moindre ».

N'ayant pas pu trouver un autre logement avant la fin de son bail, il a pris la décision de revenir à la rue et d'économiser pour se trouver un autre logement, ce qui s'inscrit dans une logique du sujet innovateur. Il a par contre qualifié sa décision comme étant « une erreur ». On comprend donc qu'il a été déstabilisé par son retour à la rue, ce qui a engendré une dissonance existentielle entre son identité désirée (travailleur, citoyen

« normal ») et son identité assignée (personne en situation d'itinérance). Il a admis avoir mal calculé le coût de la vie ce qui semble avoir entravé son projet de se sortir de la rue par le biais d'un logement privé. Comme le mentionne Bajoit à propos du travail sur l'identité engagée : « après un échec évident, certains mettent très longtemps avant de parvenir à reformuler un autre projet, et vivent dans une sorte de léthargie, au jour le jour [...] » (2003 : 119). C'est ainsi que Bernard va passer deux ans à la rue à la suite de son expérience de PLM. Sans qu'il en ait fait explicitement mention, on peut se douter qu'il ait perdu son emploi entretemps.

Par la suite, lorsqu'il a reçu une offre de logement de l'OMHM, il s'est senti contraint d'accepter sous peine d'être rayé de la liste des candidats pour un an. Il se situe alors dans une logique du sujet pragmatique, puisqu'il a modifié quelque peu ses fins et ses moyens pour se sortir de la rue en fonction de cette offre qui est demeurée pour Bernard le moindre mal en comparaison à la rue. Le participant s'est vite rendu à l'évidence qu'il ne s'identifiait pas à son nouveau quartier, qu'il a jugé bien loin de ses repères identitaires. De plus, il n'y avait pas d'ameublement fourni dans les logements de l'OMHM contrairement à ceux offerts par PLM ce qui en fait un logement encore moins intéressant que le premier pour Bernard. Il a fait mention qu'il a évité le plus possible de revenir dans son logement étant donné qu'il ne se considérait pas chez lui. Il s'est donc retrouvé confronté à nouveau à une tension entre son identité désirée (logement stable, emploi) et son identité assignée (quartier ethnique, pauvreté). La dissonance existentielle qu'il a vécue se traduit par un déni de reconnaissance (ne peut pas s'identifier au quartier, faux choix du logement) et un déni d'accomplissement (ne se stabilise pas en logement). Il est néanmoins resté jusqu'à la fin du bail suivant une logique du sujet adaptateur où il semble avoir tenté avec plus ou moins de bonne volonté de se conformer à son logement et son quartier. Ceci a engendré chez lui davantage un déni d'accomplissement puisqu'il a semblé se refuser d'atteindre ses objectifs personnels (emploi, logement stable) en essayant simplement de persévérer

jusqu'à la fin du bail. Il a renoncé toutefois à renouveler son bail afin de tenter de repartir à zéro sur de nouvelles bases. En ce sens, il est retourné à la rue en suivant encore une logique du sujet innovateur. En effet, il élaborait à ce moment, avec un ami, un plan pour reconvertir un presbytère en coopérative d'habitation intergénérationnelle. En plus de ce projet original pour se sortir de la rue, il préparait une conférence au Salon du livre anarchiste :

Ben tu vois, on a un projet pour faire une présentation sur comment se protéger sur l'informatique au salon du livre anarchiste. Fac c'est comme...(rire). On continue mais tsé, c'est comme on est passé....ben en tous cas, moi j'ai remis un pied dans la rue, mais je compte bien me trouver une autre manière pour réussir à me stabiliser en logement parce que je sais que la clef passe par là. [...] C'est-à-dire que là, on fait des projets. Tandis qu'avant, on faisait simplement, meubler le temps, c'est tout.

Comme l'a indiqué Bernard, il voit une grande différence entre son passé « passif » dans la rue, en référence à la poche de kangourou qu'il a illustré, et son présent « actif » alors qu'il fait preuve de créativité pour renouveler son plan de sortie de la rue. Son expérience de PLM l'a donc bel et bien dynamisé sur le plan de son identité engagée.

En prenant en compte sa trajectoire telle que présentée, nous avons considéré que Bernard s'inscrivait davantage dans une sortie de rue de type « s'en sortir de la rue ». En effet, Bernard a toujours eu des repères identitaires forts hors de la rue. Cependant, PLM lui a fourni l'espoir nécessaire pour avoir un regain d'intérêt à s'engager dans son processus de sortie de rue. Il a pu réitérer ses repères hors de la rue et s'approcher nettement de son identité désirée par le biais de PLM (stabilité en logement, citoyen « normal »). Le discours de Bernard nous a indiqué que son besoin d'accomplissement personnel était très présent chez lui et c'est pourquoi il s'est engagé dans des projets valorisants pour lui-même et a fait preuve de créativité pour trouver des moyens de se sortir de la rue. Il a d'ailleurs évoqué régulièrement que « la clef » du succès pour se sortir de la rue et vivre une vie à la hauteur de ses attentes passe par une stabilisation

en logement. C'est donc la confirmation de son positionnement identitaire hors des repères de la rue qui est la pierre angulaire de sa motivation à « s'en sortir de la rue ».

#### 4.3.2 Christian

Christian s'est présenté comme quelqu'un de posé et réfléchi. Tout au long de l'entrevue, il nous a fait part du cheminement de ses réflexions et comment il a progressivement changé ses plans. Ayant vécu une enfance difficile à la suite du décès subit de ses parents, il a tenté de vivre des investissements de l'héritage de ces derniers, ce qui a « plus ou moins marché ». Il a vécu une période d'itinérance en passant plus de 5 ans dans la rue, en convalescence d'un ulcère à l'œsophage. Durant ces années, il a mentionné qu'il avait simplement « besoin de rien faire ». Christian pensait alors rester « *out* du système » pour toujours. Cependant, comme Bernard, le fait d'avoir intégré PLM semble l'avoir propulsé dans un changement de perspective et il avait un regain d'espoir notable en ce qui a trait à ses perspectives d'avenir : « Puis petit à petit, au début je voyais le tunnel puis la lueur au bout du tunnel. Je voyais un long tunnel. Aujourd'hui, je vois la lueur. Pas juste la lueur, j'ai comme un chemin qu'il faut toujours encore que je fasse, mais il n'y a plus de tunnel. » En effet, il s'est inscrit dans des programmes professionnels pour notamment travailler dans des mines en ayant la perspective d'acheter éventuellement une propriété, ce qui était particulièrement important pour lui.

#### Être *out* du système

Christian nous a brièvement raconté son parcours de vie. Il a tenté de vivre à l'intérieur du « système », comme il l'appelle, en faisant une maîtrise en finance et en vivant des investissements de l'héritage de ses parents décédés. Cependant, sa maîtrise n'a pas été reconnue au Québec et ses investissements étaient liés à des paradis fiscaux ce qui lui a grandement nui à son intégration dans le système. Pour Christian, l'idée d'acquérir une propriété lui était très chère. Ce point reviendra souvent au courant de l'entretien.



Il a tenté à quelques reprises d'intégrer le système comme en vivant de ses investissements et travailler pour son père adoptif, mais il s'est buté à des échecs : « J'étais bloqué aussi un peu parce que je m'étais endetté après que j'aie travaillé avec mon père légalement là, dans le système, fac euh, c'est ça. »

À force de ne pas trouver « sa place » dans le système, il s'est résigné à vivre « *out* du système » pendant longtemps, en dépit d'autres options. Il a vécu alors une certaine forme de léthargie, similaire à celle vécue par Bernard, qui l'amène à demeurer en situation d'itinérance :

Éventuellement, je suis devenu un peu plus, en effet, SDF parce que là j'ai tout fait geler ce que j'avais avant de perdre ça, avant de perdre mon fond de roulement. [...] Puis là pendant des années...Je pense que pendant un temps, j'avais besoin de rien faire. J'avais juste besoin de rien faire. Tsé on est souvent jugé quand on fait rien mais moi j'ai *catché* ça plus tard : j'avais besoin de rien faire du tout. J'avais juste besoin de prendre soin de moi. [...] Y'a de quoi dans « l'inertion » qui me dérangeait pas avant parce que j'avais besoin de prendre soin de moi.

Durant ses années d'itinérance, Christian a été malade pendant 5 ans à cause d'ulcères à l'œsophage. C'est à la suite de sa convalescence qu'il a commencé peu à peu à chercher à se sortir de la rue par le biais de logement subventionné : « Ben dans ce temps-là c'était assez *basic*, dans ce temps-là je voulais seulement me trouver un logement subventionné. Parce que je ne savais pas si j'allais réintégrer le système un jour. » Après avoir assez pris soin de lui-même tout en accumulant la fatigue liée au mode de vie itinérant, il s'est sorti de son « inertie » le temps de s'inscrire notamment à PLM afin de stabiliser sa situation. Il a obtenu son logement trois semaines plus tard.

Il importe de préciser que pour Christian, les ressources communautaires d'aide à l'itinérance sont conçues pratiquement pour « exploiter » les usagers. Il a formulé une critique virulente à l'égard de la dépendance aux ressources d'aide pour personnes en

situation d'itinérance et comment ce système ne permettait pas aux personnes de réellement s'en sortir de la rue. Sa critique tient surtout du fait que pour Christian, comme nous le verrons un peu plus loin, l'économie d'argent est un besoin essentiel pour sortir de la rue et mener à bien ses projets personnels :

Parce que tsé, les endroits comme ici, ce qui a toujours été fait là, c'est en quelque sorte de la « gamique ». Parce que ça aide pas personne parce qu'on fait juste de prêter des affaires. On te prête. Mais quand tu te retrouves nulle part, tsé que t'empruntes des affaires, ça te mène nulle part! T'as déjà rien. T'es déjà laissé sans rien. Tsé fac des places comme ici, tu te fais exploiter finalement. Ils font travailler du monde gratuit, pour dormir dans un lit que les contribuables ont payé, euh tsé, c'est de la vrai *bullshit*, c'est même dégueulasse qu'est-ce qu'ils font là. Là après ça ils te vendent des vêtements que les gens y'ont donné pensant qu'ils offrent un peu de support aux gens, mais non! Ils les vendent! Ils te les vendent en plus! Ah ils les vendent OK, ils les vendent moins cher. Mais puis! Tsé c'est comme, c'est comme c'est une « gamique » qu'il fait là! Ça devient démesurément dur de sortir d'ici. Faut que tu résistes à la tentation de te faire utiliser par qui que ce soit. Que tu sois vraiment fort dans la tête, que leur jugement ne t'atteigne pas parce que y'harcèlent. T'harcèler si tu ne fais pas de tâches, ben là sont sur ton cas, pas à peu près pour te rappeler que tu n'es pas chez vous, des règles constamment sur n'importe quel prétexte. Tsé en haut le [programme Y], même affaire. Ils te demandent 450\$. Là quand tu es sur l'aide sociale, il te reste juste assez pour rester là, tu ne peux pas mettre de côté pour aller plus loin. Fac c'est pas du soutien finalement, c'est juste une grosse machine à utiliser le monde. Le monde ils restent là dans le [programme Y]. Ils leur demandent de faire des tâches, ils leurs font sentir que ce serait la moindre des choses. On t'a laissé utiliser notre chauffage hein? C'est la moindre des choses que tu travailles « gratis », que tu nous laisses t'exploiter tsé c'est comme...

#### PLM : un véritable soutien

Pour Christian, l'intégration dans son logement subventionné par le biais de PLM était une réussite sur plusieurs plans. Premièrement, et tel que partagé par pratiquement l'ensemble des participants, les avantages matériels et économiques de ce type de logement étaient considérables :

[...] aussitôt qu'on peut entrer, y'arrivent le matin avec les meubles. Les déménageurs te places tout ça. Là tu t'en vas avec l'intervenant faire une grosse épicerie, t'acheter aussi casseroles, tout ce que tu as de besoin. T'es vraiment *full equip* pour partir au départ. Fac tsé, t'es pas laissé juste de même entre des murs blancs, fac vraiment, c'est extraordinaire. Moi quand j'étais avec PLM en fait, je serais resté avec PLM. Je serais resté jusqu'à ce que mes projets soient différents.

Deuxièmement, et comme c'est aussi partagé par Bernard, ce type de logement subventionné dans la communauté (*scattered-site*), permet d'éviter les effets négatifs et réducteurs de l'étiquetage. En effet, il s'est senti comme faisant partie de la communauté; « un travailleur comme un autre », ce qui est particulièrement important pour Christian et c'est pourquoi il considère PLM comme un soutien véritable. Il nous a dit que c'est ce qui lui a permis « d'avoir une vie ». Les conditions liées à son logement convenaient parfaitement à Christian. Comme il nous l'a dit, il n'a rencontré aucune difficulté dans son logement PLM. Il s'entendait bien avec son propriétaire et il s'est bien intégré à son quartier qu'il connaissait. Il nous a dit qu'il a surtout profité de ces trois années de subvention pour se reposer.

Nous avons demandé à Christian s'il entretenait toujours des liens avec ses pairs qui étaient restés à la rue. Il nous a répondu que ce n'était pas le cas, qu'il préférait être solitaire. En effet, pour Christian, la solitude lui était bénéfique afin de faire un travail sur lui-même. Il a d'ailleurs fait une distinction claire entre « solitude » et « isolement » :

La différence c'est que l'isolement, c'est pas un choix. L'isolement c'est des gens dépendants qui se conforment au système, sont dépendants, ils veulent être confortable. Mais leurs problèmes les ont amenés vers l'isolement. [...] c'est des gens finalement qui sont ni capables d'être avec les autres, ni capables d'être avec eux-mêmes. Fac ils se retrouvent isolés à cause de la situation dans laquelle ils sont nés. Tsé sont nés dans une situation défavorable. Puis là tout le monde fait le *party* l'autre bord mais lui est laissé-là parce que tsé... [...] Tandis que moi, c'est pas la même chose. Moi c'est de la solitude. C'est que mes choix de vie m'ont

mené à tsé...Puis c'était pour me respecter au départ tsé pour...J'ai eu besoin longtemps d'être tout seul, sur moi, je travaillais sur moi. Peut-être que des fois, peut-être que des fois je pouvais trouver ça plus dur [...] Mais tsé, j'ai tellement été longtemps tout seul, moi c'est ancré. La solitude c'est vraiment pas, vraiment pas de quoi de quoi qui me dérange, mais de plus en plus, je m'ouvre aux autres par exemple tsé. Je commence à me sentir assez fort tsé...j'avais eu besoin d'être tout seul, mais là ce que j'avais besoin de réparer est réparé puis là, ben..c'est ça. Je me dis même que peut-être que, peut-être même que je pourrais avoir une vie.

Nous avons pris note que l'expérience de logement subventionné, comme mentionné plus haut, lui a permis de se « réparer ». Nous y reviendrons.

#### Conflit d'intérêts avec son intervenant

Malgré les bons mots qu'il a à l'endroit du programme de PLM, il a formulé néanmoins quelques critiques surtout en ce qui a trait à sa relation avec son intervenant. En effet, Christian n'a pas apprécié les visites de son intervenant qu'il a jugé comme étant « envahissant ». Il a évoqué qu'il s'est censuré devant une attitude « condescendante » de son intervenant de peur de perdre sa subvention. Ceci met en lumière un certain conflit d'intérêts à formuler des critiques à l'endroit de son intervenant. Christian a alors jugé qu'il ne devrait pas avoir d'intervenants PLM, seulement des agents de logement.

Selon lui, les visites régulières de l'intervenant ne devaient pas avoir lieu étant donné qu'il se considérait comme autonome et que selon sa pensée, les participants au programme vont quitter celui-ci par eux-mêmes, de facto, lorsqu'ils seront « prêts ». Il a formulé la suggestion que PLM devrait couvrir plus de 75 % du loyer afin d'offrir aux participants la possibilité d'économiser de l'argent : « [...] parce que tsé, pouvoir te faire des économies, c'est un besoin. [...] ça te permet de faire un projet si tu veux aller étudier, si tu veux faire de quoi, ça te prend de l'argent de côté. »

Il nous a dit qu'un autre inconvénient de PLM, « c'est aussi le fait que ça dure jusqu'à ce que t'aïlles à l'OMHM ». Tout comme Bernard nous en a fait mention précédemment, la transition forcée vers des logements de l'OMHM est perçue négativement.

### Transition vers l'OMHM et retour à la rue

Christian a déploré le partenariat entre PLM et l'OMHM qui force une transition favorisant l'étiquetage. En effet, il a senti une différence entre PLM et l'OMHM en ce qui a trait au regard et au jugement qui est porté sur lui :

C'est parce que les autres ne savent pas que t'es sous PLM. [...] C'est ce qui est génial. Les autres locataires le savent pas fac t'es pas traité différemment. [...] Tu le sens pareil. C'est pas la même chose que quand t'arrives dans un logement de l'OMHM. [...] C'est que ça t'isole sinon, du reste. Ça t'isole du reste. Un logement de l'OMHM, t'es isolé du reste. Tu ne fais pas partie, t'es pas dans le système, t'es juste... T'es juste, t'es comme dans le système mais tu n'as pas le droit d'être dans le système. Tu n'as pas tes droits.

Au départ, Christian a expliqué qu'il avait le choix de certains quartiers avec l'OMHM. Par contre, les quartiers qui lui plaisaient étaient contingentés ce qui a fait en sorte qu'il s'est résigné à un autre quartier moins convoité. Il nous a répété qu'il haïssait son nouveau quartier, ce qui est partagé par plusieurs participants, dont Bernard et Éric. L'attrait pour lui résidait dans la grandeur de l'appartement et c'est pourquoi il avait accepté ce compromis. Malheureusement, Christian s'est rendu compte rapidement que son logement était insalubre par la présence de coquerelles. Ceci a affecté notablement sa qualité de vie et a mis à mal les bases sur lesquelles il a accepté le compromis du quartier. Il a été contraint de se départir d'une grande partie de ses avoirs étant donné l'infestation de coquerelles.

Nous avons pu facilement comprendre par son témoignage que son deuxième logement était pire que le premier; un thème commun à plusieurs participants. Il nous a expliqué

qu'il a fait des démarches auprès de l'OMHM pour être relocalisé, ce qui ne s'est pas passé comme il l'avait prévu. Plutôt que de vivre dans son logement infesté en attendant de se faire relocaliser, il a décidé de partir quelques mois en France tout en payant son loyer. À son retour, sa demande n'avait pas été prise en compte, ce qui l'a amené à prendre la décision de revenir à la rue :

L'OMHM, ben y'ont aucun respect, ils s'en câlissent. J'avais demandé d'être relocalisé je les ai appelé 6 mois plus tard, eux autres ne savaient même pas de quoi je parlais. Tsé moi je ne restais même plus là depuis des mois, je continuais à payer par ce que je me disais s'il me relocalise, je vais avoir conservé ma place. Je suis parti en France moi un temps. Moi y'était pas question que je vive là-dedans. [...] Elle ne savait pas de quoi je parlais puis là y'avait pas moyen de, j'avais beau parler...Ils jouent à la maison des fous avec toi. Ils t'envoient au bureau des plaintes, ils t'envoient une intervenante, l'intervenante le sais pas, elle peut pas rien faire. Tsé dans leur tête à eux, tu devrais fermer ta gueule, c'est la société qui paye pour ça. Fac j'ai dit : « Écoute, à la fin du mois, je ne serai plus ici. »

#### Lueur au bout du chemin : un regain d'espoir

Depuis son retour à la rue, Christian nous a expliqué qu'il ne voulait plus avoir affaire avec les programmes de logement subventionné, tout comme Bernard. Il jugeait que ces programmes, étant temporaires, ramènent les participants à la case de départ et par conséquent, ne constituent pas un soutien véritable.

La rue représente pour Christian « l'absence de place » ce qui fait écho à son projet de vie, soit d'avoir une propriété à son nom. L'ensemble de son expérience l'a toutefois dynamisé dans la réalisation de son idéal de vie, tout comme Bernard. En effet, il a mentionné qu'il « cherche toujours à tirer avantage d'une situation ». C'est pourquoi même en étant dans la rue, il en profitait pour économiser de l'argent et se rapprocher de son but qui était d'acquérir une propriété.

De manière imagée et éloquente, Christian nous a fait part de son cheminement identitaire et du regain d'espoir qu'il avait, à travers sa trajectoire de vie et son expérience en logement subventionné :

Puis petit à petit, au début je voyais le tunnel puis la lueur au bout du tunnel. Je voyais un long tunnel. Aujourd'hui, je vois la lueur. Pas juste la lueur, j'ai comme un chemin qu'il faut toujours encore que je fasse, mais il n'y a plus de tunnel. [...] Dans le fond le tunnel, c'était comme un temps que je devais réparer le tort que je m'étais causé en ayant mal compris, en ayant mal compris moi-même et les autres. Puis là ben je me sens comme si j'avais réparé ce qu'il y avait à réparer puis là ben là il reste juste à s'arranger pour ce que j'ai réparé reste droit. C'est pour ça. C'est pour ça que là, y'a pu de tunnel.

Aujourd'hui, Christian ne pense plus vivre « *out* du système ». Sans y adhérer complètement, il entend tout de même « composer » avec celui-ci pour atteindre ses objectifs :

Christian : Ouin ben le système c'est en partie le travail, c'est un mode de fonctionnement, c'est aussi une façon de penser avec laquelle soit t'adhères, ou soit tu peux composer avec, mais tu ne peux pas vraiment, tsé c'est une façon de penser fermée le système. Soit tu composes avec, malgré que t'es pas d'accord avec, tu composes avec, ou t'es d'accord avec, que tu te conformes à ce moment-là, mais moi j'en suis revenu à décider que à l'avenir, j'allais composer avec. Je vais toujours être en désaccord avec, mais je vais composer avec.

Pascal : Comme si c'était donc un moule?

Christian : Oui. Parce que c'est un moule puis j'ai dû le briser c'te moule-là. Ce que j'ai fait de réparer, le tunnel que j'ai traversé, c'est en partie pour briser ce moule-là.

De manière métaphorique, il a suggéré avoir « brisé » le tunnel pour mieux bâtir un « chemin » vers la lueur à laquelle il aspire. Ainsi, il a réitéré ses objectifs de vie en retournant à la rue, mais en ayant une perspective différente et une énergie nouvelle pour les atteindre. Il s'est rapidement mis à économiser de l'argent et s'est inscrit dans des programmes d'éducation professionnelle :

Au départ...c'est récemment que ça m'est venu « ah ben dans le fond j'en arrive à mes plans ». [...] Au départ, c'était économiser que je pensais, peut-être que j'arriverais à m'acheter une propriété et tout ça. Mais là j'ai réalisé comment c'était compliqué. [...] Puis j'en suis venu à décider que je pense que finalement je vais aller faire une réorientation de carrière. Puis là ça fait des mois que je continu à économiser, mais là pour d'autres raisons, pour subventionner ma réorientation de carrière. Fac j'ai exploré plusieurs avenues, j'ai regardé le domaine des mines, parce que ça semble être payant. Ou encore électricien, parce que ça m'intéresse. [...] J'ai fait application récemment, j'ai pilé plusieurs milliers là [...]. Fac c'est ça, j'ai changé mes plans finalement. Je vais avoir un pied dans le système. [...] mais moi à cause de la situation, moi c'était un soulagement pour moi. La situation de me débarrasser du logement, pu de logement à payer, on focus sur autre chose, on va piler de l'argent à la place.

Selon son témoignage, Christian a changé pour le mieux sa perspective de lui-même. Il a suggéré qu'il a repris une forte estime de lui-même qui va de pair avec l'espoir que sa situation actuelle lui a généré : « J'ai le sentiment que dans tout ce que j'entreprends, je vais réussir, je vais exceller, puis je vais être capable d'aller jusqu'au bout. »

Point d'interprétation : Passage du « out du système » à « in le système »

Comme nous l'avons vu, Christian nous a dit qu'avant de tomber dans la rue, il a bien tenté de jouer les cartes du « système » en se procurant une maîtrise en finance à la Sorbonne et en travaillant légalement, en France, pour son père adoptif (oncle). Par contre, son diplôme n'a pas été reconnu au Québec et il a cumulé des dettes avec son travail. Ceci semble lui avoir provoqué un bris de confiance dans le « système » et c'est pourquoi il a mentionné qu'il pensait alors « rester *out* du système » pour toujours. Ceci nous amène à croire qu'un déni de reconnaissance (diplôme et travail) est à l'origine de sa méfiance envers le système et son premier passage à la rue. Christian a donc été propulsé dans l'itinérance par une série d'échecs aux épreuves sociales (famille, travail, éducation, urbain) telles qu'évoquées par Martuccelli (2009a).



Selon nous, cette série d'échecs lui a occasionné un déni de reconnaissance et d'accomplissement, ce qui l'a amené à vivre une forte tension entre son identité désirée (devenir propriétaire) et son identité assignée (itinérant). Il nous a paru que Christian a alors vécu une tension du sujet anomique qui l'a amené à souffrir d'une importante dissonance existentielle. À l'égard de son passé en itinérance, il a mentionné vivre une forme d'inertie. C'est ce qui nous a amenés à considérer qu'il était passif et dans une logique du sujet anomique (ne rien faire) : « J'avais juste besoin de rien faire. Tsé on est souvent jugé quand on fait rien mais moi j'ai catché ça plus tard : j'avais besoin de rien faire du tout. J'avais juste besoin de prendre soin de moi. » En gardant en perspective ses nombreux échecs, Bajoit nous dit : « Après un échec évident, certains mettent très longtemps à reformuler un autre projet, et vivent dans une sorte de léthargie, au jour le jour, tout occupés à faire leur deuil, à soigner leur culpabilité, à lécher leur blessure » (2003 : 119). Le cas de figure semble s'appliquer parfaitement au discours de Christian.

Par contre, après une convalescence de 5 ans à la suite d'une maladie de l'œsophage, Christian a fait un certain cheminement identitaire qui l'a amené à considérer et finalement s'inscrire au programme de PLM. En effet, Christian nous a partagé qu'il a diminué ses attentes au niveau de son identité désirée (être propriétaire d'un logement) afin de s'adapter sa situation contraignante (problèmes financiers, dettes) et désirer simplement un logement social pour « prendre le temps de vivre ». En ce sens, il s'est mis à la disposition des autres (les intervenant.e.s de PLM) et a semblé prêt, dans une certaine mesure, à renoncer à lui-même et ses désirs véritables (Bajoit, 2003 : 117). Il s'est donc aussi inscrit dans une logique d'action du sujet altruiste. Tout de même, il importe de rappeler que Christian s'est néanmoins inscrit par lui-même au programme de PLM et qu'il s'y était reconnu. Ainsi, au niveau de son identité engagée, il a suivi une logique du sujet pragmatique où il s'est adapté, au gré des circonstances, tout en restant conséquent avec ses choix antérieurs (*Ibid* : 119). À ce moment-ci, nous avons

considéré que Christian s'imbriquait quelque part entre « sortir de la rue » et « s'en sortir de la rue » étant donné qu'il a fait un certain travail identitaire et qu'il s'est engagé minimalement à sortir de la rue. Il est demeuré tout de même passif dans son processus de sortie de rue et il en va de même une fois rendu en logement : « J'avais besoin de me reposer de cette vie-là. Fac je suis devenu un peu inactif pendant 2-3 ans. »

Le modèle de PLM convenait très bien à Christian, autant sur le plan du soutien matériel qu'économique. De manière éloquente, il nous a dit qu'un des aspects les plus intéressants pour lui, était le fait que le logement soit dans la communauté et dans un quartier qu'il connaissait et appréciait. Ceci était d'une grande importance pour Christian puisqu'il pouvait paraître comme un « travailleur normal » aux yeux des autres.

Nous avons alors compris que Christian avait gardé des repères identitaires hors de la rue et que les attentes qu'il percevait des autres lui étaient d'une grande importance même s'il se considérait comme étant quelqu'un de « solitaire ». À ce sujet, Christian nous a dit qu'il a eu besoin de cette solitude, qu'il ne percevait pas négativement, afin de travailler sur lui-même, se « réparer », et qu'aujourd'hui, il se sentait plus à même « d'avoir une vie ». Nous avons compris que le travail identitaire qu'a fait Christian sur le plan de sa nouvelle identité désirée (logement social) et son identité assignée (ne plus être itinérant, être considéré comme un travailleur) semble lui avoir permis de résoudre la tension entre les deux sphères de son identité et répondre à un besoin de consonance existentielle. Ceci nous a suggéré que son expérience de PLM lui a ouvert la porte à un travail identitaire important qui lui a permis d'avoir un regain d'espoir et de reprendre progressivement confiance en ses moyens.

Au niveau de sa relation avec son intervenant PLM qui lui rendait visite une fois par semaine, Christian a dit qu'il ne comprenait pas la portée de la chose. Il a mentionné

ne pas avoir eu de discussions intéressantes avec lui et qu'il ne faisait que lui demander « comment ça va? ». Ils ne se sont jamais fixé d'objectifs clairs ensemble. Pour Christian, qui se considère autonome, il n'avait pas besoin de ce suivi. À une occasion, Christian a mentionné s'être senti « condescendu » par son intervenant de PLM. Il dit qu'il n'a pas su lui répliquer étant donné qu'il a perçu un certain danger à formuler une critique à son égard : celui de perdre sa subvention. Nous avons interprété que pour Christian, l'intervenant venait lui rappeler constamment son passé d'itinérance et la perception qui est associée au cas de figure (pas autonome, besoin de se faire gérer) ce qui semblait nuire à son processus de normalisation. Nous croyons que Christian a alors ressenti un déni de reconnaissance de l'intervenant qui ne semblait pas le considérer comme quelqu'un de pleinement autonome. Selon notre lecture, le participant s'est engagé dans une logique du sujet adaptateur afin de pallier la contradiction entre sa perception de lui-même (autonome) et la perception de son intervenant (besoin de soutien). En ce sens, Christian s'est conformé en apparence aux suivis même s'il les jugeait inutiles.

La transition vers un logement de l'OMHM est le moment le plus critique dans le discours de Christian. En effet, plusieurs tensions existentielles ont alors fait surface. Premièrement, Christian a dit ne pas avoir eu le choix d'abandonner PLM et déménager dans un logement de l'OMHM. Le manque de liberté, de choix par rapport au logement et au quartier constituent un déni de reconnaissance de son autonomie et de ses désirs. Christian a accepté de déménager dans un quartier qu'il détestait par compromis puisque la grandeur de son nouveau logement lui convenait. Il s'est donc engagé dans une logique du sujet pragmatique puisqu'il s'est adapté au gré des circonstances et des opportunités qui lui ont été présentées. Il semblait aussi dans une logique du sujet adaptateur puisqu'il ne se conformait qu'en apparence aux attentes de l'OMHM (être étiqueté comme étant bénéficiaire d'un logement social). En effet, Christian nous a

mentionné qu'en étant dans un logement de l'OMHM, il était étiqueté et isolé du système :

Tu le sens pareil [le regard des autres]. C'est pas la même chose que quand t'arrives dans un logement de l'OMHM. [...] Un logement de l'OMHM, t'es isolé du reste. Tu ne fais pas parti, t'es pas dans le système, t'es juste...T'es juste, t'es comme dans le système mais tu n'as pas le droit d'être dans le système. Tu n'as pas tes droits. Parce qu'on a l'idée préconçue que... Parce que le contribuable paye pour ça fac eh...

Cette étiquette paraît avoir généré chez lui une grande tension entre son identité engagée (autonomie, engagement dans le système) avec PLM et son identité assignée (assisté social, dépendant) une fois avec l'OMHM, ce qui entrave son repositionnement identitaire à l'intérieur du système (normalisation). Il en résulte un déni de reconnaissance important à ses yeux. De plus, les insalubrités de son logement ont affecté grandement sa qualité de vie ce qui l'a amené dans l'ensemble à faire une demande de relocalisation. Ce faisant, il s'est inscrit dans une logique du sujet pragmatique puisqu'il tentait de jongler entre une persévérance pénible (logement infesté, étiquette d'assisté social) et un renoncement déchirant (retour à la rue) (Bajoit, 2003 : 119). Toutefois, puisque sa demande de relocalisation n'a pas été considérée, il a ressenti un profond déni de reconnaissance de la part de l'OMHM ce qui l'a amené à rejeter les attentes de l'OMHM et suivre une logique du sujet rebelle sur le plan de son identité assignée : « Tsé dans leur tête à eux, tu devrais fermer ta gueule, c'est la société qui paye pour ça. Fac j'ai dit : “ Écoute, à la fin du mois, je ne serai plus ici. ” »

Le retour à la rue s'est fait plutôt bien pour Christian. Ceci pourrait s'expliquer en grande partie par le travail identitaire qu'il a fait tout au long de son expérience de logement subventionné. Premièrement, il a solidifié ses repères identitaires hors de la rue. Son identité désirée se rapporte désormais à « composer avec le système » plutôt que d'être « *out* du système ». Deuxièmement, comme il en a fait une métaphore

éloquente (lueur au bout du chemin), il avait un regain net d'espoir envers son futur et il reprenait confiance en ses capacités. Ceci s'est traduit par un engagement considérable vers son identité désirée (emploi, propriété, composer avec le système) puisqu'il s'est mis à économiser de l'argent à même la rue dans l'optique d'un retour aux études. Il a s'est d'ailleurs inscrit dans des programmes d'éducation professionnelle, pour devenir mineur notamment. Son expérience de logement subventionné semble donc l'avoir dynamisé au niveau de ses engagements, tout comme Bernard. Christian s'est alors inscrit dans une logique du sujet innovateur puisqu'il est reparti à zéro sous de nouvelles bases et il s'y est engagé avec aplomb et optimisme :

Tsé ça va me faire du bien si je suis engagé dans la mine, les cours commencent puis de faire du 9 à 5 du lundi au vendredi. Je me sens assez fort puis c'est pour ça, autant psychologiquement que physiquement, puis d'être capable aussi de filtrer tout ce qui va venir, toutes les choses, tsé je sais que ça va être difficile, je sais que y'en a qui vont essayer de me condescendre, tsé beaucoup de chose que de toute façon je deal tout avec ça en ce moment, pourquoi jouer à la victime? Je m'en sens la force, je m'en sens capable d'aller jusqu'au bout. En fait je sens moi depuis, c'est tout récent que j'ai ce sentiment-là, depuis une couple de mois, depuis 6 mois, j'ai le sentiment que dans tout ce que j'entreprends, je vais réussir, je vais exceller, puis je vais être capable d'aller jusqu'au bout.

Dans l'extrait, Christian évoque comment le fait de se rapprocher de son identité désirée (travailleur dans une mine) va lui « faire du bien ». Il s'est donc engagé activement pour répondre à un besoin d'accomplissement personnel.

Le travail identitaire qu'a fait Christian tout au long de son expérience est manifeste. Son repositionnement identitaire ainsi que la force de ses engagements pour parvenir à sa nouvelle identité désirée nous a laissé supposer qu'il se trouve actuellement dans « s'en sortir de la rue ».

#### 4.3.3 Retour à la rue : une occasion de dynamiser leur projet de vie pour Bernard et Christian

Bernard et Christian avaient sensiblement le même point de départ : les deux nous ont mentionné avoir été assez passifs dans la rue avant de prendre conscience de l'offre de PLM. Cependant, leur expérience de logement a grandement dynamisé leur processus de travail identitaire et de sortie de rue. Les deux participants ont fait un travail sur le plan de leurs repères identitaires hors de la rue afin de repositionner leur identité désirée. Bernard a cependant été plus proactif que Christian sur le plan de ses engagements. En effet, Christian nous a fait part du fait qu'il avait besoin de plus de temps pour se « réparer » avant de pouvoir s'engager formellement vers son identité désirée. En ce sens, Bernard a commencé immédiatement après son intégration en logement à s'activer sur le plan de la recherche d'emploi tandis que Christian s'est mobilisé davantage en retournant à la rue. Néanmoins, dans les deux cas, ils s'inscrivent dans une logique d'action du sujet innovateur pour justifier leur retour à la rue. Bernard y a vu l'opportunité d'y économiser de l'argent le temps de se retrouver un autre logement en plus de s'impliquer dans la création d'un projet de coopérative d'habitation intergénérationnelle. Christian a aussi vu son retour à la rue comme une occasion d'économiser de l'argent, mais pour s'inscrire dans des programmes de formation professionnelle, ce qu'il a fait sans perdre de temps. Leur motivation à retourner à la rue semblait donc se rapporter à une opportunité de pouvoir faire encore mieux; préciser davantage leur identité désirée et s'engager avec aplomb vers l'atteinte de celle-ci. Nous avons noté une attitude optimiste dans les deux cas. C'est donc surtout par besoin d'accomplissement personnel que le retour à la rue était sensé pour eux.

Il est pertinent de remarquer que ces deux participants ont effectivement obtenu un second logement auprès de l'OMHM comme convenu dans la suite du programme de PLM. Or, les deux nous ont rapporté une expérience négative à ce niveau. Premièrement, les deux ont été contraints d'accepter l'offre de l'OMHM sous la

menace d'être barré de l'OMHM pour plusieurs années. Ils ont vécu une forme de déni de reconnaissance durant leur expérience, que ce soit au niveau du manque de liberté de choisir, de leur quartier auxquels ils ont peiné à s'identifier ou encore, dans le cas de Christian, la relation avec ses intervenant.e.s de l'OMHM qui ne prenaient pas en compte ses demandes. Le retour à la rue leur a permis dans ces circonstances de rejeter les attentes de l'OMHM à leur égard, soit d'intégrer un quartier qu'ils ne désiraient pas et auquel ils ne s'identifiaient pas. Ceci est particulièrement éloquent dans le cas de Christian qui a fait état de se sentir étiqueté dans les logements de l'OMHM alors qu'il tentait justement de ne plus l'être en quittant la rue.

#### 4.4 « S'en sortir dans la rue »

Nous avons regroupé les derniers participants soit Albert, Francis, Gaston et Hubert qui s'inscrivent dans « s'en sortir dans la rue ». Ce qui se rapporte à ce type de sortie de rue est la perspective selon laquelle la rue pouvait présenter des avantages face au logement et que la situation d'itinérance pouvait être ainsi justifiée. Le besoin existentiel qui s'y rattache est celui de la reconnaissance sociale. Les personnes dans cette catégorie ont donc surtout fait un travail sur le plan de leur identité assignée.

##### 4.4.1 Albert

Lorsque nous avons rencontré Albert, il s'était d'emblée présenté comme quelqu'un de positif. Il s'identifiait comme tel et maintenait l'espoir de s'épanouir dans et hors de la rue : « C'est que j'ai adopté depuis 10 ans à peu près, un genre de mode de perspective de vie qui m'amène à toujours rester positif malgré la situation. [...] d'arriver à changer le négatif en positif. » Albert a su tirer profit de sa situation d'échec de logement en se renouvelant dans la rue et en créant un précédent pour les prochains participants au programme. En effet, il nous a dit qu'il a formulé avec l'aide de son intervenant, une lettre publique pour dénoncer les conditions de logement de PLM. De plus, il a été en

mesure de corriger l'attitude condescendante de son agent de logement pour le mieux-être des autres participants. C'est pourquoi il a évoqué qu'il est « perdant mais gagnant-gagnant » et que son retour à la rue n'est pas vécu comme un échec total.

### L'intégration dans PLM : Espoir, réapprentissage et désillusions

Pour Albert, l'intégration dans son premier logement fut un moment rempli d'espoir. C'était pour lui la pierre d'assise afin de mener à terme son projet d'entrepreneuriat et d'intégrer la société « civile » :

Tu t'embarques dans une aventure. C'est-à-dire tu essaies, tu fais un geste concret pour te sortir de la rue. Donc c'est déjà en partant c'est un gros pas tsé. Donc ce côté-là y'a aussi l'avantage de PLM que c'est euh...de donner un logement comme ça, c'est que tu peux te permettre de rêver. Tsé, tu peux avoir des rêves. [...] Alors ça ouvre une porte.

Le faible coût du logement lui a permis de se faire un budget réaliste et de quitter petit à petit sa dépendance à la rue : « [...] perte si on veut, de dépendance à la facilité gratuite d'un repas, aller au magasin acheter des trucs, te faire un grilled-cheese, va acheter un pain, du fromage et va te faire un grilled-cheese. Attend pas que y'en donne à [l'organisme F] tsé. » Il a noté dans le même sens qu'il y a un réapprentissage de son autonomie qui doit se faire en quittant la rue :

Alors euh, on a fait une commande comme on dit en bon québécois, pis là je me rappelais comment ma mère faisait : oeufs, pain, tout ça, farine, là je commençais à me faire...J'ai pris plaisir à ça aussi. [...] j'ai bien aimé cette expérience-là. Y'a un réapprentissage à la base au niveau de ces petites choses-là. On le réalise pas des fois, mais y'a réapprentissage. Et puis, c'est comme aller en bicyclette, ça revient, mais quand même, y'a ce choc-là. [...] Ça change de vie dans le sens que bon, y'a cet aspect de...on appelle ça...l'autonomie. C'est le mot, « être autonome ». Et ça y'a un prix pour ça être autonome. Et lorsqu'on est en appartement, nouvel appartement, le prix de l'autonomie c'est...faut que tu vraiment tu t'impliques, tu t'impliques c'est quoi? Ça veut dire faire ton lavage, ça veut dire aller faire le marché, regarder les coupons voir ce qui est moins cher, faire un budget, etc.



Donc y'a cette dynamique de responsabilité qui vient avec l'autonomie. Donc j'ai constaté ça aussi. Et qui invite à un travail si on veut. Qui est nécessaire.

Par ailleurs, il a évoqué avec une certaine ambivalence l'impact de la perte de ses contacts et ses repères dans la rue à la suite de son intégration dans le logement : « [...] donc je suis complètement séparé du trafic d'action entre les itinérants du centre-ville. Donc euh, effectivement y'a une brisure qui n'est pas souhaitable comme tel....mais qui est bénéficiant, si on veut. » Le récit qu'il nous a livré nous amène à considérer, entre autres, que ses repères identitaires demeurent ambivalents entre la rue et « la société réelle » comme il la nomme.

Très rapidement cependant, il s'est rendu compte que le logement qui lui a été proposé contient « des vices cachés » et pour Albert, ceci a entravé considérablement sa possibilité de s'épanouir : « J'ai subi une situation qui m'a un peu freiné dans l'application de cette possibilité si on veut, dans la concrétisation de mes projets si on veut. » Il a fait mention de punaises de lit, de dégâts d'eau et d'insalubrités sur son balcon. C'est alors qu'Albert a mis de côté ses objectifs d'entrepreneuriat et avec le soutien de son intervenant, a accumulé les preuves d'insalubrités afin de faire valoir ses droits. Il a obtenu le droit de se relocaliser avec PLM, mais lorsqu'il a eu son deuxième logement, la situation s'est même empirée : « Sauf que tu sais, le deuxième était pire. Par rapport à la vie, euh la qualité de vie. Y'a eu une perte de qualité de vie avec les punaises de lits [...]. » Ceci est partagé par plusieurs participants. L'insalubrité de ses logements est venue mettre à mal ses rêves de devenir professeur de karaté. On note alors une grande perte d'espoir chez Albert : « Alors j'ai dit, j'ai tout cassé comme on dit. J'ai dit bon, pas tout casser dans le sens dans ma tête, je n'ai plus d'espoir là. Alors j'ai cassé ce rêve-là si on veut, comme tel. »

#### Soutien de l'intervenant et création d'un précédent

La relation qu'Albert entretient avec son intervenant, Luc, est très significative pour lui. Luc lui a été d'un soutien considérable tout au long de l'entretien. Luc a notamment

offre son assistance lors de l'intégration d'Albert pour se familiariser avec son quartier et l'aider dans ses premières emplettes. Pour Albert, c'était important que Luc puisse le guider dans ses démarches et son intégration sans que ce soit envahissant pour autant :

Il me dit : « Non ça c'est correct, on peut le mettre aux deux semaines ou au mois pis même si tu as un projet et que tu montres que tu es occupé, etc, ça peut...» Il m'a ouvert la porte quoi. Donc j'avais cette réserve. Mes attentes c'était qu'il, qu'on ne me casse pas les couilles, le terme. Écoute, je pars pas en appartement pour rendre des comptes, il me dit : « Non, moi c'est un coaching pour pouvoir t'aider à avoir ton élan. » J'ai dit : « Ok c'est bon, c'est parfait. » Et effectivement, il m'a aidé pour le coaching pour l'appartement parce que y'a une habitude de vie qui est différente et puis bon bref, oui, effectivement. Il m'a aidé aussi à l'appartement pour nettoyer, puis tout ça. [...] Il me dit : « Oui, c'est une bonne idée, quels sont tes projets futurs », à chaque suivi. En parallèle avec le fait que je m'installe.

Sur un autre registre, Luc a autant aidé pour la récolte des preuves d'insalubrité et non-respect du bail contre le propriétaire du premier logement, qu'à la défense de ses droits auprès de l'OMHM lors du deuxième : « Alors Luc m'a écrit une lettre avec tous les détails, lui était témoin de ça aussi. Alors y'a eu un support moral et aussi un support juridique parce que bon, y'a envoyé une lettre à l'OMHM pour expliquer que la violence et les punaises, etc. » Albert a précisé avec justesse que l'appui de Luc lui a donné une crédibilité qu'il n'aurait pas eue autrement étant donné son statut d'itinérant : « Et c'est exactement ce que Luc m'a servi sur un plateau avec la lettre, c'est devenu public cette histoire-là, ce n'est plus juste un témoignage d'un gars dans la rue qui dit : “ Regarde moi j'avais des bébittes , moi je suis parti ”. »

Cependant, Albert a attribué ses problèmes d'insalubrité dans ses logements surtout à son agent de logement, responsable de lui proposer des logements. Il a mentionné qu'il y a un « bris de confiance » net à son égard :

[...] j'ai noté une certaine [...] attitude condescendante envers ma position de sans-abris. [...] j'ai demandé de changer d'agent de location qui m'a été accordé à la fin. Parfait. Donc « bris de confiance » qui a été marqué dans mon dossier ,

etc. Donc j'ai, j'ai combattu pareil mes, ce que j'ai vécu. Donc, pis Luc m'a supporté.

Albert a donc eu le soutien de Luc même à l'encontre d'une personne qui travaillait au sein du même programme. Ceci a créé un précédent dont il est fier au niveau de la possibilité de changer l'attitude de l'agent de logement et de remettre en question le fonctionnement d'attribution des logements au sein de l'OMHM :

Ça fait des petits à savoir que ça a causé une vague c'est un cas particulier. [...] Qui accepte que je désavoue son partenaire. Parce que je l'ai désavoué en demandant quelqu'un d'autre. [...] Et à l'OMHM ça créer un dilemme. Pourquoi ça créer un dilemme? Parce que l'agent de location est en bons termes avec l'OMHM parce qu'il leur trouve des logements pis tout est beau. [...] Donc qu'est-ce qui se passe ici? C'est que l'OMHM en ce moment, le dilemme qu'il a, c'est : est-ce qu'il va continuer à trouver des logements qui a des punaises de lits à coups de 3-4 qui reviennent aux deux mois? [...] Donc à ce moment-là, oui effectivement j'ai créé un précédent aussi de ce côté-là. Personne n'osait faire une plainte avec ce monsieur. Et y'a d'autres vécus qui ont été notés comme quoi y'avait cette relation désagréable entre les deux [rire]. [...] La plainte qui a été faite est sur l'attitude de condescendance qu'il a corrigé apparemment et puis que ç'a porté fruit [...].

Albert a formulé en même temps une critique du programme de PLM. Il a mentionné qu'en offrant des logements insalubres aux participants, on augmente considérablement leurs chances de revenir à la rue. Il a remarqué qu'en effet, deux à trois participants de PLM sont revenus, comme lui, à l'organisme A à la suite de leur expérience de logement subventionné pour les mêmes raisons : l'insalubrité et la piètre qualité de vie dans les appartements proposés. En dénonçant ce problème qui lui paraissait répétitif, il nous a fait penser qu'il en a tiré surtout une gratification personnelle. Cependant, il était conscient qu'il ouvrait une voie aux futurs participants : celle de la contestation. Comme indiqué plus haut, il nous paraît fier d'avoir « corrigé » l'attitude condescendante de cet agent de logement pour le bien des autres. C'est ainsi qu'il a justifié avoir « gagné » même s'il est retourné à la rue :

Si je me mets encore, que j'ai subi cette expérience-là, non c'est pas vrai. J'ai été proactif. Ça m'a donné l'opportunité de vivre une situation sous laquelle en temps normal, j'aurais laissé tomber. Et j'ai tenu le coup et j'ai gagné. J'ai gagné dans le sens où j'ai réussi à briser le loyer, c'est-à-dire le bail, cette entente-là, et créer une sympathie de la part de l'organisme de l'OMHM.

### Déceptions et constat d'échec

Les attentes d'Albert face à son nouveau logement sont demeurées sans réponse. Il nous a mentionné que le quartier avait autant d'importance pour lui que le logement même, surtout en considérant que son bail était de 5 ans. Il nous a dit textuellement qu'il avait espoir que son logement réponde à ses attentes en ce sens. Or, Albert a vécu beaucoup de déceptions dans son expérience de logement subventionné, à commencer par les insalubrités dans les deux logements qu'on lui a proposé. Son environnement ne lui a pas permis de mettre en oeuvre ses projets de vie comme il l'a mentionné :

Mais, il faut être conscient d'une chose Pascal, j'ai vécu des situations...à la limite...traumatisante quasiment... [...] Y'a eu un choc. Donc avec ça, bon, ça a un peu mis en chantier, j'ai pas pu mettre en chantier ce que je voulais construire, et y'a eu cette déception de Luc aussi de m'avoir échappé.

Le « choc » qu'il a subi de ne pas être en mesure de mobiliser ses énergies sur la construction de son projet de vie le ramène à un sentiment d'impuissance : « [...] c'est récurrent disons, alors il n'y a pas de sortie. Donc y'a cette sensation d'incapacité à répondre à la situation. » Il a donc justifié un retour à la rue par malchance et manque d'alternatives viables :

[...] j'attribue à la malchance dans mon acceptation de la situation, du fait que j'ai eu deux mauvais appartements. Donc ça m'évite de culpabiliser qui que ce soit, de l'action qui n'était pas de bonne volonté ou d'erreurs professionnelles par rapport à ça. Ça adonné comme ça. [...] Mais effectivement, la décision de retourner à la rue, c'est pas une décision. C'est bon, dit OK, c'était l'alternative que j'avais. J'avais pas d'autres alternatives. C'était ça ou les punaises.

Albert nous a révélé que son retour à la rue a été vécu comme un double échec, tant au niveau de sa situation en logement que pour son projet d'école d'arts martiaux qui

demande justement un siège social, une adresse. La présence de punaises de lit allait non seulement à l'encontre de son projet d'école d'arts martiaux, comme il nous l'a mentionné précédemment, elle a affecté aussi sa santé psychologique : « [...] c'était constat d'échec d'avoir un endroit pour m'épanouir. Ce constat d'échec m'a ramené à la base zéro. » Devant son constat d'échec en logement, Albert nous a mentionné qu'il a vécu la déception de devoir renoncer à sa vie en appartement comme il le souhaitait et en rêvait pour lui-même. Toutefois, le participant s'est senti soutenu par PLM dans son retour à la rue ce qui lui a facilité la chose et lui a permis de se réinventer : « Pis je me suis dit “ tiens on repart en neuf ” et j'ai le support de Luc. Alors c'est ce qui me tient [...]. »

#### Retour à la rue : reformulation de son identité et de ses projets

Devant le constat que son deuxième logement était encore pire que son premier, Albert a fait le choix rapidement, après trois semaines, de revenir à la rue même si ceci pouvait engendrer des pénalités auprès de l'OMHM :

Alors [Luc] a fait cette déclaration, qui est un état de fait, mais ça change rien à la réglementation. C'est-à-dire, que j'ai pas payé mon loyer, je suis parti, j'ai pas avisé. C'est automatiquement pénalisé. Alors euh je pense que c'est de... je respecte cette règle parce que je l'ai fait en connaissance de cause et des conséquences. Alors à ce moment-là, je ne subis pas la pénalité, je l'accepte dans mon, dans mon...comment je pourrais dire...dans mon choix de partir...

Bien qu'Albert ait évoqué que ça lui a fait mal de quitter son logement, le soutien qu'il a ressenti de l'organisme A et de PLM lui a suffi pour s'engager à nouveau dans son projet de vie. Il a emprunté alors une nouvelle avenue, soit celle d'augmenter son revenu à même la rue par le biais d'un programme d'Emploi-Québec, un PAAS Action<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) « visent la progression de personnes éloignées du marché du travail vers une plus grande autonomie socioprofessionnelle, c'est-à-dire, la

En retournant à l'organisme A et en s'engageant dans le programme de PAAS Action, Albert nous a dit qu'il était devenu un partenaire communautaire de l'organisme A et qu'il avait établi une forme de « connexion de confiance » avec eux. Son retour à la rue s'est donc fait sans accroc selon lui : « Donc dans ce sens-là, oui effectivement moi ça s'est bien passé mon départ. Niveau psychosocial. » Il ajoute d'ailleurs qu'il a fait l'apprentissage de sa citoyenneté par le biais de Luc et son expérience en logement :

Ce qui fait que j'ai grandi en tant que personne. C'est-à-dire que je ne me suis jamais placé, et ça c'est grâce à Luc qui m'a donné une certaine fierté de citoyenneté, qui m'a fait comprendre mes droits, je ne me suis jamais senti victime de la négligence de mon propriétaire.

Albert nous a dit que sa citoyenneté est maintenant « un acquis », « une conscience », même en étant à la rue. Sa perception de lui-même a changé positivement à la suite de son expérience avec PLM, malgré l'échec du logement :

Oui oui et [mon projet d'école d'arts martiaux] qui est déjà entamé depuis longtemps pis que bon. Alors c'est mon, c'est mon, c'est ma voie centrale. Maintenant, tout ce qui est alentour, ça devient en périphérie de ce projet-là, mais j'ai pas d'attentes par rapport à ma situation de rue. Parce que je suis...je suis tombé au tapis par rapport à l'appartement. Mais ça ne m'empêche pas de travailler sur d'autres avenues tsé. [Inaudible] des problèmes tsé, et de retirer le positif de tout ça et de me...Je vais être bien franc avec toi, j'irais même jusqu'à dire que l'expérience PLM même avec Luc pis avec bon, mes agents de l'OMHM, eh...m'amène à prendre conscience de ma, de ma capacité citoyenne de *dealer* avec ma situation d'itinérance. C'est-à-dire, que je la vis maintenant plus comme un citoyen qui est en itinérance qu'un itinérant qui essaye de devenir citoyen. [...] Donc y'a eu cette dynamique-là, j'ai appris, moi je pense que oui, [...] je ne me sens pas exactement la même personne quand je suis revenu de PLM qu'avant

---

participation éventuelle à une mesure active d'emploi et ultimement l'intégration du marché du travail ». Les personnes prestataires de l'aide sociale voient leurs chèques mensuels d'aide sociale bonifiés de 130 \$ durant la participation au programme lors duquel ils travaillent 20 heures par semaine.

que je sois parti de PLM par rapport à ma situation dans la rue, c'est au niveau de l'identification. Donc je me sens comme un combattant qui a fait ses preuves.

### En marge de l'itinérance par l'action

Albert nous a dit que c'est important pour lui de se maintenir en action tout en étant dans la rue afin de garder un contact avec « la société réelle » :

[...] sans tomber dans le jugement ou dans le préjudice ou quoi que ce soit euh, la rue, les gens qui sont dans la rue, qu'on se le dise bien, c'est jamais par choix. [...] Moi le premier. Mais moi ce que j'ai choisi de faire avec cette situation, c'est de capitaliser sur mon temps que j'ai dans la rue pour l'entraînement du tai chi, méditation et ça c'est un autre volet de la rue comme tel, avec d'autres que je connais et tout ça , etc. Donc je le vis différemment mais dans la même situation. Et puis ça me permet de garder si on veut un contact avec ce que moi j'appelle entre guillemets « la société réelle ».

Albert ne se considère pas particulièrement comme une personne en situation d'itinérance : « Maintenant, est-ce que j'ai l'étiquette d'itinérant? J'ai pas cette étiquette-là par rapport à je ne...mon quotidien n'est pas dans les mêmes actions qu'eux. » Il se place donc en périphérie des autres personnes dans la rue par le biais de son maintien en action :

Je co-gîtai avec eux et je vivais un peu de la passivité. Et donc en étant en action en étant en périphérie de cette mer de passivité [...] qui est toujours là comme tel. Alors je ne me sens pas faisant partie de cette masse passive, mais je me sens partie d'un petit noyau qui est alentour, y'en a d'autres aussi ils font du bénévolat, ils sont en activité quoi. Ils ne consomment pas ils essaient de faire des trucs quoi. Donc oui, en périphérie.

À travers son témoignage, Albert nous a fait penser qu'il a dû jouir de cette même reconnaissance de la part de ses intervenants de l'organisme A qui l'ont placé dans une case à part des autres usagers de la ressource :

[...] mon intervenant David m'a dit ça à [l'organisme A], ça fait plusieurs années que je fais ça, il me dit : « Toi tu es un cas à part Albert. Dans nos dossiers, on met les autres et toi on te met dans un dossier à part quand on a affaire avec toi. » Il dit : « t'es un cas particulier. » Fac j'y dis : « Dans quel sens? » Il me dit : « Toi on comprend pas comment ça se fait que t'as pas d'appartement mais on te comprend. » [...] En voulant dire : « Oui OK, on sait t'as eu des drôles de dérapages comme les autres, mais c'est pas la même dynamique d'itinérance que les autres », parce qu'ils me connaissent aussi.

En lui demandant s'il se considérait plus près des intervenant.e.s que de ses pairs dans la rue, il nous a répondu que ce n'est pas vraiment le cas puisqu'il est considéré presque comme un superhéros dans la rue aux yeux des autres :

J'ai la sympathie des intervenants, lui m'a mentionné ça pour me mettre à l'aise, mais moi je suis comme le, je suis devenu comme un spider-man pour eux-autres. Je sais pas si tu comprends? Et puis je suis toujours de bonne humeur, top shape, j'ai 60 ans et j'ai toujours un projet que je fais ça. Fac moi quand je les vois, eux qui sont [inaudible], c'est « Hey! Albert! », ils font comme une prise [de main] comme ça. Je suis le gars positif. Je suis la bougie d'allumage. Alors ils me voient un peu comme, pas un superhéros, mais comme un gars qui a réussi à avoir ce standing de vie physique, psychologique , etc.

Par rapport à sa perception de la rue, Albert a évoqué avec ambivalence que c'est un monde tantôt « contraignant », tantôt « magique » et rempli de libertés. Il a ajouté que la marge devient une « société anonyme » où il est possible de se développer une identité malgré un manque de solidarité :

Y'a une magie qui fait que je vais essayer de me sortir de mon identité de gars de rue comme tel, puis de prendre un *spotlight* général [...] Et en tant que marginal [...] y'a une société marginale anonyme. C'est-à-dire que chacun est anonyme par rapport à l'autre mais il y a une certaine, pas solidarité parce que quand même la rue c'est la jungle, c'est là, mais y'a une certaine, un sentiment d'appartenance. [...] y'a un partage identitaire dans la rue.

Point d'interprétation : Être quelqu'un dans la rue



Premièrement, Albert a des repères identitaires hors de la rue (appartenir à la société civile, école de karaté, partenaire communautaire etc.) ainsi que dans la rue (un superhéros, en périphérie du noyau de l'itinérance, un gars de la rue etc.). Cette ambivalence se traduit par un conflit identitaire entre son identité désirée (professeur d'arts martiaux) et son identité engagée (vivre dans l'itinérance). Il s'est donc mis en action afin d'obtenir un logement subventionné pour répondre à un besoin d'accomplissement personnel. Il est ici dans une logique du sujet conséquent étant donné qu'il a tenté de s'engager vers un rapprochement de son identité désirée.

Une fois rendu dans son premier logement, il a reçu les encouragements de Luc à s'engager dans ses projets de vie. Luc a tenté d'inscrire Albert dans un processus de rétablissement induisant une injonction à l'autonomie, ce qui est conditionnel à des visites et des suivis moins réguliers comme le voulait Albert. Cependant, Albert a été confronté à plusieurs problèmes d'insalubrité dont des dégâts d'eau, des rats et un balcon encombré qui devait être nettoyé par son propriétaire selon l'entente signée dans son bail. Ces « vices cachés » constituaient des « contraintes » comme il les a nommées et l'ont empêché de s'épanouir. Il a vécu un sentiment d'impuissance.

Son logement ne répondait ni à ses attentes, ni à son identité désirée. L'augmentation des contraintes liées aux insalubrités semble avoir causé un conflit identitaire chez Albert entre son identité désirée (professeur d'art martiaux) et son identité assignée (personne vivant dans la pauvreté et les insalubrités, voire itinérante). Il nous paraît que le conflit identitaire entre son identité désirée et assignée lui a causé un sentiment de dissonance existentielle, c'est-à-dire qu'il n'arrivait pas à faire admettre ses attentes envers lui-même et à incorporer pleinement les attentes qu'il percevait des autres. Pour y remédier, Albert a donc mis de côté son projet d'école d'arts martiaux et s'est engagé, avec l'aide de Luc, dans un conflit contre son agent de logement en qui il a perdu confiance. Ensemble, ils ont accumulé les preuves d'insalubrités et ont eu gain de

cause : Albert a changé d'agent de logement et une relocalisation a été permise. Albert s'était donc engagé dans une logique du sujet rebelle afin de rejeter les attentes qu'il jugeait illégitimes à son égard.

Rappelons qu'après un bref séjour dans la rue où il a remarqué que plusieurs personnes sont revenues à la rue aussi pour des causes similaires, il s'est fait offrir son second logement. Celui-ci n'était guère mieux à ses yeux puisqu'il y avait de la violence conjugale chez ses voisins et que son logement était infesté de punaises de lit. Rapidement, Albert s'est retrouvé dans les mêmes conflits identitaires (id. désirée vs id. assignée) que dans son premier logement. Il a évoqué notamment avec justesse qu'il n'arrivait pas à se projeter et s'engager vers son identité désirée dans ces circonstances :

[...] j'enseigne les arts martiaux et c'est un fait que je peux mentionner euh, ça dans l'interview, et un kimono blanc avec des punaises dessus, ça vient de détruire un vingt ans de réputations sur les tatamis, ça fait pas sérieux tsé. Et là déjà que je, ma situation est fragile au niveau du logement et que je suis dans la rue etc., et si je me retrouve avec d'autres personnes qui font des arts martiaux, et y'a ces punaises-là, ils vont faire le lien avec euh...Y'a cette chose-là! C'est important c'est important.

Cette fois-ci, Albert s'est engagé dans une logique du sujet adaptateur au niveau de son identité assignée. En ce sens, il semble avoir tenté de se conformer aux attentes des autres (stabilisation en logement malgré les problèmes d'insalubrité et de violence conjugale) avec plus ou moins de certitude. De plus, notons le fait que son intervenant, Luc, avait des attentes envers lui de cheminer vers ses projets de vie et qu'Albert a justifié ne pas l'avoir fait à cause des problèmes d'insalubrité de son logement. On en comprend qu'Albert dispose de ressources personnelles limitées étant donné tous les apprentissages qu'il a eu à (re)faire et qu'il a eu de la difficulté à répondre à l'injonction de son autonomie étant donné son contexte de « vie moindre ». Ainsi, il paraît qu'Albert a réinterprété les attentes de Luc et s'est convaincu qu'il avait fait tout son possible pour y arriver, mais puisqu'il n'a pas été en mesure de se conformer à ces attentes, cela

a justifié qu'il ne persévère pas dans cette voie par le biais de PLM. Il semble s'être alors donné le droit d'abandonner. Ceci vient justifier une logique du sujet innovateur au niveau de son identité engagée : « [...] je n'ai plus d'espoir là. Alors j'ai cassé ce rêve-là si on veut comme tel. Pis je me suis dit “ tiens on repart en neuf ” et j'ai le support de Luc. » Le fait de repartir à neuf sur d'autres bases est le propre de la logique du sujet innovateur ce qui est très clair dans le dernier extrait.

Pour Albert, le retour à la rue a constitué un double échec au niveau de son projet de vie et de sa sortie de l'itinérance. Cependant, il dit aussi que son retour à la rue « s'est bien passé au niveau psychosocial ». En effet, en appliquant la logique du sujet innovateur, Albert nous a dit qu'il était prêt à renouveler son projet sur de nouvelles bases et c'est ce qu'il a fait. Alors, l'échec qu'il a vécu semble causer une moins grande tension existentielle chez lui puisqu'il a été en mesure d'y donner un sens et qu'il a vu son retour à la rue comme une opportunité.

Comme de fait, de retour à l'organisme A, Albert s'est engagé rapidement dans un programme d'Emploi-Québec qui le permet de faire des tâches à même la ressource ce qui lui a octroyé une augmentation de son chèque d'aide sociale. Ce faisant, il s'est alors considéré comme un « partenaire » de l'organisme A et qu'une « connexion de confiance » s'est établie. On remarque que les repères identitaires d'Albert sont demeurés forts dans la rue malgré une ambivalence palpable face à la « société civile » à laquelle il aspire et son nouveau sentiment de citoyenneté. Faisant preuve d'un habile colmatage identitaire, il se considère en périphérie de l'itinérance tout en étant dedans puisqu'il a su se maintenir en action à la différence des autres.

Ici, deux remarques sont à faire. En premier lieu, comme Albert nous en a fait la mention, il se considérait presque comme un superhéros auprès de ses pairs dans la rue qui le saluaient chaleureusement lorsqu'ils le croisaient. Il se considérait comme un

modèle de réussite et de positivité pour les autres ce qui lui procurait une reconnaissance claire. De plus, son témoignage nous a fait penser qu'il était proche des intervenant.e.s qui le « comprennent » et qui lui disaient qu'il était un « cas à part » en plus de susciter leur « sympathie ». Ces deux éléments lui ont conféré un statut différent et enviable ce qui répondait largement à son besoin de reconnaissance sociale. En deuxième lieu, le fait qu'il se maintenait perpétuellement en action vers son identité désirée (stabilisation en logement, professeur de karaté), sans nécessairement y aboutir, semblait répondre à un besoin d'accomplissement personnel. En effet, Bajoit mentionne que pour certaines personnes, le simple fait d'entretenir un rêve peut être suffisant pour répondre à un besoin d'accomplissement personnel (2003 : 118). Dans son cas, Albert entretenait ce rêve depuis longtemps et il a mis beaucoup d'emphase dans son discours sur sa « proactivité » et sa « mise en action » face à son projet de vie ainsi que l'importance de le faire même en étant dans la rue.

Selon le discours d'Albert, il nous a exprimé l'idée selon laquelle son besoin de reconnaissance était, du moins partiellement, comblé dans la rue par le regard positif qu'il percevait de ses pairs et de ses intervenant.e.s. Il a alors été possible de faire un rapprochement entre sa situation et « s'en sortir dans la rue ». En effet, Albert a surtout répondu à un besoin de reconnaissance sociale en retournant dans la rue, ce qui semblait lui manquer lors de son expérience de logement subventionné. Il nous a d'ailleurs dit qu'il sentait une « brisure qui n'est pas souhaitable » en lien avec le milieu de l'itinérance, mais qui pouvait être bénéfique dans le sens de son intégration en logement. Donc, il a évoqué l'idée selon laquelle renoncer à ses contacts dans la rue aurait pu l'aider à se faire accepter par un autre groupe de « la société réelle ». Or, il nous a indiqué qu'il ne pouvait pas se présenter avec son kimono si celui-ci était couvert de punaises puisque ceci ferait écho à une étiquette liée à l'itinérance et nuirait à ses tentatives d'acceptation. De plus, il nous a dit qu'il n'avait pas eu de bons contacts avec ses voisins dans son deuxième logement et que les quartiers qu'il a fréquentés ne

correspondaient pas à ses attentes. Nous avons pu y comprendre une difficulté d'intégration dans un nouvel environnement qui a compliqué l'atteinte de son besoin de reconnaissance par « la société réelle ».

Par ailleurs, il a affirmé qu'il lui importait de prendre son « *spotlight* » même dans la marge, ce qui nous a laissé croire qu'il y avait mis des efforts. C'est d'ailleurs ce qu'il évoquait en faisant un comparatif de superhéros lorsqu'il est en relation avec les gens de la rue. Albert nous a étayé longuement son besoin de jouir de l'estime des autres, que ce soit de la part de Luc, de l'OMHM, des partenaires d'arts martiaux, des intervenant.e.s de l'organisme A ou encore de ses pairs dans la rue : il s'agissait d'un besoin important pour lui. Revenir à la rue est donc devenu un moyen pour lui de s'assurer de l'estime de ses intervenant.e.s et de ses pairs. C'est pourquoi nous avons conclu qu'il a surtout adopté des logiques d'action liées à son identité assignée (logique du sujet rebelle et adaptateur) et qu'il s'inscrivait davantage dans « s'en sortir dans la rue ».

Il importe toutefois de nuancer nos propos puisque Albert a évoqué le fait de se maintenir actif dans l'accomplissement de son projet de vie. En ce sens, même s'il a mentionné une certaine ambivalence face à ses repères identitaires hors de la rue, il soutenait qu'il tentait de se rapprocher activement de son identité désirée (professeur de karaté) et par le fait même, de répondre à un besoin d'accomplissement personnel. Le travail identitaire qu'Albert semblait toujours faire nous amène à considérer qu'il serait, dans une moindre mesure, aussi dans « s'en sortir de la rue ».

#### 4.4.2 Francis

Francis s'est présenté comme quelqu'un de particulièrement éloquent avec un grand besoin de parler. Il s'est fait offrir un appartement subventionné à Laval à la suite d'une thérapie pour consommation de drogue. Francis nous a dit qu'il a beaucoup apprécié la

grandeur et les rénovations de son appartement et qu'il s'est senti « *overwhelmed* ». Cependant, il n'était éligible que pour une subvention d'un an qu'il devait reconduire tous les 4 mois avec son intervenante, ce qui lui a causé une vive tension existentielle : « Y'a une partie de moi que je me disais : "Eumh, c'est une bonne affaire, j'ai la sécurité physique des lieux", mais on aurait dit que je n'avais pas la sécurité affective ni émotive. » De plus, il nous a rapporté qu'il se sentait « extrêmement » isolé. Avant d'arriver à l'échéance de sa subvention, il a rechuté dans la consommation de drogue et il est retourné à la rue. Il a ainsi retrouvé ses repères puisqu'il nous a dit comment il est connaissant de la criminalité et qu'il s'y reconnaît : « Moi la criminalité ça me *drivait* raide mon gars. »

#### De l'arrêt de la consommation à la sortie de rue

Le parcours de Francis a commencé à Laval où il a entamé une thérapie en trois volets : « Eux autres avaient détox 14 jours, thérapie 1 mois et après ça réinsertion 3 mois. » C'est par ce biais que Francis a pu faire une demande et obtenir son logement subventionné. Étant donné qu'à cette époque Francis consommait des opiacés surtout à Montréal, il a vu un intérêt à obtenir un logement à Laval, loin de son milieu de consommation. Comme plusieurs autres participants, il nous a dit que les avantages financiers étaient considérables. De plus, Francis nous a expliqué qu'à travers son programme de réinsertion sociale, il a appris à équilibrer un budget :

Dans un budget équilibré, l'idéal, c'est 25 % mais ça aurait l'air que ça se situe entre 28 % et 33 % le montant alloué pour le logement dans un ménage régulier. Puis 33 % c'est beaucoup tu comprends? [...] Ouais parce qu'ils t'apprennent [...] à faire un budget. Crisse j'ai *trippé* de savoir ça, c'est utile de savoir ça. Puis effectivement, des 50%, ça arrive souvent quand tu es sur le BS. Tsé 50 % de 740 \$ c'est 370 \$, ben et voilà! Déjà à 370 \$, c'est 50 %...Y'en a pas de logement à 370 \$. À 370 \$ t'es pris en coloc...

En plus des avantages économiques, Francis a fait mention qu'il appréciait grandement les visites de son intervenante attirée au logement. Il souhaitait la voir le plus régulièrement possible pour lui montrer comment il prenait soin de son logement. L'écoute de son intervenante lui était « précieuse » selon ses dires. De plus, Francis nous a exprimé son besoin de parler à quelques reprises. Il nous a raconté comment il avait « peur de déranger » étant donné qu'il appréciait grandement son logement. Ceci vient aussi du fait qu'il a tenté de répondre aux attentes de son intervenante et de l'organisme : « Ses attentes c'est que je reste, ça elle me l'avait dit, que en premier lieu, que...que je sois respectueux, oui, mais que je respecte l'intégrité des lieux. »

Francis nous a expliqué ensuite comment il s'est senti « *overwhelmed* » lors de son intégration en logement. L'ameublement intégral a grandement facilité son intégration selon ce qu'il nous a dit. De plus, Francis nous a expliqué qu'après plusieurs années de « *in and out* » entre la prison, la rue et la thérapie, il a ressenti un sentiment de « gratitude » à la suite de la stabilisation de sa situation résidentielle.

En lien avec ses apprentissages durant les 4 mois de sa thérapie, Francis nous a dit qu'il a changé ses habitudes de vie en logement en appliquant ce qu'il a retenu de sa thérapie. Il a ajouté qu'il s'est senti plus « libre » et « autonome » une fois en logement ce qui lui a permis de s'impliquer dans son projet de vie qu'est la musique.

Francis nous a toutefois fait part d'un point important concernant l'élaboration du programme dans lequel il s'était inscrit. Celui-ci concernait le renouvellement aux 4 mois de sa subvention, d'une durée maximale d'un an. Francis devait convaincre son intervenante tous les 4 mois pour maintenir sa subvention, ce qui a précarisé sa situation d'habitation. Notons aussi que selon les propos de Francis, son logement était voué à l'échec dès le départ. En effet, comme il a appris qu'un loyer devrait prendre environ 25 % de son revenu et qu'il est sur l'aide sociale, il ne pouvait pas se permettre de payer

la totalité du loyer sans la subvention qui s'élevait à 635 \$ par mois et ce, même s'il s'était trouvé un travail.

### Entre son projet personnel et les attentes de l'intervenante

De prime abord, Francis nous a expliqué longuement les attentes de son intervenante à l'égard de ses objectifs de réinsertion sociale. Il nous a dit que le programme était orienté vers l'autonomie et la responsabilisation :

C'était beaucoup orienté vers ça. L'autonomie. [...] L'autonomie financière tsé. Prendre ses responsabilités tsé. Être capable d'assumer tsé que, un moment donné tu vas te retrouver à avoir ton logement à toi avec les responsabilités qui viennent, que ce soit n'importe quel compte, ton épicerie euh...Je veux dire tsé, gérer tes loisirs, gérer ton hygiène. [...] Éventuellement, on pouvait projeter que je me serais réinséré socialement, j'aurais trouvé éventuellement du travail, puis qu'à un moment donné tu te sert de ça pour économiser en vue de là, avoir une autonomie complète puis un appartement *full* responsable, la totale.

En effet, en considérant que sa subvention n'était que d'une durée d'un an, Francis devait envisager soit un retour aux études, soit une insertion professionnelle. Francis nous a dit qu'il a considéré plusieurs avenues sur le plan de son éducation. Par contre, il nous a dit qu'il avait « trop d'affaires dans la tête » pour faire un choix arrêté. Concernant un retour au marché de l'emploi, il nous a expliqué que, puisqu'il n'était pas un « citoyen normal » étant donné son décrochage social, son passé d'itinérance, il était « en retard » quant aux procédures, aux démarches et aux techniques nécessaires pour bien entreprendre ses études ou se trouver du travail. Ainsi, il considérait trop courte la fenêtre d'un an qu'on lui a proposé. Il nous a exprimé plus en détails comment son décrochage social a affecté ses capacités à faire de la recherche d'emploi :

Quand j'ai commencé mes démarches puis que je voyais que j'avais même de la misère à faire des documents joints dans mes courriels pour envoyer un CV, quand j'ai vu que même ça pour moi c'était compliqué, man c'était *fucked up* tabarnak. J'ai vu que là, j'en avais échappé une. Il me manque un chapitre là. [...]



J'étais en retard. Carré. [...] Fac et à ma responsabilité par contre, ça aurait dû être suffisant. Si j'avais fait les choses-là, qu'on oublie la musique, que je me consacre, que tsé ma motivation intrinsèque est de réintégrer le marché du travail ou l'école, si j'avais vraiment mis mes œufs à la bonne place et mes efforts, comme je l'ai mis là-dessus, ben c'est clair que je ne serais pas là aujourd'hui.

Il nous a expliqué que le « *timing* » n'était pas bon pour lui afin de magasiner un retour aux études ou à l'emploi puisqu'il souhaitait surtout investir dans son projet de musique :

Fac à la limite, j'ai provoqué mon propre rejet si tu veux d'une certaine façon. [...] Tu sais, j'étais facilement « décourageable ». Aussitôt que y'avait un blocus, que ce n'était pas tout de suite, moi c'était tout, tout de suite. [...] Mais tu sais dans le fond fond fond, moi ce que je veux faire, c'est de la musique esti. Je suis un artiste.

Francis nous a expliqué que son intervenante a commencé à se poser des questions quant à la réussite de sa réinsertion sociale en constatant qu'il mettait ses efforts seulement dans la musique. On remarque d'ailleurs que Francis a tenté de convaincre son intervenante du bien-fondé et de la viabilité de son projet de musique, mais sans succès. Son intervenante lui a rappelé à plusieurs reprises l'importance pour lui de se réinsérer socialement afin d'assurer la stabilité de son logement une fois la subvention terminée. C'est pourquoi Francis nous a dit lui avoir laissé croire qu'il s'enlignait vers un retour au marché du travail de façon à conserver sa subvention, quand, en fait, il se consacrait plutôt à la musique : « Mais moi là, c'est parce que je jouais à un petit double jeu. C'est que moi je voulais avoir du temps pour mettre là-dessus. Beaucoup beaucoup beaucoup. » Or, il a ajouté que son projet de musique « ne compte pas » et n'est pas considéré comme étant viable aux yeux de son intervenante et du programme : « Eux autres c'est une boîte, job 9 à 5, tsé. Tu te responsabilises, tu payes ton comptes d'hydro, puis tout ça puis “ gnagnagna ”. [...] parce que je lui parlais de mon projet là, mais ça rentrait par une oreille puis ça sortait par là... » Il nous a dit que la situation entourant les prolongations de subvention aux quatre mois était stressante pour lui. Il aurait

préféré se voir garantir la subvention de son logement pour l'année au complet : « [...] sans doute que ça n'aurait pas eu le même effet. Je me serais senti encore plus solide. Là je voyais ça juste de 4 mois en 4 mois. Eille c'est court en crise 4 mois. »

#### Contexte du retour à la rue : solitude et besoin d'adrénaline

Plusieurs facteurs combinés ont expliqué sa décision de retourner à la rue, selon les propos de Francis : l'incapacité de faire reconnaître sa musique comme moyen de réinsertion sociale, l'ennui/isolement, la consommation de drogue et le besoin d'adrénaline. Tout d'abord, il importe de faire un retour sur les conditions de ses renouvellements de subvention aux 4 mois, ce qui a causé du stress pour Francis et constitue un non-sens à ses yeux. En effet, il a évoqué que la précarité de son logement lui nuisait quant à un projet de retour aux études : « tsé je me vois encore à “ ah OK la session d'été ou la session d'hiver ”, puis je ne sais même pas si je vais être encore à cette même adresse-là parce que je ne sais pas si je vais être accepté de telle telle prolongation. » Francis a déploré notamment que sa musique ne soit pas reconnue comme un moyen pour se réinsérer socialement que ce soit aux yeux d'Emploi-Québec ou de l'organisme avec lequel il était :

C'est parce que mon profil artistique, ça ne convient pas vraiment. Tsé eux-autres, Emploi-Québec, ils envoient « bon ben voici ce qu'on finance dans les retours aux études. » [...] Tsé un moment donné, le monde coche des cases pour *fitter* à quelque part pour...puis...ouin. [...] je me demande jusqu'à quel point ils se soucient que ça colle à ta personnalité. L'important je pense c'est plus de *fitter* du monde dans des cases que vraiment les *fitter* dans les places qui correspondent à leurs capacités, à leurs intérêts et...Il est, j'imagine comme moi, il vient un temps où dans l'itinérance et l'isolement, les possibilités, la personne vient qu'elle ne se connaît même plus elle-même. Elle ne sait même plus tsé, elle ne sait même plus de quoi elle est capable vraiment.

C'est ainsi que Francis justifie le fait qu'il n'a pas été en mesure de se trouver un emploi ou de retourner aux études. Il a ajouté que sa situation n'aurait probablement pas été la

même si un volet artistique avait été reconnu comme un projet de carrière par l'organisme en question : « [...] il me semble que j'aurais senti que ce que je faisais était moins conditionnel à ce que ça se poursuive ou pas. Parce que là je me sentais tout le temps, esti, je ne fais pas l'affaire dans le fond là tsé...» Le sentiment de ne jamais « faire l'affaire » aux yeux de son intervenante a pesé lourd sur sa conscience. Il a dit qu'à force de devoir jongler entre ce qu'il désirait faire et ce que son intervenante attendait de lui, il devenait « gêné » du manque de progrès qu'il faisait. Il a perçu comme un « désavantage » les comptes qu'il avait à rendre à son intervenante puisqu'il ne se sentait pas « totalement libre », bien qu'il soit en accord avec le principe sous-jacent.

Ensuite, dans un passage particulièrement éloquent, Francis nous a indiqué comment il s'est senti isolé à Laval. Pour lui, l'isolement l'a empêché de créer une « sécurité affective » :

Tsé je me sentais isolé en même temps. Je ne connais personne à Laval, j'ai jamais habité là de ma vie. [...] Y'a une partie de moi que je me disais « mmmm, c'est une bonne affaire, j'ai la sécurité physique des lieux », mais on aurait dit que je n'avais pas la sécurité affective ni émotive. Je ne sais pas comment t'expliquer ça, et psychologique. C'est dur à expliquer fac eh. Crisse, malgré tout ça, j'avais encore un certain mal-être. C'est drôle à dire. J'étais comblé matériellement et physiquement, mais spirituellement et émotivement, je me sentais tout seul en crise.

Francis nous a précisé que bien qu'il ait souhaité vivre à Laval pour s'éloigner de son milieu de consommation à Montréal, il perdait néanmoins son « cercle d'amis » issus de l'itinérance : « Ben je le perdais ça. Fac ça mon gars, ça a pesé lourd. Les mois on passés, oui c'est beau mon projet, mais un moment donné, je ne pouvais pas partager ça avec personne. C'était “ gossant ” là. » Francis nous a raconté comment l'ennui et l'isolement l'ont amené à « tourner en rond ». Il a alors commencé à « s'enfoncer » dans un « sable mouvant » jusqu'à rechuter au niveau de sa consommation de drogue.

Il nous a dit que par le fait même, il s'était mis à repenser aux seules interactions qu'il avait... dans la rue. Francis nous a fait comprendre le train de vie qu'il menait dans les sphères de la criminalité :

Puis je repensais à...Parce que y'en a quand même mais mes interactions, mes seules interactions dans le jour c'était tsé, de checker la gaffe quand je rentre dans un Provigo, le gardien de sécurité, salut bon...Tsé le masque, la façade que je dois avoir si je suis interpellé...Les consommateurs avec qui je fais affaire, les *dealers*, les gens à qui j'allais vendre ma marchandise parce que inquiète-toi pas que les commerces, moi je suis *pluggé* ici, le restaurant sur le coin de la rue, j'en ai vendu de la SAQ lui. Tsé c'est tout de connivence. [...] Mais, veut-veut pas sur le plan humain là, de base, d'avoir moindrement des interactions, ben c'était eux! Y'en avait pas d'autres, y'en avait pas!

Nous avons demandé à Francis précisément qu'est-ce qui a fait en sorte qu'il est retourné à la rue :

L'ennui mon homme! L'ennui. [...] Mais il me manquait une adrénaline. Puis en plus, là là, juillet et surtout août, je *suis full load* de rechute. [...] Tout à fait. Par ennui et un autre mot, [...] c'est désœuvrement que je te dirais. [...] Le désœuvrement, je pense que c'est la conséquence de l'oisiveté. C'est-à-dire que tu n'es pas utile. T'es pas utile pour personne nulle part. Y'a personne qui ne t'attend le soir, tsé. Tu ne comptes pas pour personne.

### Le mode de vie de la rue : un sentiment d'accomplissement

Francis nous a expliqué que son mode de vie dans la rue lui procurait un « sentiment d'accomplissement » puisqu'il se sentait valorisé dans les larcins qu'il commettait :

Dans le négatif, un certain, un sentiment d'accomplissement. [...] J'étais actif, j'étais bon dans ce que je faisais, j'avais du succès, ça me valorisait. Je, il me semblait que c'était bon pour mon estime. Fac le cerveau, le chemin qu'il passe pour combler son besoin, peu importe le chemin, c'est ça que y'avait de besoin. [...] Moi la criminalité ça me drivait raide mon gars.

Francis nous a mentionné que le succès de ses crimes devenait de bonnes histoires à conter aux autres. Il a donc retrouvé ses pairs dans la rue, mais il a évoqué une ambivalence entre son sentiment de « soulagement » et une certaine culpabilité d'avoir laissé son logement. Par ailleurs, Francis a reconnu le contraste entre ses repères hors de la rue et ses repères dans la rue :

Mais tsé, mes *spots* je les connaissais, puis mes *dealers* puis les gens qui m'achetaient toute la boisson que c'était tout prévu d'avance. Les commandes...je savais à qui m'adresser là. [...] Autant que j'avais très peu de points de repère pour me réorienter professionnellement ou aux études, avec les organismes qui existent, tsé légitimes toute la patente...Toute la paperasse et les démarches que ça implique, ben normales, que tout le monde fait. [...] Totalement dépaysé. Mais ça (la rue) non, ce côté-là non non. J'ai pas de trouble à me débrouiller.

Francis a retrouvé alors un sentiment de liberté dans la rue : « Mais y'a une *drive* à ça! Parce que tu n'as pas de compte à rendre à personne. Zéro responsabilité. La liberté totale. Tu fais qu'est-ce que tu veux quand tu veux. » Couplé à son sentiment de liberté, il s'est senti aussi « totalement autonome » de subvenir à ses besoins dans la rue, notamment par le biais de la criminalité. En écho aux propos de Bernard sur le sujet, Francis nous a expliqué comment il arrivait à se sentir « confortable » dans la rue malgré tous les désagréments qui s'y trouvaient. Il a évoqué par ailleurs le thème de la citoyenneté qui revient chez beaucoup de participants :

Puis un moment donné, dans un effet psychologique tordu, ça devient une zone de confort. [...] Puis ce qui est inimaginable, à un certain degré, niveau, quand j'étais citoyen entre guillemets, tsé, je te parle de l'hygiène de base. C'est quoi de ne pas se brosser les dents jamais? C'est comme inconcevable.

### Prise de conscience par rapport à la rue et perspective d'avenir

Au moment de la rédaction de cet ouvrage, Francis était hébergé à l'organisme E, piloté par Convergence itinérance Montréal, qui accueille des personnes en situation d'itinérance afin de leur offrir éventuellement un logement subventionné. Francis nous

a dit qu'il a fait un cheminement par rapport à sa relation à la rue. En effet, il a pris du recul face à la rue et se projetait davantage dans l'avenir :

Ma perception c'est que c'est, non seulement que c'est négatif, mais ça use, je te l'avais dit tantôt. C'est dommageable pour la santé mentale. C'est dommageable physiquement. On vieillit plus vite. [...] Si je pognais un cancer incurable demain puis que je meurs dans 3 mois, je vais tu être fier de moi? [...] Je pense que ça a dû faire son chemin dans ma tête. La rue représente, je te dirais pas un piège, mais c'est un beau, ça peut être un beau mirage.

Depuis sept mois, Francis s'est dit « fier » de ne plus être dans un mode de vie axé autour de la criminalité. Il se considère « digne » d'être un « citoyen honnête » et de ne plus « troubler l'ordre public ». Il nous a fait mention durant l'entretien que sa motivation à sortir de la rue aujourd'hui n'est pas la même que lors de son expérience en logement subventionné, à la suite de sa thérapie. En effet, il a évoqué se voir « plus à long terme » et finalement considérer qu'il « mérite » un logement maintenant qu'il a renforcé son estime de soi et sa dignité. Francis n'a cependant pas abandonné son projet de musique comme nous le verrons dans la prochaine section.

#### Point d'interprétation : Faire reconnaître son art et se sentir utile

Le récit de Francis témoigne d'une dynamique identitaire alternant entre « sortir de la rue » et « s'en sortir dans la rue ». Effectivement, Francis a été plus ou moins passif dans son processus de sortie de rue. Il a surtout tenté de concilier son identité désirée (sobriété, élaborer son projet de musique) avec son identité assignée par son intervenante (capacité à se réintégrer socialement, citoyen) afin de répondre à un besoin de consonance existentielle. Francis a rapporté qu'on ne lui a pas donné de choix lors de l'offre de son logement, mais qu'il a beaucoup apprécié la grandeur et la modernité de celui-ci. Il s'était donc quelque peu laissé entraîner dans sa sortie de rue par la volonté de son intervenante. De plus, Francis était encore très ambivalent à ce moment-là en ce qui a trait à ses repères identitaires hors et dans la rue. C'est pourquoi dès le

départ, il a mentionné ne pas avoir l'intention de rester dans son logement au-delà de l'échéance de la subvention : « Moi d'entrée de jeu, j'ai dit : “ Peu importe ce qui arrive à la fin de cette année-là, même si je travaille, je ne me paierai pas un logement de ... », parce qu'il était vraiment beau, tsé je ne me paierai pas un logement de 635 \$. »

L'ambivalence marquée de ses repères identitaires nous a portés à croire qu'il avait donc encore un pied dans la rue et que la rue demeurait une option viable, comme nous l'avons constaté au cours de son entretien. Il semble donc avoir suivi une logique du sujet adaptateur puisqu'il a tenté de se conformer en apparence aux attentes de son intervenante (trouver un emploi, payer le loyer) tout en maintenant « discrètement » des repères dans la rue. Il a d'ailleurs souvent cherché de la reconnaissance auprès de son intervenante, mais il n'y est parvenu qu'en faisant semblant de répondre à ses attentes.

Comme il nous a en fait mention à plusieurs reprises, son intervenante l'encourageait grandement à se responsabiliser face au fait que sa subvention n'était que d'un an et qu'il devra se trouver les moyens pour payer son logement. Or, Francis nous a fait part de ses difficultés à entamer les démarches pour soit un retour aux études, soit un retour sur le marché du travail en évoquant un « retard » social lié à sa condition d'itinérance. Nous avons rencontré là quelqu'un de conscient de ses limitations au niveau de son autonomie en regard de sa situation pouvant s'apparenter à l'idée de « vie moindre ». Devant ces contraintes, il a admis être facilement « décourageable ».

Comme nous l'avons vu, Francis a préféré poursuivre coûte que coûte ses aspirations artistiques plutôt que de se buter à l'échec inévitable de l'épreuve sociale du travail. Francis a alors vécu une grande tension entre son identité engagée (développer son projet de musique) et son identité assignée (personne autonome prête à l'emploi). Francis semble donc s'être inscrit dans une logique du sujet adaptateur afin de se

conformer, en apparence, aux attentes de son intervenante pour répondre à un besoin de reconnaissance sociale.

Rappelons que sa motivation à s'inscrire dans une logique du sujet adaptateur provenait des paramètres du programme qui demandaient de justifier l'octroi de la subvention tous les 4 mois. Ce système nous a paru particulièrement insidieux et paradoxal puisqu'il précarisait la stabilité en logement en plus d'entraver le processus de rétablissement qui, selon notre perspective et celle de Francis, prenait plus de temps qu'une seule année. En ce sens, il nous avait évoqué le sentiment d'insécurité que ceci provoquait en lui et limitait ainsi sa projection dans l'avenir à moyen et long terme. De plus, les conditions pour le renouvellement de la subvention n'étaient pas claires pour lui :

Pascal : Parce que puis...attend si c'est pas le cas et elle voit que tu ne t'engages pas dans tes démarches, là elle pourrait mettre fin à ton logement?

Francis : Elle ne me l'a jamais fait sentir ou elle ne me l'a jamais dit.

Francis nous a dit notamment que sa subvention serait renouvelée s'il n'était pas en mesure de « voler de ses propres ailes » puisqu'ils ne voudraient pas le mettre à la rue. En contrepartie, les attentes de l'organisme et de l'intervenante étaient qu'il devienne autonome et ne soit plus dépendant de la subvention. Ceci nous a fait comprendre que peu importe si Francis s'impliquait ou non dans son rétablissement, il perdrait sa subvention d'ici un an ou avant. Dans tous les cas, Francis s'est retrouvé à devoir jouer un « double jeu », comme il nous l'a rapporté, afin de se maintenir en logement :

Fac il fallait que je démontre à la fois que ben j'ai besoin de vous autre esti, j'ai de la misère à fonctionner, mais qu'en même temps de l'autre bord, je n'ai pas plus de projet selon leurs critères encore une fois. J'ai pas plus de projets vraiment viables tu comprends?



On comprend très bien à la lumière de cet extrait que Francis tentait toujours de se conformer en apparence aux attentes de son intervenante par l'entremise d'une logique d'action du sujet adaptateur. En effet, il a rejeté les attentes de son intervenante tout en essayant de promouvoir son projet de musique. Il en résultait un déni de reconnaissance issue du conflit entre son identité engagée (développer son projet de musique) et les attentes de son intervenante (réinsertion sociale). Francis n'est pas arrivé à se faire reconnaître pour ce qu'il estimait être (musicien) et il n'a pas été capable de faire reconnaître sa musique comme un projet de carrière. Il a formulé la même critique auprès des programmes d'Emploi-Québec, comme nous l'avons exposé précédemment. Sur le plan de son identité désirée, Francis a suivi une logique du sujet authentique en poursuivant ses engagements musicaux en dépit du déni de reconnaissance que son mode de vie engendrait aux yeux de son intervenante et de la société.

Francis nous a dit qu'il se sentait « extrêmement isolé » dans son nouveau logement à Laval puisqu'il était loin de ses repères et de ses amis qui sont restés à la rue. Cette situation a « pesé lourd » sur lui et il a recommencé à consommer de la drogue. Bien que Francis s'identifiait à sa musique et qu'il y a travaillé ardemment, il n'a pas été en mesure de partager son art avec personne. Il a bien tenté de le faire avec son intervenante, mais sans succès. Francis avait le besoin de se sentir « utile » pour les autres, comme il nous l'a affirmé précédemment. Sa situation d'isolement l'empêchait de combler un fort besoin de reconnaissance chez lui. C'est entre autres pour combler ce besoin de reconnaissance sociale qu'il nous semble que Francis a fait le choix de revenir à la rue. Ce faisant, il a retrouvé ses repères et ses amis dans la rue. Soulignons aussi que sur le plan de son identité engagée, Francis s'est inscrit dans une logique du sujet innovateur en prenant la décision de quitter son logement. Peu de temps après la dernière visite de son intervenante qui lui a rappelé qu'il devait se trouver un emploi puisque c'était la dernière prolongation auquel il aurait droit, Francis a préféré tout

laisser derrière lui et revenir à la rue plutôt que d'attendre quatre mois isolé dans son logement et au bout desquels un échec inévitable l'attendait. De plus, et comme il nous l'a dit explicitement, le fait de retrouver son mode de vie de criminalité et les succès associés le valorisaient et lui procuraient un sentiment d'accomplissement. Ceci lui a permis d'augmenter son estime personnelle.

Francis est par conséquent retourné à la rue en suivant toujours une logique du sujet adaptateur, afin de répondre surtout à un besoin de reconnaissance sociale. En effet et comme l'a écrit Bajoit sur le sujet : « [...] ils se persuadent parfois qu'ils ont essayé, qu'ils ont fait leur possible, qu'ils ont mis de la bonne volonté, mais que, puisqu'ils ont échoué, leurs échecs prouvent qu'ils ne sont pas capables de se conformer aux attentes des autres, qu'il vaut donc mieux ne pas persévérer, et qu'ils ont maintenant bien le droit de faire ce qu'ils veulent » (2003 : 116). Dans ce contexte, Francis a concilié les sphères de son identité engagée (avoir des contacts, faire des larcins) avec son identité assignée dans la rue (itinérant, criminel, débrouillard, autonome). Il en a donc retiré de la reconnaissance de la part de ses pairs avec les histoires de ses crimes en plus de se valoriser là-dedans. Les trois sphères de son identité semblaient alors comblées puisqu'il a reçu de la reconnaissance (pairs dans la rue) pour quelque chose qu'il s'était engagé à faire (crimes) et à travers lequel il s'est valorisé et en a retrouvé de l'estime pour lui-même. Le besoin primaire à combler pour Francis nous semble être la reconnaissance sociale puisqu'il s'est investi dans des logiques d'action en ce sens : nous considérons donc que Francis se situe davantage dans une sortie de rue de type « s'en sortir dans la rue ».

Toutefois, il importe de nuancer quelque peu cette conclusion en fonction de son état d'esprit lors de l'entretien. En effet, Francis nous a rapporté qu'il a grandement réfléchi à sa situation et qu'il a eu une prise de conscience :

Mais là je sais que le choix que je fais, le choix conscient que je fais de sortir de la rue, ciboire, y'é pas motivé comme 2017 tout le *kit*. Ce n'est pas du tout la même affaire. Pas « pantoute ». Je l'ai souffert ce coup-ci puis cette chance-là, je n'ai pas l'intention de la bousiller. J'ai payé trois autres années de détours, de crime, de prison, de mon dossier s'est alourdi pour en venir au constat que ouin, finalement OK c'est bon, j'ai fait le tour puis...Ça use la rue! Ça use veut, veut pas. C'est fantastique l'adrénaline...l'adrénaline qui m'a amené à la rue ben ressemble beaucoup à l'adrénaline qui me sert à m'en sortir là, la *drive*.

Francis s'est retrouvé dans un programme de l'organisme E au bout duquel il devrait recevoir un autre logement subventionné. Il n'a toujours pas abandonné l'idée de son projet musical. Cependant, il a accepté de se trouver un emploi à temps partiel afin d'augmenter ses revenus tout en se gardant du temps pour son projet :

Puis je suis capable, je suis assez débrouillard pour que dans 20 ans, d'avoir une vie saine, puis tu sais avec un budget organisé, quelque chose qui a de l'allure. [...] Puis n'oublie pas que j'ai mon idée de projet. [...] Parce que c'est tout ou rien...Si ça ne marche pas cette affaire-là, c'est zéro. Puis je vais l'avoir fait pour m'actualiser. Mais que si ça marche, au niveau financier ça pourrait être fortement intéressant.

Comme Francis nous l'a dit, il s'« actualise » avec son projet de musique. Il cherche donc toujours à répondre à un besoin d'accomplissement personnel. En effet, il nous a dit qu'il ne voulait pas vivre avec le regret de ne pas avoir essayé. C'est pourquoi il a modifié quelque peu ses moyens pour y arriver (travail à temps partiel), s'inscrivant alors dans une logique du sujet pragmatique sur le plan de son identité engagée. Il semblait donc aussi chercher, dans une moindre mesure, à « s'en sortir de la rue » puisque ses repères étaient plus solidement ancrés hors de la rue suite au travail identitaire qu'il a fait avec sa prise de conscience et qu'il cherchait à répondre à un besoin d'accomplissement personnel. Le témoignage du participant nous a appris qu'il est retourné à la rue en suivant la typologie de « s'en sortir dans la rue » afin de répondre à un besoin de reconnaissance sociale, mais lors de l'entretien, son état d'esprit nous a

amenés à envisager la possibilité qu'il s'inscrive désormais dans « s'en sortir de la rue ».

#### 4.4.3 Gaston

Gaston était une personne présentant un handicap physique. Il était ouvertement alcoolique. Lorsque nous l'avons rencontré, il était en train de boire de la bière à l'extérieur de la bâtisse. Les conditions d'entrevue n'étaient pas optimales puisque la salle que nous avons obtenue pour discuter produisait beaucoup de réverbération ce qui rendait la compréhension difficile par moment. De plus, le participant semblait quelque peu en état d'ébriété. Il avait parfois de la difficulté à rester sur le propos des questions. Il importe de préciser que le chercheur principal connaissait de vue le participant après avoir œuvré auprès de l'organisme B. L'analyse du cas de Gaston est plus compliquée puisqu'il n'est pas désaffilié de PLM, comme nous l'avons appris en cours d'entrevue. Nous avons tout de même décidé de conserver son témoignage à des fins d'analyse puisque son parcours avec PLM a des similitudes avec celui des autres participants et qu'il est tout de même retourné à la rue en suivant des logiques d'action. Au moment de l'entrevue, il était donc toujours en attente d'un logement et il patientait à l'organisme E dont certains étages sont reconvertis pour offrir de l'hébergement à des personnes en situation d'itinérance. Il s'était fait offrir deux logements par l'entremise de PLM. Il a perdu le premier à la suite de trop nombreux va-et-vient dans son logement et le second à la suite des complications de sa maladie de Crohn.

#### Passé familial, instabilité résidentielle et offre d'un premier logement subventionné

Gaston vient du Maroc et il a immigré au Québec il y a plus de 40 ans. Il a un enfant de 17 ans qu'il a eu avec une femme québécoise. Avant l'intervention d'une intervenante de PLM, Gaston a perdu contact avec son fils pendant 5 ans. En évoquant pour cause son casier judiciaire, Gaston nous a raconté qu'il est considéré comme une « disgrâce » pour sa famille et qu'il n'a pas vu sa mère et sa sœur depuis sept ans.

Gaston a déjà occupé un emploi chez IBM qui était bien rémunéré. Il nous a dit qu'il rêvait toujours de revenir au travail. Cependant, sa mobilité était limitée et ses problèmes de santé « n'iraient pas en s'améliorant ».

Gaston nous a expliqué que ce serait à la suite d'une erreur de jugement de la part de l'aide sociale qu'il aurait été contraint à se retrouver à la rue pour la première fois. En effet, il nous a dit que son chèque d'aide sociale est passé d'une contrainte sévère à l'emploi (1100 \$) au chèque de base pour personne apte au retour au travail (630 \$). Gaston nous a raconté qu'il a vécu une période d'instabilité résidentielle avant de se retrouver en situation de rue pendant deux ans. Il était passé de « maison de chambres en maison de chambres » et il a vécu des « *up and down* » avant de se retrouver finalement dans des ressources d'aide à l'itinérance comme l'organisme B. Il a ajouté que « c'est plus facile de mettre un gars dans la rue que d'en sortir ». Pendant son séjour à l'organisme B, il a résidé sur un programme dédié aux personnes avec des conditions de santé physique pendant quelques mois pendant lesquels il a rencontré un intervenant de PLM qui lui a proposé un logement subventionné. On lui a ensuite demandé quel quartier qu'il aimerait habiter. Sans hésiter, Gaston a dit qu'il souhaitait retrouver le quartier qui est près de son fils et son ex-conjointe. PLM a su lui trouver un logement exactement où Gaston le souhaitait et il l'a accepté sur le coup, sans même le visiter puisqu'il connaissait des personnes dans ce bloc.

#### De la stabilité à montrer et retrouver son quartier

Pour Gaston, le logement subventionné de PLM comportait plusieurs avantages. Premièrement, et comme pour l'ensemble des participants, les avantages économiques de PLM sont considérables et convaincants. Les avantages matériels comprennent aussi, comme à peu près tous les participants l'ont mentionné, l'ameublement et une première épicerie, ce qui a été très apprécié.

Il a évoqué aussi qu'à un certain moment donné, à force de vivre une vie de « gitan », une personne a besoin de se poser. Gaston nous a dit que sa plus grande motivation à se poser et se normaliser était la possibilité de revoir son fils , après 5 ans de séparation, et de lui montrer cette stabilité résidentielle. Son logement lui procurait aussi un sentiment de « sécurité » et une certaine forme de liberté : « La sécurité. [...] Ouais. C'est-à-dire, tu as où dormir, tu sais que tu peux te laver, tu sais que tu peux faire tes exercices, que tu peux faire ton linge, que si j'ai envie d'accrocher un tableau à l'envers, ben je l'accroche à l'envers...»

L'intégration réussie dans PLM a permis à Gaston de « sortir de l'ornière » et de lui donner un retour à la « vie normale » selon ce qu'il nous a dit. Le participant s'est bien acclimaté à son quartier puisqu'il le connaissait très bien et qu'il y maintenait ses repères. Il nous a dit qu'il a développé sa routine de vie et qu'il n'a pas hésité à sortir et discuter avec ses voisins. De plus, Gaston a évoqué de manière intéressante que le logement était « accessoire »; il permettait un certain « ancrage » qui lui procurait de la « respectabilité » :

Gaston : [...] en fait je n'associe pas le logement à comment je me perçois. C'est-à-dire que vis-à-vis de mon fils et de la société etc, etc...et tout, tu as un certain, entre guillemets, « respectabilité ». Je ne dirais pas « respectabilité », tu as, c'est même pas un statut social. [...] C'est ça. C'est toujours mieux ça, que d'être dans la rue tout croche et que les gens te jugent.

Pascal : C'est ça! Donc finalement, le regard des autres a changé sur toi!

Gaston : Il a changé, mais moi il m'importe peu. [...] Il a changé mais moi je m'en fous parce que je sais ce que je vau.

### Les copains d'abord... et perte du premier logement

Malgré qu'il nous ait dit être plutôt solitaire, Gaston s'est rendu très disponible pour ses « copains ». Il a justement fait une distinction entre ses connaissances dans la rue et ses vrais amis, comme beaucoup d'autres participants, dont Christian, Éric et Francis. Gaston nous a dit qu'il a dépanné des connaissances de la rue en leur offrant de

l'hébergement temporaire même si ceci ne lui tentait pas forcément. Il a commencé à ouvrir sa porte aux autres et c'est dès lors que ses ennuis ont débuté dans son logement. Il nous a dit qu'il a fait une « connerie » en hébergeant des gens chez lui. À l'image de Daniel, Gaston nous a rapporté qu'il y avait beaucoup de va-et-vient dans son logement:

C'est que à un moment donné, j'ai des anciennes fréquentations de [l'organisme B] qui sont passés dans le coin, ils m'ont dit : « Ah, tu as de la chance! C'est PLM! » et tout ça, ben j'ai dit : « Passe à la maison.[...] », tout ça. Bon. C'est des gars qui consommaient, moi je ne consomme pas ni crack ni rien de tout ça. Moi c'est la bibine, l'alcool. Et bon, y'a des choses que je ne savais pas, finalement : « [Gaston] est-ce que je peux squatter chez toi? ». « Oui oui. » Et le propriétaire habitait dans l'immeuble. Et c'est là où on a recommencé le bordel! Le va-et-vient et le machin [...].

Le « bordel » et les « va-et-vient » dans son logement ont valu à Gaston la visite de ses intervenants qui lui ont rapporté le mécontentement de son propriétaire : « Alors là ils sont venu, tout un comité et ils m'ont dit : “ [...] le propriétaire il râle, y'a eu des trucs et tout et il voudrait mieux que je déménage.” » Gaston a donc perdu son premier logement pour s'en faire proposer un second dans le même quartier. Toutefois, avant de nous avancer sur les circonstances entourant son deuxième logement, il importe d'exposer les propos de Gaston en lien avec sa relation avec ses intervenant.e.s.

#### Relation avec les intervenant.e.s : entre l'amitié et la paranoïa

Lorsqu'il était en logement, on lui a présenté un document nommé « l'étoile du rétablissement » afin de centrer ses objectifs autour du principe du rétablissement. Il devait coter certains aspects du rétablissement, comme la confiance et l'espoir, sur une échelle de 1 à 10 par rapport à sa situation. Il nous a dit que ses objectifs étaient entre autres de revoir son fils, avoir un logement et retravailler un jour. Gaston nous a exprimé qu'il a « coopéré » et rempli en effet ses objectifs, mais à son rythme et qu'il n'appréciait pas se « faire prendre par la main ». Selon lui, ses objectifs déterminés à

l'aide de l'outil de l'étoile du rétablissement et les attentes portées à son égard étaient réalistes. Il nous a prévenu toutefois que si ce n'était pas le cas, il serait parti de Montréal sans hésiter. Il nous a dit qu'il avait en effet un sentiment de progression dans ses objectifs. Il a donné en exemple le fait qu'il ait réussi à voir son fils pour sa fête après 5 ans sans contact.

Gaston nous a raconté cependant que cet exploit n'a été possible que par le biais de la médiation d'une de ses intervenantes qui n'était de passage que pendant un été. En effet, pour Gaston, un des inconvénients de PLM est le roulement de personnel. Il nous a expliqué qu'il a dû changer plusieurs fois d'intervenant.e :

Gaston : Bon y'a eu une étoile filante, elle je l'ai vu 2 jours. Parce qu'elle, Julie quand elle est partie à Sherbrooke, on le savait, donc septembre elle allait continuer sa maîtrise, bon envoie un e-mail : « J'espère que ta maîtrise va bien », tout ça. Et une 3 jours. Après ça y'en a eu une autre. Elle aussi disparue dans la brume, *burnout* ou je ne sais pas...Sarah, 3 jours. Alors à chaque là, c'est chiant. Après ça il avait qui...Isabelle Lesage! Super de bonne relation, etc. et tout! [...] D'ailleurs je suis toujours ami avec elle etc.

Pascal : T'es ami même avec elle?

Gaston : Bien, « ami » mais selon le protocole. Parce que seulement le protocole. Tu sais très bien qu'il n'y a pas d'amitié...il y a de la paranoïa là-dedans. Non non...

La paranoïa à laquelle il fait référence dans l'extrait se rapporte au fait qu'en général, un.e intervenant.e doit maintenir une relation professionnelle avec ses usagers de service. Donc une vraie relation d'amitié est impossible en principe puisqu'elle pourrait nuire au travail du professionnel. C'est ce qu'a déploré Gaston. Néanmoins, il nous a affirmé qu'il a de très bonnes relations avec tout le monde, dont ses intervenant.e.s, et qu'il a développé tout de même des relations d'amitié, notamment avec son agent de logement. Cette attitude lui a apporté certains avantages comme il l'a rapporté, en faisant référence à la salle d'entrevue que nous avons pu obtenir grâce à lui.



### Complications de la maladie de Crohn et relocalisation

Pour en revenir à la situation d'hébergement de Gaston, il nous a dit que tout s'est bien déroulé dans son 2<sup>e</sup> logement, mais rapidement, il a souffert « d'attaques » de sa maladie de Crohn, ce qui a considérablement compliqué sa stabilité résidentielle. Il nous a rapporté qu'il a notamment fait des hémorragies rectales et qu'il baignait dans son sang. Comme il nous en a fait mention, il a passé beaucoup de temps à l'hôpital à la suite des complications de sa maladie.

Ensuite, Gaston nous a expliqué les circonstances dans lesquelles il a dû quitter « volontairement » son 2<sup>e</sup> logement. Or, il importe de mentionner que nous avons tenté à plusieurs reprises de bien cerner le contexte et les raisons entourant son éviction « volontaire », mais les passages en ce sens étaient quelque peu confus. Dans un premier temps, il nous a dit qu'au moment de se faire hospitaliser, ses intervenant.e.s lui ont dit que « ça ne pouvait plus marcher » en constatant les symptômes graves de sa maladie. Il a poursuivi en mentionnant que pendant qu'il était à l'hôpital, ses intervenant.e.s ont jeté tous ses effets personnels de son appartement pour cause d'insalubrité en lien avec les symptômes de sa maladie et qu'ils lui ont promis de le relocaliser. Dans un deuxième temps, Gaston nous a dit que c'était son propriétaire qui lui a demandé de quitter « volontairement » son logement :

Gaston : Non non, c'est le propriétaire. Il voulait vendre la bâtisse primo, et deuxièmement, il avait vraiment trop peur que je crève dans son bâtiment. Donc j'ai fait un an de bail normal. Au renouvellement, en juillet...août ça a été bien. Septembre ils m'ont demandé de quitter. Volontairement.

Pascal : Ils t'ont demandé de quitter pour des raisons de quoi?

Gaston : D'insalubrité. J'étais rendu [inaudible].

Pascal : Ton agent de logement a dit quoi par rapport à ça?

Gaston : Ben...il n'a pas le choix d'acquiescer!

En attente d'une autre relocalisation, son intervenante l'a placé à l'organisme A. Gaston a toutefois rapporté que les délais normaux pour une relocalisation n'ont pas été

respectés dans son cas : « Pour HLM tout ça, c'est PLM 1 parce qu'on m'a dit : “ On peut te relocaliser à vie ”. C'est des conneries. [...] Et il est écrit : “ On a 6 mois pour vous relocaliser ”. [...] C'est pas vrai. En tous cas pour moi, ça n'a pas été fait. » Il a expliqué la difficulté de se faire relocaliser en partie à cause de la COVID-19.

### Retour dans les organismes et l'attente d'une troisième proposition de logement

Comme il l'a mentionné dans l'entrevue, Gaston ne se considérait pas à la rue puisqu'il fréquentait des organismes d'aide à l'itinérance. Il partage la vision d'Éric à ce niveau. Gaston nous a dit qu'il est plutôt en « transition » vers un logement. Il ne considérait pas un retour vers les organismes comme un recul par rapport à sa situation résidentielle pour cause du COVID. Le participant a exprimé qu'il se sentait « bien » dans sa situation et qu'il n'était pas affecté par son retour à l'organisme B. Il était prêt à s'accommoder aux exigences de l'organisme B et il nous a dit que ceci ne le « dérange pas ». Il nous a dit aussi que s'il avait à dormir sous un pont, que ceci ne le dérangerait pas non plus, mais qu'il considérerait ceci comme une « étape de plus ».

Puisqu'il était en « transition » d'un logement au moment de l'entrevue, Gaston nous a affirmé que les liens n'étaient pas coupés avec PLM et qu'il était toujours en contact avec un agent de logement afin qu'il lui trouve un autre logement. Par ailleurs, Gaston nous a raconté qu'il a vécu une instabilité même dans les organismes, passant d'un étage à l'autre au sein de l'organisme B dans l'attente d'une solution, que ce soit par le biais d'une offre de son agent de logement, de l'organisme B ou de l'OMHM. Il a qualifié sa situation comme étant « *fucked up* ». Malgré les incongruences qu'il a dit avoir vécu au sein de l'organisme B, Gaston nous a raconté qu'il n'avait que des bons mots à dire à propos de l'organisme devant les caméras :

Non c'est un programme qui est génial! Écoute, j'ai été interviewé par CTU devant [l'organisme B] OK? Et là ils me posent des questions, tu sais, les journalistes sont sournois et tout. Moi je leur ai dit : « [l'organisme B], moi je

n'ai rien à dire. Ils m'ont sauvé le cul, je n'ai rien à dire! » Merci beaucoup, je leur suis très reconnaissant. *That's it, that's all.* Puis c'est la vérité!

Comme les autres participants au programme de PLM, il a dû faire une demande à l'OMHM pour obtenir éventuellement un HLM. Pour Gaston, le choix est clair entre la rue et poursuivre avec PLM : « Ben PLM! Ben oui! C'est évident. Je ne suis pas un *choker*. » De manière intéressante et pour appuyer son dernier propos, Gaston nous a dit qu'il considérerait comme un échec de ne plus être affilié à PLM.

Gaston nous a confié qu'il associait la rue à la liberté, comme plusieurs autres participants, dont Albert, Bernard, Francis et Hubert. Nous avons souligné la contradiction entre la liberté qu'il a évoqué dans le logement et celle qu'il a évoquée dans la rue. Gaston a alors nuancé ses propos :

Il faut des nuances ici. Quand tu as un logement, et que tu as une stabilité, tu sais que tu t'occupes de ton logement, tu sais que tu peux faire ton épicerie, tu peux faire tout ça, c'est une liberté. Si demain on me disait : « Ben monsieur, on ne peut plus rien faire. Vous retournez dans la rue. » OK! Là je vais chercher la deuxième alternative. C'est-à-dire de quitter Montréal!

Par ailleurs, il nous a fait part des nombreuses rencontres « exceptionnelles » qu'il a faites pendant qu'il était à la rue :

Tu sais, j'ai rencontré du monde exceptionnel dans la rue. Je te jure, exceptionnel. Pas con du tout, qui peut te parler de musique, il peut te parler d'un tas de choses. [...] Et puis tiens, une partie importe de gens qui sont dans la rue, qui ne veulent pas vivre en logement. Et ça il y en a. Y'en a. Et j'en ai rencontré beaucoup.

#### Point d'interprétation : Entre la liberté dans la rue et hors de la rue

L'histoire de Gaston témoigne d'un déni de reconnaissance à plus d'un niveau. En premier lieu, Gaston nous a fait part qu'il est considéré comme une « disgrâce » aux yeux de sa famille notamment à cause de son casier judiciaire. Nous avons donc pu

considérer que son existence faisait l'objet d'un déni de reconnaissance de la part de sa famille ce qui engendrait une dissonance existentielle entre son identité désirée (père de famille) et son identité assignée (criminel, alcoolique). En deuxième lieu, Gaston a justifié son entrée dans la rue par un manque de jugement de la part des bureaux de l'aide sociale qui l'ont considéré subitement comme étant apte au travail alors qu'il était pourtant contraint par d'importants problèmes de santé. Il en résulte que son allocation a été réduite de moitié et qu'il a dû se retrouver à la rue. Nous avons compris que Gaston considérait cela comme un déni de reconnaissance de ses problèmes de santé.

Son passage à la rue s'est fait relativement passivement, n'ayant pas eu le choix de s'y retrouver. Il semblait alors s'inscrire dans une logique du sujet anémique (ne rien faire) puisqu'il n'avait pas tenté de concilier son identité désirée (être reconnu inapte au travail) et son identité assignée (apte au travail) par une quelconque forme de contestation. Il a alors encore vécu une dissonance existentielle. Il a donc passé deux ans à la rue avant de se mobiliser pour tenter de trouver une stabilité résidentielle, allant « de maison de chambres en maison de chambres », mais sans succès. Gaston a fini par se retrouver dans les refuges d'aide à l'itinérance à la suite de l'insuccès de ses démarches autonomes. Rappelons toutefois que Gaston se sentait bien dans la rue, que ceci ne le « dérangeait pas » et qu'il y voit une certaine forme de liberté. De concert avec les rencontres « exceptionnelles » qu'il y a faites, nous avons conclu qu'il se trouvait à mi-chemin entre « sortir de la rue » et « s'en sortir dans la rue » puisqu'il a remodelé ses repères identitaires à même la rue.

Une fois qu'il a commencé à fréquenter les organismes, il a cherché à se faire prendre en charge par des programmes d'aide au logement, comme par l'entremise du pavillon

Y<sup>1</sup> à l'organisme B ou PLM. Il s'est donc mis à la disposition des intervenant.e.s pour quitter la rue en suivant une logique du sujet altruiste :

[...] ensuite ça été [l'organisme B], donc y'a eu des *up and down*, jusqu'à ce que je parle mon intervenant René à l'époque, puis je lui dis, j'ai un 4e, ça m'intéresse, tout ça... Donc si c'est pour 6-7 mois, je suis prêt à payer. Mais c'est plus moi dans l'optique d'aller habiter au [pavillon Y]. Tu sais tout ce qui est structure autour de l'organisme B, en attendant des HLM. [...] Et tu es là et c'est ça. [...] je me suis fait approché par M. Bastien, qui était PLM, et là qui m'a dit : « voilà, je te réfère. »

Avec PLM, son agent de logement lui a proposé un logement dans le quartier qu'il désirait, près de son fils et d'une rue commerciale. Gaston a rapidement retrouvé ses repères, ce qui semblait répondre à un besoin de consonance existentielle et de reconnaissance sociale : « Ah il continue à m'intéresser à mort et je connais tout le monde et j'ai vécu 18 ans dans ce quartier et je connais très très bien et je suis très à l'aise dans ce quartier. » De plus, comme nous l'avons exposé précédemment, son logement lui a procuré un sentiment de « respectabilité » et il ne se sentait plus jugé par les autres. « L'ancrage » que lui a procuré le logement répondait bien à son identité désirée (logement dans un quartier qu'il connaît, respectabilité, rôle de père) et il recevait la reconnaissance des autres et de son fils ce qui correspondait à son identité assignée (citoyen, père).

Cependant, les repères identitaires de Gaston semblaient toujours ambivalents, dans et hors de la rue. Comme nous allons le constater au fil de l'analyse, Gaston avait un grand besoin de reconnaissance sociale dans toutes les circonstances où il se trouvait. Ainsi, il n'a pas hésité à inviter et héberger ses copains qui sont restés à la rue. Ceci lui

---

<sup>1</sup> Le pavillon Y est un bloc appartement tenu par l'organisme B qui répond aux critères de logements subventionnés de type *single-site*.

a créé des ennuis puisque son propriétaire habitait la même bâtisse et qu'il constatait les nombreux va-et-vient. Son histoire n'était pas sans rappeler celles de Daniel et Hubert qui ont fait preuve de trop d'empathie auprès de leurs pairs restés dans la rue au prix de leur logement. Ainsi, Gaston, tout comme Daniel et Hubert, semble avoir fait preuve d'un excès d'altruisme résultant en un déni d'accomplissement personnel, tel que l'entend Bajoit (2003). En enfreignant les règles du logement subventionné en hébergeant des personnes chez lui, Gaston a mis à risque sa stabilité résidentielle. Donc entre son identité désirée (logement stable, quartier qu'il connaît) et son identité assignée (un gars de la rue), nous pensons qu'il a choisi d'inhiber son identité désirée afin de faire plaisir à ses connaissances de la rue et en retirer de la reconnaissance sociale en suivant une logique du sujet altruiste. La consommation de drogue et d'alcool dans son logement faisait aussi écho à la reproduction de la rue dans le logement, tout comme Daniel encore une fois. Cette situation a amené Gaston à perdre son premier logement étant donné l'insatisfaction de son propriétaire. Toutefois, ses intervenant.e.s de PLM ont pu le relocaliser rapidement et encore dans le même quartier.

Avant d'analyser l'offre de son deuxième logement et son retour à la rue, nous souhaitons porter un regard sur la relation entre Gaston et ses intervenants. En effet, Gaston nous a dit à plusieurs reprises comment qu'il avait de la facilité à entretenir de bonnes relations avec ses intervenant.e.s. Il nous a même dit qu'il avait développé une relation d'amitié avec son agent de logement de l'époque ainsi qu'avec son intervenante Isabelle. Il a d'ailleurs fait un reproche concernant le tabou que représente les relations d'amitié entre un.e intervenant.e et un usager. On en comprend que Gaston a un fort besoin de reconnaissance sociale. Il nous semble d'ailleurs qu'il a tenté à quelques occasions de nous donner des réponses en fonction de nos attentes dans l'entrevue afin de nous faire plaisir, comme mentionné dans l'extrait : « Mais tu sais, je te donne comme ça des lignes parce que je n'ai pas grand-chose de négatif. »

Ceci nous a fait penser que Gaston est familier avec la logique du sujet adaptateur. En effet, il a été en mesure de se conformer aux attentes de toutes ses relations selon le contexte dans lequel il se trouvait, même s'il poursuivait « secrètement » ses fins propres à l'occasion, comme par exemple en contournant le règlement de ne pas boire d'alcool dans le périmètre de l'organisme E.

Selon notre lecture, c'est pourquoi Gaston nous a fait part de son mécontentement à l'égard du roulement de personnel constant et qu'il devait à chaque fois rétablir ses relations. En effet, c'était le plus important désavantage de PLM selon ce qu'il nous a dit. Cette situation du roulement de personnel semble avoir créé une tension chez Gaston entre son identité engagée (créer des relations amicales) et son identité assignée (client, relation professionnelle). Il semble toutefois s'être inscrit dans une logique du sujet pragmatique pour réduire cette tension en s'adaptant au gré des circonstances pour maintenir des bonnes relations au fur et à mesure des roulements de personnels. Ceci lui a permis de conserver une certaine forme de reconnaissance sociale de leur part.

En lien avec les attentes de ses intervenant.e.s envers lui, Gaston nous a rapporté l'importance d'une coopération et d'une relation « donnant-donnant ». Cependant, il a affirmé qu'il n'aimait pas se faire « prendre par la main » pour atteindre ses objectifs. Ceci nous fait comprendre qu'il a un besoin d'autonomie et de responsabilité. Gaston a donc vécu une tension entre son identité engagée (faire ses démarches, autonomie) et son identité assignée (inapte) ce qui lui a créé un déni de reconnaissance. En suivant une logique du sujet rebelle, il a rejeté l'étiquette d'une personne inapte et il s'est engagé à faire ses démarches à son rythme. Toujours pour appuyer son besoin d'autonomie, Gaston nous a dit que s'il jugeait les objectifs comme étant irréalistes, il n'aurait pas eu de difficulté à laisser tomber PLM, s'inscrire dans une logique du sujet innovateur et quitter Montréal : « Si ce n'était pas réaliste, j'aurais dit : “ merci beaucoup, donne-moi le papier, je quitte PLM, *shlack shlack...*” Je me démerde, je vais

trouver un 1 et demi, n'importe où ailleurs que Montréal et je quitte Montréal et c'est tout. »

En revenant à sa situation en logement, Gaston nous a dit qu'il a vécu beaucoup d'instabilité dans son deuxième logement à cause de ses problèmes de santé. En effet, il nous a raconté qu'il a eu plusieurs épisodes d'hospitalisation en plus de rendre son logement insalubre à cause des symptômes de sa maladie de Crohn. Il nous a dit que le propriétaire aurait alors refusé de poursuivre son bail de peur qu'il meure dans son logement, ce qui aurait nui à la mise en vente de la bâtisse. Les passages évoqués par le participant à ce sujet ont parfois été confus. Conjointement avec ses intervenant.e.s de PLM, Gaston aurait accepté de quitter son logement « volontairement », même s'il n'avait pas le choix. Il a rapporté de plus que tous ses effets personnels ont été jetés à cause de l'insalubrité dans son logement liée aux complications de sa maladie (hémorragie rectale, diarrhée). Nous lui avons demandé s'il avait eu la possibilité d'avoir recours à la Régie du logement pour faire valoir ses droits, mais le participant n'a pas répondu à la question.

Il nous semble donc avoir accepté passivement de retourner dans des refuges dans l'attente d'un prochain logement de PLM ou d'un HLM. Il est par conséquent intéressant de remarquer que cette situation ne semble pas avoir provoqué de tension existentielle chez lui. Son témoignage nous a fait comprendre qu'il s'est conformé parfaitement aux attentes de ses intervenant.e.s: il s'est mis à leur disposition encore une fois en suivant une logique du sujet altruiste et du sujet conformiste. En ce sens, il nous a dit qu'il considérerait comme un échec le fait de ne pas se trouver un logement par le biais de PLM : « [...] que ce ne soit plus PLM, en attendant un HLM, ben ce serait un échec. Et moi j'ai horreur des échecs. Je n'échoue pas. Nous on n'a pas été élevés pour échouer ». Cet extrait est l'un des plus forts de son entrevue. Il lui est donc difficile d'admettre des échecs puisque ceux-ci ne correspondraient pas à son identité



assignée par lui-même et sa famille. Il a donc bel et bien été en mesure de s'adapter aux circonstances de sa vie pour qu'elle ait un sens. C'est probablement pourquoi Gaston a eu de la difficulté à nous expliquer clairement les circonstances de son retour à la rue après son deuxième logement.

Comme Gaston nous l'a spécifié, il ne considérait pas sa situation de retour aux refuges comme étant la rue à proprement parler. Il n'y voyait pas de difficulté à s'y adapter. En effet, il répondait à la fois aux attentes de ses intervenant.e.s (attendre un logement en étant dans un refuge) et les attentes de ses pairs dans la rue (un gars de la rue). Notons qu'il a grandement apprécié sa relation avec Isabelle pendant qu'il était à l'organisme B puisqu'elle lui offrait un cadre d'intervention hors norme pour un usager, mais normalisant comme « ami ». Ceci semble lui avoir procuré une reconnaissance sociale : « D'ailleurs je suis toujours ami avec elle etc. [...] alors on allait chez Van Houtte. Ou, en face de [l'organisme B], pas forcément dans un bureau. Ou alors il fait beau, on est dehors, on fume une cigarette puis on rentre les deux [inaudible]. » Ce passage nous a indiqué comment ses repères identitaires semblaient s'éloigner progressivement de la rue.

Nous avons déduit par conséquent que son retour à la rue s'est fait principalement par besoin de reconnaissance sociale. Comme nous avons tenté de le démontrer, Gaston a recherché activement de la reconnaissance sociale tout au long des circonstances dans lesquelles il s'est inscrit : que ce soit au niveau de ses amitiés avec les intervenant.e.s et ses pairs, la « respectabilité » qu'il a acquise en logement, le fait de renouer ses liens avec son fils ou encore, lorsqu'il s'est rué devant les caméras pour vanter les bienfaits de l'organisme B. Il s'est surtout engagé dans des logiques du sujet adaptateur (identité assignée) afin de répondre aux attentes de ses intervenant.e.s, du moins en apparence. En effet, en regard à ses pairs dans la rue, Gaston semble avoir été prêt à se dénier son besoin d'accomplissement personnel (logement dans le quartier qu'il aime et près de

son fils, stabilité) afin de se conformer à leurs attentes. Gaston était donc toujours ambivalent quant à ses repères identitaires hors de la rue (stabilité, rôle de père, liberté) et dans la rue (alcool, amis consommateurs, liberté). De plus, il nous a mentionné qu'il se sentait bien dans la rue et dans les organismes, qu'il y retrouvait une forme de liberté, même s'il nuancait ses propos à cet égard. C'est pourquoi nous jugeons que Gaston se situe davantage dans « s'en sortir dans la rue ».

Il nous a toutefois dit à plusieurs reprises vouloir sortir des refuges par le biais de PLM ou d'un HLM et que c'était son plan actuel. Il a même affirmé à deux reprises qu'il quitterait Montréal s'il était forcé de retourner à la rue (pour lui, les refuges ne sont pas la rue). Puisqu'il attendait relativement passivement qu'on lui ait trouvé un autre logement sans avoir repositionné solidement ses repères identitaires hors de la rue, nous croyons qu'il s'inscrivait dans une moindre mesure dans « sortir de la rue » afin de répondre à un besoin de consonance existentielle. En ce sens, il chercherait à rapprocher son identité désirée avec son identité assignée. Effectivement, rappelons que l'identité désirée du participant se situe surtout au niveau de son rôle de père pour son fils et d'obtenir une certaine stabilité en logement, ce qui est partagé avec l'identité assignée par son fils (père présent et fiable).

#### 4.4.4 Hubert

Hubert s'est présenté comme quelqu'un de particulièrement positif et sociable. Il a vécu longtemps dans sa tente tout en travaillant pour l'organisme H, vendant des magazines dans la rue. Sur un coup de tête et pour forcer de nouvelles opportunités, il a fait un geste qu'il a qualifié de radical : brûler sa tente et ses effets. Selon lui, ceci lui a permis de se faire connaître notamment et il s'est fait offrir un logement subventionné par le biais de l'organisme H. Il ne s'est jamais senti inclus par ses voisins puisque ceux-ci faisaient des plaintes à la police pour chaque « niaiserie » qu'il faisait. Hubert considère que c'est par jalousie de sa subvention que ses voisins ont agi de la sorte. Il a abandonné

son logement en signant une entente à l'amiable et est retourné à la rue. Hubert a fait un grand travail intérieur par la suite afin de trouver la bonne « balance » entre la rue et le logement. Il s'est récemment dit prêt à retourner dans « l'engrenage du logement ».

#### Faire des *moves* pour démontrer son potentiel d'être en logement autonome

Hubert nous a raconté qu'il travaillait depuis 5 ans pour l'organisme H afin se faire un peu d'argent. Il nous a dit : « Quand tu commences à être camelot, c'est pour te sortir de la rue. » Selon lui, il fait néanmoins partie actuellement d'un petit groupe d'une dizaine de travailleurs qui ne sont toujours pas en logement. Comme Hubert nous en a fait part, il a préféré de loin vivre dans sa tente plutôt que de fréquenter les ressources communautaires : « C'est parce que t'as des restrictions après ça, des règlements et tout...ça ne te tente pas d'avoir ça. » Comme nous allons le constater au courant de l'entrevue, Hubert est ambivalent face à la rue et comment il s'y sent. Il nous a dit néanmoins qu'il était « bien » dans sa tente pendant plusieurs années, notamment puisqu'il n'avait « aucune responsabilité ».

La motivation d'Hubert à se trouver un logement « comme tout le monde » malgré qu'il était relativement bien dans la rue, était son besoin d'intimité et « d'avoir une vie ». Comme il nous l'a mentionné, il cherchait à se responsabiliser. Il a considéré que c'est en se responsabilisant qu'il pourrait briser le cycle de son itinérance, notamment en lien avec son problème de toxicomanie. Il a alors entrepris un moyen radical pour se mobiliser dans son processus de sortie de rue :

Moi j'ai fait de quoi de ben ben *sport*...c'est peut-être pour ça que j'ai pogné, que j'ai été appliqué. Parce qu'eux autres ils l'ont su. Deux ans avant que [l'organisme H] me demande d'avoir le logement à 25 % de mon salaire, j'avais ma tente, j'ai pris mon sac à dos, j'ai sacré le feu dans ma tente. [...] J'ai sacré mon camp. Tout a brûlé, mes affaires, ma tente, c'est juste des choses secondaires. Mais j'ai fait de quoi. J'ai eu un logement en chair bon. C'est ça, tu te tannes un moment donné. C'était ma manière à moi. On brûle les affaires et on passe à autre chose. [...]

C'est radical mais ça aide. Il faut que tu fasses de quoi des fois. Un bon coup de pied au cul.

C'est par ce « *move* » que selon lui, les intervenant.e.s de l'organisme H ont considéré sa candidature : « J'avais un bon potentiel. J'étais peut-être dans la rue mais il voyait que je faisais des *moves*, que je m'habillais pas comme un iti...je m'habillais proprement. Tout. C'est pour ça que l'intervenant m'a approché. » Hubert nous a expliqué que l'organisme H a deux types d'offres de logement subventionné : des logements dans la communauté (*scattered-site*) et des blocs appartements où de petits lofts sont offerts aux camelots de l'organisme H (*single-site*). Il s'est fait offrir un logement dans la communauté au terme d'une entrevue qui cherchait à évaluer son niveau d'autonomie (capacité à faire l'épicerie, entretenir le logement, etc.). Contrairement à l'offre de PLM, l'offre de l'organisme H ne comprenait pas de suivis avec un.e intervenant.e, ce qu'Hubert a apprécié de prime abord :

Ben oui, c'est génial parce que t'aimes pas ça quelqu'un qui vient te voir chez vous, une fois par semaine tsé, pour savoir que t'as pas ramassé ta paire de bobette qui traîne à terre...ça ne me tente pas de me faire dire ça. [...] J'avais personne...J'ai été là pendant 6 mois de temps. [...] C'est une formule tu es libre ça. [...] Tu fonctionnes par toi-même.

Comme plusieurs participants dont Christian et Daniel, Hubert a obtenu son logement rapidement, après 2 mois d'attente, ce qu'il a aimé. Comme rapporté aussi par tous les participants, Hubert a apprécié la grandeur, l'ameublement et le faible coût de son logement. Il n'a donc pas hésité à accepter l'offre qu'on lui a fait.

#### Entre la liberté du logement et le harcèlement de ses voisins

Hubert est demeuré pendant 6 mois dans son logement avant de « *scrapper* » celui-ci. Pourtant, il nous a dit que son intégration dans son logement était « géniale » et qu'en deux mois, il a réussi à s'acheter tous les meubles dont il avait besoin. Il nous a rapporté avoir été fier de lui d'avoir investi son logement de la sorte : « Je me suis meublé le

logement *spic and span* ». Son logement lui a permis de retrouver son sentiment de citoyenneté et de reprendre le « *pattern* » associé, tout comme nous ont rapporté Albert, Bernard et Gaston. Entre son passé d'itinérant et son présent de citoyen, il y voit une certaine forme de « balance », un thème qui lui est cher et auquel nous reviendrons :

Oui ça a changé mes habitudes de vie dans le sens que je...parce que j'ai déjà eu, je n'ai pas toujours été dans la rue, j'ai eu une vie sociale, j'ai eu une blonde pendant 17 ans de temps...Je retournais comme dans le *pattern*. Tu sais, tu fais tes commissions, c'est sûr que tu retournes dans le *pattern* de citoyen comme on dit. Je redevais citoyen, je n'étais plus un itinérant. C'est ça c'est là la balance. Tu es citoyen, t'es itinérant...ça joue dans la balance là!

Cependant, Hubert nous a rapporté qu'il avait une mauvaise relation avec ses voisins et c'est ce qui a constitué le facteur principal de son retour à la rue. Effectivement, il nous a évoqué dans un premier temps que ses voisins étaient « jaloux » de sa subvention au logement. Il se sentait jugé dans son bloc : « Je ne *fittais* pas avec eux parce que déjà-là, je payais ben moins cher qu'eux autres, puis eux autres le savaient. Je le savais dans leur regard. Ils me regardaient, ils ne m'aimaient pas. » Pour Hubert, la jalousie a mené ses voisins à porter constamment des plaintes contre lui : « Je te dis, j'avais la police chez nous à tous les jours. [...] Aussitôt que je faisais une petite niaiserie, la police était chez nous. » Hubert a soulevé de manière éloquente le paradoxe entre sa nouvelle liberté en logement, l'autonomie dont il était censé jouir et les contraintes imposées par ses voisins :

J'étais libre dans le logement. Je n'avais pas d'intervenants, j'avais pas de restrictions, je pouvais faire des *partys* chez nous, je pouvais inviter du monde chez nous, mais quand le concierge le savait, il faisait une plainte. À toutes les fois. Il me disait : « Toi t'as invité du monde chez vous. » « Ouais mais je ne suis pas supposé avoir de contraintes, puis là tu me fais des reproches quand j'invite une fille chez nous. » C'est là que y'a commencé à avoir un conflit.

À l'image de Daniel et Gaston, Hubert a invité des pairs qui sont restés à la rue chez lui afin de leur offrir une douche et un hébergement temporaire, même s'il savait qu'il

n'avait pas le droit étant donné le cadre du logement subventionné. Ses voisins se sont plaints de ces va-et-vient, ce qu'il a trouvé « fatiguant ». Hubert nous a même dit qu'il considérait les plaintes comme étant davantage du « harcèlement ». Il s'est alors retourné vers un responsable de l'organisme H pour obtenir du soutien :

Puis là j'allais voir à [l'organisme H], je me plaignais que la police était tout le temps chez nous. Il dit : « Ah, pas grave, laisse-les faire, laisse-les faire... » [...] j'avais aucun coup de main. J'avais des problèmes dans le logement et je n'avais aucun soutien pour...J'avais aucun soutien. [...] Je me sentais démuni, tout seul, démuni dans le logement. Je ne pouvais pas rien faire! [...] J'ai été voir l'intervenant et ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas rien faire. Pourtant, c'était eux-autres qui m'avaient trouvé le logement.

En plus de sa relation conflictuelle avec ses voisins, Hubert nous a fait part qu'il s'ennuyait dans son logement. Après des séances de ménage, il n'avait rien à faire ce qui nous rappelle le cas de Francis. Il a évoqué qu'il ne se sentait plus « heureux » et qu'il « fatiguait dans sa peau ». En effet, Hubert nous a expliqué à plusieurs reprises l'ambivalence qui l'habitait entre son logement et la rue. Il a bien essayé de rester une journée au complet chez lui, mais il a trouvé ça « *rough* ». C'est alors qu'il a commencé à remettre en question son logement : « “ Je *scrap* tu mon logement, ou je ne *scrap* pas mon logement? ” Je ne suis même pas capable de rester une journée dans le logement. »

À l'inverse, il nous a dit que sa relation avec ses pairs n'a pas changé et qu'il retournait tous les matins à la rue afin de retrouver ses amis qui travaillaient à l'organisme H pour « faire comme eux ». Il nous a dit qu'il n'était pas bien dans son logement en fin de compte à cause des raisons mentionnées précédemment et aussi face à son ambivalence relativement à la rue. C'est ainsi qu'il a justifié son retour à la rue :

Que y'aille tout le temps des plaintes, du harcèlement, puis j'étais tout seul, démunis, pour me débrouiller. [...] Ils disent hein, ton itinérance, ça va toujours rester en dedans de toi. Je n'étais pas bien dans le logement, je n'étais pas bien.

J'ai tout *flushé* et je suis retourné dans la rue. [...] Mon itinérance m'a ramené dans la rue.

Tout comme Daniel, Hubert a eu l'opportunité de signer un bris de bail à l'amiable, ce qui lui évitait d'avoir des conséquences à long terme avec l'OMHM. Le participant a ajouté que ses intervenant.e.s de l'organisme H ont été contents qu'il ait opté pour cette avenue puisqu'ils ne voulaient pas qu'il se retrouve devant la Régie du logement. Il est alors rapidement retourné à son lieu de camping pour « avoir la paix » à la suite de la déception de sa première expérience en logement subventionné. Cependant, après quelques semaines, il en est venu à la conclusion qu'il n'avait « plus rien » et qu'il devrait se replacer à nouveau. Hubert nous a dit qu'il n'était « pas encore prêt » finalement à entrer en logement.

#### Un suivi avec un.e intervenant.e pour s'aider

Hubert a formulé quelques critiques en lien avec le manque de suivi en logement subventionné. Il nous a dit en premier lieu comment il aurait aimé, après mûre réflexion, un suivi minimal avec un.e intervenant.e, notamment pour l'épauler au niveau de sa toxicomanie même. Il aurait aimé se fixer des objectifs avec un.e intervenant.e pour l'aider à maintenir une stabilité résidentielle. Dans la même lignée, Hubert a fait mention qu'un suivi pourrait être aidant lorsqu'une personne sort de la rue, pour la guider sur le plan psychosocial. Notamment, il aurait voulu obtenir du soutien pour faire sa carte d'assurance-maladie.

En rejoignant le discours d'Éric, Hubert nous a dit qu'avec du recul, il aurait aimé se faire offrir une fiducie et un suivi au niveau du paiement de son loyer. En effet, il est conscient de sa vulnérabilité au niveau de sa consommation de drogue et il nous a fait part qu'il a omis de payer son loyer à deux reprises pour cette raison. Cependant, et ce qui corrobore les propos d'Éric, il ne pouvait pas placer son argent en fiducie volontaire dans aucune ressource communautaire par manque de place. En somme, Hubert nous

a dit qu'il croit qu'un suivi avec un.e intervenant.e. aurait pu l'aider à se maintenir en logement : « Je ne changerais rien, mais la seule affaire, ce serait d'avoir un suivi avec un intervenant. Ça ça serait aidant. Si j'aurais eu un suivi avant de scrapper le logement, j'aurais gardé le logement, ça c'est sûr ça. Ouin c'est peut-être ça le hic. »

Avant de poursuivre avec le retour à la rue d'Hubert, il nous semble important de faire un détour sur sa perception de la différence entre des logements de type *scattered-site* et *single-site* et ce qu'il aurait préféré pour lui-même.

#### Les modèles de *scattered-site* et *single-site*

Comme nous l'avons présenté dans le premier chapitre, plusieurs déclinaisons du logement subventionné existent. Hubert nous a fait part en début d'entrevue que l'organisme H possédait les deux formes les plus courantes de logement subventionné soit les types *scattered-site* (logement anonyme dans la communauté) et *single-site* (un seul bloc dont tous les appartements sont subventionnés). Pour Hubert, le modèle de *scattered-site* a connu des ratés qui ont finalement mené à la terminaison du programme. Il nous a rapporté que l'organisme H offre actuellement seulement des logements dans des blocs qui leur appartiennent, où « c'est tout le monde pareil dans la bâtisse ». Entre les deux options, Hubert nous a dit qu'il aurait préféré un logement de type *single-site* : « Moi j'aurais choisi les lofts. [...] C'est pour ça que la deuxième qu'ils m'ont donné, j'ai accepté. Tout de suite j'ai été, je n'ai pas été accepté à cause qu'il me reste encore un an ou deux à attendre. Après ça, après ça je vais être accepté. » Hubert nous a dit que l'avantage d'un logement de type *single-site* avec l'organisme H réside justement dans le fait que tout le monde se connaît et partage le même travail. Il en résulte un sentiment d'appartenir à une grande famille :

Mais c'est tous du monde pareil, c'est tous du monde qui travaillent à [l'organisme H]. [...] On se connaît, on est des camelots. On a tous nos spots de vente puis on parle de comment ta vente a marché, on est dans la même job autrement dit.



Comment que tes ventes marchent, on se donne des trucs, on a des réunions, on a des réunions une fois par mois, tous les camelots se réunissent, puis on parle de nos ventes et tout. C'est comme une famille.

### Autre expérience de logement et relation dans la rue

Hubert nous a dit qu'une fois qu'il est retourné à la rue, il s'est « tanné » de sa situation au bout d'une année et a brûlé à nouveau sa tente. Ceci lui aurait permis de se mobiliser pour trouver un autre logement, mais cette fois-ci, non subventionné. Malheureusement, l'enregistrement de ce passage a fait défaut par manque d'espace dans l'enregistreuse et nous n'avons que des segments de son témoignage à cet égard :

J'ai refait pareil l'année suivante, je me suis tanné, j'avais encore la tente sur le même terrain. J'ai repris mon stock, j'ai sacré le feu dans la tente. Mais j'ai fait de quoi. Puis là eux-autres ils ont su ça. La troisième année, ils me donnaient un logement. Tu vois? Ça m'a donné quelque chose. [...] Ben oui...je n'ai plus le choix! Rendu là, j'ai mon sac à dos...[coupure dans l'enregistrement] Là je suis obligé, j'ai mon argent dans les poches, vas te chercher un appartement! Je me suis trouvé un appartement, mais ça n'a pas marché à cause que c'était tout petit puis que je capotais, mais au moins j'ai fait le *move*.

Même si l'expérience de ce logement ne semble pas avoir été un succès à proprement parler, Hubert nous a dit que ses *moves* ont encore eu un écho chez ses intervenant.e.s de l'organisme H qui se sont alors occupé de son cas. En ce sens, ils lui ont proposé quelques années plus tard, au courant de l'été 2020, un deuxième logement dans leur bloc appartement de type *single-site*, comme il le souhaitait. Toutefois, sa candidature n'a pas été retenue puisqu'il avait déjà eu une première chance dans leur autre type de logement : « Pourtant ça m'a déçu parce que quand j'ai signé un refus du logement, v'là 5 ans avec un des responsables, il m'a dit que je n'aurais pas de problème. »

Par la suite, Hubert nous a fait état de sa situation pendant qu'il était à la rue. Il nous a dit qu'il avait plus de visites en logement et inversement, qu'il voyait moins de gens maintenant qu'il était à la rue. Il est resté à distance des autres personnes dans la rue

puisqu'il se considérait comme étant un nomade. De manière un peu confuse, il nous a toutefois dit qu'il se sentait mieux à la rue qu'en logement puisqu'il avait plus de relations avec les passants :

Pascal : Parce c'est drôle, au fil de l'entrevue, j'avais l'impression que quand t'étais en logement, tu te sentais plus isolé et que tu voyais moins de monde...

Hubert : C'est le contraire. En logement, tu es isolé...tu es isolé... tu n'es pas isolé en logement.

Pascal : [...] Parce que qu'être tout seul dehors, c'est mieux qu'être tout seul entre 4 murs? C'est ça que tu me dis?

Hubert : Oui. Oui. Exactement oui. Parce que tu es tout seul dehors...dehors tu es tout seul, y'a du monde qui vont passer ils vont compatir sur toi. Pas se faire plaindre, mais le sourire...ils sourissent, ils disent un beau bonjour. Le beau bonjour il fait tellement du bien en dedans. Ça fait du bien. Mais tandis qu'en appartement, ils ne le savent pas eux autres que t'es déprimé, que t'es en détresse en dedans.

#### Gérer son itinérance et ses apprentissages

Hubert nous a fait mention souvent du principe de « gérer son itinérance » avant de s'installer en logement. En ce sens, il a fait un retour sur son expérience de logement subventionné et sa difficulté à rester dans son logement :

Les deux premiers mois c'était écœurant. [...] Mais un coup que t'as tout, t'es assis, tu prends ta bière...ce n'est pas le *fun*. J'allais dehors, je rentrais, j'étais pas capable de rester dans le logement! C'est là que le gros hic : gère ton itinérance avant d'aller en appartement. [...] Parce que ce n'est pas évident à lâcher le dehors. [...] S'ils t'offrent des beaux logements pas chers, puis que tu n'es pas prêt à l'avoir, qu'est-ce qui va arriver? [...] Tu vas le *scraper*, tu vas le *flusher*, tu ne payeras pas des loyers tu vas sauter des loyers et tu vas te faire sacrer dehors comme tout le monde.

Ainsi, depuis qu'il est à la rue, Hubert nous a dit qu'il a fait beaucoup de travail pour retrouver cet équilibre dont il nous a parlé, entre la rue et le logement. Il nous a fait part de ses réflexions quant à l'équilibre à atteindre entre le logement et la rue :

Parce que quand tu es en appartement, tu n'as rien à faire, tu t'ennuies, puis tu te parles...Mais là t'es en appartement, t'es bien au chaud, mais tu penses : « Dehors je serais bien aussi...je serais bien dehors aussi. » Quand tu es dehors : « Je serais bien aussi en appartement. » C'est ça la balance. C'est que tu es indécis. C'est dur à dire. Là il faut que tu te fasses un équilibre. Avant d'accepter un logement pas cher, fait un équilibre dans ta vie, puis accepte après ça.

Hubert nous a dit qu'il a fait un cheminement depuis son dernier logement à cet égard et qu'il se sent fin prêt à conjuguer la rue avec sa perspective de logement. En ce sens, il a notamment décidé d'arrêter de consommer de la drogue et de fréquenter ses amis consommateurs pour s'affranchir de sa dépendance.

Hubert a aussi fait quelques apprentissages à la suite de son expérience de logement subventionné. Il nous a raconté comment après un travail sur lui-même, il se sent plus apte à être un « citoyen » et faire « comme tout le monde » :

C'est sûr que des apprentissages, l'expérience, j'ai fait pour que ça marche. Je veux avoir quelque chose, je veux me sortir de la rue. Je veux avoir une vie, comme toi, sociale, tu sais, d'être citoyen, logement, comme tout le monde, me lever, aller travailler, faire mes commissions, mais il faut que tu travailles ça. J'ai travaillé ça. Ça ne marche pas? Bien tu te relèves debout, puis t'essaies d'autres possibilités, d'autres manières pour que ça marche.

### Fierté et perspective d'avenir

Ayant géré son itinérance, Hubert se sent prêt à obtenir une autre chance en logement subventionné. Effectivement, il nous a raconté qu'il avait refusé dans le passé une offre de logement subventionné par le biais de l'organisme D<sup>1</sup>, mais qu'il a fait une seconde demande maintenant qu'il se sent prêt. Hubert a donc cette perspective de logement

---

<sup>1</sup> L'organisme D est un organisme communautaire qui vient en aide aux personnes en situation d'itinérance de 55 ans et plus.

dans un avenir rapproché, qu'il soit subventionné ou non : « [...] c'est ça qui me motive, je vais avoir un appartement, que ce soit à 25 % ou pas à 25 %, je m'en fous, avoir mon appartement. [...] Je vais peut-être me sortir de la rue aujourd'hui ». Il s'est dit « content » de lui et satisfait de pouvoir retourner dans « l'engrenage d'un logement ».

Il a noté toutefois qu'il est encore « fragile » au niveau de sa toxicomanie, ce qui peut avoir une incidence sur son argent. Il a décidé en cours d'entrevue de prendre des moyens pour s'aider, notamment auprès du centre Dollard-Cormier<sup>1</sup>. Il avait l'intention de s'y rendre pour y sécuriser son argent dans l'attente d'un logement. Finalement, Hubert nous a fait part de sa perspective d'avenir :

[...] j'ai besoin de responsabilités moi. [...] je veux suivre un cours. Là j'ai le goût de faire du sociable. [...] Fac j'ai pas de problèmes moi d'avoir un appartement. Puis ça va très bien. [...] je vais pouvoir aller m'inscrire pour suivre un cours dans la boucherie, c'est juste 6 mois et je vais pouvoir faire application à IGA/Metro puis servir des petites madames, je vais être content dans le public. J'ai besoin de ça. J'ai besoin de jaser au monde. Si je ne jaisais pas au monde, je virerais fou.

Point d'interprétation : Faire des *moves* pour générer des opportunités de logement

Pour Hubert, c'est sa capacité à se mettre en action qui lui a permis d'obtenir des offres de logement subventionné et il en était très fier comme il nous en a fait part tout au long de l'entrevue. Tout d'abord, Hubert a eu une certaine réflexion avant de se mettre en action au niveau de sa responsabilisation et le genre de vie qu'il voulait mener :

Tu sais une tente, tu n'as pas de loyer à payer, t'as aucune responsabilité [...] mais, je ne veux plus faire ça ce genre de vie-là. Je veux avoir un logement

---

<sup>1</sup> Le centre Dollard-Cormier a été rebaptisé le Centre de réadaptation en dépendance de Montréal. Il s'agit d'un organisme institutionnel d'aide envers les personnes emprises avec un problème de dépendance.

comme tout le monde [...] C'est parce que je veux avoir une vie. [...] Parce que ce n'est pas une vie rester dans une tente tout le temps. On s'entend tu que je veux avoir une blonde. « Où tu restes? » « Je reste dans la tente là-bas », ben ça l'intéresse pas fort fort. [...]

On constate dans l'extrait qu'Hubert a fait un certain travail au niveau de ses repères identitaires hors de la rue avant de brûler sa tente pour se forcer à se mobiliser. Comme il l'a mentionné, cet acte radical lui a permis de se faire connaître dans le milieu de l'organisme H et on lui a offert un logement subventionné. À cette étape de sa démarche, Hubert se situait entre « s'en sortir de la rue » et « sortir de la rue ». Nous avons considéré son initiative à se repositionner partiellement hors des repères identitaires de la rue et sa mise en action pour se sortir de la rue, ce qui répondrait aux critères de « s'en sortir de la rue ». En effet, il semble s'être inscrit dans une logique du sujet innovateur (brûler sa tente et repartir à zéro) afin de résoudre une tension entre son identité désirée (logement, intimité, responsabilités, citoyenneté) et son identité engagée (tente, itinérance, toxicomanie) pour combler un besoin d'accomplissement personnel. Toutefois, ses repères identitaires étaient encore très forts dans la rue, comme nous allons le constater, et il ne faisait pas encore de démarches à proprement parler pour se sortir de la rue. Il était plutôt dans l'attente qu'un.e intervenant.e lui fasse une offre de logement subventionné. C'est pourquoi nous avons considéré qu'il était à mi-chemin entre « s'en sortir de la rue » et « sortir de la rue ».

Une fois en logement, Hubert l'a rapidement investi en le meublant à son goût, ce qui s'inscrit dans une logique du sujet conséquent. Il est allé jusqu'au bout de son idée ce qui lui a procuré un sentiment d'accomplissement anticipé. De plus, il a développé le sentiment de devenir citoyen ce qui se rapprochait de son identité désirée. Cependant, Hubert a fait preuve de beaucoup d'ambivalence face à sa situation en logement, notamment à cause de l'ennui vécu, et c'est pourquoi il s'est souvent retrouvé dans la rue en compagnie de ses pairs de l'organisme H.

Hubert a vécu surtout des dénis de reconnaissance dans son expérience de logement subventionné, à commencer par sa relation conflictuelle avec ses voisins. Comme il nous l'a rapporté, Hubert s'attendait à pouvoir jouir pleinement de sa liberté en logement, notamment en invitant des gens chez lui et en organisant des *partys*. Toutefois, le fait qu'il ait reçu des plaintes continuellement en ce sens constituait un non-sens pour lui puisqu'il n'était pas sensé avoir de contraintes. En effet et pour souligner son sentiment d'incongruence, l'entrevue qu'il a faite pour obtenir son logement cherchait paradoxalement à savoir s'il était assez autonome pour vivre dans le logement. Il nous a dit qu'il a trouvé cette situation « injuste » et « décevante ».

Nous pouvons donc considérer que les attentes d'Hubert ont diminué à l'égard de son logement ce qui lui causait une tension existentielle entre son identité assignée par ses voisins (personne problématique, irresponsable) et son identité désirée (citoyen responsable, investir le logement, faire des *partys*). En poursuivant l'idée qu'il s'était fait de la liberté en logement et en fonction de son identité désirée, nous avons compris qu'Hubert s'était inscrit dans une logique d'action du sujet authentique. Il en est résulté en un déni de reconnaissance et c'est pourquoi il nous a dit qu'il s'était tellement écoeuré du « harcèlement », qu'il a décidé de revenir à la rue pour « avoir la paix ».

Dans le discours d'Hubert, nous avons compris toutefois que l'ambivalence marquée qu'il avait envers ses repères identitaires dans la rue l'a amené à reproduire quelque peu la rue chez lui, à l'image de Daniel et de Gaston. Effectivement, il nous a dit qu'il invitait des personnes de la rue chez lui pour leur offrir un hébergement temporaire et une douche, même en sachant qu'il n'avait pas le droit. Ce faisant, il semble s'être inscrit lui aussi dans une logique du sujet altruiste, se mettant ainsi à la disposition des autres au risque de recevoir des plaintes et générer une instabilité résidentielle. De la sorte, il tentait de résoudre une tension entre son identité désirée (logement stable, responsabilités, *partys*) et son identité assignée par son ami (gars de la rue, ami,

consommateur de drogue). En choisissant d'offrir de l'aide à son ami malgré les conséquences, il s'est retrouvé à vivre un déni d'accomplissement de sa stabilité résidentielle par excès d'altruisme envers ses pairs dans la rue. Toutefois, il en a retiré de la reconnaissance sociale puisque « ça lui faisait du bien » à son ami.

Ensuite, nous avons noté qu'Hubert a bien tenté de discuter avec ses intervenant.e.s de l'organisme H afin de régler la situation problématique de son logement. Cependant, il s'est buté à une certaine indifférence de leur part, ce qui lui fait vivre un sentiment d'être « démuné » et ne plus savoir quoi faire. Puisque les contraintes d'Hubert ont augmenté sans qu'il puisse s'appuyer sur l'aide de ses intervenant.e.s, il a vécu une tension entre son identité engagée (tenter de trouver des solutions, chercher de l'aide) et son identité assignée (autonomie). Là encore, Hubert semble avoir vécu un déni de reconnaissance de la part de ses intervenant.e.s qui n'ont pas reconnu ses problématiques. Hubert a donc fait comme Daniel et choisit l'alternative la moins dommageable qui s'offrait à lui : signer une entente de bris de bail à l'amiable. Ce faisant, il s'est inscrit dans une logique d'action du sujet conformiste puisqu'il a répondu aux attentes de ses intervenant.e.s qui étaient contents que cette situation ne se rende pas à la Régie du logement.

En considérant les passages choisis pour illustrer la situation d'Hubert en logement, son retour à la rue nous fait penser qu'il se faisait surtout par besoin de reconnaissance sociale. En effet, il a retrouvé ses pairs de l'organisme H, sa tente et les passants qu'il apprécie. Il nous a dit comment il était « content » de retourner à la rue. C'est pourquoi il s'est inscrit dans « s'en sortir dans la rue » à la suite de la perte de son premier logement.

Toutefois, Hubert s'est remis rapidement en question en revenant à la rue. Même s'il s'y sentait bien, il s'est retrouvé aussi avec le sentiment de ne plus rien avoir, indiquant

ici une ambivalence toujours présente au niveau de ses repères identitaires. C'est pourquoi Hubert nous a, à maintes reprises, mentionné l'importance de « gérer son itinérance » avant d'aller en logement. Hubert a donc cheminé sur le plan de son identité désirée, notamment, pendant les quelques années qu'il a passé à la rue à la suite de l'échec de son premier logement. En ce sens, il nous a rapporté avoir cessé de consommer de la drogue et de fréquenter son cercle d'amis de consommation. Hubert avait alors pris conscience du cycle de la consommation qui l'amenait à ne pas payer son loyer et le ramenait toujours à la rue : « Tous les jours c'est le même pattern. Tu manges, tu bois, tu consommes... C'est tout le temps tout le temps ça. Puis tu n'as rien au bout de la ligne. Le mois fini, t'as encore de l'argent, puis tu recommences. Tu n'as jamais rien. »

De plus, il nous avait rapporté qu'il avait beaucoup de difficulté à rester chez lui à cause de l'ennui qu'il y vivait, tout comme Francis. Il a nommé toutefois avoir fait un grand travail personnel à ce niveau en prévision de sa prochaine opportunité d'appartement :

Tu t'ennuies ben oui. Exactement. C'est là que j'ai trouvé que ça te prend des activités. Exactement. Puis là j'avais pas commencé mes activités, j'ai commencé après. Comme projet de natation, de basketball, toutes des petites choses comme ça. Ça ça fait partie que t'es dans un appartement, là tu pars, t'as ton activité à aller faire. C'est ça que je vais faire la prochaine fois. Je travaille ben fort là-dessus, crois-moi!

En plus de ses activités, Hubert nous a dit comment il entrevoyait son avenir à présent en souhaitant s'inscrire à des cours de boucherie. Ceci lui permettrait en plus d'avoir les relations sociales qu'il désirait. Hubert a fait beaucoup de cheminement identitaire depuis son retour à la rue afin d'ancrer ses repères identitaires hors de la rue. C'est pourquoi il nous a dit qu'il a bien su « gérer son itinérance » et trouver l'équilibre qu'il lui fallait pour vivre une réussite dans son prochain logement :



[...] avant ça j'avais besoin de combler quelque chose avec la rue, *scraper* mon logement, fallait que j'aille dans la rue. Mais là, je le fait...Avec un logement, je vais y aller dans la rue. Je vais y aller dans le parc. Moi il fait 0 dehors, un petit soleil, je suis assis à la table à pique-nique avec ma petite canette de bière et mon bicycle à côté. Je veux avoir la rue, mais il faut que je garde mon logement par exemple.

Au moment de l'entretien, Hubert était en attente d'un logement subventionné par le biais de l'organisme D et à la recherche d'un logement autonome en même temps, comme il nous l'avait mentionné. En considérant tout le travail identitaire qu'il a fait, les apprentissages et ses engagements, Hubert s'inscrivait dans une sortie de rue de type « s'en sortir de la rue ». En effet, et il nous l'a dit lui-même, de retrouver un logement lui procurerait un sentiment d'accomplissement personnel, ce qui rejoint le type de sortie de rue suggéré : « J'ai hâte d'avoir une clef, j'ai la clef ici. Parce que moi pas de clef, c'est ben beau, je suis bien dehors, je ne suis pas malheureux dehors, sans niaiser, ça ne me dérange pas dehors, c'est juste que j'ai des choses à accomplir. »

#### 4.4.5 La rue : un lieu de reconnaissance pour Albert, Francis, Gaston et Hubert

Malgré leurs histoires différentes, ce qui recoupait le témoignage de tous ces participants était leur besoin de reconnaissance sociale qui était particulièrement présent. Ils ont tous vécu une certaine forme de déni de reconnaissance au cours de leur expérience en logement subventionné et le retour à la rue a été envisagé, du moins partiellement, comme une solution à ce problème.

Dans le cas d'Albert, le logement présentait l'opportunité pour lui de mener à terme son projet de vie : l'ouverture de son école d'arts martiaux. Cependant, l'insalubrité des logements qu'on lui a proposés a mis à mal l'enclenchement de son projet puisqu'il considérait inacceptable que des punaises de lit se retrouvent sur son kimono. Albert croyait qu'il ne serait pas en mesure de se faire prendre au sérieux par des futurs élèves dans ces circonstances. Il a vécu un déni de reconnaissance au niveau de son droit à un

logement salubre et c'est notamment pourquoi il a tenté de changer d'agent de logement. Son retour à la rue s'est fait en suivant une logique d'action du sujet rebelle et du sujet innovateur. Bien qu'il nous ait dit qu'il a toujours son projet de vie en tête, Albert nous a démontré aussi la grande reconnaissance dont il jouissait dans la rue tant au niveau de ses pairs que de celui des intervenant.e.s, ce qui semble avoir beaucoup de sens pour lui.

Pour Francis, c'est le fait qu'il n'ait pas été en mesure de faire reconnaître sa musique comme étant un projet de carrière qui mettait à mal sa stabilité en logement. En effet, il devait continuellement jouer un double jeu avec son intervenante pour lui faire croire qu'il tentait de se trouver un emploi afin que sa subvention au logement soit renouvelée. En constatant qu'il ne serait pas en mesure de trouver un emploi à la hauteur des attentes de son intervenante d'ici la fin de sa subvention, Francis a décidé de revenir à la rue en suivant surtout une logique du sujet adaptateur. En retrouvant ses pairs dans la rue, il a ainsi brisé l'isolement qui l'affligeait tout en répondant à un besoin de reconnaissance. De plus, il a renoué avec son besoin d'adrénaline qui se rapportait à un besoin d'accomplissement personnel (criminalité) et qui lui procurait de l'estime pour lui-même.

Dans le cas de Gaston, c'est surtout sa recherche de reconnaissance qui lui a causé des ennuis dans son logement. En effet, il s'est mis à la disposition de ses pairs dans la rue pour leur offrir de l'hébergement bien qu'il n'en avait pas le droit. Il semble en avoir retiré de la reconnaissance, mais au prix de son premier logement. Son retour à la rue s'est fait principalement en se conformant aux recommandations de ses intervenant.e.s ce qui semble aussi lui avoir procuré de la reconnaissance de leur part. Il a donc suivi, comme Francis, une logique du sujet adaptateur en ce sens. Comme il nous en a fait mention, la rue ne le dérangeait pas et il y avait retrouvé une certaine forme de liberté.

Il est demeuré toutefois à la disposition de ses intervenant.e.s de PLM pour le sortir à nouveau de la rue.

Pour Hubert, c'est la relation conflictuelle qu'il avait avec ses voisins et son concierge qui lui a causé un déni de reconnaissance. Comme il nous l'a bien fait savoir, il a considéré contradictoire que dès qu'il s'est prouvé assez autonome auprès de l'organisme H pour avoir un logement subventionné, ses voisins ne l'aient pas laissé jouir de sa liberté. Hubert a vécu aussi un certain déni de reconnaissance de la part de ses intervenant.e.s qui étaient dans l'incapacité de l'aider malgré le cadre de leur programme. Il a toutefois accepté leur offre de signer un bris de bail à l'amiable. Il a alors suivi une logique du sujet conformiste, ce qui lui a procuré de la reconnaissance de ses intervenant.e.s. De plus, la rue lui a donné l'opportunité de briser son ennui et son isolement dans son logement par le biais de ses pairs et des passants qu'il croisait, ce qui lui a procuré de la reconnaissance.

Le retour à la rue pour ces participants s'est fait relativement bien, notamment puisque leurs repères identitaires face à la vie de rue y étaient encore solides. Dans une certaine mesure, ils ont tous aimé retrouver leurs pairs dans la rue et leurs habitudes propres, ce qui leur a valu de la reconnaissance sociale. C'est pourquoi ceci semblait constituer une forme de solution à leurs tensions existentielles. Toutefois, il importe de mentionner qu'aucun ne nous a avoué envisager de rester à la rue. En effet, tous les participants avaient un certain plan de relance pour se sortir de la rue. Ceci est possiblement dû au biais de désirabilité sociale puisqu'aux yeux de la société, la rue constitue un échec social. Néanmoins, nous avons pris en compte qu'à l'exception de Gaston qui demeurait relativement passif dans son processus de sortie de rue, tous les participants dans cette catégorie ont fait un certain travail identitaire sur le plan de leur identité désirée et engagée depuis leur retour à la rue. C'est pourquoi nous avons conclu qu'ils s'inscrivaient alors dans « s'en sortir de la rue ».

#### 4.5 Synthèse des résultats

Nous avons tenté au fil de notre analyse de faire des liens entre le témoignage des participants, leurs dynamiques identitaires et leur type de sortie de rue associé. Pour ce faire, nous avons pris en compte les sources de tensions existentielles de chaque participant, les besoins auxquels ils tentaient de répondre ainsi que les logiques d'action dans lesquelles ils s'inscrivaient pour les combler. De la sorte, nous avons pu constituer trois groupes qui se rapportaient à notre typologie des sorties de rue : « sortir de la rue », « s'en sortir de la rue », et « s'en sortir dans la rue ». Nous avons postulé que chaque type de sortie de rue était davantage associé à un besoin existentiel et des logiques d'action qui s'y rapportaient. Ainsi, en identifiant quelles logiques d'action étaient employées dans leur retour à la rue, nous étions mieux à même de comprendre à quel(s) besoin(s) existentiel(s) un participant tentait de répondre et par conséquent, les motivations sous-jacentes au retour à la rue.

Dans le premier groupe composé de Daniel et Éric, Daniel est retourné à la rue en suivant une logique du sujet conformiste tandis qu'Éric semblait avoir suivi une logique du sujet anomique (ne rien faire). En se rapportant à notre cadre conceptuel, Daniel a suivi une logique d'action qui se rapportait à son identité assignée et alors, il devait surtout tenter de répondre à un besoin de reconnaissance sociale. Cependant, il importe de rappeler que le besoin de consonance existentielle résultait en la conciliation des sphères de l'identité désirée et assignée. C'est surtout en considérant tout le reste du témoignage de Daniel que nous avons identifié que sa motivation à retourner à la rue se rapportait davantage à un besoin de consonance existentielle. En effet, « sortir de la rue » se caractérise par une ambivalence marquée des repères identitaires et, dans certains cas, une propension à « reproduire la rue » dans le logement, ce qui était exactement le cas de Daniel.

Ensuite, pour Éric, la logique d'action du sujet anémique n'a pas été associée à aucun type de sortie de rue puisqu'elle ne se rapportait à aucune action, ni aucune motivation. Selon notre analyse, Éric ne présentait aucune motivation à retourner à la rue; il s'agissait d'une action en dépit de toute autre option. Nous avons tout de même classé Éric dans la catégorie « sortir de la rue » étant donné le caractère passif du participant qui semblait se mettre à la disposition des intervenant.e.s. De plus, étant donné que ses repères identitaires étaient déjà bien ancrés hors de la rue (attaches familiales), il n'a pas eu à faire de travail identitaire sur le plan de ses repères hors de la rue préalablement à sa sortie de rue.

Dans le deuxième groupe, Bernard et Christian avaient tous les deux suivi des logiques d'action du sujet innovateur en retournant à la rue. Cette logique d'action se rapporte à la sphère de l'identité engagée que nous avons effectivement associée à « s'en sortir de la rue ». En prenant en compte le travail identitaire que les deux participants ont fait sur le plan de leur identité désirée, nous avons conclu qu'ils ont tenté de concilier les sphères de leur identité désirée et engagée afin de répondre à un besoin d'accomplissement personnel. Dans un contexte de retour à la rue, leur action fait sens puisque tous les deux y voyaient une opportunité de repartir à zéro, sur de nouvelles bases plus solides, afin d'atteindre leur nouvelle identité désirée. Leur motivation à retourner à la rue se situait dans l'espoir d'atteindre leurs objectifs personnels et d'en retirer de l'estime pour eux-mêmes.

Dans le troisième groupe, Albert est retourné à la rue en suivant une logique d'action du sujet rebelle et du sujet innovateur. En effet, il a rejeté à deux reprises les logements que PLM lui a offerts, les trouvant insalubres et ne répondant pas à son identité désirée ni à ses besoins pour mener à terme son projet d'entrepreneuriat. Il a donc écarté les attentes que ses intervenant.e.s de PLM portaient à son égard, soit d'accepter les conditions de son logement et de s'inscrire dans un processus de rétablissement malgré

les circonstances. La logique d'action du sujet rebelle se rapporte à la sphère de l'identité assignée et comme nous l'avons postulé, Albert semble avoir tenté de répondre à un besoin de reconnaissance sociale. Même si le participant était ambivalent au niveau de ses repères identitaires dans et hors de la rue, il nous a bien fait comprendre comment il jouissait d'une reconnaissance sociale de la part de ses pairs dans la rue qui le considéraient comme un superhéros avec une attitude positive. Il nous a aussi dit qu'il recevait la sympathie de ses intervenant.e.s de l'organisme A et qu'ils le comprenaient malgré ses ambivalences. Sa motivation à retourner à la rue semble donc se rapporter à un besoin de reconnaissance sociale.

Francis et Gaston ont tous les deux suivi des logiques d'action du sujet adaptateur. De la sorte, ils ont tenté de se conformer, en apparence du moins, à leur logement et aux attentes de leurs intervenant.e.s respectifs. Les deux avaient néanmoins des repères identitaires ambivalents dans et hors de la rue. Francis a vécu un grand déni de reconnaissance de sa musique à laquelle il s'identifiait et voulait mener son projet de vie. Face à l'échec de se conformer aux attentes de son intervenante tout en suivant ses propres desseins, il a choisi de revenir à la rue, ce qui lui a procuré à la fois un sentiment d'accomplissement personnel (criminalité, adrénaline) et de reconnaissance sociale (pairs dans la rue). Gaston a aussi tenté de se conformer aux attentes de ses intervenant.e.s, mais son grand besoin de reconnaissance sociale l'a amené à reproduire, dans une certaine mesure, la rue chez lui dans son premier logement. Le retour à la rue de Gaston lui a permis de jouir à la fois de la reconnaissance de ses intervenant.e.s et de ses pairs dans la rue. Leur motivation à revenir à la rue se situait donc surtout au niveau de la reconnaissance sociale qu'ils y recevaient.

Hubert, quant à lui, est retourné à la rue en suivant une logique d'action conformiste. En effet, il a préféré se plier aux recommandations de ses intervenant.e.s de l'organisme H et quitter son logement à l'amiable plutôt que devoir se défendre à la Régie du

logement, à l'instar de Daniel. Hubert, comme beaucoup d'autres participants, avait des repères identitaires ambivalents dans et hors de la rue et c'est pourquoi il nous a dit avec éloquence qu'il devait « gérer son itinérance » avant de se retrouver un autre logement. Il s'est situé davantage dans une logique d'action conformiste plutôt qu'adaptateur puisqu'il a réellement tenté de se conformer à ses repères identitaires hors de la rue, partagés par ses intervenant.e.s, même s'il n'y est pas parvenu dans sa première expérience de logement. Il n'a pas considéré son échec de conformisme dans son logement comme étant un passe-droit pour faire ce qu'il désirait, même s'il est retourné à la rue. Au contraire, il s'est rapidement remis en question et s'est activé pour faire un travail identitaire nécessaire. Néanmoins, son retour à la rue lui a procuré la reconnaissance de ses intervenant.e.s et de ses clients du magazine de l'organisme H et semblait être sa motivation principale.

Nous avons pu remarquer certaines tendances à travers les cas étudiés. Les participants ayant les repères identitaires les plus forts à l'extérieur de la rue (Bernard, Christian et Éric) n'étaient pas motivés par des besoins de reconnaissance sociale en retournant à la rue, ce qui allait de soi. Leur échec de logement a été davantage lié à des conflits avec la structure de PLM ou de l'OMHM, ce qui a fait obstacle à leur besoin d'accomplissement personnel. En effet, Bernard s'est révolté contre ses intervenant.e.s qui refusaient de le laisser gérer son argent de manière autonome, Christian s'est rebellé contre le manque d'écoute des intervenant.e.s de l'OMHM et leur lourde bureaucratie, tandis qu'Éric a attribué son échec de paiement de loyer au refus de PLM de lui offrir la protection d'une fiducie volontaire, contrairement à l'ensemble des participants de ce programme.

Pour les autres participants qui sont marqués par des repères particulièrement ambivalents dans et hors de la rue, nous croyons que leur échec de logement était causé par un manque de travail préalable sur leur identité désirée. En ce sens, l'identification

à un autre groupe d'appartenance hors de la rue était plus ardue étant donné que leur identité désirée ne s'y rapportait pas encore tout à fait. Les avantages de s'identifier à un autre groupe d'appartenance ne semblaient pas acquis et le changement pouvait être perçu comme étant « risqué ». Il en a résulté que leur besoin de reconnaissance sociale ne pourrait qu'être comblé par les mêmes cercles sociaux qu'ils connaissaient, en l'occurrence, leurs pairs dans la rue et leurs intervenant.e.s. C'est pourquoi il semble que certains ont hésité à imposer leurs limites face à leurs pairs dans la rue même au risque de leur stabilité en logement comme c'était le cas de Daniel, Gaston et Hubert. Pour Albert et Francis, ils se sont sentis davantage valorisés dans la rue que dans leur logement : Albert en étant un superhéros aux yeux de ses pairs et Francis en étant un criminel reconnu.

La croyance de pouvoir changer d'un groupe d'appartenance à un autre, en l'occurrence de pairs dans la rue à citoyen, dépend de la posture de l'individu sur un « continuum de mobilité sociale » (Tajfel et Turner, 1978). Ceci pourrait expliquer en partie l'ambivalence des repères identitaires chez certains participants.

Parmi les logiques d'actions possibles, celles du sujet innovateur et adaptateur semblaient être les plus employées à divers moments. Six participants sur huit ont en effet employé ou envisagé d'employer (Gaston) la logique du sujet innovateur. Rappelons que cette logique se rapporte à la capacité d'une personne à faire preuve de flexibilité et d'autocritique dans ses projets afin de repartir sur de nouvelles bases. L'exemple le plus flagrant demeure Hubert qui a choisi à quelques reprises dans son parcours de brûler sa tente et ses effets personnels afin de se forcer à faire les choses autrement. Cette logique d'action se rapporte à un travail sur l'identité engagée et comme nous avons pu le constater, les deux seuls participants qui n'y ont pas fait allusion sont Daniel et Éric qui ont surtout tenté de concilier les sphères de leur identité désirée et assignée.



La logique du sujet innovateur nous a paru près des repères identitaires propres à la rue : liberté, aucune attache matérielle, la survie, quitter le « système », etc. Par le fait même, nous pensons que les participants qui s'inscrivaient dans « s'en sortir dans la rue » ont été prompts à l'utiliser afin de renforcer leurs repères identitaires dans la rue et répondre ainsi à leur identité assignée par leurs pairs. Ce faisant, ils ont aussi semblé se rendre intéressants sur le plan de la désirabilité sociale étant donné l'aspect « romantique » de cette logique d'action. Dans le cas de la logique du sujet adaptateur, tous y ont fait référence à l'exception d'Hubert. La logique du sujet adaptateur se rapporte justement à une ambivalence quant aux repères identitaires d'une personne puisqu'il y aura une tentative de conformisme en apparence à tout le moins. Bajoit écrit à ce sujet que ces personnes « n'en continuent pas moins à poursuivre leurs fins propres, par des voies clandestines, secrètes pour les autres, mais souvent inconscientes pour eux-mêmes » (2003 : 116). Nous avons donc pu comprendre que les gestes qui pouvaient sembler contradictoires avec les propos tenus par une personne ou l'image qu'elle tentait de projeter d'elle-même se rattachaient à cette logique d'action. De plus, considérant que c'est par une combinaison des logiques du sujet rebelle et conformiste que naît celle du sujet adaptateur, il nous a paru normal qu'elle ait été davantage employée puisqu'elle prenait en compte toutes les ambiguïtés qui pouvaient habiter une personne. En prenant compte que la logique du rétablissement invite les personnes à une deuxième socialisation et par conséquent, à s'identifier à un autre groupe d'appartenance, une ambivalence au niveau des repères identitaires devait être attendue.

Nous avons postulé à la fin du deuxième chapitre qu'une personne pouvait être soumise à l'injonction d'autonomie, une fois en logement subventionné, étant donné la logique du rétablissement qui sert de guide à ces programmes. En ce sens, elle devrait se soumettre à une deuxième socialisation en se mesurant à nouveau aux épreuves sociales (travail, famille, éducation, urbain) telles que développées par Martuccelli (2009a). Nous avons émis l'hypothèse qu'en considérant le contexte de « vie moindre » qui

caractérise les populations vulnérables, celles-ci auraient plus de difficultés à se mettre à nouveau à l'épreuve en fonction des attentes à leur égard, ce qui engendrerait des tensions existentielles. Nos résultats ont démontré que ce ne sont pas tous les participants qui ont ressenti une pression directe de la part de leurs intervenant.e.s à se soumettre à l'injonction d'autonomie. Toutefois, tous les participants avaient une définition très juste de la logique du rétablissement ce qui corrobore les résultats de Drake et Whitley (2014) et Piat *et al.* (2009). En ce sens, tous les participants semblaient ressentir au moins indirectement une forme de pression à se mesurer à une épreuve sociale quelconque. Si ce n'est pas de l'épreuve du travail ou de l'éducation, les autres participants avaient néanmoins ressenti une certaine exigence de se plier aux règlements de leur logement et ainsi faire face à l'épreuve urbaine, comme c'est le cas de Christian, Daniel, Éric et Gaston.

Nous pouvons donner en exemple le témoignage de Francis qui était particulièrement éloquent dans le registre de son injonction à l'autonomie. En effet, ce dernier, qui rappelons-le, n'était pas dans un programme de PLM, devait démontrer à son intervenante tous les quatre mois les démarches qu'il entreprenait pour un retour aux études ou sur le marché de l'emploi afin de renouveler sa subvention. Francis a été très clair sur son impression de « retard social » qu'il a cumulé au fil de ses années d'itinérance et que celle-ci lui procurait un sentiment d'insécurité quant à ses capacités de se mesurer à ces épreuves sociales. Plutôt que de vivre les échecs assurés d'un retour précaire aux études ou à l'emploi, il a tenté de démontrer à son intervenante comment il préférerait s'attarder à son projet de musique. Cependant, son projet de musique n'a pas été reconnu comme étant une voie légitime pour s'inscrire pleinement dans son rétablissement et n'était pas reconnu comme un emploi potentiel. Le contexte de vie moindre de Francis n'a donc pas été reconnu par son intervenante et il a refusé de se soumettre à des épreuves qu'il savait ne pas pouvoir surmonter. Devant la complexité des procédures à suivre pour un retour aux études ou à l'emploi, Francis a constaté ses

limitations, ce qui a causé une tension entre son identité assignée (prêt à l'emploi ou un retour aux études) et son identité engagée (tentative de faire les démarches, jouer de la musique). Il en résulte un déni de reconnaissance sociale. Le retour à la rue a donc eu du sens pour lui sur le plan de son accomplissement personnel et de son besoin de reconnaissance, comme il nous l'a bien démontré.

Comme nous en avons dressé le portrait au long des analyses individuelles, nous avons identifié trois temps dans le parcours des participants que nous avons associé chacun à un type de sortie de rue : l'intégration en logement initial, le retour à la rue et la perspective actuelle. Nous avons remarqué qu'à l'exception près de Gaston, tous les participants s'inscrivaient dans « s'en sortir de la rue » au moment de l'entrevue. Nous avons déterminé que Gaston s'inscrivait quant à lui dans « sortir de la rue », puisqu'à l'instar des autres participants, aucun changement n'a été observé sur le plan de son identité désirée ou engagée et qu'il n'a pas repositionné ses repères identitaires à la suite de son expérience en logement subventionné. En effet, il s'est surtout engagé dans des logiques du sujet adaptateur ce qui témoignait d'un travail sur le plan de son identité assignée. De plus et à l'image d'Éric, il attendait relativement passivement que ses intervenant.e.s lui trouvent un autre logement ce qui se rapportait à « sortir de la rue ». Toutefois, contrairement à Gaston, Éric a fait un travail identitaire sur le plan de son identité engagée en lien avec sa volonté d'arrêter de jouer compulsivement et c'est pourquoi nous avons considéré qu'il se situait dans une moindre mesure dans « s'en sortir de la rue ». Nous avons observé que pour le reste des participants, chacun a témoigné d'un certain travail sur le plan de son identité désirée ou engagée à la suite de son expérience en logement subventionné ce qui se rapportait à « s'en sortir de la rue ».

En ce sens, et même dans le cas de Gaston, tous les participants avaient espoir de se sortir de la rue d'une façon ou d'une autre, que ce soit par le biais de PLM à nouveau,

d'un autre programme ou de leur propre chef. Nous avons pris en exemple Bernard qui s'engageait dans un projet de conversion d'un presbytère en coopérative d'habitation intergénérationnelle, Christian qui s'inscrivait dans un programme d'éducation professionnelle, Francis qui était dans un programme de l'organisme E en attente d'un logement après une prise de conscience de ce qu'il désire pour lui-même, etc. Ce résultat pourrait être dû à un effet de désirabilité sociale.

## CHAPITRE V

### DISCUSSION

Cette recherche a permis de mettre en lumière les motivations sous-jacentes à un retour à la rue à la suite d'un épisode de logement subventionné. En associant chaque type de sortie de rue à des logiques d'action se rapportant à un besoin existentiel spécifique, il nous a été possible de dresser un portrait des motivations à retourner à la rue. Dans ce dernier chapitre, nous avons tenté de faire un retour sur l'expérience commune du logement subventionné dans la perspective de démontrer certaines tendances dans un esprit d'ouverture à des recherches ultérieures. Nous en avons aussi profité pour dégager parallèlement des pistes de réflexion quant à l'amélioration des pratiques d'intervention. De plus, nous avons fait un retour plus spécifique sur la notion de rétablissement, du thème de la citoyenneté abordé spontanément par nos participants, la notion de choix et l'implication de l'OMHM et finalement, nous avons analysé ce type de sortie de rue paradoxal qu'est « s'en sortir dans la rue ».

#### 5.1 Retour sur la notion de rétablissement

Comme nous l'avons exposé lors de la présentation de notre problématique de recherche, le rétablissement est l'approche préconisée dans le domaine de la réinsertion sociale et par conséquent, elle est intimement liée à l'approche de type Logement d'abord (Gaetz *et al.*, 2013b; Kirst *et al.*, 2014; Piat *et al.*, 2009; Tsemberis, 2004, 2010). L'approche du rétablissement est d'abord et avant tout proposée aux personnes

ayant un trouble de santé mentale grave dans un contexte de désinstitutionnalisation (Fortin Robitaille, 2017 : 59). Toutefois, elle s'élargit actuellement aux autres personnes ne présentant pas de troubles de santé mentale notamment par le biais de PLM qui reprend les fondements de l'approche Logement d'abord destinée en premier lieu aux personnes psychiatriquées.

Selon Anthony (1993), le rétablissement est un processus largement subjectif et personnel qui demande beaucoup de temps afin de donner un nouveau sens et un nouveau but à sa vie (Ramonet, 2016). Selon Ramonet (2016 : 366), « il importe que ce dernier recouvre un sentiment d'autodétermination, de restauration du pouvoir d'agir sur sa vie et ses soins (*empowerment*) ». La notion d'espoir est au cœur de l'approche du rétablissement puisqu'elle est le vecteur permettant à une personne de se réapproprier son pouvoir d'agir et d'encourager ses efforts vers son rétablissement (McCubbin *et al.* : 2010). Selon ces auteurs, l'espoir se rapporte non seulement à l'anticipation d'un changement positif dans leur vie, mais inclut aussi d'aller vers les autres : « leur degré d'espoir est alimenté par le fait d'avoir des amis et amies, de ne pas être seul(e), et qu'à travers cet accompagnement, il importe d'avoir des projets et d'avoir la confiance de les réaliser » (2010 : 10). C'est pourquoi McCubbin *et al.* se prononcent dans leur conclusion sur un lien dialectique entre l'inclusion sociale et l'appropriation du pouvoir d'agir : « l'inclusion sociale est facilitée par, et contribue à, l'appropriation du pouvoir » (2010 : 11).

Étant donné l'importance de l'espoir dans l'engagement d'une personne vers son rétablissement, plusieurs auteurs font mention que les professionnels doivent en être porteurs (McCubbin *et al.* : 2010; Shepherd *et al.* : 2012; Ramonet, 2016). Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, l'intervenant est appelé à tenir un rôle d'accompagnateur davantage qu'une position d'autorité (Shepherd *et al.* : 2012). Selon Shepherd *et al.* (2012 : 5), il est attendu du professionnel qu'il mette à la

disposition de la personne les ressources nécessaires (information, habiletés, réseaux et soutien) à son rétablissement afin qu'elle puisse gérer sa vie autant que possible. Selon notre perspective, il en induit par le fait même une certaine injonction à l'autonomie et une invitation à se reconstruire hors des repères identitaires de la rue.

C'est pourquoi nous avons porté attention au déplacement des repères identitaires de nos participants. Nous avons associé ce travail identitaire à « s'en sortir de la rue » et comme nos résultats nous l'ont démontré, certains ont pu faire ce travail préalablement au logement subventionné et d'autres, à la suite de leur expérience. Or, qu'en était-il de la compréhension du rétablissement chez les participants? Quels étaient les facteurs inhibant ce processus? Qu'en est-il de l'impact de la « vie moindre » sur le processus de rétablissement? Nous lançons ici quelques pistes de réflexion.

#### 5.1.1 Définition du rétablissement selon les participants

Nous avons demandé sans préambule en cours d'entrevue à nos participants de nous définir la notion de rétablissement. Nos résultats ont démontré une compréhension de leur part qui corrobore les conclusions de l'étude de Piat *et al.* (2009). En effet, ces auteur.e.s ont trouvé que les personnes à l'étude ont une définition du rétablissement qui se rapporte soit à un remède de leur condition de santé mentale, soit à un retour à leur identité hors des stigmas de la santé mentale ce qui implique justement un travail identitaire (2009 : 5). L'étude démontre toutefois que la plupart des répondants émettent une définition du rétablissement au croisement de ces deux perspectives, entre une vision plus médicale et l'autre de nature plus identitaire. En reprenant ces constats en fonction de la situation d'itinérance qui caractérisait nos participants, nous avons émis l'hypothèse que ces derniers auraient eu une définition qui se trouvait au croisement d'une solution face à l'itinérance et d'un retour à leurs repères normatifs hors de la rue.

Nos résultats ont démontré que nos participants avaient une vision partagée du rétablissement à l'image de la recherche de Piat *et al.* (2009). Selon leur perspective, cette notion se rapportait soit davantage à un aspect médical comme s'affranchir d'un problème de consommation (Éric, Gaston et Hubert), soit à un mieux-être identitaire, un retour à la normale et une reprise de leur autonomie (Bernard, Christian, Daniel et Francis). Un seul participant a développé une réponse au croisement des deux perspectives évoquées soit, Albert :

Si on met rétablissement avec convalescence, donc il y a eu une maladie ou bris de santé ou quelque chose dans le système de santé de la personne. Mental/physique. Rétablissement. Ou même, un psychosocial aussi. Sociétal aussi, bon. Donc rétablissement, oui effectivement on est *pocké* quand qu'on nous parle. [...] Mais moi je la combat avec une discipline de vie quotidienne. Alors cette discipline de vie quotidienne fait que je peux supporter ça et non seulement supporter, mais arriver à m'épanouir en tant qu'humain, ce qui est exceptionnel en ce qui me concerne.

Cependant, puisque nous nous sommes intéressés aux personnes qui sont retournées à la rue, il allait de soi que ces personnes n'avaient pas tout à fait réussi à s'inscrire pleinement dans leur processus de rétablissement. Alors, quels facteurs ont pu constituer un frein à leur rétablissement?

### 5.1.2 Facteurs inhibant le processus de rétablissement

Comme nous l'avons démontré à travers la recension des écrits, la pierre angulaire du processus de rétablissement est l'espoir. Or, tous les participants ont rapporté directement ou indirectement une ou plusieurs formes de perte d'espoir. Nous avons identifié quatre sources principales de perte d'espoir en lien avec 1) l'insalubrité des logements proposés, 2) la structure des programmes de logement subventionné, 3) l'isolement social et 4) l'implication des intervenant.e.s.



En ce qui a trait à l'insalubrité, plusieurs participants ont mentionné avoir été insatisfaits des conditions de leur logement. L'espoir qu'ils entretenaient de sortir de la rue s'est heurté à la réalité de leur logement qui ne correspondait pas à leurs attentes. C'est le cas notamment d'Albert qui a considéré l'infestation de punaise comme étant incompatible avec sa perspective professionnelle en plus de devenir un obstacle pour se faire accepter par la « société réelle ». Nous pourrions aussi évoquer les cas de Christian, Daniel et Éric qui ont tous vécu des difficultés en lien avec l'insalubrité des logements proposés. L'impact de l'insalubrité au niveau de l'entretien de leur espoir a cependant varié pour chacun d'eux. Nous avons pris note par ailleurs que plusieurs participants ont affiché un bris de confiance avec leur agent de logement dont le rôle est justement de leur trouver des logements adéquats. En effet, Albert, Bernard, Éric et Gaston ont tous rapporté des déceptions face au travail de leur agent de logement. Albert et Gaston ont même formulé des demandes pour changer d'agent de logement étant donné leurs insatisfactions. Le cas de Bernard était éloquent quant à sa déception face à son agent de logement. Il s'est senti « floué » et « roulé dans la farine » par ce dernier puisqu'il lui aurait donné de fausses informations concernant le prix du chauffage. Bernard et Christian ont même énoncé qu'ils ne voudraient plus jamais avoir affaire avec des programmes de logement dans le genre de PLM. Nous avons pu facilement comprendre que leur bris de confiance était lié à une perte d'espoir.

Ensuite, au niveau de la structure des programmes de logement subventionné, plusieurs répondants ont rapporté des incongruences ou des injustices. Le témoignage de Bernard était éloquent en ce sens puisqu'il s'est montré dès le départ très impliqué dans son rétablissement (intégration dans son nouveau quartier, recherche d'emploi, économies). Il est justement attendu qu'une personne s'implique d'elle-même dans son processus de rétablissement. Or, Bernard n'a pas pu faire reconnaître son autonomie financière à ses intervenant.e.s. On l'obligeait à se maintenir en fiducie ce qu'il trouvait dégradant considérant qu'il se cherchait activement un emploi. Il trouvait inconcevable l'idée de

devoir déposer un chèque de paie dûment gagné en fiducie alors qu'il tentait de s'affranchir de ses repères dans la rue. À l'inverse de Bernard, Éric a cherché à se faire placer en fiducie comme l'ensemble des participants au programme de PLM. Ceci aurait été pour lui un facteur de protection devant sa vulnérabilité au jeu. Cependant, il n'a pas pu être placé en fiducie par manque de place, fait aussi rapporté par Hubert. Sans mesure de protection, Éric n'a donc pu entretenir l'espoir de payer dûment son logement. Nous pourrions aussi évoquer la situation de Francis dont la subvention au logement était précaire et conditionnelle à ses démarches de réinsertion sociale alors qu'il ne se considérait pas apte à un retour au travail ou aux études dans l'immédiat. Francis a perdu espoir de répondre aux injonctions de se réinsérer socialement dans les limites temporelles de sa subvention au logement et a choisi de retourner à la rue plutôt que de subir un échec.

Toujours dans les contraintes liées à la structure des programmes de logement subventionné, nous pourrions ajouter les enjeux de relocalisation. En effet, Daniel s'est fait refuser une demande de relocalisation en se faisant dire qu'un second logement pourrait s'avérer pire que l'actuel. Daniel a en effet rapporté qu'il aurait aimé un plus grand optimisme de la part de ses intervenant.e.s à cet égard. Gaston, quant à lui, est toujours dans l'attente de se faire relocaliser à la suite de son hospitalisation. Bien qu'il dit toujours avoir espoir de se faire offrir un autre logement, il est déçu des délais d'attente qui ne sont pas respectés.

En troisième lieu, l'isolement social est rapporté dans la littérature scientifique comme étant lié à une certaine perte d'espoir (Kirkpatrick *et al.*, 2009; Kirst *et al.*, 2014; McCubbin *et al.*, 2010; Parkinson *et al.*, 1999; Schrank, 2012). Parmi nos participants, quelques-uns ont fait mention de leur isolement social, dont Christian, Éric, Francis et Hubert. Ils n'ont pas tous été explicites sur l'impact de l'isolement dans leur fonctionnement. Toutefois, nous avons retenu le témoignage d'Éric pour qui la

localisation de son logement est d'une grande importance. Il déplore qu'en étant assigné à un quartier éloigné du centre-ville, il ne pouvait pas participer aux activités offertes par la Ville, comme les festivals. Éric se sentait surtout isolé de sa famille à cause de son problème de jeu. À l'image d'une spirale vers le bas, son isolement de la famille et de la vie de quartier l'amenait à jouer davantage. Francis, lui, a été plus spécifique quant à l'impact de son sentiment d'isolement. Il nous a fait part comment il ne se sentait pas « utile » pour personne et comment il s'ennuyait dans son logement, ce que rapportait aussi Hubert. Dans les deux cas, ils ont fini par recommencer à consommer de la drogue. Pour eux, la rue devenait donc une solution pour retrouver des contacts humains. De plus, Francis a mentionné que son logement, et par conséquent son sentiment d'isolement, ne lui a pas permis de retrouver une « sécurité affective ». Cette insécurité semble avoir favorisé la perte d'un espoir de se faire valoir aux yeux des autres.

Finalement, nous avons aussi soulevé que l'implication de l'intervenant.e est importante afin de susciter et d'entretenir l'espoir (Anthony, 1993; Schrank, 2012; Ramonet, 2016). Ajoutons que selon les résultats de l'étude de McCubbin *et al.* (2010 : 12), l'intervenant devient un point d'ancrage en matière de liens sociaux et que c'est en partie à travers leur regard que la personne perçoit son progrès : « il s'agit donc d'un repère central dans l'auto-évaluation du cheminement et, par extension, dans l'espoir de progrès futurs. » Or, nous avons été surpris de constater que l'implication et la présence des intervenant.e.s variaient grandement d'une personne à l'autre et parfois, au sein du même programme (PLM). Nous sommes conscients toutefois que le type de suivi associé à PLM est justement à « intensité variable » en fonction des besoins de la personne. Néanmoins, plusieurs participants semblent insatisfaits de leur rapport avec leurs intervenant.e.s attirés. Certains ont rapporté avoir eu des contacts minimalistes avec leurs intervenant.e.s comme pour le cas de Bernard, Christian et Éric. Dans le cas des deux derniers, ils ont mentionné ne pas comprendre le rôle de leurs intervenant.e.s

jusqu'à les qualifier « d'inutiles ». Le rapport qu'ils avaient avec leurs intervenant.e.s n'était que de surface et se résumait par des questions d'ordre générique telles que « comment ça va ? ». On peut comprendre que le rétablissement n'a pas été explicitement abordé, ainsi que les attentes en ce sens. Pourtant, Shepherd *et al.* (2012 : 5) mentionnent que la qualité de la relation d'aide est cruciale dans le rétablissement et qu'elle repose sur l'ouverture, la confiance et l'honnêteté. Du point de vue de nos participants, l'espoir ne semble pas avoir été vraiment cultivé par les intervenant.e.s. Ceci était particulièrement clair dans le cas d'Éric qui déplore que son intervenant attiré n'a jamais abordé ses problématiques de jeu pourtant bien connues. Il aurait voulu un soutien de son intervenant à ce niveau, même s'il mentionnait paradoxalement ne pas faire confiance à son intervenant étant donné son jeune âge.

Nos conclusions corroborent celles de l'étude de Kirst *et al.* (2014) notamment, selon lesquelles les professionnels impliqués dans l'approche du rétablissement devraient être explicites quant à la formulation d'objectifs en lien avec le rétablissement et la stimulation de l'espoir chez une personne (Tollet et Thomas, 1995). Selon le témoignage de nos participants, à l'exception de Gaston, aucun intervenant n'a abordé explicitement l'approche du rétablissement, la stimulation de l'espoir ou la création de sens. D'autres recherches à l'instar de celle de Schrank *et al.* (2012) devraient se pencher sur ce que peut bien signifier l'espoir pour les intervenants et les participants afin de mieux en saisir l'influence sur les pratiques d'intervention. De plus, nous avons observé qu'en ne prenant pas assez en compte le registre de « vie moindre » des participants qui s'inscrivent dans un processus de rétablissement, il est possible qu'il en résulte une perte d'espoir face à l'injonction à l'autonomie. Un pont peut être fait avec l'étude de Padgett *et al.* (2008) qui porte une attention particulière à la création de liens sociaux positifs comme étant un point tournant du processus de rétablissement. Selon les auteur.e.s, les tenants de l'approche du rétablissement ne prennent pas assez en compte tous les facteurs inhibant la création de liens sociaux positifs (criminalité,

pauvreté, usage de drogue, traumatismes, santé mentale etc.). Les auteur.e.s stipulent que véhiculer un message d'espoir et d'*empowerment* sans tenir compte du passé limitatif d'une personne et son contexte actuel pourrait devenir caduc. Ainsi, si les attentes perçues par une personne dans un registre de « vie moindre » à son égard semblent trop élevées, celles-ci peuvent alimenter un sentiment de perte d'espoir et freiner son processus de rétablissement. Nous croyons par conséquent que les attentes portées envers les personnes qui s'inscrivent dans un processus de rétablissement devraient mieux considérer les limitations associées aux situations de précarité et les aborder explicitement avec les participants. Ceci pourrait aider à déterminer conjointement des objectifs plus réalistes et entretenir l'espoir. D'autres études spécifiques en ce sens seraient nécessaires pour étayer cette analyse.

## 5.2 Redevenir citoyen

Nous venons d'évoquer l'importance du mouvement dynamique des repères identitaires d'une personne inscrite dans l'approche du rétablissement. Effectivement, selon Davidson et Strauss (1992), il est attendu qu'une personne s'engage dans une reconstruction identitaire et la redécouverte d'un soi plus fonctionnel (cité dans Piat *et al.*, 2009 : 2). Nous avons énoncé qu'une personne qui fait ce travail identitaire au préalable de sa sortie de rue se situerait dans « s'en sortir de la rue ». Or, ce ne sont pas tous les participants qui ont de prime abord fait ce travail. Pour qu'une personne puisse changer ses repères identitaires, elle doit s'identifier à un autre groupe d'appartenance. Mentionnons que la quasi-totalité de nos participants, à l'exception d'Éric et Daniel, a évoqué d'une manière ou d'une autre « redevenir citoyen », statut résultant d'une sortie de la rue.

Bien que nos participants aient pratiquement tous eu cette représentation, le travail identitaire qui aurait dû précéder cette déclaration de « redevenir citoyen » n'est pas

toujours pleinement réalisé. Nous avons vu qu'Albert et Bernard ont fait ce travail et dans une moindre mesure, Francis, Gaston et Hubert. Or, afin de pouvoir changer de groupe d'appartenance, nous avons évoqué à la fin du chapitre 4 que ceci dépendait de la posture de l'individu dans un « continuum de mobilité sociale » [traduction libre] (Tajfel et Turner, 1978). Selon la pensée de Tajfel et Turner, l'individu se situe entre deux pôles quant à sa croyance de mobilité sociale (Autin, 2010). Le premier pôle est justement celui de la « mobilité sociale ». Il correspond à la croyance que la société est dotée d'une flexibilité permettant à un individu insatisfait de son groupe d'appartenance de passer à un autre groupe plus valorisant (Autin, 2010 : 2). À l'opposé de ce pôle se trouve celui du « changement social ». Comme l'évoque Autin, « Il est caractérisé par la croyance en une stratification entre les groupes fortement marquée. Celle-ci rend impossible, pour un individu seul, de s'extraire de son groupe » (*Ibid.*). Par conséquent, l'auteur ajoute que si un individu croit en la possibilité d'une mobilité sociale et que son groupe d'appartenance actuel lui confère une identité sociale négative, il pourrait tenter de quitter ce groupe pour en rejoindre un autre (2010 : 5). Ceci n'est pas sans lien avec les sources d'espoir à entretenir ou non dans un processus de rétablissement et de remaniement identitaire sous-jacent. Pour Bajoit, qui s'appuie aussi sur les travaux de Tajfel, l'individu devrait adapter ses comportements aux exigences du nouveau groupe et tenir compte des attentes à son égard (2003 : 82). Bajoit propose quatre réponses « inextricablement mêlées » en ce qui a trait à la motivation d'une personne à se plier aux attentes des autres : « par *calcul* (parce que c'est mon intérêt : j'y gagne) ; par *conviction* (parce que je partage avec eux des valeurs communes) ; par “ *habitation* ” (parce que cela me donne une bonne image de moi-même) et par *identification* (parce que j'ai besoin d'aimer et d'être aimé) » (2003 :86).

Nous avons pu imaginer que de passer d'un endogroupe à connotation négative (personnes en situation d'itinérance) à un exogroupe positif (citoyens) demande justement d'y percevoir des avantages comme l'évoque Bajoit (2003). Selon nous, les

caractéristiques sociales qui semblent procurer une valeur normalisée dans le groupe des citoyens peuvent se rapporter notamment à l'emploi, à l'exercice de l'autonomie/responsabilisation et à l'acquisition d'un logement. Ces repères semblaient être les plus prisés par nos participants et les plus à même d'offrir une forme de valorisation et de reconnaissance sociale. Ils constitueraient donc les éléments recherchés par les personnes en situation d'itinérance qui s'inscrivent dans ce type de remaniement identitaire.

En effet, les participants qui ont fait un travail identitaire au niveau de leurs repères avant, pendant et après leur sortie de rue semblaient surtout avoir ces visées. En opposition à la dépendance aux ressources communautaires, Albert, Bernard, Gaston et Hubert ont tous mentionné que le fait de faire leurs emplettes, qui se rapporte à l'exercice de leur autonomie/responsabilisation, leur permet de retrouver une forme de citoyenneté. Gaston nous avait fait mention que l'exercice de son autonomie (faire son épicerie) lui procurait une « respectabilité », ce qui peut se rapporter à une forme de reconnaissance sociale et être motivé par le principe d'« habitation ». Bernard, Christian et Hubert ont été éloquents quant à leur désir de retourner sur le marché de l'emploi. Comme l'a dit Christian, « composer avec le système » lui permettrait d'obtenir « sa place », en l'occurrence une propriété, ce qui se rapporterait au « calcul ». Pour Hubert, le fait d'avoir un logement au lieu sa tente lui permet d'acquérir une forme d'intimité et de légitimité à l'égard d'avoir une conjointe ce qui peut se rapporter à l'« identification ».

Toutefois et comme le défendent Anthony (1993) et Ramonet (2016), le processus de rétablissement prend du temps. Certains participants, comme Christian et Hubert, ont fait leur cheminement identitaire davantage durant leur parcours de logement subventionné. D'ailleurs, en retournant à la rue, ces derniers ont même eu un regain d'espoir quant à leur possibilité de retourner aux études pour obtenir un emploi

éventuellement. La plupart de nos répondants ont poursuivi leur travail identitaire même en retournant à la rue et c'est pourquoi ils se situent actuellement dans « s'en sortir de la rue ».

Un thème cher à Hubert était justement la « gestion de son itinérance ». Il nous disait qu'il était content d'obtenir son logement, mais qu'au fond de lui, il n'était pas prêt à l'investir à part entière. Une partie de son identité était toujours associée à la rue et c'est pourquoi il nous avait fait mention que c'est « son itinérance » qui l'a ramené à la rue. L'ambivalence de certains participants à l'égard de leurs repères identitaires pourrait alors se traduire par une incertitude quant aux avantages à « s'adapter » aux exigences d'un autre groupe d'appartenance. Certains, comme Daniel, Gaston et Hubert, ont tenté « maladroitement » de s'adapter aux exigences de l'exogroupe auquel ils aspirent. Par exemple, Hubert pensait que le fait d'avoir un logement et de jouir de son autonomie lui permettait de faire des *partys* chez lui, comme toute personne « normale ». Or, cette liberté ne lui a pas été reconnue par ses voisins et son concierge qui semblaient l'étiqueter toujours comme une personne itinérante, ou du moins problématique. Il était donc difficile dans son cas de se sentir valorisé dans cet autre groupe et à force de recevoir des plaintes, il a perdu espoir. C'est entre autres pourquoi Hubert nous a fait savoir sa préférence pour des logements subventionnés de type *single site*, afin d'être parmi des personnes qui lui ressemblent. Comme l'évoquent Colombo et Larouche (2007 : 122) dans leur recherche auprès des jeunes de la rue, les actes discriminatoires à leur égard empêchaient leur reconnaissance comme étant des citoyens et renforçaient par le fait même leur sentiment d'être marginalisés. Les repères identitaires d'Hubert dans la rue demeuraient donc une certaine forme de sécurité sociale où sa reconnaissance lui paraissait acquise.

La prise en compte du temps pour une personne qui est en transition sur le plan de ses repères identitaires nous a paru essentielle dans une approche du rétablissement. En ce



sens, et comme le prévoit le modèle de base de l'approche du Logement d'abord, une personne pourrait perdre à répétition son logement et faire des allers-retours à la rue avant de stabiliser sa situation résidentielle (Gaetz *et al.*, 2013b; Polvere *et al.*, 2014). En ce sens, les subventions attribuées directement à la personne plutôt qu'au logement semblent permettre à la personne concernée de gérer ses ambiguïtés identitaires et de prendre le temps de s'adapter aux exigences de ce nouveau mode de vie, hors des repères de la rue. En effet, nous savons que la deuxième forme de PLM s'appuie sur une subvention au logement plutôt qu'à la personne comme dans sa première forme (la consultation des documents de référence en ce sens ne nous a pas été permise). Par conséquent, les personnes dans le deuxième modèle qui afficheraient une ambivalence trop marquée envers leurs repères identitaires et qui décideraient de revenir à la rue perdraient alors leur subvention, comme pour Albert, Daniel, Éric et Hubert. Le fait de perdre leur subvention en revenant à la rue représentait sans doute un échec aux yeux des personnes et n'a pas aidé à nourrir l'espoir.

### 5.3 Le choix du logement, partenariat avec l'OMHM et relocalisation

Comme Gaetz *et al.* l'évoquent dans leur description de l'approche Logement d'abord, un des principes fondateurs de celle-ci est d'offrir des choix aux personnes visées en ce qui a trait notamment à leur logement (quartiers, *scattered-site/single-site*, etc.) (2013b : 6). Ceci favoriserait leur autodétermination, toujours selon les auteurs. Ils ajoutent toutefois que l'étendue de l'offre dépend grandement de l'accessibilité aux ressources locales. Or, nous avons remarqué que plusieurs participants ont eu peu de choix concernant leur premier logement. Nous avons observé que Bernard, Christian, Francis, Gaston et Hubert n'ont eu qu'une seule proposition de logement. Albert et Éric ont pu visiter deux logements afin de faire un choix arrêté. Daniel est le seul participant qui s'est fait offrir trois propositions de logement. Toutefois, ce dernier s'est empressé

de choisir le premier appartement qu'il a visité, sans considération pour les autres. Les propositions de logement ont donc été limitées dans le cas de nos participants.

Il importe de préciser ici une critique qui a été formulée par Bernard et Christian concernant la relation partenariale entre PLM et l'OMHM. La plupart de nos participants nous ont dit qu'ils étaient obligés de faire une demande de logement de type HLM auprès de l'OMHM dès leur entrée dans le programme de PLM. La nature de leur relation voulait qu'une fois la subvention avec PLM terminée, que l'OMHM prenne le relais et offre un HLM. Bernard et Christian sont les seuls de nos participants qui ont vécu cette transition de PLM vers l'OMHM. Les deux déplorent grandement le manque de choix à cette étape. Pour Bernard, qui était à la rue au moment de se faire offrir un HLM, il nous a dit qu'il n'avait pas le choix d'accepter ou non l'offre de l'OMHM, sous peine d'être pénalisé. Bernard a donc accepté l'offre de l'OMHM même si elle ne correspondait pas à ses désirs. Il n'arrivait pas à s'identifier au quartier qu'on lui a proposé, tout comme Christian. Ce dernier nous a dit qu'il s'est lui aussi senti obligé d'accepter l'offre de l'OMHM. Il s'est par ailleurs demandé en cours d'entrevue s'il aurait pu refuser l'offre de l'OMHM et choisir de rester dans le logement qu'il aimait de PLM. L'OMHM lui a d'abord offert un choix de quartier qu'il désirait, mais aucune offre n'était disponible. Christian s'était alors résigné à accepter une offre dans un quartier qu'il n'aimait pas.

À la lumière de ces témoignages, la transition prévue de PLM vers l'OMHM pose problème sur le plan d'offrir des choix aux personnes impliquées et favoriser leur autodétermination. Ce partenariat semble donc aller à l'encontre des principes de base de l'approche Logement d'abord et nous nous interrogeons sur les effets de cette lacune sur la stabilité résidentielle et l'espoir des participants. De plus, il nous paraît important que les procédures soient détaillées explicitement aux participants qui en sont à cette étape. En effet, ni Bernard ni Christian ne sont certains des conséquences de refuser un

logement de l'OMHM, ce qui a alimenté leur sentiment de ne pas avoir une prise sur leur choix. Aussi, la possibilité de convertir un logement de PLM en HLM pris en charge par l'OMHM n'est pas claire. La transparence du fonctionnement serait une avenue à considérer si le partenariat se maintient dans le futur. Nous nous questionnons aussi sur la possibilité que la transition vers un logement de l'OMHM n'amène pas une certaine insécurité et instabilité sur le plan du logement, justement. Effectivement, Christian était bien et stable dans son logement de PLM avant de se sentir forcé de changer de logement. Considérant encore une fois que le processus de rétablissement prend du temps, nous pensons que cette transition ne favorise pas la consolidation des nouveaux repères identitaires hors de la rue. Christian nous a évoqué à juste titre qu'il se sentait soudainement étiqueté comme une personne assistée socialement en intégrant son logement de l'OMHM contrairement à son logement de PLM où il se sentait « parmi la population », de manière anonyme et comme un « travailleur normal ». L'image associée au logement de l'OMHM ne correspondait pas à son identité désirée (travailleur normal) ce qui a donc affecté grandement son travail identitaire préalable et son processus de normalisation.

Par ailleurs, nous avons remarqué à travers l'analyse transversale des témoignages reçus une grande disparité quant à la possibilité de se faire relocaliser ou non. En effet, plusieurs participants ont formulé des demandes de relocalisation, mais pas tous n'y ont eu accès. Les balises pour encadrer cette pratique semblent floues et flexibles. Ainsi, il nous paraît que pas tous les participants ont pu avoir un traitement équitable à ce niveau. À ce titre, nous pouvons comparer la situation d'Éric avec celle de Bernard qui ont tous les deux fait partie du programme de PLM.

Dans le cas d'Éric, il n'a pas pu se faire placer en fiducie de prime abord, ce qui semble anormal selon la structure du programme de PLM. Il n'a pas été en mesure de payer son loyer convenablement étant donné son problème de jeu et quelques mois suivant

son intégration, il avait déjà cumulé des retards de paiement. Pourtant, il s'est rapidement fait offrir un second logement à la seule condition de payer son loyer un peu plus cher pour compenser les retards de paiements de son premier logement. Dans le cas de Bernard, il a demandé de se faire relocaliser étant donné qu'il s'est fait « flouer » par son agent de logement concernant le prix du chauffage. Sa demande a été refusée. Pourtant, il avait bien essayé de démontrer son droit à une relocalisation selon l'entente des partenariats qu'il a finement scrutée.

#### 5.4 Retour sur « s'en sortir dans la rue » et le biais de désirabilité sociale

En dernier lieu, nous avons jugé important de faire un retour sur la notion paradoxale de « s'en sortir dans la rue ». En effet, notre proposition peut paraître controversée étant donné l'adage selon lequel personne ne choisit la rue pour vivre. Nous avons remis en question cette proposition en affirmant qu'il était possible pour une personne de vivre des succès à même la rue et que ce milieu pouvait répondre à des besoins existentiels inaccessibles autrement. L'exemple de Francis était particulièrement éloquent à ce niveau. Rappelons qu'il est retourné à la rue à la suite de l'échec de sa seconde socialisation, de la remise à l'épreuve du travail et de l'éducation notamment, ce qui est dû en partie à son registre de « vie moindre ». Donc, même si ce choix fut provoqué par une contrainte, retourner à la rue lui a permis de retrouver ses repères et ses contacts, ce qui répondait à un besoin de reconnaissance sociale. De plus, son mode de vie associé à la criminalité lui procurait explicitement un sentiment d'accomplissement personnel. Donc bien que nous ayons associé « s'en sortir dans la rue » à un besoin de reconnaissance sociale, d'autres besoins peuvent être comblés à même la rue et justifier d'y demeurer. La rue semblait donc avoir plus de sens pour Francis à ce moment de son cheminement que le logement subventionné, bien qu'il ait souhaité au moment de l'entrevue « s'en sortir de la rue » étant donné qu'il a poursuivi son travail identitaire hors des repères de la rue :

Tsé là la rue, l'itinérance, jusqu'à un certain degré, puis il n'est pas haut ce degré-là, c'est un choix. [...] Parce qu'un moment donné, tu décroches totalement. Il se trouve un endroit dans la vie de chacun que c'est ça, un moment donné tu décroches, puis consciemment on s'en va à la rue.

Nos résultats indiquent aussi que bien que nous ayons associé certains témoignages à « s'en sortir dans la rue » au moment de la perte du logement, aucun participant n'était animé du désir de se maintenir dans la rue au moment de l'entrevue. Nous étions conscients qu'en fonction du biais de désirabilité sociale, il se pouvait qu'il soit difficile d'exprimer son désir de rester à la rue. C'est pourquoi nous avons tenté de trouver des participants qui auraient simplement et catégoriquement rejeté une offre de logement subventionné; puisque le choix de la rue serait assumé de facto et qu'une comparaison avec les autres figures de cas aurait été enrichissante. Le contexte pandémique entourant la COVID-19 a malheureusement compliqué le recrutement de nos participants et nous n'avons pas été en mesure de trouver des personnes dans ce cas de figure spécifique.

Congard *et al.* (2012 : 195) définissent ce phénomène dans une perspective de psychologie sociale comme étant « associé à celui d'autoprésentation et correspond à un ensemble de stratégies plus ou moins intentionnelles, plus ou moins contrôlées, qu'un individu met en œuvre dans le but d'obtenir une approbation sociale ». Le phénomène de désirabilité sociale encourage la projection d'une image positive de soi (Congard *et al.*, 2012; Tournois *et al.*, 2000). Considérant que nos participants ont une très bonne connaissance des principes de l'approche du rétablissement et des attentes sociales à leur égard, nous croyons qu'ils sont bien conscients de la pression sociale exercée sur eux pour sortir de la rue. Par souci d'offrir des réponses qui correspondent aux attentes des chercheurs et ainsi obtenir de la reconnaissance sociale, il se peut que certains participants nous aient « caché » leurs véritables intentions de demeurer à la rue ou en auraient minimisé les bénéfices.

À l'instar d'autres auteurs qui ont déjà montré que la rue pouvait représenter un lieu de socialisation (Parazelli, 1996; 1997; Bellot, 2001; Colombo, 2008), nous espérons avoir contribué à maintenir une voie ouverte à ce phénomène paradoxal de « s'en sortir dans la rue » par d'autres recherches. Or, est-ce qu'une personne peut s'identifier pleinement à la rue, y trouver du sens et y combler ses besoins existentiels? Nous pensons que oui et que ce phénomène doit être reconnu lorsqu'il se manifeste. Considérant que la plupart des grands refuges d'aide aux personnes en situation d'itinérance ont modifié leur offre de service afin de favoriser des programmes de réinsertion sociale au détriment des dortoirs sans condition (Namian, 2014), nous pensons que cette vision unilatérale de l'itinérance mène à dénier la reconnaissance des personnes qui souhaitent y demeurer pour un moment, et par voie de conséquences, à les marginaliser davantage.

## CONCLUSION

Cette recherche phénoménologique avait comme objectif d'offrir une voix aux personnes ayant fait l'expérience du logement subventionné et qui sont retournées à la rue. En effet, nous n'avons trouvé aucune recherche dans la littérature scientifique qui abordait ce phénomène et en particulier auprès des personnes ne présentant pas de troubles psychiatriques importants. Ce faisant, nous avons tenté de comprendre les motivations sous-jacentes à un retour à la rue et quel sens la personne lui donnait.

Nous nous sommes grandement appuyés sur les travaux de Bajoit (2003) afin d'identifier trois besoins existentiels que nous avons associés à une typologie des sorties de rue. « Sortir de la rue » renvoie à une sortie objective de la rue que nous avons associée à un besoin de consonance existentielle. En tentant de concilier son identité désirée et assignée, le cas de figure qui s'y rapporte ferait preuve d'une passivité relative et s'engagerait dans un processus plus ou moins hétéronome où la personne se laisserait parfois porter par des décisions prises pour elle. Elle démontre une ambivalence sur le plan de ses repères identitaires dans et hors de la rue, ce qui l'amène parfois à « reproduire la rue » chez elle.

« S'en sortir de la rue » renvoie à un processus subjectif, à un travail identitaire préalable pour positionner ses repères hors de la rue et répondre à un besoin d'accomplissement personnel. En ce sens, la personne tenterait de concilier les sphères de son identité désirée et engagée afin que ses engagements lui permettent d'atteindre ce qu'elle désire pour elle-même. Elle démontre une certaine proactivité dans son processus de sortie de rue et une capacité à s'adapter aux embûches de son processus.

« S'en sortir dans la rue » renvoie à une personne qui s'identifie davantage aux repères de la rue et où la rue comble surtout un besoin de reconnaissance sociale. Le retour à la rue permettrait de concilier les sphères de son identité engagée et assignée. Nous avons vu qu'une personne pouvait notamment rejeter les attentes qu'elle percevait irréalistes à l'égard de son rétablissement. Que ce soit pour répondre aux attentes des intervenants ou des pairs dans la rue, son engagement dans la rue lui permet d'obtenir la reconnaissance sociale qui lui échappait parfois en logement.

Notre analyse nous a permis de dégager des logiques d'action adoptées par nos huit participants afin de faire face aux tensions existentielles dont l'analyseur principal est la variation dans les attentes et les contraintes d'une personne (Bajoit, 2003). De la sorte, nous avons pu formuler des hypothèses quant aux besoins existentiels auxquels ils tentent de répondre et au type de sortie de rue dans lequel ils s'inscrivent. Ceci nous a permis de dresser un portrait des motivations à revenir à la rue à la suite d'une expérience de logement subventionné.

Nous avons accordé une importance particulière à la notion de « vie moindre » développée par Namian (2011) afin de décrire le registre d'action et l'espace limité dont disposent les personnes vulnérables et en situation de précarité afin d'exercer leur autonomie. L'approche du Logement d'abord s'appuie sur la notion de rétablissement afin de véhiculer une réinsertion sociale des participants (Gaetz *et al.* 2013b). Nous avons compris le rétablissement comme une invitation à se soumettre à une seconde socialisation et par conséquent, à se mesurer à nouveau aux épreuves sociales que sont l'éducation, le travail, la famille et la ville (Martuccelli, 2009a; 2009b; 2015). Or, le rétablissement se rapporterait à une injonction de l'autonomie de la personne alors qu'elle dispose de moyens limités pour y répondre. Par conséquent, nous avons émis l'hypothèse qu'une personne qui doit faire face aux épreuves sociales alors qu'elle est dans un registre de « vie moindre » ait pu causer des tensions existentielles à cause des



variations dans les attentes et les contraintes qui en découlent. En ne prenant pas assez en compte les limites d'une personne, un déni de reconnaissance pourrait être ressenti par celle-ci et elle pourrait envisager un retour à la rue pour répondre à ce besoin existentiel.

Notre hypothèse a été partiellement confirmée. Tous nos participants se sont en effet butés, d'une façon ou d'une autre, à leur registre de « vie moindre » face aux épreuves sociales auxquelles ils étaient confrontés. Parmi les participants qui sont retournés à la rue afin de répondre à un besoin de reconnaissance sociale, nous avons identifié les cas d'Albert, Francis, Gaston et Hubert. Par contre, tous nos participants ont exprimé leur désir de sortir de la rue au moment de l'entrevue. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer avec certitude que les personnes qui s'inscrivent dans « s'en sortir dans la rue » ont réellement l'intention d'y rester puisque la rue répondrait davantage à leurs besoins existentiels et plus particulièrement à celui de reconnaissance sociale. Ceci est possiblement dû à un biais de désirabilité sociale où choisir le mode de vie itinérant n'est pas avouable. D'autres recherches seraient nécessaires afin de déterminer si les besoins existentiels d'une personne peuvent être comblés à long terme dans la rue afin de justifier ce mode de vie.

Par ailleurs, les résultats de cette étude exploratoire sur les logiques d'action des personnes en situation d'itinérance ayant bénéficié du PLM nous ont donné l'opportunité de voir comment les programmes de logement subventionné pouvaient influencer sur ces mêmes logiques d'action. C'est pourquoi nous avons interrogé la pertinence du partenariat entre l'OMHM et PLM qui force une personne à un transfert éventuel vers des logements de l'OMHM. Bernard et Christian nous avaient alors rapporté que ces logements ne correspondaient pas à leurs attentes et qu'ils avaient du mal à s'y identifier. L'étiquette sociale qui est apposée auprès de ce type de locataire vient notamment saper leurs efforts de remaniement identitaire hors de la rue en

conformité avec leur représentation de la figure « citoyenne ». Nous avons aussi constaté que le type de subvention accordée à la personne plutôt qu'au logement permettait de reconnaître et prendre en compte le temps requis pour assurer un processus de rétablissement (Anthony, 1993; Ramonet, 2016). De plus, ce type de subvention permet à une personne de vivre plus facilement ses ambivalences identitaires, de revenir à la rue au besoin, sans risquer de perdre son droit au logement subventionné. Comme l'évoquent Young et Ensing, le processus de rétablissement se fait en dents de scie et n'est par conséquent pas linéaire (1999; cité dans Provencher, 2002). C'est pourquoi nous croyons, comme l'évoque Provencher (2002 : 39), qu'il faut accepter que les échecs, y compris celui du logement, fassent partie d'un processus plus large du rétablissement, et qu'un encadrement demeure nécessaire afin de concrétiser les apprentissages qui peuvent en découler.

Concernant le modèle d'intervention, nous sommes d'avis que de plus amples recherches devraient être réalisées quant aux pratiques favorisant l'émergence et l'entretien de l'espoir, pierre angulaire du processus de rétablissement (Anthony, 1993; Gaetz *et al.*, 2013b; Ramonet, 2016; Schrank, 2012). En effet, nous avons remarqué que l'implication des intervenant.e.s auprès des participants variait grandement. Une stabilité cohérente et continue des pratiques devrait être considérée, tout en maintenant un cadre flexible pour s'adapter aux besoins de la personne concernée. Comme le souligne Schrank, pour susciter l'espoir, le modèle d'intervention devrait considérer aussi les dimensions plus larges de l'espoir comme le bien-être psychologique et l'implication sociale, et non seulement se centrer sur l'atteinte d'objectifs (2012 : 560).

Finalement, notre recherche nous a permis de constater que la rue peut devenir un espace de retranchement plus ou moins temporaire qui participerait paradoxalement au processus de sortie de rue et de rétablissement. En effet, tous nos participants ont vécu une forme ou une autre d'instabilité en logement subventionné, qu'elle soit due à

l'ambivalence de leurs repères identitaires, l'apprentissage de leur autonomie ou au cadre gestionnaire de ces programmes. Par conséquent, il nous semble important de considérer leur retour à la rue non pas comme un échec ou une « rechute », mais plutôt comme étant en continuité avec leurs efforts de repositionnement identitaire.

En ce sens, nous nous montrons critiques face à certaines affirmations absolues telles que « Mettre fin à l'itinérance » (slogan de la Mission Old Brewery) ou la conclusion du rapport final du Projet Chez-Soi : « Le modèle Logement d'abord doit être considéré comme l'une des composantes essentielles d'une approche systémique visant à enrayer l'itinérance à Montréal » (Latimer *et al.*, 2014 : 8). En n'abordant pas les causes structurelles des conditions d'itinérance, ces affirmations nous semblent trompeuses, et surtout motivées par des préoccupations politiques. Ces déclarations semblent faire fi du fait que la rue peut devenir pour certaines personnes une base de sécurité et de stabilité, dans un contexte sociétal qui ne leur a pas permis de s'épanouir. Nos résultats montrent justement qu'avec un regain d'espoir, la majorité de nos participants cherchent à « redevenir citoyen », ce qui sous-entend qu'ils se voient comme ayant perdu leurs droits et leur statut de citoyen. Comme certains de nos participants nous l'ont aussi déclaré, la rue est devenue un contexte où ils ont forgé leurs repères identitaires, bâti des amitiés et vécu des accomplissements personnels. Nous considérons par conséquent qu'en ne leur reconnaissant pas ce droit à la rue, en cherchant à « éliminer » l'itinérance, en adoptant des politiques d'assainissement de l'espace public, en les ostracisant ou en les blâmant pour leur condition, nous leur faisons doublement violence.

Comme nous l'avons démontré et comme documenté par la littérature scientifique (Anthony, 1993; Ramonet, 2016), certaines personnes ont besoin de temps pour se reconstruire hors des repères de la rue. Bien que l'offre de logements abordables est évidemment nécessaire pour permettre une sortie de la rue, nous ne considérons pas

qu'il s'agisse d'une panacée. Par conséquent, en tant qu'intervenants sociaux, nous devons non seulement reconnaître les avancées des processus de sortie de la rue, mais aussi les reculs qui les accompagnent afin de permettre aux personnes qui y sont engagées de faire davantage l'apprentissage de leur propre autonomie plutôt que de celle induite ou commandée par autrui. Il s'agit de les soutenir dans leur travail identitaire et non de les traiter comme s'ils étaient atteints d'une sorte de pathologie sociale que la notion de rétablissement semble parfois induire.

## ANNEXE A

### GRILLES D'ENTRETIEN

#### Retour volontaire à la rue

#### **Intégration en logement subventionné**

- Comment avez-vous eu accès à du logement subventionné?
- Qu'est-ce qui vous a amené à tenter l'expérience de PLM de prime abord?  
Qu'est-ce que vous vouliez pour vous à ce moment-là? Quelles étaient vos motivations?
- Comment s'est déroulée votre intégration en logement subventionné?  
Comment vous êtes-vous senti dans ce lieu?
- Avez-vous rencontré des difficultés avec le voisinage ou l'organisme? Si oui, lesquelles? Pourquoi?
- Pourriez-vous me parler de votre relation avec le voisinage et le quartier?  
Comment vous sentiez-vous face à eux? Pourquoi?
- Comment cette nouvelle situation a été perçue par votre entourage qui est resté à la rue? Est-ce que votre relation avec eux a changé? Comment?
- Qu'est-ce qui a changé dans votre vie à ce moment-ci? Est-ce que vous avez changé vos habitudes de vie? Comment occupiez-vous vos journées?
- Est-ce que votre situation en logement subventionné a changé votre perception de vous-même? Dans quel sens?

**Relation avec les intervenants**

- Comment qualifieriez-vous votre relation avec vos anciens intervenants de PLM?
- Quelles étaient vos attentes face à vos intervenants?
- Quelles étaient leurs attentes envers vous? De quoi parliez-vous principalement?
- Est-ce que vous vous êtes fixé des objectifs? Lesquels?
- Comment vous sentiez-vous par rapport à ces attentes? Étaient-elles réalistes pour vous? Sinon, pourquoi?

**Rétablissement**

- Est-ce que vos intervenants vous ont déjà parlé du rétablissement?
- Qu'est-ce que le rétablissement signifie pour vous?

**Évaluation du programme**

- Quels sont les avantages du logement subventionné? Quels sont les inconvénients?
- Qu'est-ce que vous avez aimé et moins aimé dans le programme et pourquoi?
- Qu'est-ce que vous aimeriez changer dans le programme PLM et pourquoi?
- Si c'était à refaire, est-ce que vous voudriez revenir dans le programme? Pourquoi?

**Retour à la rue**

- Qu'est-ce qui a motivé votre choix de quitter le programme de PLM et de retourner à la rue? Pourriez-vous préciser votre pensée ?

- Comment vos intervenants ont réagi face à votre décision de retourner à la rue?
- À quel besoin correspond la rue, que vous ne retrouviez pas avec PLM?
- Comment vous êtes-vous senti à votre retour à la rue?
- Comment vous vous sentez présentement face à votre situation? Quelle est votre perception de la rue en ce moment? Qu'est-ce que ça signifie pour vous la rue, ce que ça représente?
- Comment sont vos relations actuelles avec vos semblables et vos intervenants?
- Qu'est-ce que vous voudriez pour vous-même présentement? Quels sont vos projets? Est-ce qu'il y a quelque chose que vous voudriez changer de votre situation?
- Comment voyez-vous votre avenir pour vous-même?

## Retour involontaire à la rue

### **Intégration en logement subventionné**

- Comment avez-vous eu accès à du logement subventionné?
- Qu'est-ce qui vous a amené à tenter l'expérience de PLM de prime abord?  
Qu'est-ce que vous vouliez pour vous à ce moment-là? Quelles étaient vos motivations?
- Comment s'est déroulée votre intégration en logement subventionné?  
Comment vous êtes-vous senti dans ce lieu?
- Pourriez-vous me parler de votre relation avec le voisinage et le quartier?  
Comment vous sentiez-vous face à eux? Pourquoi?
- Avez-vous rencontré des difficultés avec le voisinage ou l'organisme? Si oui, lesquelles? Pourquoi?
- Comment cette nouvelle situation a été perçue par votre entourage qui est resté à la rue? Est-ce que votre relation avec eux a changé? Comment?
- Qu'est-ce qui a changé dans votre vie à ce moment-ci? Est-ce que vous avez changé vos habitudes de vie? Comment occupez-vous vos journées?
- Est-ce que votre situation en logement subventionné a changé votre perception de vous-même? Dans quel sens?

### **Relation avec les intervenants**

- Comment qualifieriez-vous votre relation avec vos anciens intervenants de PLM?
- Quelles étaient vos attentes face à vos intervenants?
- Quelles étaient leurs attentes envers vous? De quoi parliez-vous principalement?
- Est-ce que vous vous êtes fixé des objectifs? Lesquels?



- Comment vous sentiez-vous par rapport à ces attentes? Étaient-elles réalistes pour vous? Sinon, pourquoi?

### **Rétablissement**

- Est-ce que vos intervenants vous ont déjà parlé du rétablissement?
- Qu'est-ce que le rétablissement signifie pour vous?

### **Évaluation du programme**

- Quels sont les avantages du logement subventionné? Quels sont les inconvénients?
- Qu'est-ce que vous avez aimé et moins aimé dans le programme et pourquoi?
- Qu'est-ce que vous aimeriez changer dans le programme PLM et pourquoi?
- Si c'était à refaire, est-ce que vous voudriez revenir dans le programme? Pourquoi?

### **Retour à la rue**

- Qu'est-ce qui a fait en sorte que vous avez quitté le programme de PLM et que vous êtes présentement à la rue? Pourriez-vous élaborer là-dessus?
- Comment vos intervenants ont réagi face à votre retour à la rue?
- Comment vous êtes-vous senti à votre retour à la rue?
- Comment vous vous sentez présentement face à votre situation? Quelle est votre perception de la rue en ce moment? Qu'est-ce que ça signifie pour vous la rue, ce que ça représente?
- Est-ce que la situation de la rue comprend des avantages? Lesquels et pourquoi?
- Si vous aviez le choix entre rester à la rue et poursuivre à nouveau le programme de PLM, que choisiriez-vous et pourquoi?

- Comment sont vos relations actuelles avec vos semblables et vos intervenants?
- Qu'est-ce que vous voudriez pour vous-même présentement? Quels sont vos projets? Est-ce qu'il y a quelque chose que vous voudriez changer de votre situation?
- Comment voyez-vous votre avenir?

## Refus de logement subventionné

### **Refus d'intégration en logement subventionné**

- Comment avez-vous eu l'offre du logement subventionné?
- Qu'est-ce qui vous a amené à refuser l'offre de logement subventionné? Quel était votre raisonnement?
- Qu'est-ce que vous vouliez pour vous à ce moment-là? Quelles étaient vos motivations pour choisir de rester à la rue?
- Comment vous êtes-vous senti par la suite?
- Est-ce que vous avez changé vos habitudes de vie à ce moment-ci? Comment occupez-vous vos journées?

### **Relation avec les intervenants**

- Comment sont vos relations avec vos intervenants actuels, si c'est le cas?
- Quelles sont vos attentes face à vos intervenants?
- Quelles sont leurs attentes envers vous? De quoi parlez-vous principalement?
- Est-ce que vous vous êtes fixé des objectifs? Lesquels?
- Comment vous sentez-vous par rapport à ces attentes? Sont-elles réalistes pour vous? Sinon, pourquoi?

### **Rétablissement**

- Est-ce que vos intervenants vous ont déjà parlé du rétablissement?
- Qu'est-ce que le rétablissement signifie pour vous?

### **Évaluation du programme**

- Selon vous, quels sont les avantages du logement subventionné? Quels sont les inconvénients?
- Qu'est-ce qui ne correspond pas à votre idéal dans le logement subventionné?
- Qu'est-ce que vous aimeriez changer dans le programme PLM et pourquoi?

### **Situation de la rue**

- Comment vos intervenants ont-ils réagi face à votre refus de participer au programme de PLM?
- Est-ce que vous regrettez votre choix? Pourquoi?
- Si vous aviez le choix entre rester à la rue ou poursuivre à nouveau le programme de PLM, que choisiriez-vous et pourquoi?
- Comment vous sentez-vous présentement face à votre situation? Quelle est votre perception de la rue en ce moment? Que signifie la rue pour vous, qu'est-ce que ça représente?
- Est-ce que la situation de la rue comprend des avantages? Si oui, lesquels?
- Comment sont vos relations actuelles avec vos semblables? Élaborez.
- Qu'est-ce que vous voudriez pour vous-même présentement? Quels sont vos projets? Est-ce qu'il y a quelque chose que vous voudriez changer de votre situation?
- Comment voyez-vous votre avenir?

## ANNEXE B

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

#### Titre du projet de recherche

Les logiques d'actions des personnes en situation d'itinérance qui sont retournées à la rue à la suite d'un épisode de logement subventionné

#### Étudiant-chercheur

Pascal Aura

Étudiant à la maîtrise à l'école de travail social à l'UQAM.

(438) 881-2711

[pascal.aura@hotmail.com](mailto:pascal.aura@hotmail.com)

#### Direction de recherche

Michel Parazelli

Professeur-chercheur, école de travail social, UQAM.

(514) 987-3000 poste 2746

[parazelli.michel@uqam.ca](mailto:parazelli.michel@uqam.ca)

#### Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique une entrevue d'environ 90 minutes. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

### **Description du projet et de ses objectifs**

Le projet de recherche vise à cerner les motivations à rester dans la rue suite à une proposition d'intégration dans un programme de logement subventionné ou de cerner les motivations à retourner à la rue suite à après cette expérience. Nous souhaitons comprendre l'expérience vécue en logement subventionné et en quoi la rue peut représenter des avantages. Nous cherchons donc à interroger des personnes présentement à la rue qui ont fait l'expérience du logement subventionné ou qui ont refusé l'offre afin qu'elles puissent nous raconter leur expérience. Votre participation sera bénéfique pour l'avancement des connaissances dans le domaine des services offerts aux personnes en situation d'itinérance.

### **Nature et durée de votre participation**

Avec votre accord, il vous sera demandé de participer à une entrevue d'environ 90 minutes dans le lieu de votre choix. L'entrevue sera enregistrée à des fins d'analyse. Nous vous demanderons essentiellement de répondre verbalement aux questions de l'entrevue. Les thèmes abordés traiteront principalement de votre expérience en logement subventionné et de votre retour à la rue. Nous cherchons à comprendre votre regard sur votre situation et vos motivations derrière vos choix.

### **Avantages liés à la participation**

Une rémunération de 20 \$ est prévue au terme de l'entrevue à titre de dédommagement pour votre temps consacré à cette recherche. De plus, vous pourriez retirer certains avantages personnels de participation en fonction de vos besoins d'expression mais ceci ne peut être garanti. Finalement, sachez que votre participation contribuera à l'avancement des connaissances dans le domaine du phénomène de l'itinérance considérant qu'aucune recherche à ce jour ne porte spécifiquement sur le retour à la rue des personnes ayant fait l'expérience du logement subventionné.

### **Risques liés à la participation**

Un risque potentiel identifié à votre participation serait lié aux émotions parfois négatives qui pourraient surgir lors de l'entretien. En effet, certaines questions posées par le chercheur pourraient ramener à la surface certaines expériences difficiles. En ce sens, il se pourrait que certaines questions traitant de votre expérience en logement subventionné ou des circonstances vous amenant à retourner à la rue puissent susciter des malaises ou des émotions difficiles. Il est à noter que ceci ne constitue pas l'objectif de notre recherche. Nous vous assurons que dans un tel cas de malaise ou d'émotion négative, vous n'êtes en aucun cas obligé de répondre aux questions formulées. Vous êtes aussi libre de vous retirer de la recherche à tout moment sans justification. Il est de la responsabilité du chercheur de mettre fin à l'entrevue s'il sent que la situation présente vous met en détresse. En cas de besoin, le chercheur pourra vous référer vers certaines ressources appropriées.

Aussi, bien que des efforts soutenus soient déployés pour maintenir l'anonymat et la confidentialité de vos réponses, il se peut que certains de vos propos soient reconnaissables par certaines personnes particulièrement perspicaces avec lesquelles vous avez travaillé lors de votre participation au programme de PLM. En ce sens, vous n'êtes jamais tenu de dévoiler quoi que ce soit de compromettant à votre égard ou qui vous rend mal à l'aise. Toutes demandes de non-retention de vos propos seront acceptées.

### **Confidentialité**

Nous vous assurons que tous les renseignements fournis seront maintenus confidentiels et anonymes. Seuls le chercheur et le directeur de recherche auront accès aux données recueillies par audio et retranscription. Les documents papiers et audio seront conservés sous clef chez le chercheur pendant la durée de la recherche. Tout traitement de données numériques sera enregistré dans des fichiers sécurisés par un mot de passe. Les renseignements personnels et confidentiels seront codifiés à des fins d'anonymat. Tous les fichiers audio seront détruits de manière sécuritaire une fois la transcription complétée. Tous les noms seront remplacés par des noms fictifs pour s'assurer de la confidentialité des

renseignements. De plus, tous renseignements personnels évoqués pouvant être retracé jusqu'à vous feront l'objet de modification à l'écriture du mémoire pour assurer l'anonymat de vos renseignements.

Soyez assuré que personne de votre entourage ne sera informé de votre participation ou non au projet de recherche.

Les enregistrements audio, les transcriptions ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après la dernière diffusion de l'étude. Les données seront détruites de manière sécurisée en disposant les documents papier par déchiquetage et les documents électroniques par effacement de fichiers.

### Utilisation secondaire des données

Acceptez-vous que les données de recherche soient utilisées pour réaliser d'autres projets de recherche dans le même domaine ?

Ces projets de recherche seront évalués et approuvés par un Comité d'éthique de la recherche de l'UQAM avant leur réalisation. Les données de recherche seront conservées de façon sécuritaire. Afin de préserver votre identité et la confidentialité des données de recherche, vous ne serez identifié que par un numéro de code.

Acceptez-vous que les données de recherche soient utilisées dans le futur par d'autres chercheurs à ces conditions?

Oui     Non

### Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Pascal Aura verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

### Indemnité compensatoire

Une compensation de 20\$ sera octroyée au participant au terme de l'entretien.

### Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : Michel Parazelli (514-987-3000 poste 2746, [parazelli.michel@uqam.ca](mailto:parazelli.michel@uqam.ca)) ; Pascal Aura (438-881-2711, [pascal.aura@hotmail.com](mailto:pascal.aura@hotmail.com)).

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : [cerpe.fsh@uqam.ca](mailto:cerpe.fsh@uqam.ca) ou 514-987-3000, poste 3642.

### Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

### Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire.

J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Code d'identification : \_\_\_\_\_

Acceptez-vous de participer à ce projet tels que décrit par les conditions énumérées ci-haut?

Oui  Non

Acceptez-vous d'être enregistré de façon audionumérique ?

Oui  Non

Acceptez-vous d'être contacté(e) à nouveau pendant l'étude afin d'obtenir des précisions ou d'autres informations en lien avec la présente recherche ?

Oui  Non

Désirez-vous recevoir une copie de l'étude/mémoire de maîtrise ?

Oui  Non

Numéro(s) de téléphone pour être rejoint(e) :

Courriel: \_\_\_\_\_ @

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

### Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

\_\_\_\_\_  
Prénom Nom

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date



## ANNEXE C

### AFFICHE DE RECRUTEMENT

Vous êtes un ex-participant d'un programme de logement subventionné et vous êtes présentement à la rue?

OU

Vous avez refusé l'offre de logement subventionné pour rester à la rue?

**Contactez-moi!**

Dans le cadre d'une recherche en travail social, je cherche à comprendre pourquoi vous avez refusé une offre de logement subventionné, ou que vous êtes retourné à la rue après en avoir bénéficié, selon le cas.

Pour participer, vous devez :

- Avoir plus de 18 ans.
- Avoir été participant dans un programme de logement subventionné ou avoir rejeté l'offre de logement subventionné.
- Être sans logement.
- Comprendre et parler le français ou l'anglais.

Votre participation implique une entrevue enregistrée de 1h30 environ. Une compensation de 20\$ sera offerte à la fin de l'entrevue.

Les informations recueillies seront **confidentielles**.

#### **Pour participer**

Contactez Pascal Aura

Téléphone : 438-881-2711

Courriel : [aura.pascal@courrier.uqam.ca](mailto:aura.pascal@courrier.uqam.ca)



You are an ex-participant of a subsidized housing program and currently on the street?

OR

You refused a subsidized housing offer to stay on the street?

**Contact me!**

As part of a research in social work, I seek to understand why you refused the offer of subsidized housing or why you went back to the street after you experienced subsidized housing, depending on the case.

To participate, you must:

- Being older than 18.
- Have been a participant in a subsidized housing program or have rejected the offer.
- Being homeless.
- Understand and speak French or English.

Your participation involves a 90 minutes recorded interview. Compensation of \$ 20 will be offered at the end of the interview.

The information collected will be **confidential**.

### **To participate**

Contact Pascal Aura

Cellphone : 438-881-2711

E-mail : [aura.pascal@courrier.uqam.ca](mailto:aura.pascal@courrier.uqam.ca)

## BIBLIOGRAPHIE

- Anadón, M. (2006). La recherche dite «qualitative»: de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents. *Recherches qualitatives*, 26(1), 5-31.
- Anthony, W. A. (1993). Recovery from mental illness: the guiding vision of the mental health service system in the 1990s. *Psychosocial rehabilitation journal*, 16(4), 11.
- Autin, F. (2010). La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner. *Préjugés & Stéréotypes*.
- Bajoit, G. (2003). *Le changement social: Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*. Paris: A. Colin.
- Bélangier, H. (2014). Revitalisation du Faubourg Saint-Laurent (Montréal): facteur de changement social?. *Cahiers de géographie du Québec*, 58(164), 277-292.
- Bellot, C. (2001). *Le monde social de la rue : Expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.
- Bellot, C., et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95.  
<https://doi.org/10.7202/1041700ar>
- Bellot, C., et St-Jacques, B. (2007). La gestion pénale de l'itinérance. Un enjeu pour la défense des droits. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dir.) *L'itinérance en questions*, 171-194.
- Bergheul, S. (Éd.). (2015). *Regards croisés sur l'itinérance*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bergheul, S. et Pakzad (2015). Les itinérants. Victimes ou auteurs de crimes ?. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance*. Presse de l'université du Québec. 59-76.

- Bergier, B. (1996). *Les affranchis, parcours de réinsertion*. Paris: DescJée de Brouwer.
- Bourgeault, G. (2003). L'intervention sociale comme entreprise de normalisation et de moralisation: Peut-il en être autrement? À quelles conditions?. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 92-105.
- Bourque, D. et Jetté, C. (2019). *Les services sociaux à l'ère managériale*. Sous la direction (dir.) Josée Grenier et Mélanie Bourque. Presse de l'université Laval.
- Campeau, A. (2019). *Les significations de l'autonomie de l'action communautaire : regards croisés des destinataires de l'intervention et des responsables d'organismes* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/12493/>
- Charmillot, M., et Dayer, C. (2007). Démarche compréhensive et méthodes qualitatives: clarifications épistémologiques. *Recherches qualitatives*, 3, 126-139.
- Colombo, A., et Larouche, A. (2007). Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est «bienvenu nulle part»? *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 108-127.
- Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/1273/>
- Comité des sans-abri de la ville de Montréal. (1987, 13 avril). *Vers une politique municipale pour les sans-abri* (P6207). Montréal, Québec.
- Congard, A., Antoine, P., Ivanchak, S., et Gilles, P. Y. (2012). Désirabilité sociale et mesure de la personnalité: les dimensions les plus affectées par ce phénomène. *Psychologie française*, 57(3), 193-204.
- Corriveau, J. (2019, 26 mars). Le dernier dénombrement montre une aggravation du phénomène d'itinérance. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/550655/recensement-des-itinerants>
- Creswell, J. W. (2007). Five qualitative approaches to inquiry. *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches*, 2, 53-80.
- Culhane, D. P., et Byrne, T. (2010). Ending chronic homelessness: Cost-effective opportunities for interagency collaboration. University of Pennsylvania, School of Social Policy and Practice. Récupéré de

[https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1151&context=spp\\_papers](https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1151&context=spp_papers)

- Dorvil, H. (1987). Les caractéristiques du syndrome de la porte tournante à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine. *Santé mentale au Québec*, 12(1), 79-89.
- Drake, R. E., et Whitley, R. (2014). Recovery and Severe Mental Illness: Description and Analysis. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 59(5), 236-242.
- Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Paris, Éd. du Seuil, coll. L'épreuve des faits, 419 p.
- Emploi et développement social Canada. (2018). *Évaluation de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance: Rapport final, 11 mai 2018*. Consulté à l'adresse [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/edsc-esdc/Em20-91-2018-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/edsc-esdc/Em20-91-2018-fra.pdf)
- Fortin, M.-F., et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives* (3e éd.). Québec : Chenelière Éducation.
- Fortin Robitaille, M.-F. (2017). « *Get them housed and keep them housed* » *Le logement supervise à San Fransisco comme solution à l'itinérance: une stratégie néolibérale de gouvernement des sans-abri* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/11121/>
- Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T. et Gulliver, T. (2013a). *The state of homelessness in Canada 2013*. Récupéré de <http://www.homelesshub.ca/ResourceFiles/SOHC2103.pdf>
- Gaetz, S., Scott, F., et Gulliver, T. (2013b). *Housing First in Canada: Supporting Communities to End Homelessness*. Canadian Homelessness Research Network Press. Consulté à l'adresse <http://hdl.handle.net/10315/29317>
- Gaudreau, P. (2007). Les sans-logis : une frontière mince avec l'itinérance. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dir.), *L'itinérance en question*, Québec : Presse de l'université du Québec. 161-170.
- Giorgi, A. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines: théorie, pratique et évaluation. *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 341-364.

- Grimard, C. (2006). *L'accès aux services institutionnels et communautaires : le discours des personnes en situation d'itinérance* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/2794/>
- Groleau, L. (1999). L'effet structurant des politiques dans la définition et la construction du phénomène de l'itinérance, et les impacts sur les services et l'intervention. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(2), 27.  
<https://doi.org/10.7202/000052ar>
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Ed. du Cerf.
- Kakkori, L. (2009). Hermeneutics and phenomenology problems when applying hermeneutic phenomenological method in educational qualitative research. *Philosophical Inquiry in Education*, 18(2), 19-27.
- Kirkpatrick, H., et Byrne, C. (2009). A narrative inquiry: Moving on from homelessness for individuals with a major mental illness. *Journal of psychiatric and mental health nursing*, 16(1), 68-75.
- Kirst, M., Zerger, S., Wise Harris, D., Plenert, E., et Stergiopoulos, V. (2014). The promise of recovery: narratives of hope among homeless individuals with mental illness participating in a Housing First randomised controlled trial in Toronto, Canada: Table 1. *BMJ Open*, 4(3), e004379.  
<https://doi.org/10.1136/bmjopen-2013-004379>
- Laberge, D., Cousineau, M.-M., Morin, D., Roy, S. (1995). De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales à l'itinérance, *Cahiers de recherche du CRI*, no 1, 23 p.
- Lapalme, V. (2017). *Les rapports d'identification aux lieux des femmes sans-abri fréquentant les maisons d'hébergement* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/10417/>
- Latimer, E., Rabouin, D., Méthot, C., McAll, C., Ly, A., Dorvil, H., ... et Braithwaite, E. (2014). Projet Chez Soi—Rapport final du site de Montréal. *Commission de la santé mentale du Canada*.
- Le Cardinal, P., Roelandt, J., Rafael, F., Vasseur-Bacle, S., François, G. et Marsili, M. (2013). Pratiques orientées vers le rétablissement et pair-aidance : historique, études et perspectives. *L'information psychiatrique*, volume 89(5), 365-370. doi:10.3917/inpsy.8905.0365.

- Lelubre, M. (2014). *Les évolutions dans le traitement public du sans-abrisme: vers un changement de paradigme ?* (Thèse de doctorat). Université Saint-Louis. Bruxelles.
- Margier, A., Bellot, C., et Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain. *Le sociographe*, (4), 21-32.
- Margier, A., Morin, R., et Bellot, C. (2021). Politiques de régulation de l'itinérance dans les espaces publics. Analyse comparative de villes québécoises et canadiennes. Dans Parazelli (dir.) *Itinérance et cohabitation urbaine*, 87-116.
- Martuccelli, D. (2009a). Qu'est-ce qu'une sociologie de l'individu moderne ? Pour quoi, pour qui, comment ? *Sociologie et sociétés*, 41(1), 15.  
<https://doi.org/10.7202/037905ar>
- Martuccelli, D., et Lits, G. (2009b). Sociologie, Individus, Épreuves. Entretien avec Danilo Martuccelli. *Emulations-Revue de sciences sociales*, (5), 47-52.
- Martuccelli, D. (2015). Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie. *Sociologie*, vol. 6(1), 43-60. doi:10.3917/socio.061.0043.
- Ministère de la santé et des services sociaux. (2014). *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance: Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*. Consulté à l'adresse <http://www.uqtr.ca/biblio/notice/document/30776215D.pdf>
- Ministère de la santé et des services sociaux. (1998). *La politique de la santé et du bien-être*. Consulté à l'adresse <http://www4.bnquebec.ca/pgq/2001/582585.pdf>
- Namian, D. (2014). L'errance à l'heure de la « cinétique politique » : du nomadisme à l'immobilisme des corps. *Pensée plurielle*, n° 35(1), 33.  
<https://doi.org/10.3917/pp.035.0033>
- Namian, D. (2011). *Vivre, survivre et mourir accompagné : aux frontières de la "vie moindre"*. (Thèse de doctorat). Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en sociologie.
- Padgett, D. K., Henwood, B., Abrams, C., et Drake, R. E. (2008). Social relationships among persons who have experienced serious mental illness, substance abuse, and homelessness: Implications for recovery. *American Journal of Orthopsychiatry*, 78(3), 333-339. <https://doi.org/10.1037/a0014155>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse thématique. Dans L'analyse qualitative en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, pages 231-313.
- Parazelli, M. (1996). Les pratiques de socialisation marginalisée des jeunes de la rue dans l'espace urbain montréalais. *Cahiers de recherche sociologique*, (27), 47-62.
- Parazelli, M. (1997). *Pratiques de "socialisation marginalisée" et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/4123/>
- Parazelli, M., Bellot, C., Gagné, J., Morin, R., et Gagnon, E. (2013). *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec: perspectives comparatives et pistes d'actions : rapport de recherche, Programme Actions concertées*. Fonds de recherche société et culture Québec
- Parazelli, M., et Ruelland, I. (2017). *Autorité et gestion de l'intervention sociale: entre servitude et actepouvoir*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine: Regards, enjeux et stratégies d'action*. PUQ.
- Parazelli, M. et Desmeules, K. (2021). Partager les espaces publics au quartier des spectacles avec les personnes en situation de marginalité. Dans Parazelli (dir.) *Itinérance et cohabitation urbaine*, 147-182.
- Parkinson, S., Nelson, G., et Horgan, S. (2009). From housing to homes: A review of the literature on housing approaches for psychiatric consumer/survivors. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 18(1), 145-164.
- Piat, M., Sabetti, J., Couture, A., Sylvestre, J., Provencher, H., Botschner, J., et Stayner, D. (2009). What does recovery mean for me? Perspectives of Canadian mental health consumers. *Psychiatric Rehabilitation Journal*, 32(3), 199-207. <https://doi.org/10.2975/32.3.2009.199.207>
- Pichon, P. (2014). "Sortir de la rue". Question de recherche et enjeu d'action. *Le Sociographe*, 48, 79-90.
- Pleace, N., et Bretherton, J. (2013). The case for Housing First in the European Union: A critical evaluation of concerns about effectiveness. *European Journal of Homelessness*, 7(2).



- Pleace, N. (2011). Découverte du potentiel du modèle «Housing First» (le logement d'abord). *New Yorker*, 2006, 02-13.
- Polvere, L., MacLeod, T., Macnaughton, E., Caplan, R., Piat, M., Nelson, G., Gaetz, S., et Goering, P. (2014). *Guide sur l'approche Logement d'abord au Canada : expérience du projet Chez Soi*. Repéré à [http://housingfirsttoolkit.ca/fr/wpcontent/uploads/Guide\\_sur\\_l\\_approche\\_Logement\\_d\\_abord\\_au\\_Canada.pdf](http://housingfirsttoolkit.ca/fr/wpcontent/uploads/Guide_sur_l_approche_Logement_d_abord_au_Canada.pdf)
- Provencher, H. (2002). L'expérience du rétablissement: perspectives théoriques. *Santé mentale au Québec*, 27(1), 35-64.
- Rae, J., Cherner, R., Ecker, J. et Aubry, T. (2016). *Le projet Chez Soi: Durabilité des programmes de logement et de soutien mis en œuvre à Moncton*. Commission de la santé mentale du Canada. Récupéré de [https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2016-11/moncton\\_at\\_home\\_sustainability\\_report\\_fr.pdf](https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2016-11/moncton_at_home_sustainability_report_fr.pdf)
- Ramonet, M. (2016). La mobilité au risque du contrôle social: apport des pratiques orientées vers le rétablissement. *L'information psychiatrique*, 92(5), 365-371.
- RAPSIM. (2019). *Répertoire des ressources en hébergement communautaire et en logement social avec soutien communautaire*.
- Rousseau, M-L. (2018, 30 avril). Schisme dans la lutte contre l'itinérance. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/526523/schisme-dans-la-lutte-contre-l-itinerance>
- Rech, N. (2007). Pour une politique en itinérance : Se mobiliser pour améliorer la condition des sans-abris. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dir.), *L'itinérance en question*. Québec : Presse de l'université du Québec. 117- 125.
- Rich, A. R., et Clark, C. (2005). Gender differences in response to homelessness services. *Evaluation and Program Planning*, 28(1), 69-81. <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2004.05.003>
- Roy, S. et Grimard, C. (2015). L'aide aux personnes à la rue : Cohérence et failles d'une système. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 13-32.
- Roy, S., et Hurtubise, R. (2007). Introduction. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dir.), *L'itinérance en questions*. Québec : Presse de l'université du Québec. 1-27.

- Roy, S., et Morin, D. (2007). L'aide aux personnes itinérantes. Un réseau pour agir. Dans S. Roy et R. Hurtubise (dir.), *L'itinérance en questions*. Québec : Presse de l'université du Québec. 195-216.
- Roy, S., Hurtubise, R., et Rozier, M. (2003). *Itinérance en Montérégie: Comprendre le phénomène et identifier les besoins*. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Schrank, B., Bird, V., Rudnick, A., et Slade, M. (2012). Determinants, self-management strategies and interventions for hope in people with mental disorders: systematic search and narrative review. *Social science & medicine*, 74(4), 554-564.
- Smith, N. (2005). *The new urban frontier: Gentrification and the revanchist city*. Londre : Taylor & Francis. Récupéré de <http://www.dawsonera.com/depp/reader/protected/external/AbstractView/S9780203975640>
- Stefancic, A. (2014). « *If I Stay By Myself, I feel Safer* »: *Dilemmas of Social Connectedness among Persons with Psychiatric Disabilities in Housing First* (Thèse de doctorat). Université de Columbia. <https://doi.org/10.7916/d83b5xss>
- Stefancic, A., et Tsemberis, S. (2007). Housing First for Long-Term Shelter Dwellers with Psychiatric Disabilities in a Suburban County: A Four-Year Study of Housing Access and Retention. *The Journal of Primary Prevention*, 28(3-4), 265-279. <https://doi.org/10.1007/s10935-007-0093-9>
- Sylvestre, M. È., Bellot, C., et Chesnay, C. (2012). De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité: une analyse des discours légitimateurs de la judiciarisation de l'itinérance au Canada. *Droit et société*, (2), 299-320.
- Tajfel, H., et Turner, J. C. (1978). *Intergroup behavior. Introducing social psychology*, 401-466.
- Tournois, J., Mesnil, F., et Kop, J. L. (2000). Autoduperie et hétéroduperie: un instrument de mesure de la désirabilité sociale. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 50(1), 219-232.
- Tollett, J. H., et Thomas, S. P. (1995). A theory-based nursing intervention to instill hope in homeless veterans. *Advances in Nursing Science*, 18(2), 76-90.
- Touraine, A. (1992). Critique de la modernité. Paris : Payot.

- Tsemberis, S., Gulcur, L., et Nakae, M. (2004). Housing first, consumer choice, and harm reduction for homeless individuals with a dual diagnosis. *American journal of public health, 94*(4), 651-656.
- Young, S. L., et Ensing, D. S. (1999). Exploring recovery from the perspective of people with psychiatric disabilities. *Psychiatric rehabilitation journal, 22*(3), 219.
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives, 3*(3), 243-272.